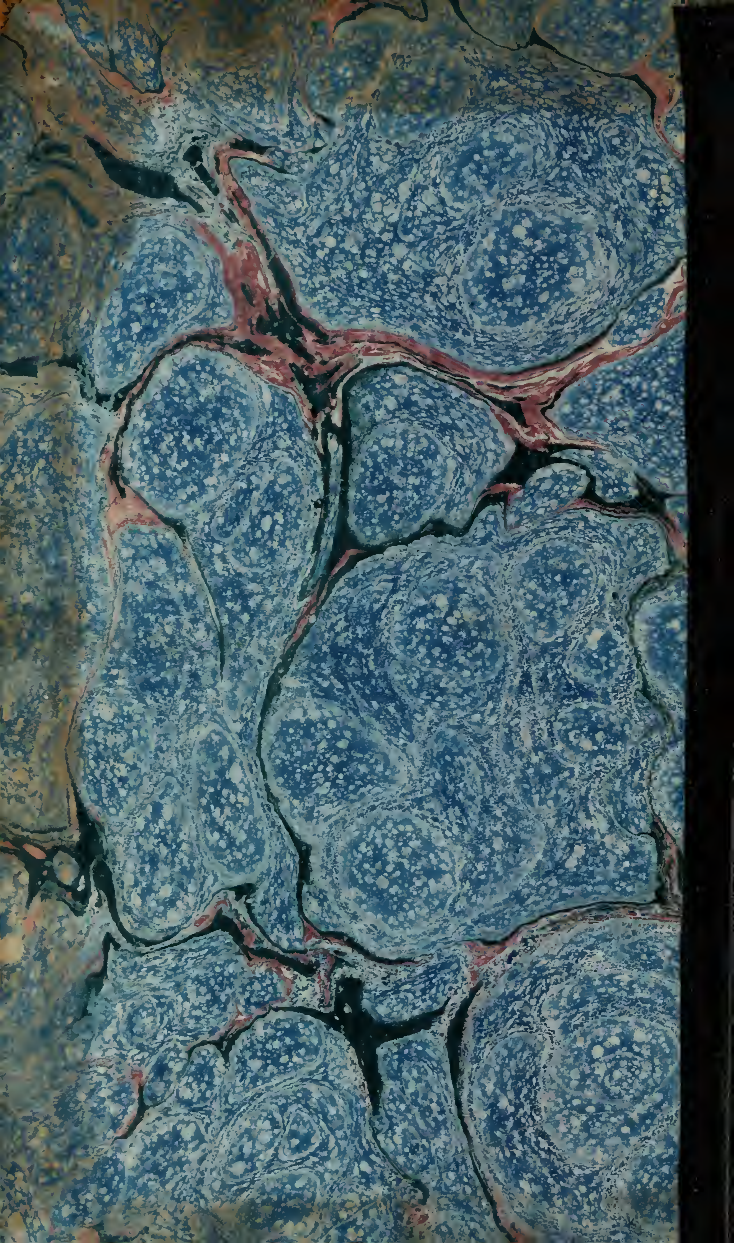
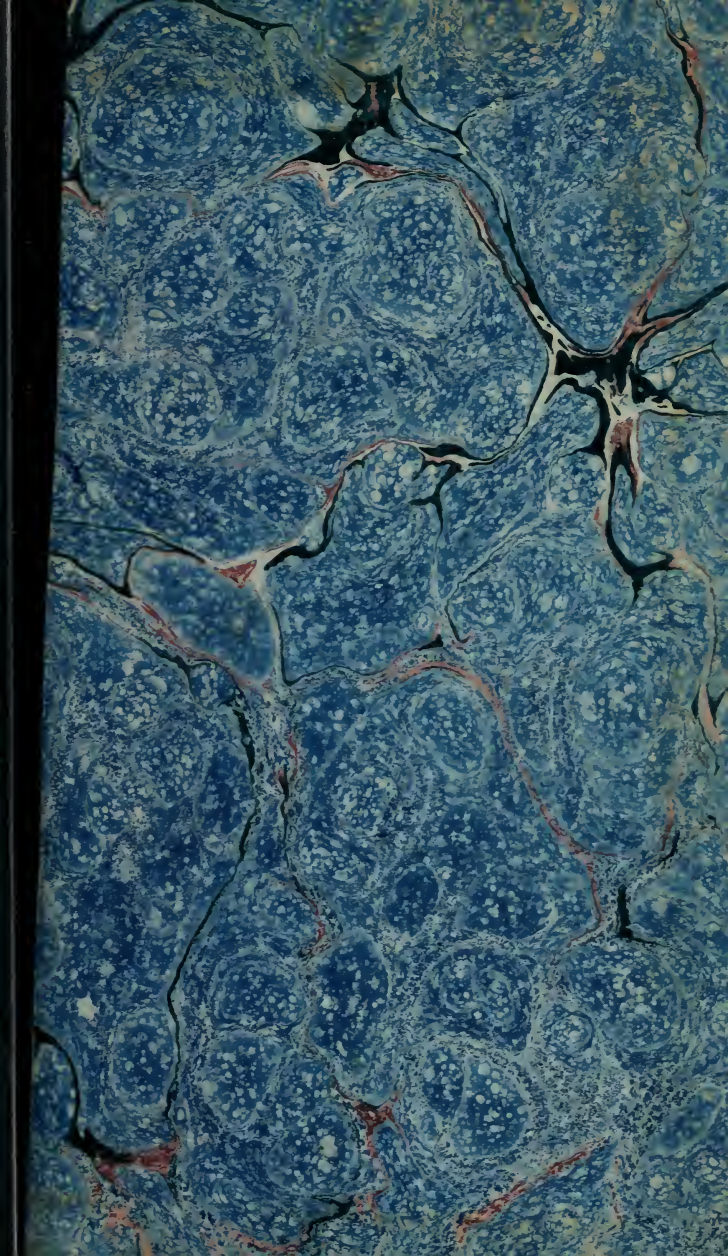






métairie Thomé de St Cyr



D
10A
4

HISTOIRE

DE FÉNELON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME IV.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

COMPOSÉE SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

PAR M. LE CARDINAL DE BAUSSET,
PAIR DE FRANCE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE,

AVEC UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME QUATRIÈME.

UNIVERSITAS O.M.I. OTTAVIENSIS

PARIS,

IMPRIMERIE DE LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI.

M. DCCC. XXIII.

UNIVERSITAS O.M.I.

PQ
1796
.B3H
1823
v.4

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE SEPTIÈME.

I. — Lettres et Mémoires politiques de Fénélon.

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénélon n'avoient pu encore être présentés au public ; de justes considérations n'avoient pas permis aux historiens de l'archevêque de Cambrai de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avoient à leur disposition. Ces considérations ne subsistent plus ; il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire connoître toute la sagesse des principes politiques de Fénélon, que ses admirateurs et ses censeurs paroissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénélon sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir qu'un ouvrage qui n'avoit pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentimens vertueux et des principes de justice, n'étoit pas un code de lois politiques ni un plan d'administration convenable à nos gouvernemens modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donnés à la *philanthropie* de Fénélon quelques écrivains qui cherchoient à se parer de son nom pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont af-

fecté de ne voir dans le *Télémaque*, que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer que Fénélon ait eu l'idée d'offrir pour modèle de gouvernement, les lois et les réglemens de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avoit donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat; il savoit trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auroient toujours résisté à des innovations puériles et dangereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* étoit adressé au cœur et à l'ame du duc de Bourgogne; et la manière dont ce jeune prince avoit saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avoit mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénélon de ce qu'il n'a jamais pensé, et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé: en un mot, les vertus, les talens, les principes du duc de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénélon contre une admiration irréfléchie et contre des reproches injustes.

Lorsque Fénélon eut ordre de quitter la Cour, aucun revers éclatant n'avoit encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses et un faste peut-être excessif, avoient à la vérité contribué à obérer la France. Colbert n'avoit point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce et les expédiens d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étoient plus en état de supporter; mais le traité de Riswick (en 1697) devoit faire espérer que la paix alloit rendre à la France tous ces puissans moyens

de prospérité qu'elle doit à son heureuse situation; la Providence a daigné la favoriser, en la plaçant sous le ciel le plus favorable, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature. Heureuse prérogative qui semble lui appartenir exclusivement, et qui doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur!

On pouvoit s'abandonner avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Riswick apportoit à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, étoit désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence: toutes ses vues tendoient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder des succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille; il s'étoit même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de la guerre que cette riche succession devoit faire renaître.

Des événemens, que personne n'avoit pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de la politique; et au moment même où un testament solennel vint mettre aux pieds de son petit-fils toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent; il fallut que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles (1) lui donnassent la triste

(1) Voyez les Mémoires de Torcy.

conviction qu'il ne pouvoit échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avoient assurée. Dans cette mémorable délibération, M. de Beauvilliers opina pour refuser la succession d'Espagne et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment; mais leur opinion étoit plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple et des malheurs encore plus grands qui menaçoient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire, fut une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des revers qui mirent la France à deux doigts de sa perte. C'est à l'occasion de cette guerre que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénélon.

Fénélon, étranger à l'ambition pour lui-même, avoit conservé à la Cour un intérêt bien cher dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier étoit ministre d'Etat, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettoient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvoit être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs la Flandre devint le principal théâtre de la guerre; et telle fut la gloire de Fénélon, que les généraux français et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles.

Ainsi, l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénélon ne doit pas être confondue avec cette foule de mémoires, de plans, de projets que hasardent sur les affaires publiques des hommes qui n'en connoissent pas même les agens et les ressorts. Les seuls fragmens des pièces que nous avons à produire suffiront pour en faire sentir toute l'importance pour cette époque de notre histoire.

Depuis même que Louis XIV eut accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dut espérer pendant quelque temps qu'il ne seroit point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe; il put au moins présumer qu'il n'auroit à lutter que contre la maison d'Autriche, dont les prétentions et les forces ne lui paroissoient pas très-redoutables; il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elles-mêmes aux traités de partage qu'elles avoient proposés et garantis, ces deux puissances sembloient avouer que Louis XIV n'avoit pu se dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi; mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnoissance simulée n'avoit servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

II. — Mémoire du 28 août 1701.

Ce fut dans cet intervalle, que Fénélon se hâta de faire passer au duc de Beauvilliers un mémoire très-étendu dont nous avons le manuscrit original, daté du 28 août 1701.

A cette époque, on ne pouvoit plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà, avec la maison d'Autriche, le plan de cette

grande alliance qui réunit l'année suivante toute l'Europe contre Louis XIV. Fénélon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en étoit encore temps.

Il établit d'abord en principe (1), que Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la nation espagnole, de ne jamais consentir au plus foible démembrement de la succession que son petit-fils venoit de recueillir ; mais il désire que Louis XIV commence par convaincre toutes les puissances de l'Europe qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France. Cette opinion une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de forces et de moyens pour repousser toutes les propositions qui auroient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvoit alors la France, et les motifs qui pouvoient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattoient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne vouloit plus la guerre, que le repos et la paix lui étoient absolument nécessaires ; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle achèveroit de s'épuiser de troupes et d'argent ; que les peuples des Pays-Bas et du Milanais, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseroient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement français ; que la France, obligée de défendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'étoit alors, seroit accablée de l'excès de ses propres efforts et de l'inertie de la masse qu'elle s'étoit chargée de

(1) Précis d'un mémoire de Fénélon sur la succession d'Espagne, du 28 août 1701. (Manuscrits.)

soutenir; que plus Philippe V se montreroit docile aux inspirations du Roi son aïeul, moins les Espagnols, jaloux et ombrageux, consentiroient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvéniens, qui n'étoient que trop réels et trop sensibles, Fénélon propose,

1o De désintéresser entièrement les Hollandais, qui n'avoient d'autres sujets d'inquiétude ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols : il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandais s'étoient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettoient en état de solder tous les ennemis de la France; il fait voir comment la liberté de l'Europe paroissoit attachée à l'indépendance de la Hollande; indépendance dont elle ne pourroit plus être assurée, si la France prétendoit s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avoit données.

2o Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfans; ce seroit les décourager et les irriter; ce seroit offrir au roi Guillaume un prétexte plausible de prétendre que la France et l'Espagne étoient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante et même un peu exagérée, des dangers qui pouvoient résulter pour Philippe V et sa famille de cette démangeaison de faire gouverner les Espagnols par des Français; que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, étoit de se concilier leur affection et d'éviter de les humilier en leur donnant, comme on l'avoit déjà fait, des ministres et des généraux français, et jusqu'à une dame d'honneur française. L'événement fit voir,

dans la suite, combien on auroit prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles de toute la sagesse de ce conseil : il ajoutoit qu'on devoit s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays; qu'on devoit surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux Français, et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3° Fénélon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissoit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire; il fait sentir toutes les conséquences de cette fausse mesure, qui laissoit aux ennemis de la France une entière liberté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4° Il propose d'employer toutes les forces de la France à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanais. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande; que ce seroit le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandais; que ces deux nations étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France, et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seroient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume; que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devoit désirer que, s'il ve-

noit à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin, il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne par toutes sortes de moyens, et même par des subsides très-abondans; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres et pour observer les mouvemens de l'Empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvéniens qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie à désirer la prolongation de la guerre, et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas la pensée de se rendre nécessaires en menaçant de se ranger du côté des ennemis. Pour échapper à ces inconvéniens, il invite le ministère à n'accorder des subsides qu'aux plus puissans, et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en sera clairement démontrée.

D'après ces premières vues générales, Fénélon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudroit que les troupes françaises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones ou suisses, qui seroient directement aux ordres de Philippe V, et què Louis XIV soudoieroit en secret; que la France pourroit faire cette offre, à condition que la Hollande s'engageroit de son côté à n'entrer dans aucune ligue avec l'Empereur; mais qu'il ne faudroit présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de la faute qu'on avoit commise en rap-

pelant le comte d'Avaux; que quand même cette offre ne seroit pas acceptée, il n'en faudroit pas moins s'occuper à rappeler dans les Pays-Bas français, les troupes du Roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols; qu'il en résulteroit deux avantages : le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre française; et le second, de rassurer les Hollandais, en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions, et par des constructions qui coûtoient des sommes incalculables; qu'on pourroit aussi achever de gagner les Hollandais, en leur faisant proposer par le roi d'Espagne l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstricht ou telle autre place; que ce ne seroit point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénélon observoit avec raison que jusqu'alors on avoit fait trop ou trop peu; qu'il falloit d'abord accabler les Hollandais, ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenoit à prouver que c'étoit principalement à la guerre d'Italie qu'on devoit s'attacher, pour chasser les Impériaux du Milanais, les obliger à rentrer en Allemagne, et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce mémoire, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermoit étoient les plus utiles et les plus convenables à cette circonstance. Il est même assez vraisemblable que M. de Beauvilliers seroit parvenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au Roi et à ses ministres, si, peu de temps après, Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnoître pour roi d'Angleterre, le fils de Jacques II (1), malgré les engagemens qu'il avoit contractés par le traité de Riswick.

(1) Jacques II mourut le 16 septembre 1701.

Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation tout entière à la haine de Guillaume III, et la précipita, ainsi que la Hollande, dont il disposoit en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avoit conçus contre la France. La mort de ce monarque, qui suivit de près cet événement (1), ne changea rien aux dispositions des Anglais et des Hollandais, et ils se réunirent à l'Empereur pour déclarer la guerre à la France.

Dans une situation aussi critique et qui donnoit une nouvelle face aux affaires, Fénélon crut devoir adresser un second mémoire à M. de Beauvilliers (2). Les quatre premières pages de ce mémoire, écrit en entier de la main de Fénélon, manquent aux manuscrits qui nous ont été confiés; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devoit passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France.

On y voit combien Fénélon redoutoit le caractère ambitieux de Victor-Amédée; et on peut juger de la nature de ses craintes par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée étoit incapable d'un crime, mais il ne tarda pas à justifier en partie les soupçons de Fénélon, en trahissant le Roi, auquel il s'étoit allié, et en prenant les armes contre ses deux gendres.

Fénélon avoit été précepteur de Philippe V : ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, étoit remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénélon avoit démêlé, dès son en-

(1) Guillaume III mourut le 19 mars 1702.

(2) Second mémoire de Fénélon de 1702. (Manuscrits.)

sance, cette partie de son caractère. « Je connois » l'ardeur du jeune roi, écrivoit-il; il est capable » de s'exposer sans mesure, de ne voir plus devant » lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse lui dire, » dès qu'il sera embarqué et échauffé dans une oc- » casion. Jugez combien il sera facile à des gens ma- » lins et artificieux de le pousser pour le faire périr. » Peu s'en fallut que ce que Fénélon avoit paru redouter ne se réalisât peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta, pendant tout le combat de Luzara (1), exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras.

Dans la revue des différens généraux français auxquels il étoit question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce mémoire de Fénélon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étoient devenus rares, malgré les guerres continuelles qui avoient rempli tout le règne de Louis XIV. C'étoit à la même époque que madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles: « Nous avons des courtisans, et pas un capitaine. » Les jugemens de Fénélon sur quelques-uns d'entre eux paroîtront peut-être sévères; mais si l'on interroge avec attention les mémoires des comtemporains, on verra qu'ils ne sont que justes: on doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avoit su, du fond de la retraite où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, discerner les vertus, les qualités et les défauts de tant d'hommes, dont son état et ses occupations paroissoient peu le rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugemens que l'histoire et la postérité n'aient confirmés.

(1) 15 août 1702.

Fénelon témoigne dans ce mémoire un vif désir de voir employer d'une manière digne de sa naissance ce jeune prince de Conti, que les exploits les plus brillans, de grands talens et la voix publique appeloient depuis long-temps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclu par le profond ressentiment qu'avoit laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

Il recommande avec soin qu'on évite d'associer M. de Vendôme à M. le duc de Bourgogne dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708 prouvèrent dans la suite combien étoit juste la prévoyance de Fénélon. Ce n'est pas qu'il ne rendît justice à la valeur du duc de Vendôme et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénélon l'observe dans le mémoire dont nous donnons le précis, « on avoit tout à redouter » de son esprit roide, opiniâtre et hasardeux. »

III. — Du maréchal de Catinat.

Fénélon insistoit surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit si cruellement remarquer dans la suite pour la gloire de la France, et qu'on eut la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom français que pour ce grand homme lui-même. On voit, par la manière dont Fénélon s'exprime dans ce mémoire et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avoit pour le maréchal de Catinat. Il existoit en effet bien des rapports touchans entre ces deux ames vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures.

Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent

le malheur de rencontrer des ennemis puissans qui redoutoient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avoit surpris l'opinion et aigri les préventions.

IV. — Du maréchal de Villeroy.

Fénélon prévoyoit avec douleur que, tandis qu'on négligeoit les services de Catinat, on céderoit *à la crainte de contrister* le maréchal de Villeroy, et qu'on sacrifieroit le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération : c'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'étoit laissé surprendre à Crémone eût assez démontré qu'il n'avoit ni les talens d'un général, ni la confiance des soldats.

Mais l'objet sur lequel Fénélon insiste avec le plus de vivacité dans ce mémoire, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y auroit à laisser M. le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles, tandis que le roi d'Espagne, son frère, étoit à la tête d'une armée en Italie; qu'on annonçoit que l'Empereur envoyoit son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattoit encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenoit à demander qu'on associât M. de Catinat au duc de Bourgogne dans le commandement de l'armée : c'étoit, de tous les généraux qui existoient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénélon. « Dans » la disette de sujets (1) où nous sommes, le maré- » chal Catinat ne doit pas être laissé en arrière. » Quand même il auroit fait bien des fautes (2), ce

(1) Mémoires manuscrits.

(2) Les courtisans avoient attribué aux fautes du maréchal de Catinat les malheurs de la campagne d'Italie en 1701.

» que je ne sais pas, il faudroit en juger par com-
» paraison aux autres, et malheureusement il ne
» sera toujours que trop estimable par cet endroit-là.»

Fénélon n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna en 1702 une armée à commander à M. le duc de Bourgogne, mais il n'employa point Catinat.

V. — Fénélon et M. le duc de Bourgogne.

On voit, dans toutes les lettres de Fénélon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveilloit tous les détails de la conduite de M. le duc de Bourgogne. C'étoit sur la tête de ce jeune prince que reposoient toutes ses espérances pour le bonheur de la France; et toutes les instructions qu'il lui transmettoit par M. de Beauvilliers, respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux.

VI. — Lettre du 30 novembre 1699. (Manuscrits.)

« J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, écri-
» voit Fénélon à M. de Beauvilliers, nonobstant ses
» défauts les plus choquans. Je vous conjure de ne
» vous relâcher jamais de votre amitié pour lui;
» supportez-le sans le flatter; avertissez le sans le
» fatiguer; et bornez-vous aux occasions et aux ou-
» vertures de Providence, auxquelles il faut être
» fidèles. Dites-lui les vérités qu'on voudra que vous
» lui disiez; mais dites-les-lui courtement, douce-
» ment, avec respect et avec tendresse. *C'est une pro-*
» *vidence que son cœur ne se tourne point vers ceux*
» *qui auroient tâché d'y trouver de quoi vous perdre.*
» Qu'il ne vous échappe pas, au nom de Dieu; s'il
» faisoit quelque faute, qu'il sente d'abord en vous
» un cœur ouvert comme un port dans le naufrage.

» *Inspirez-lui une piété douce, commode, simple,*
» *exacte, ferme, sans être ni âpre ni scrupuleuse sur*
» *les minuties : il n'y a que l'imperfection qui exige*
» *la perfection avec âpreté.* »

Louis XIV donna en 1702 le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devoit nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à sa destination; il demanda avec empressement au Roi son aïeul la permission de voir à son passage son ancien précepteur; Louis XIV y consentit, mais à une condition qui déceloit toute la vivacité de ses premiers ressentimens contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avoit de son ascendant sur son jeune élève. M. le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénélon de la permission qu'il avoit obtenue et de la restriction qu'on y avoit mise.

VII.—Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 25 avril 1702. (Manuscrits.)

« A Péronne, le 25 avril 1702.

» Je ne puis me sentir si près de vous sans vous en
» témoigner ma joie, et en même temps celle que
» me cause la permission que le Roi m'a donnée de
» vous voir en passant; *il y a mis néanmoins la con-*
» *dition de ne vous point voir en particulier.* Je
» suivrai cet ordre, et néanmoins je pourrai vous
» entretenir tant que je voudrai, puisque j'aurai
» avec moi Saumery, qui sera *le tiers de notre pre-*
» *mière entrevue après cinq ans de séparation.* C'est
» assez vous en dire de le nommer, et vous le con-
» noissez mieux que moi pour un homme très-sûr,
» et qui plus est votre ami. Trouvez-vous donc, je
» vous prie, à la maison où je changerai de che-

» vaux, sur les huit heures ou huit heures et demie.
» Si par hasard trop de discrétion vous avoit fait
» aller au Cateau, je vous donne le rendez-vous
» pour le retour, en vous assurant que rien n'a
» jamais pu diminuer, ni ne diminuera jamais la
» sincère amitié que j'ai pour vous.

» LOUIS. »

Ce n'étoit pas sans raison que le duc de Bourgogne s'étoit méfié de la délicate circonspection de Fénélon, et qu'il avoit prévu qu'elle le porteroit peut-être à s'éloigner de Cambrai au moment où il y arriveroit, pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du Roi. Il avoit fait en effet toutes ses dispositions pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne, et il étoit au moment d'en partir lorsqu'un courrier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine (1) de

(1) Dux Burgundiæ, indolis egregiæ, perspicacis ingenii, et sinceræ in Deum pietatis princeps, magistrum plurimi facit, et constantissimè amat. Cùm autem profecturus esset in Belgium, regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui; annuit rex, suâptè naturâ benignus, et solà adversariorum instigatione malè affectus in præsulem. Sed timuit princeps ne antistes in perlustrandis suæ diœceseos parochiis frequens tum temporis Cameraco forsan abesset; neque frustra; namque jamjam proficiscebatur. Subitò Cameracum advenit nuncius, quem princeps ex itinere jam incepto *Veredanis* (Péronne), celerrimè præmiserat ut epistolam propriâ manu scriptam ad archiepiscopum ferret. Vetabat regius discipulus ne præsul verecundiùs abscederet. Asseverabat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit et allocutus est, sed parcè ac palàm, ne recrudescerent adversariorum iræ. Hoc nuntium, longè latèque sparsum jucundissimè audivit et Belgium, et Lutetia et Gallia omnis. Singuli quippè cordati homines id

l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. Cette entrevue fut courte et gênée par la présence des militaires et des magistrats que le respect et le devoir avoit attirés à la maison où le duc de Bourgogne étoit descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avoit reçus, et n'osa se permettre d'entretenir Fénélon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve qui parut affliger tous les spectateurs; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénélon ces paroles remarquables, qui disoient tant de choses en si peu de mots : « *Je sais ce que je* » *vous dois, vous savez ce que je vous suis.* »

La campagne de 1702 ne produisit aucun événement remarquable en Flandre, quoique M. le duc de Bourgogne eût à combattre le fameux Marlborough. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant M. le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué (1) employé dans cette armée, « fit voir » dans cette première campagne toute la valeur, » la fermeté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordi- » naire que par l'expérience d'un grand nombre » d'années; il charma les officiers et les soldats par ses » attentions pour eux, et par des manières gracieuses » accompagnées de toutes sortes de marques de » bonté. »

optimè factum prædicant, et summæ ac principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

(1) Mémoires militaires du marquis de Quincey.

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sous les remparts de Nimègue, « que cette journée fut » aussi brillante que singulière; car c'est une chose » sans exemple, dit-il, qu'une armée en ait couru » une autre pendant deux lieues, et l'ait culbutée » dans le chemin couvert d'une place, presque sans » coup férir. »

Louis XIV, voyant qu'à la fin de cette campagne les ennemis s'attachoient à former des siéges qui ne promettoient rien de décisif, et qui n'offroient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles vers les premiers jours de septembre. M. le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénélon, et de donner de l'ombrage au Roi son grand-père, en paroissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702 :

« Je ne saurois repasser à portée de vous sans » vous témoigner le déplaisir que j'ai de ne point » user de ma permission, et de ne point vous re- » voir, ainsi que je l'avois espéré. Cette lettre vous » sera rendue par un moyen sûr; ne chargez point » de réponse par écrit celui qui vous la rendra, *et* » *si vous m'en faites, que ce soit par M. de Beau-* » *villiers, et sans y mettre de dessus.* Je vous prie » d'être persuadé de la continuation de mon amitié » pour vous, qui assurément ne peut être plus vive, » et qui a toujours été telle, comme je ne crois pas » que vous en doutiez, et de vous ressouvenir inces- » samment de moi dans vos prières. *Peut-être sera-*

» *t-il encore mieux que je ne vous voie pas la veille*
» *ou le jour même que j'arriverois à Versailles ; cela*
» *n'est pas la même chose quand on doit être quel-*
» *que temps dehors, et les idées sont plus effacées.*
» Adieu, mon cher archevêque ; *il n'est pas besoin*
» *de vous recommander le secret sur cette lettre, ni*
» *de vous assurer de la tendre amitié que je conser-*
» *verai en Dieu pour un homme à qui j'ai tant d'obli-*
» *gations qu'à vous.* » LOUIS. »

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutoit les sinistres interprétations qu'on pouvoit donner aux témoignages les plus indifférens de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénélon ne reçut point à temps cette lettre ; et prévenu que le prince alloit descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui auroit prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

VIII. — Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 7 septembre 1702.

« J'ai vu notre cher prince un moment ; il m'a
» paru engraissé, d'une meilleure couleur, et fort
» gai ; il m'a témoigné en peu de paroles la plus
» grande bonté ; *il a beaucoup pris sur lui en me*
» *voyant ; il me semble que je ne suis touché de tout*
» *ce qu'il fait pour moi que par rapport à lui, et au*
» *bon cœur qu'il montre par là.* Il m'avoit écrit, de
» Malines par M. Denonville, une lettre que celui-
» ci m'a rendue depuis le passage du prince. *Je gar-*
» *derai là-dessus le plus profond secret.* Je ne sau-
» rois recevoir tant de marques de sa bonté sans lui
» en témoigner ma reconnoissance, en lui retraçant
» la conduite qu'il doit tenir, et en lui rappelant

» toujours ce qu'il me semble qu'il doit à Dieu.
» Vous devez redoubler de fidélité pour le secourir
» sans timidité ni empressement naturel. »

La manière dont M. le duc de Bourgogne s'étoit conduit pendant la campagne de 1702, lui avoit concilié l'estime générale; il avoit fait voir, dans toutes les occasions où il s'étoit trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion; en un mot, il avoit condamné au silence ses vils détracteurs, qui s'attachoient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étoient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénélon craignit qu'il ne se laissât séduire par ces témoignages équivoques d'un faux enthousiasme; il écrivit à M. de Beauvilliers :

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'ex-
» térieur de M. le duc de Bourgogne, afin que les
» goûts naturels, la vivacité de ses passions, et le
» torrent du monde ne l'entraînent pas. Je ne lui
» compte pas tant d'avoir méprisé le monde, qui
» étoit contre lui, que je lui compterois de vivre
» détaché du monde, quand le monde lui applaudit
» et le recherche avec empressement; il faut bien
» faire pour le monde, sans y tenir, et c'est de quoi
» on ne vient point à bout, si Dieu ne le soutient
» par sa main toute-puissante. Qu'y a-t-il de plus
» flatteur que d'être né un si grand prince, et cepen-
» dant de ne devoir les hommages du public qu'à
» sa bonne conduite et à ses talens, comme si on
» étoit un simple particulier? Mais quel malheur si
» on s'appuyoit sur ce foible roseau! L'estime des
» hommes vains est vaine, et elle se perd en un
» jour. Si ce prince étoit livré à son propre cœur,
» loin de Dieu et de l'ordre des grâces qu'il a éprou-

» vées, tout se dessécheroit pour lui, et le monde » même, qui lui auroit fait oublier Dieu, serviroit » à Dieu d'instrument pour se venger de son ingra- » titude. J'aimerois mieux mourir que d'apprendre » jamais une si déplorable nouvelle; il est certain » qu'en manquant à Dieu, il tomberoit dans un » état où il manqueroit ensuite bientôt au monde, » et où le monde se dégoûteroit promptement de » lui. »

On s'attendoit qu'en 1703, M. le duc de Bourgogne commanderoit l'armée de Flandre comme l'année précédente; on préféra de le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée étoit très-foible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paroissoit pas offrir des moyens suffisans pour tenter quelque entreprise importante. On crut assez généralement que le motif secret de ce changement de destination avoit été de suspendre entre le duc de Bourgogne et Fénélon ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur étoit plus facile d'entretenir, loin de la surveillance de la Cour, pendant le séjour du jeune prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna, pour le seconder dans ses opérations militaires, le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvoit suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avoit appartenu à la France, et le maréchal de Vauban étoit parvenu à le rendre presque imprenable par les fortifications dont il l'avoit environné. Le maréchal de

Vauban se trouvoit alors appelé à employer les ressources de son génie pour renverser les remparts que son génie avoit créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit à M. le duc de Bourgogne : « On ignore, » Monseigneur, si vous savez prendre les villes que » j'ai fortifiées, vous allez nous l'apprendre. »

IX. — Trait de clémence de M. le duc de Bourgogne.

Ce fut pendant le siége du Vieux-Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénélon avoit si profondément gravés dans son cœur, respiroient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un espion ennemi, qui s'étoit introduit dans son camp, fut découvert et arrêté; le jeune prince crut qu'à raison de quelques circonstances particulières on pouvoit sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion étoit huguenot. « *C'est pour cela*, répondit-il en riant, *qu'il a » besoin de temps pour s'instruire et se convertir.* »

Le Vieux-Brisach fut pris le 23 septembre 1703, après quatorze jours de tranchée ouverte, et le duc de Bourgogne demanda au Roi la permission d'entreprendre le siége de Landau; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'étoit exposé avec témérité au siége du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise étoit encore plus hasardeuse, et dont le succès paroissoit trop incertain dans une saison aussi avancée; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée et la conduite du siége de Landau.

Fénélon, privé de la consolation de voir M. le

duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer par M. de Beauvilliers ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devoit tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père jusque dans les conseils qu'il lui donne sur des soins et des attentions qui peuvent paroître indifférens dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure puplique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'armée, » disoit Fénélon, il aura raison de ne vouloir souffrir aucun excès de vin à sa table; mais il lui convient fort de continuer cette longue société de » table et cette liberté de conversation pendant les » repas, qui a charmé les officiers dans la dernière » campagne. Il est bon de continuer cette affabilité » aux autres heures de commerce. Le prétexte naturel de se renfermer pour écrire à la Cour, lui » donnera toujours des heures de retraite pour les » choses plus solides.

» Quand il y aura à l'armée quelque désordre de » mœurs, il peut donner des ordres généraux bien » appuyés pour les réprimer sévèrement, mais il ne » faut point qu'il descende dans les détails; on l'accuseroit de tomber par scrupule dans la rigidité et » la minutie; il faut même qu'il tourne ses ordres du » côté de la discipline militaire, qui a besoin de » cette fermeté.

» Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal » de Villeroy (1), qui est homme de représentation, » de plaisir et de société; il peut lui témoigner de

(1) On croyoit alors que M. le maréchal de Villeroy seroit employé à l'armée d'Allemagne, avec M. le duc de Bourgogne; mais ce fut le maréchal de Tallard.

» l'estime, de l'amitié, et même de la confiance et
» du goût; par là il l'apprivoisera avec sa piété gaie
» et sociable, et il l'engagera à apprivoiser aussi le
» public, où ce maréchal sera cru.

» Enfin, je vous conjure de n'oublier rien pour
» faire en sorte que notre jeune prince ménage sa
» santé; qu'il s'épargne à l'armée toutes les fatigues
» inutiles; qu'il dorme, qu'il mange bien, et qu'il
» marche toujours en présence de Dieu avec la paix
» d'une bonne conscience. »

Tels sont les détails touchans dans lesquels Fénélon ne craignoit pas de descendre pour environner M. le duc de Bourgogne de cette bienveillance universelle que trop de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférens à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux conseils de Fénélon, et l'affection de son armée en fut la récompense : c'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugemens. « M. le
» duc de Bourgogne, écrit M. de Saint-Simon,
» s'acquit beaucoup d'honneur pendant sa campa-
» gne d'Allemagne, par son application, son assi-
» duité aux travaux; avec une valeur simple et
» naturelle, qui n'affectoit rien, qui alloit partout
» où il convenoit, sans s'apercevoir du danger. La
» libéralité, le soin des blessés, l'affabilité, lui ac-
» quirent les cœurs de toute l'armée. Il la quitta
» à regret, sur les ordres du Roi, pour retourner à
» la Cour, où il arriva le 22 septembre à Fontai-
» nebleau (1). »

C'est à la suite de la prise du Vieux-Brisach, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénélon. Elle fera voir jusqu'à quel

(1) Mémoires, tom. 1, pag. 316.

point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiroient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendoient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivoit de cette campagne d'Allemagne, où il avoit mérité et obtenu de justes éloges; c'est au moment où il étoit reçu par le Roi son grand-père avec la plus tendre affection, et où toute la Cour, à l'exemple du monarque, s'empressoit de l'accabler d'une admiration peut-être exagérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

X. — Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 28 septembre 1703. (Manuscrits.)

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été com» patible, mon cher archevêque, avec le rendez» vous que je vous avois donné l'année dernière; » mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire » par ma voie ordinaire : vous me ferez réponse de » même, quand il repassera. Ma volonté d'être à » Dieu se conserve, et même se fortifie dans le fond; » mais elle est traversée par beaucoup de fautes et » de dissipation. Redoublez donc, je vous prie, vos » prières pour moi : j'en ai plus de besoin que ja» mais, étant toujours aussi foible et aussi imparfait; » je le reconnois tous les jours de plus en plus; je » regarde cependant cette lumière comme venant » de Dieu, qui me soutient toujours et ne m'aban» donne pas absolument, quoique souvent je ne me » sente que de la froideur et de la paresse, qu'il » faut tâcher de surmonter moyennant sa grâce. J'ai » eu aussi quelque temps des scrupules qui, quel» fois, m'ont fait de la peine : voilà à peu près l'état

» où je suis présentement. Aidez-moi donc de vos » conseils et de vos prières. *Pour vous, mon cher ar-* » *chevêque, vous êtes tous les jours nommément dans* » *les miennes : vous croyez bien que ce n'est pas* » *tout haut.* Remerciez Dieu aussi des bons succès » dont il nous a favorisés, et demandez-lui la con- » tinuation de sa protection dans une situation où les » affaires en ont un pressant besoin. *Je ne vous dirai* » *rien de ce que je suis à votre égard ; je suis tou-* » *jours le même, et je désirerois bien que ce ne* » *fût pas à aller en Flandre ou non, qu'il tînt de* » *vous voir ou de ne vous voir pas. Tout cela sera* » *quand Dieu voudra.* Si l'abbé de Langeron est à » Cambrai, dites-lui un petit mot de ma part, *en* » *lui recommandant le secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avoit pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il étoit entouré, avoit su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il étoit séparé depuis six ans, pour un homme odieux au Roi son aïeul, et dont il n'osoit même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'ame et du caractère d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avoit formé un pareil élève ?

M. le duc de Bourgogne fut cinq ans à la Cour sans être employé dans les armées. La perte de la bataille d'Hoechstædt, en 1704 ; celles de Ramillies et de Turin, en 1706, avoient découragé Louis XIV, et il n'osoit plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avoit rendus aussi entreprenans qu'ambitieux. C'est dans l'inter-

valle de ces cinq ans que nous retrouvons, dans les lettres de Fénélon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connoître : elles feront voir que les principes et les instructions de Fénélon convenoient également au rang où la Providence avoit fait naître M. le duc de Bourgogne, au trône qu'il devoit un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions qu'on jugera si ses instituteurs méritoient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'étoit au duc de Bourgogne lui-même que Fénélon prescrivoit cette grande règle de conduite : « La religion ne consiste pas dans une scrupu- » leuse observation de petites formalités; *elle consiste » pour chacun dans les vertus propres de son état. » Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même » façon qu'un solitaire ou un simple particulier.* »

Mais ce n'étoit pas à des maximes vagues et générales que Fénélon bornoit son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai, il dirigeoit toutes les pensées, tous les sentimens, tous les mouvemens, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettoient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite de M. le duc de Bourgogne pouvoit offrir de répréhensible ou d'estimable, et c'étoit de Cambrai que revenoient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragemens. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la Cour, étoit l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avoit pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénélon ; il étoit au-dessus de son pouvoir d'empêcher que l'ame du duc de Bourgogne

fût toujours en présence de celle de Fénélon ; on va voir s'il étoit digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement.

XI. — Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 1703.

« Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de » M. le duc de Bourgogne; tâchez de faire en sorte » que ceux qui en sont charmés à l'armée le re- » trouvent le même à la Cour; je sais qu'il y a des » différences inévitables, mais il faut rapprocher » ces deux états le plus qu'on peut; il est donc es- » sentiel que vous souteniez M. le duc de Bourgogne, » afin qu'il ne retombe pas dans son premier état; » Il y a plusieurs choses à lui insinuer, mais dou- » cement, et en se proportionnant à ses besoins. »

XII. — Instructions pour M. le duc de Bourgogne, sur madame de Maintenon.

» Il faudroit trouver un milieu, afin qu'il ne fût » ni trop ni trop peu chez madame de Maintenon; » il ne doit jamais lui montrer aucun éloignement; » *il doit même lui montrer, quoi qu'elle puisse* » *faire, une attention et des égards par respect pour* » *la confiance que le Roi a en elle.* Ainsi, il est à » propos qu'il aille chez elle de temps en temps » d'une manière honnête et pleine de considération, » sans paroître changer; mais il ne convient pas » qu'il y demeure oisif et rêveur dans un coin, » comme un enfant, ou comme un pauvre homme » bizarre, qu'elle ne daigne pas entretenir; il ne » doit pas choisir ce théâtre-là pour montrer ses » rêveries, ses chagrins, ses humeurs; s'il veut avoir » de telles heures, il faut qu'il aille les cacher dans » son cabinet; en un mot, il faut qu'il s'accoutume » à quelque dignité, et qu'il y accoutume les autres.

» Le moment de son retour de l'armée est favorable » pour prendre un bon pli; il ne reviendra de long- » temps, s'il perd une si belle occasion; plus il mon- » trera de force, d'égalité et de raison, plus ma- » dame de Maintenon changera pour le bien traiter, » et tous les autres compteront avec lui; sinon, tout » ce qu'il vient de faire à l'armée se perdra dans » l'antichambre de madame de Maintenon, et on » l'avilira de plus en plus. »

On croit entrevoir dans cette lettre que madame de Maintenon avoit plus d'éloignement que de goût pour M. le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutoit pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence dont elle étoit peut-être jalouse, et qui ne lui permettoit d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

« M. le duc de Bourgogne, continue Fénélon, » s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de gens; » toutes les glaces sont rompues avec eux; il n'a » qu'à être avec ces mêmes personnes à Versailles » à peu près comme à l'armée. Peut-il croire ou dire » qu'il lui soit impossible de continuer de prendre sur » lui ce qu'il a déjà pris si long-temps et avec tant de » succès; mais il faut deux choses: l'une, qu'il propor- » tionne ses ouvertures et ses manières obligeantes, » pour le reste des courtisans, à celles qu'il vient de » prendre avec les officiers de l'armée; la seconde » chose, que vous lui ouvriez de temps en temps » les yeux sur les divers caractères des gens qui l'en- » vironnent, et sur ce qui s'est passé autrefois, ou » qui se passe actuellement dans le monde, afin » qu'il ne tombe point en mauvaise compagnie, et » que, faisant grâce à tout le monde en gros, il sache » faire justice au mérite de chaque particulier. Je

» suppose qu'il se réservera toujours des heures » pour prier, pour lire, pour s'instruire solidement » de plus en plus sur les affaires.

» Je crois que M. le duc de Bourgogne devroit » sans empressement accoutumer le Roi à lui, et se » tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour en- » trer dans le conseil, soit pour soulager un prince » âgé. Sa modération, son respect, son esprit ré- » servé et secret, pourroient faciliter ce progrès dans » des temps où le Roi ne sauroit où reposer sa tête; » en ce cas, vous ne devriez faire aucun pas mar- » qué, qui pût donner aucun soupçon d'empresse- » ment; mais il faudroit vous tenir le plus près que » vous pourriez avec un air simple, ouvert et affec- » tionné, pour le mettre en état de vous donner sa » confiance. »

Personne ne connoissoit mieux que Fénélon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions; il avoit fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître pour briser la fougue de cette ame ardente et impérieuse; tant d'art et d'habileté n'auroient pas même suffi pour faire ployer devant l'autorité de la raison un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénélon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'étoit avec ce ressort si actif qu'il étoit parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentimens. On doit le dire, il falloit faire de M. le duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions dont il portoit le germe dans son cœur, il en étoit une dont l'ardeur effrayante pouvoit le conduire aux plus terribles excès. La religion elle-même, qui avoit heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avoit pu réussir

à en modérer les emportemens. Madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles (11 juillet 1706) : « M. le duc de Bourgogne est extravagant; car on » ne peut appeler autrement la passion qu'il a pour » sa femme; et je ne crois pas qu'on en ait jamais » vu une si désagréable pour celle qui la cause, et » pour les spectateurs; je n'en parle point en per- » sonne prévenue contre lui, car jamais je n'ai eu » plus sujet de m'en louer. »

Il paroît que l'empressement trop passionné que M. le duc de Bourgogne montroit en public pour madame la duchesse de Bourgogne, avoit fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Maintenon. Fénélon en fut instruit, et écrivit à M. de Chevreuse : « On dit qu'au lieu d'être atta- » ché à madame la duchesse de Bourgogne par rai- » son, par estime, par vertu, et par fidélité à la » religion, il paroît l'être par passion, par foiblesse » et par entêtement, en sorte qu'il fait mal ce qui » est bien en soi. Voilà ce que j'entends dire à di- » vers gens; je ne sais ce qui en est, et je souhaite » de tout mon cœur que ceci soit faux; mais je crois » devoir vous le confier en secret. Le soin que le » bon duc (M. de Beauvilliers) a de le cultiver, » ne vous dispense nullement d'ajouter vos soins » aux siens. Si vous agissez de concert, vous pour- » rez tour à tour insinuer tout ce que vous verrez de » convenable. On s'use moins en se relayant pour » dire la vérité. »

Fénélon écrivit directement à M. de Beauvilliers une lettre, qu'il pouvoit sans affectation mettre sous les yeux de M. le duc de Bourgogne, pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnoit à une passion même légitime; et ses avis expriment la réserve qui con-

venoit à un homme de son état sur une pareille matière.

« Soutenez, entretenez les sentimens du jeune » prince pour madame la duchesse de Bourgogne, » et gardez-vous bien de lui inspirer du refroidisse- » ment ; mais représentez-lui tout ce que Dieu de- » mande dans les amitiés les plus légitimes, ce qui » est nécessaire pour sa santé, son repos, sa répu- » tation, enfin ce qui est utile à la princesse même, » qui est encore si jeune. »

Mais les instructions détaillées que Fénélon chargeoit M. de Beauvilliers de transmettre à M. le duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux qu'il lui avoit inculqués, et les règles de conduite qu'il lui avoit prescrites, n'étoient pas aussi éclairés que raisonnables, et s'il est possible d'y apercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée qu'on attribuoit à l'éducation qu'il avoit reçue.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne » augmente ses pratiques de piété. C'est pour moi » un grand sujet de joie de voir la grâce dominer » dans son cœur. Que ne peut-on pas espérer, puis- » que le désir de plaire à Dieu surmonte en lui les » passions de la jeunesse, et l'enchantement du siècle » corrompu! Je rends grâce à Dieu de ce qu'il lui a » donné ce courage pour ne rougir point de l'Evan- » gile. Il est essentiel qu'un prince de son rang fasse » publiquement des œuvres qui excitent les hommes » à glorifier le Dieu qu'ils adorent.

» Mais on prétend que M. le duc de Bourgogne » va au-delà des œuvres nécessaires pour éviter tout » scandale, et pour vivre avec régularité en Chré- » tien. *On est alarmé de sa sévérité contre certains*

» *plaisirs; on s'imagine même qu'il veut critiquer*
» *les autres, et les former selon ses vues scrupu-*
» *leuses.* On raconte qu'il a voulu obliger madame
» la duchesse de Bourgogne à faire le carême comme
» lui, et à se priver de même pendant ce temps de
» tous les spectacles. On ajoute qu'il commence à
» retrancher son jeu, et qu'il est presque toujours
» renfermé tout seul. Enfin, on prétend qu'il a re-
» fusé à *Monseigneur* de le suivre à l'Opéra pendant
» le carême.

» En écoutant de tels discours, j'ai compté sur
» l'exagération du monde, qui ne peut souffrir la
» règle, qui la craint encore plus dans les grands
» que dans les particuliers, parce qu'elle y tire plus
» à conséquence. On y appelle souvent excessif en
» piété, ce qui est à peine suffisant; *mais je crain-*
» *drois d'un autre côté que ce prince ne se tournât*
» *un peu trop aux pratiques extérieures, qui ne*
» *sont pas d'une absolue nécessité.* Voici mes pen-
» sées que je vous propose, sans les donner pour
» bonnes.

» 1° Je crois que M. le duc de Bourgogne ne
» devroit pas gêner madame la duchesse de Bour-
» gogne; qu'il se contente de laisser décider son
» médecin sur la manière dont elle doit faire le
» carême. Il est bon de renvoyer ainsi toutes choses
» aux gens qui ont caractère et autorité pour déci-
» der. On décharge sa conscience, on satisfait à la
» bienséance, on évite l'inconvénient de passer pour
» rigide réformateur de son prochain. Si ce prince
» veut inspirer de la piété à la princesse, il doit la
» lui rendre douce et aimable; écarter tout ce qui est
» épineux, lui faire sentir en sa personne le prix et
» la douceur de la vertu simple et sans apprêt, lui
» montrer de la gaîté et de la complaisance dans

» toutes les choses qui ne relâchent rien dans le fond,
» enfin se proportionner à elle, et l'attendre; il faut
» seulement prendre garde de tomber, en tendant
» la main à autrui.

» 2° Il ne doit donner au public de spectacle sur
» la piété que dans les occasions de devoir, où la
» règle souffriroit, s'il ne la suivoit pas aux yeux
» du monde. Par exemple, il doit être modeste et
» recueilli à la messe, faire librement ses dévotions
» toutes les fois qu'il lui convient de les faire pour
» son avancement spirituel, s'abstenir de toute mo-
» querie, de toute conversation libre, imposer si-
» lence là-dessus aux inférieurs par son sérieux, par
» sa retenue; tout cela lui donnera beaucoup d'au-
» torité; mais quand il fait ses dévotions hors des
» grands jours, il peut choisir les heures et les lieux
» qui dérobent le plus cette action aux yeux des
» courtisans; du reste, il ne doit jamais donner au-
» cune démonstration de ses sentimens; on les sait
» assez. La seule régularité pour les devoirs géné-
» raux, et sa retenue à l'égard du mal, décideront
» suffisamment pour l'édification nécessaire.

» 3° Il doit, si je ne me trompe (1), s'accommo-
» der à l'inclination de *Monseigneur* pour les choses
» qu'il peut faire sans pécher. Si les spectacles étoient
» tels en eux-mêmes, que personne ne pût jamais y
» assister sans offenser Dieu, il ne faudroit jamais y
» aller, non plus au carnaval que pendant le carême
» ou la semaine sainte. Il est vrai qu'il est très-con-
» venable que ce prince se propose de n'y aller pas
» au moins pendant les temps consacrés à la péni-
» tence et à la prière; *mais la complaisance bien*
» *placée est une aimable vertu, et si elle sort quel-*
» *quefois de la lettre de la règle, c'est pour en mieux*

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

» *suivre l'esprit. N'aller point aux spectacles de son*
» *propre mouvement pendant le carême, et y aller*
» *en même temps pour plaire à Monseigneur, quand*
» *il le propose, c'est le parti qui me semble le plus*
» *à propos.* »

Fénélon apportoit un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince auquel tant de craintes et d'espérances étoient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité sur les imperfections qui déparoient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savoit que le duc de Bourgogne avoit de grandeur et d'élévation dans l'ame et le caractère, plus il étoit blessé des légères taches qui offusquoient l'éclat de tant de vertus.

XIII.—Lettre de Fénélon, 5 janvier 1711. (Manuscrits.)

« Le P. P. (le petit prince) raisonne trop et fait
» trop peu, écrivoit Fénélon au duc de Chevreuse;
» ses occupations les plus solides se bornent à des
» occupations vagues et à des résolutions stériles. Il
» faut voir les hommes, les étudier, les entretenir,
» sans se livrer à eux; apprendre à parler avec force,
» et acquérir une autorité douce. Les amusemens pué-
» rils rapetissent l'esprit, affoiblissent le cœur, avilis-
» sent l'homme, et sont contraires à l'ordre de Dieu.
» Je suis ravi de ce que vous êtes content du P. P.
» Pour moi je ne le serai point jusqu'à ce que je le
» sache libre, ferme, et en possession de parler avec
» une force douce et respectueuse. Autrement, il
» demeure avili comme un homme qui a encore
» dans un âge de maturité une foiblesse puérile.
» S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme et
» nerveux, il ne fera aucun véritable progrès : il
» est temps d'être homme. La vie du temps où il

» est, est une vie de mollesse, d'indolence, de ti-
» midité et d'amusement. Il ne sera jamais si sub-
» ordonné au Roi et à *Monseigneur*, que quand il
» leur fera sentir un homme mûr, appliqué, ferme,
» touché de leurs véritables intérêts, et propre à
» les soutenir par la sagesse de ses conseils et par la
» vigueur de sa conduite. Qu'il soit de plus en plus
» petit sous la main de Dieu, mais grand aux yeux
» des hommes; c'est à lui à faire aimer, craindre
» et respecter la vertu jointe à l'autorité; ah! je
» donnerois ma vie pour le Roi, pour la maison
» royale, pour notre jeune prince, qui est pour
» moi le monde entier.

» J'oubliois de vous dire qu'un homme venu de
» Versailles prétend que M. le duc de Bourgogne a
» dit que ce que la France souffre maintenant vient
» de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes
» passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez
» ménagé la réputation du Roi; on est blessé avec
» raison d'une dévotion qui se borne à critiquer son
» grand-père. »

En lisant ces lettres, on a peine à croire que Fénélon fût obligé de prendre les précautions les plus recherchées, pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parloit à ce prince que le langage de l'austère vérité; qu'il lui recommandoit sans cesse la plus religieuse soumission pour le Roi, et une attention constante à lui plaire; tandis qu'il évitoit avec un soin minutieux de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la Cour, des opérations des ministres et des injustices de madame de Maintenon à son égard, il étoit obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse correspondance, comme si on y eût traité d'une conspiration contre l'Etat. On

a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'étoit permis d'écrire à Fénélon dans des occasions très-rares, et en profitant des facilités que ses voyages à l'armée lui avoient présentées; on peut même se rappeler l'attention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommandoit de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres, tant il étoit convaincu de la prévention du Roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts dont il pût se rendre coupable à ses yeux, seroit de paroître regretter sa présence et ses conseils; mais nous trouvons, dans une lettre du duc de Chevreuse (1), une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance qu'on étoit parvenu à inspirer à un Roi d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes, où il avoit vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la Cour sans oser se présenter devant M. le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres ou des instructions de Fénélon.

M. le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708, car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707, pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie, son beau-père. Le duc de Savoie avoit déjà levé le siége et repassé le Var, lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

XIV. — Noble procédé de Fénélon envers l'évêque de Saint-Omer.

Ce fut dans ces temps critiques, que la Providence offrit à Fénélon une vengeance noble et écla-

(1) Du 1er décembre 1709. (Manuscrits.)

tante des procédés peu estimables de l'évêque de Saint-Omer.

L'état déplorable de la France, en 1708, les revers de ses armées, la pénurie absolue d'argent, n'avoient pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de Saint-Omer, avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps où le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvoient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paroît que l'évêque de Saint-Omer, qui, dans la vue de flatter la Cour et les ennemis de Fénélon, avoit autrefois (1) montré un zèle si indécent pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai, étoit resté témoin passif des mouvemens séditieux qui agitoient sa ville épiscopale. Il avoit oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité, que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité les expressions édifiantes du mandement de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour la ville de Saint-Omer ce que l'évêque de Saint-Omer n'avoit point fait, et ce qu'il auroit dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit point des momens précieux à écrire à la Cour, ni à exciter les agens de l'autorité, dont le zèle auroit pu

(1) En 1699.

se trouver enchaîné par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquoit la nature du remède. La révolte de la garnison de Saint-Omer pouvoit avoir des suites irréparables, avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénélon trouva dans la confiance qu'inspiroit sa vertu un crédit qui manquoit à un monarque absolu et tout-puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avoit à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer; il les fit passer sur-le-champ dans cette ville, et la révolte fut apaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénélon; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que dans une circonstance semblable tous les cœurs nobles et généreux auroient pu disputer à Fénélon le mérite et la gloire d'une telle action; mais il n'appartenoit qu'à Fénélon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres qui correspondent à cette époque; elles sont adressées à ses amis les plus chers; il n'y laisse pas échapper un seul mot qui rappelle un dévouement dont tant d'autres auroient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon, que nous avons eu connoissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens. On ne trouvera pas le style du cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénélon; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami, ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles, ou trop communes.

« Les sentimens naturels et réfléchis de mon cœur
» sont trop vifs sur ce que j'apprends dans l'instant
» que vous venez de faire de si généreux (dans le

» dessein, comme vous y avez réussi, d'apaiser la
» garnison de Saint-Omer, et de la faire rentrer dans
» son devoir), pour que je puisse différer d'un mo-
» ment à vous congratuler de ce que vous avez eu
» une occasion si naturelle, en faisant une action
» bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand
» et vertueux prélat français, de vous venger en
» quelque façon, en apprenant par votre vertueux
» exemple, seule vengeance qui nous est permise
» par l'Evangile, ce que devoit faire dans une telle
» conjoncture, préférablement à tout autre, un con-
» frère qui en avoit usé à votre égard dans des
» temps bien douloureux pour vous et pour vos ser-
» viteurs et amis, d'une manière bien étonnante,
» et qui ne pouvoit que lui attirer l'indignation de
» tous les honnêtes gens qui connoissent d'autres
» principes que ceux de leur fortune. Je vous avoue-
» rai ingénument que je ne connois rien de si doux
» à un cœur noble et généreux, que de pouvoir se
» venger ainsi de ses ennemis et de ceux qui se
» sont portés le plus indignement à nous faire du
» mal, c'est-à-dire, en bien faisant à leur égard,
» et faisant même des œuvres de surérogation, dans
» le temps que ces mêmes personnes ne s'y sont pas
» portées, quoique plus obligées à le faire, pour
» remplir leurs devoirs. Je suis sûr que cette action,
» qui vous attirera tant de louanges, et qui devroit
» vous attirer tant de récompenses dès cette vie,
» ne vous a guère coûté; et je suis même persuadé
» qu'aux pieds de votre crucifix, vous avez au moins
» à étouffer des sentimens de complaisance et de joie
» que vous avez ressentis en la faisant, par le prin-
» cipe d'une vengeance permise et si naturelle aux
» grands et nobles cœurs tels que le vôtre. Car si
» je ne connois rien de si contraire à la nature hu-

» maine la plus parfaite, que de pardonner sincère-
» ment et de vouloir du bien à ceux qui nous font
» le plus de mal, rien d'un autre côté ne nous pa-
» roît plus doux pour un cœur noble et généreux,
» qui, se trouvant en état de se pouvoir venger de
» ceux qui nous veulent et nous font le plus de mal,
» ne le font que pour leur faire du bien, et un bien
» auquel ils ne s'attendent pas, tant leur cœur est
» éloigné de pratiquer la même chose. »

Le cardinal de Bouillon s'étoit trompé, lorsqu'il sembloit croire que cette belle action de Fénélon *devoit lui attirer des récompenses dès cette vie.* L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui auroit fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénélon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le Roi d'un événement qui pouvoit accuser son imprévoyance ou son impéritie.

XV. — Campagne de Lille en 1708.

Mais la campagne de 1708 fut pour M. le duc de Bourgogne la crise la plus terrible et la plus violente où un jeune prince de son caractère et de son rang pût jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles, dont Fénélon lui avoit appris l'usage; jamais peut-être la religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions; jamais il n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénélon; et la Providence, qui avoit prévu l'extrémité où il seroit réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On étoit informé que le prince Eugène et le duc de Marlboroug devoient porter le principal théâtre de la guerre et tous les efforts des armées alliées dans les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre ; le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devoit être pour le jeune prince qu'une décoration accordée à sa naissance, et les instructions qu'il avoit reçues du Roi le subordonnoient aux avis du duc de Vendôme.

L'expérience si malheureuse, et encore si récente, des dangers et des inconvéniens qu'offre le partage du commandement, n'avoit pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presque impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc d'Orléans s'étoient vus enchaînés par la circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée que le duc d'Orléans étoit censé commander; pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur, souvent téméraire, et toujours hasardeuse, étoit capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi ceux des grands capitaines qui ont honoré la France et illustré le siècle de Louis XIV; il avoit en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup d'œil sûr et rapide, une ambition démesurée de la

gloire et des honneurs, et la confiance des soldats par une sorte de familiarité populaire qui les charmoit et les portoit à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne (1); mais à ces grandes qualités il joignoit de grands défauts, même dans la partie militaire; et sans emprunter à M. de Saint-Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs mêmes (2) « de n'avoir pas toujours assez médité ses desseins, » d'avoir trop négligé les détails, d'avoir laissé pé» rir la discipline militaire, de donner à la table » et au sommeil la meilleure partie de son temps, » de ne se lever souvent qu'à quatre heures après » midi, et de s'être exposé plus d'une fois par cet » inconcevable abandon au danger d'être enlevé. »

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps où l'on ne pouvoit par conséquent supposer que Fénélon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portoit le même jugement.

XVI. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706. (Manuscrits.)

« M. de Vendôme est paresseux, inappliqué à » tous les détails, croyant toujours tout possible,

(1) Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

(2) Siècle de Louis XIV de Voltaire.

» sans discuter les moyens et consultant peu. Il a » de grandes ressources par sa valeur et son coup-» d'œil, qu'on dit être très-bon pour gagner une ba-» taille; mais il est très-capable d'en perdre une par » un excès de confiance. Alors que deviendroit-on? » Il ne peut souffrir la supériorité des ennemis sur » lui; c'est une honte et un dépit extrême; les en-» nemis prendront des places très-importantes de-» vant lui pour percer notre frontière et entamer le » royaume, ou bien ils l'engageront à une bataille; » c'est ce qu'il cherche; s'il la perd, il hasarde la » France entière; c'est sur quoi on doit bien déli-» bérer, sans l'abandonner à son impétuosité. Il fau-» droit un Charles V pour retenir Bertrand du Gues-» clin; il ne s'agit pas de la campagne de M. de » Vendôme, mais de la fortune de l'Etat. »

Voilà ce qu'écrivoit Fénélon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas eu tous les défauts qu'on lui reprochoit, il étoit de tous les généraux de son temps celui qu'on devoit le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenoit à une cabale puissante, uniquement occupée à braver le duc et la duchesse de Bourgogne et tout ce qui leur étoit attaché. Il faut le dire, le Dauphin, fils de Louis XIV et père du jeune prince, avoit la foiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils; il croyoit y trouver la censure de sa vie insouciante et inappliquée; il s'étoit environné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étoient que trop aperçus de cette affligeante disposition, et s'étudioient à l'entretenir. Ils avoient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui auroit pu les rapprocher si la mort du Roi, que

son âge déjà avancé permettoit de prévoir, laissoit l'héritier du trône en leur pouvoir. Tous ceux qui composoient cette Cour redoutoient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne, et l'influence des amis vertueux qui paroissoient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de Vendôme étoit le personnage le plus actif et le plus distingué de la Cour du Dauphin par son rang, ses grands talens et ses succès; et sa vaste ambition lui présageoit une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenoit à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition se réunissoient des ressentimens personnels, qui irritoient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avoit point ignoré la manière peu mesurée et trop publique dont il s'étoit souvent expliqué sur le duc de Savoie son père, et elle en avoit témoigné son mécontentement. Enfin, la licence honteuse et révoltante des mœurs du duc de Vendôme formoit un contraste choquant avec les principes vertueux du duc de Bourgogne; il ne pouvoit se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard, et un mépris trop mérité étoit pour lui une insupportable injure.

Telles étoient les dispositions du duc de Vendôme lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'apercevoir dès les premiers momens, par la hauteur insultante avec laquelle il donnoit des ordres au jeune prince, plutôt qu'il n'en recevoit, qu'il étoit impossible de voir régner entre eux cette harmonie si nécessaire pour assurer les succès de la campagne. On sent aussi qu'il dut se former dès lors autour des deux chefs des groupes divers de courtisans et d'adulateurs, plus occupés à se combattre mutuellement qu'à combattre les en-

nemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnoit des espérances qui furent cruellement trompées.

Le jour même où le duc de Bourgogne avoit quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'étoit un moment arrêté à Senlis pour envoyer un courrier à Fénélon, et le prévenir de son passage à Cambrai; il lui mandoit :

XVII. — Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 15 mai 1708.

« Je suis ravi, mon cher archevêque, que la campagne que je vais faire en Flandre me donne lieu » de vous embrasser, et de vous renouveler moi- » même les assurances de la tendre amitié que je » conserverai pour vous toute ma vie. S'il m'avoit » été possible, je me serois fait un vrai plaisir d'al- » ler coucher chez vous; *mais vous savez qu'il y a* » *des raisons qui m'obligent à garder des mesures;* » *et je crois que vous ne vous en formaliserez point.* » Je serai demain à Cambrai sur les neuf heures; » j'y mangerai un morceau à la poste, et je monterai » ensuite à cheval pour me rendre à Valenciennes. » *J'espère vous y voir et vous y entretenir sur di-* » *verses choses.* Si je ne vous donne pas souvent de » mes nouvelles, vous croyez bien que ce n'est pas » manque d'amitié et de reconnoissance; elle est » assurément telle qu'elle doit être.

» LOUIS. »

Fénélon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au Roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes[1], ainsi qu'il l'y avoit invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de

Bourgogne, qui suivit de très-peu de jours la première.

« Votre lettre m'a été rendue en particulier, mon » cher archevêque, et je vous envoie la réponse par » la même voie. C'est la meilleure dont vous puis» siez user lorsque vous le jugerez à propos. L'élec» teur de Cologne (1) a fait savoir à M. de Vendôme » qu'il désireroit me voir; et à cause des inconvé» niens du cérémonial, et que je ne pourrois pas » lui donner autant qu'il prétendoit, il a été con» venu que je ne le verrois qu'à cheval; je crois que » ce sera le jour de la revue de l'armée. Ainsi faites» lui la réponse que vous avez projetée. Je sais que » ce prince a plus de mérite qu'on ne lui en croit; » je le connois par moi-même.

» *Je suis charmé des avis que vous me donnez* » *dans la seconde partie de votre lettre, et je vous* » *conjure de les renouveler toutes les fois qu'il vous* » *plaira. Il me paroît, Dieu merci, que j'ai une* » *partie des sentimens que vous m'y inspirez, et que* » *me faisant connoître ceux qui me manquent, Dieu* » *me donnera la force de tout accomplir, et d'user* » *des remèdes que vous me prescrivez. Il me paroît* » *que pour ne me guère voir vous ne me connoissez* » *pas mal encore*..... J'aurai une attention particu» lière à ce qui regarde les églises et les maisons des » pasteurs; c'est un point essentiel, et je garderai » sur ces points une exacte sévérité. Continuez vos » prières, je vous en supplie, j'en ai plus besoin que » jamais; unissez-les aux miennes, ou plutôt je les » unirai aux vôtres; *car je sais qu'en pareil cas l'é*» *vêque est au-dessus du prince. Vous faites très*» *sagement de ne pas venir ici* (à Valenciennes), *et* » *vous en pouvez juger, parce que je n'ai point été*

(1) Clément-Auguste de Bavière.

» *coucher à Cambrai ; j'y aurois été assurément sans* » *des raisons décisives qui m'en ont empêché. Sans* » *cela, j'aurois été ravi de vous voir ici, pendant* » *le séjour que j'y ferai, et de vous y entretenir sur* » *beaucoup de matières où vous auriez été plus ca-* » *pable que personne de m'éclairer, et de me don-* » *ner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai toujours* » *eue pour vous, et que je vous ai rendu justice au* » *milieu de tout ce dont on vous accusoit injuste-* » *ment.* Soyez persuadé que rien ne sera capable de » la diminuer, et qu'elle durera autant que ma vie.

» LOUIS. »

XVIII. — Combat d'Oudenarde.

La prise de Gand fut presque immédiatement suivie du malheureux combat d'Oudenarde (1), où le duc de Vendôme chercha à réparer par des prodiges de valeur le tort qu'il avoit eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de Bourgogne, le duc de Berry son frère, et le fils de Jacques II, prétendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servoit alors dans l'armée française sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et cherchoit à illustrer dans la carrière des armes un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent dans cette occasion avec une hardiesse qui faillit leur être funeste, par le danger où ils furent d'être enveloppés tout-à-coup par les ennemis.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya (2), que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée française. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé

(1) 11 juillet 1708.

(2) Les Français n'y perdirent que deux mille hommes.

surprendre, vouloit qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux, et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit envers le duc de Bourgogne des procédés qui paroîtroient incroyables, s'ils n'étoient attestés par les Mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a écrit M. de Saint-Simon (1) avec un ton de vérité qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs.

« Après le combat d'Oudenarde, les princes » consultèrent sur ce qu'il y avoit à faire avec M. » de Vendôme, qui, de fureur de s'être si cruellement mécompté, brusqua tout le monde. M. le » duc de Bourgogne voulut parler : M. de Vendôme, enivré d'autorité et de colère, lui ferma » à l'instant la bouche, en lui disant d'un ton impérieux devant tout le monde, *qu'il se souvînt* » *qu'il n'étoit venu qu'à condition de lui obéir.* Ces » paroles étonnantes, prononcées dans les funestes » momens où l'on sentoit si horriblement le poids » de l'*obéissance*, dont sa paresse et son opiniâtreté » venoient de rendre les suites si désastreuses, firent » frémir tous ceux qui les entendirent.

» Le jeune prince à qui elles furent adressées » y chercha une plus difficile victoire que celle qui » se remportoit actuellement par les ennemis sur » lui. Il sentit qu'il n'y avoit point de milieu entre » les dernières extrémités et l'entier silence, et fut » assez maître de lui pour le garder. Vendôme se » mit alors à pérorer sur ce combat, à vouloir montrer qu'il n'étoit point perdu, à soutenir que la » moitié de l'armée n'ayant point combattu, il fal-

(1) Mémoires de Saint-Simon, tom. II, pag. 257.

» loit tourner toutes ses pensées à recommencer le » lendemain matin. Chacun écouta en silence un » homme qui ne vouloit pas être contredit, et qui » venoit de montrer un exemple aussi coupable » contre l'héritier nécessaire de la couronne, de qui- » conque hasarderoit autre chose que des applau- » dissemens ; le silence dura donc sans que personne » osât proférer une parole. Il venoit cependant des » avis de tous côtés que le péril étoit extrême. » Puységur, arrivant devers la maison du Roi, en » fit un récit qui ne laissa aucun raisonnement libre, » et que le maréchal de Matignon osa appuyer. Ven- » dôme, ne voyant plus nulle apparence de résister » davantage à tant de convictions, et poussé à bout » de colère, s'écria : *Eh bien! Messieurs, je vois* » *bien que vous le voulez tous ; il faut donc se reti-* » *rer;* et l'on se retira. »

Cette retraite étoit d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet événement, « on se seroit retrouvé le lende- » main (1) dans une position plus mauvaise encore » que celle de la veille, l'armée française étant sé- » parée par celle des ennemis. »

XIX. — Siége de Lille en 1708.

Le prince Eugène et Marlboroug firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége de Lille. Le maréchal de Boufflers étoit accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avoit vue menacée. Ce siége mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talens et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

(1) Abr. chron. du président Hénault.

L'armée du duc de Bourgogne étoit destinée à faire le siége de Lille, et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avoit les yeux fixés sur le duc de Bourgogne, et il étoit assez naturel de croire qu'il hasarderoit tout, plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du Roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes, commandée par son petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude, qui prononce toujours des jugemens absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position, ni de calculer les obstacles qui enchaînent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite que les succès font la gloire ou la honte, et que les succès constans fixent invariablement le jugement de la postérité. Les divisions qui régnoient entre les chefs de l'armée contribuèrent encore à égarer l'opinion et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectoient de partager son ardeur impatiente et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivoient à Paris et à la Cour étoient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes, et ces odieuses rumeurs étoient propagées par une cabale puissante et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignoit de se justifier; il croyoit au-dessous de lui de descendre à des accusations contre ses ennemis et à des apologies pour lui-même; il n'avoit que des amis et point de partisans; ces amis étoient des hommes vertueux, irréprochables, mais circon-

spects par leur âge, leur caractère, et leur position personnelle; toutes les manœuvres de l'intrigue leur étoient inconnues et étrangères ; ils n'opposoient à la clameur publique que ces conjectures et ces raisonnemens qui peuvent avoir quelque accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le jeune prince étoit défendu dans le cœur du Roi par la tendresse paternelle et une estime réfléchie, et auprès de madame de Maintenon par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la Cour se divisoit entre deux partis encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies, qui étoient en présence sur la frontière.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et intéressante entre le jeune prince et Fénélon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur, et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avoit fait craindre à Fénélon que M. le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettoit de tenir encore long-temps la campagne (1). Il lui adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse.

(1) On étoit au mois de septembre.

XX. — Lettre de Fénélon à M. le duc de Bourgogne, septembre 1708.

« Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous » répéter qu'il me semble que vous devez tenir bon » jusqu'à l'extrémité dans l'armée, comme M. de » Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on ne peut » rien faire d'utile et d'honorable jusqu'à la fin de » la campagne, au moins vous aurez payé de pa- » tience, de fermeté et de courage, pour attendre » les occasions jusqu'au bout; au moins vous aurez » le loisir de faire sentir votre bonne volonté aux » troupes, et de regagner des cœurs. Si, au contraire, » on fait quelque coup de vigueur avant que de se » retirer, pourquoi faut-il que vous n'y soyez pas, » et que d'autres s'en réservent l'honneur? *pourquoi* » *faut-il faire penser au monde qu'on n'ose rien en-* » *treprendre de hardi et de fort quand vous com-* » *mandez, que vous n'y êtes qu'un embarras*, et » *qu'on attend que vous soyez parti pour tenter quel-* » *que chose de bon?* Après tout, s'il y a quelque » ressource à espérer, c'est dans le temps où les en- » nemis seront réduits à se retirer ou à prendre des » postes dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà le » dénouement de toute la campagne, voilà l'occasion » décisive : pourquoi la manqueriez-vous? Il faut » toujours obéir au Roi avec un zèle aveugle; mais » il faut attendre et tâcher d'éviter un ordre absolu » de partir trop tôt. Vous auriez tout le déshonneur » de la campagne, et M. de Vendôme se réserveroit » l'espérance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénélon sur l'objet de sa lettre, qui n'avoit en effet nul fondement, et qui n'étoit qu'une rumeur répandue par ses ennemis pour chercher à lui nuire. Il se trou-

voit même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le Roi avoit ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avoit adjoint au duc de Vendôme pour diriger son petit-fils.

XXI. — Du maréchal de Berwick.

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore (1), pour un des plus grands généraux de l'Europe, avoit au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang-froid qui ne lui permettoient jamais de rien accorder au hasard ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étoient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formoit la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume, et de livrer la France entière au pillage. Cette considération avoit décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé, que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchemens des ennemis, pour dégager la citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis, prendre une connoissance approfondie de la position des ennemis; le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvoit hasarder une pareille entreprise sans exposer l'armée à une ruine entière, et qu'aucune probabilité de succès ne pouvoit balancer un si grand danger; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille, avec le même sang-froid qu'il avoit ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportemens du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme,

(1) Il n'avoit alors que 37 ans.

et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne, et tous les membres du conseil, adoptèrent une résolution qui ne pouvoit être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick, et d'un officier général tel que Puységur.

On trouvera une partie de ces détails dans la réponse du duc de Bourgogne à Fénélon.

XXII. — Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 20 septembre 1708. (Manuscrits.)

Au camp du Saulsoir, le 20 septembre 1708.

« J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos » lettres, mon cher archevêque; vous comprenez » aisément que je n'ai pas trop eu le temps de ré» pondre plus tôt à la première; et pour la seconde, » elle ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a point été* » *question de mon retour; mais vous pouvez être* » *persuadé que je suis et que j'ai toujours été dans* » *les mêmes sentimens que vous sur ce chapitre*, et » *qu'à moins d'un ordre supérieur et réitéré, je* » *compte, quoi qu'il arrive, de finir la campagne*, » *et d'être à la tête de l'armée tant qu'elle sera* » *assemblée.*

» J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai es» suyé une épreuve depuis quinze jours, *et je me* » *trouve bien loin de l'avoir reçue comme je le de*» *vois, me laissant emporter aux prospérités, et* » *abattre dans les adversités; me laissant aussi aller* » *à un serrement de cœur causé par les noirceurs*, » *les contradictions, et les peines de l'incertitude* » *et de la crainte de faire quelque chose de mal à* » *propos dans une affaire d'une conséquence aussi* » *extrême pour l'Etat.* Je me trouvois avec l'ordre » réitéré du Roi d'attaquer les ennemis; M. de Ven-

» dôme pressant de le faire, et de l'autre côté le
» maréchal de Berwick et tous les anciens officiers,
» avec la plus grande partie de l'armée, disant qu'il
» étoit impossible d'y réussir, et que l'armée s'y
» perdroit. Le Roi me réitéra son ordre après une
» première représentation à laquelle je me crus
» obligé. M. de Chamillart arriva le soir, et me
» confirma la même chose. J'y voyois les funestes
» suites de la perte d'une bataille, sans pouvoir
» presque espérer de la gagner, et que le mieux
» qui pouvoit nous arriver étoit de nous retirer après
» une attaque infructueuse. Voilà l'état où j'ai été
» pendant huit ou neuf jours, jusqu'à ce qu'enfin le
» Roi, informé de l'état des choses, n'a plus or-
» donné l'attaque, et m'a remis à prendre mon parti.

» *Sur ce que vous me dites de mon indécision,*
» *il est vrai que je me le reproche à moi-même, et*
» *que quelquefois paresse ou négligence, d'autres*
» *fois mauvaise honte, respect humain, ou timidité,*
» *m'empêchent de prendre des partis, et de trancher*
» *net dans des choses importantes. Vous voyez que*
» *je vous parle avec sincérité, et je demande tous les*
» *jours à Dieu de me donner, avec la sagesse et la*
» *prudence, la force et le courage pour exécuter ce*
» *que je croirai de mon devoir.*

» Je n'avois point cette puissance décisive quand
» je suis entré en campagne, et le Roi m'avoit dit
» que, quand les avis seroient différens, je devois
» me rendre à celui de M. de Vendôme, lorsqu'il
» y persisteroit. Je la demandai après l'affaire d'Ou-
» denarde; elle me fut accordée, et peut-être ne
» m'en suis-je pas servi autant que je le devois.

» *Pour toutes les louanges que vous me donnez,*
» *si elles ne venoient d'un homme comme vous, je*
» *les prendrois pour des flatteries; car en vérité je*

» *ne les mérite guère, et le monde se trompe dans ce* » *qu'il pense sur mon sujet.* Mais il faut, avec la » grâce de Dieu, mériter ce que l'on en croit, du » moins en approcher. Vous savez mon amitié pour » vous; elle ne finira qu'avec ma vie.

» LOUIS. »

P. S. « Je me sers de cette occasion pour vous » demander si vous ne croyez pas qu'il soit absolu» ment mal de loger dans une abbaye de filles. C'est » le cas où je me trouve, les religieuses sont pour» tant séparées; mais j'occupe une partie de leurs » logemens, et, s'il étoit nécessaire, je quitterois la » maison quoi qu'on en pût dire. Dites-moi, je vous » en prie, votre sentiment, d'autant plus que je suis » présentement dans votre diocèse. »

Fénélon s'empressa de tranquilliser le duc de Bourgogne sûr le dernier article de cette lettre, qui tenoit autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux.

Il lui répondit : « Vous ne devez avoir aucune » peine de loger dans la maison du Saulsoir. Vous » n'avez rien que de sage et de réglé auprès de votre » personne. C'est une nécessité à laquelle on est ac» coutumé pendant les campemens des armées; on » est fort édifié de la police et du bon ordre que vous » faites garder. »

Le duc de Bourgogne avoit les défauts de ses qualités; n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeoit trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent jusqu'à un certain point à la science de gouverner. Les princes devroient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir

flatteur, comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

XXIII. — Fénélon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.

« Je viens d'apprendre, Monseigneur, lui écri- » voit Fénélon, que diverses personnes de condition » et de mérite dans le service, se plaignent que vous » ne connoissez ni leurs noms, ni leurs visages, pen- » dant que M. le duc de Berry les reconnoît tous, » les distingue, et les traite gracieusement. Cepen- » dant vous avez plus qu'aucun autre prince de quoi » contenter le public dans la conversation. Vous y » êtes gai, obligeant, et, si l'on ose le dire, très- » aimable; vous avez l'esprit cultivé et orné pour » pouvoir parler de tout, et pour vous proportion- » ner à chacun; c'est un charme continuel dont il » ne tient qu'à vous de faire usage; il ne vous en » coûtera qu'un peu de sujétion et de complaisance; » Dieu vous donnera la force de vous y assujettir, » si vous le désirez; vous n'y aurez que la gloire » mondaine à craindre. C'est l'avantage des grands » princes, que chacun, qui se ruine, ou qui s'expose » à être tué pour eux, est enchanté par une parole » obligeante et dite à propos. L'armée entière chan- » tera vos louanges, quand chacun vous trouvera » accessible, ouvert et plein de bonté.

» Pour vos défauts, Monseigneur, je remercie » Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce qu'il » vous apprend à vos dépens, par de si fortes leçons, » à vous défier de vous-même.

» On dit encore que M. le comte d'Evreux (1) a

(1) Henri-Louis de Latour d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie.

» écrit très-certainement une lettre qu'il a dés-
» avouée ; on dit que vous avez paru croire un peu
» trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait
» contre la notoriété publique. Pour moi, je crois
» qu'il seroit très-digne de vous de suspendre tout
» au moins votre jugement sur la sincérité de ce dé-
» saveu, et de lui rendre vos bonnes grâces, en lui
» pardonnant, s'il le faut, de très-bon cœur. Je vous
» dirai, dans le plus profond secret, que ce désaveu
» ne doit pas être cru, et que je le sais bien.

» Je rassemble, Monseigneur, tous les discours
» que j'ai entendu faire, ne craignant point de vous
» déplaire, en vous avertissant de tout avec un zèle
» sans bornes, et étant persuadé que vous ferez un
» bon usage de tout ce qui méritera quelque atten-
» tion. Les bruits même les plus injustes ne sont pas
» inutiles à savoir, quand on a le cœur bon et grand,
» comme vous l'avez, Dieu merci. »

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénélon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts, ou de ses défauts; mais on peut dire que la manière dont M. le duc de Bourgogne recevoit ses avis et ses leçons est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai.

XXIV. — Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708.
(Manuscrits.)

« Je n'ai pu répondre plus tôt, mon cher archevê-
» que, à votre grande lettre; car j'en ai eu fréquem-
» ment de très-longues à écrire sur les opérations
» dont je suis chargé. Je puis le faire présentement
» article par article.

» Il est vrai que je suis renfermé assez souvent;

» mais, comme je vous l'ai dit, j'écris beaucoup
» certains jours. Je ne nie pas cependant que je ne
» perde souvent du temps. Il est vrai aussi que je
» parle plutôt aux gens à qui je suis plus accoutumé,
» et que je suis trop en cela mon goût naturel. »

Il entre ensuite dans son apologie sur l'affaire d'Oudenarde, et sur quelques faits militaires dont Fénélon l'avoit entretenu sur les bruits publics, et qui seroient aujourd'hui sans intérêt.

« La publicité de quelques délibérations du con-
» seil de guerre n'est que trop véritable; mais on
» peut la mettre sur le compte de M. de Vendôme
» plutôt que sur le mien.

» Il en est de même de n'être pas bien averti, et
» ce qui fait retomber sur moi cette sorte de plainte,
» est que j'aurois dû agir autrement, et que je ne
» l'ai pas toujours fait, me laissant aller à une mau-
» vaise complaisance, à une certaine foiblesse ou
» respect humain. Vous connoissez parfaitement
» M. de Vendôme, et je n'ai rien à vous dire de
» plus que ce que vous en dites dans votre lettre. Ce
» que vous dites du maréchal de Berwick est aussi
» fort juste; il excède peut-être un peu trop en pru-
» dence, au lieu que M. de Vendôme excède en
» confiance et négligence.

» Je ne sache point dans tout ce qui s'est passé
» en dernier lieu avoir consulté gens sans expé-
» rience. J'ai parlé aux plus anciens généraux, à des
» gens sans atteinte sur le courage, et si les conseils
» ont été taxés de timides, ils méritoient plutôt le
» nom de prudens.

» Il est vrai que la présomption absolue de M. de
» Vendôme, ses projets subits et mal dirigés, et ce
» que j'en ai vu, m'empêchent d'avoir aucune con-
» fiance ne lui, et que cependant j'ai trop acquiescé

» dans des occasions où je devois au contraire déci-
» der de ce qu'il me proposoit, joignant en cela la
» foiblesse à peut-être un peu de prévention. Car,
» depuis l'affaire d'Oudenarde, j'ai reçu la puissance
» décisive, ainsi que je crois vous l'avoir déjà mandé.

» Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit que
» mon frère traite mieux que moi, et connoît mieux
» que moi des officiers de qualité et de mérite;
» comme il écrit moins que moi, il les peut voir
» plus souvent.

» Je tâcherai de faire usage des avis que vous
» me donnez, et prie Dieu qu'il m'en fasse la grâce,
» pour n'aller trop loin ni à droite ni à gauche.

» Je ferai aussi usage de ce que vous me marquez
» sur le comte d'Evreux, sans affectation, mais
» aussi pour ne pas paroître dupe; car vous savez
» que c'est un personnage qu'il faut éviter; je m'at-
» tends à bien des discours que l'on tient, et que l'on
» tiendra encore. Je passe condamnation sur ceux
» que je mérite, et méprise les autres, pardonnant
» véritablement à ceux qui me veulent ou me font
» du mal, et priant pour eux tous les jours de ma vie.

» Voilà mes sentimens, mon cher archevêque,
» vous savez que mon amitié pour vous est toujours
» la même. J'espère pouvoir vous en assurer moi-
» même à la fin de la campagne; on ne sauroit en-
» core dire quand ce sera, car l'événement de Lille
» est encore indéterminé. »

Souvent Fénélon, s'élevant dans ses lettres au-dessus des détails particuliers, dont il croyoit devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatans, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes.

XXV. — Extraits de quelques lettres de Fénélon au duc de Bourgogne.

« Ceux qui doivent commander aux autres, ne » peuvent le faire utilement dès qu'ils ont perdu » l'estime et la confiance des peuples. Rien ne seroit » plus dur et plus insupportable pour les peuples, » rien ne seroit plus dangereux et plus déshonorant » pour un prince, qu'un gouvernement de pure au- » torité, sans l'adoucissement de l'estime, de la con- » fiance et de l'affection réciproque. Il est donc ca- » pital, même selon Dieu, que les grands princes » s'appliquent sans relâche à se faire aimer et esti- » mer, non par une recherche de vaine complai- » sance, mais par fidélité à Dieu, dont ils doivent » représenter la bonté sur la terre.....

» Ce qui me console de vous voir si traversé et » si contredit, est que je vois le dessein de Dieu, qui » veut vous purifier par les contradictions, et vous » donner l'expérience des embarras de la vie hu- » maine, comme au moindre particulier. Ne vous » mettez point en peine de me répondre; il me suf- » fit que mon cœur ait parlé au vôtre en secret de- » vant Dieu seul. C'est en lui que je mets toute ma » confiance pour votre prospérité, Monseigneur; je » vous porte tous les jours à l'autel avec le zèle le » plus ardent. Quelque génie que Dieu vous ait donné, » vous courez risque de faire des fautes irrépara- » bles, si vous vous tourniez à une dévotion foible » et scrupuleuse. Ecoutez les personnes les plus ex- » périmentées, et ensuite prenez votre parti. *Il est » moins dangereux d'en prendre un mauvais que » de n'en prendre aucun, ou que d'en prendre un » trop tard.* Pardonnez, Monseigneur, la liberté » d'un ancien serviteur, qui prie sans cesse pour

» vous, et qui n'a d'autre consolation en ce monde
» que celle d'espérer que, malgré ces traverses,
» Dieu fera par vous des biens infinis. Dieu, sur
» qui je compte, et non sur les hommes, bénira vos
» travaux; et quand même il permettroit que vous
» n'eussiez aucun succès, vous feriez voir au monde
» combien on mérite les louanges des personnes so-
» lides et éclairées, quand on a le courage et la pa-
» tience de se soutenir avec force dans le malheur...

» Oh! que Dieu vous aime, Monseigneur, puis-
» qu'il a soin de vous instruire par tant de contra-
» dictions. *Il vous fait sentir combien les guerres*
» *sont à craindre, combien les plus puissantes ar-*
» *mées sont inutiles, combien les grands Etats sont*
» *facilement ébranlés.* Il vous montre combien les
» plus grands princes sont rigoureusement critiqués
» par le public, pendant que les flatteurs ne cessent
» point de les encenser. Quand on est destiné à gou-
» verner les hommes, il faut les aimer pour l'a-
» mour de Dieu, sans s'attendre à être aimé d'eux,
» et se sacrifier pour leur faire du bien, quoiqu'on
» sache qu'ils disent du mal de celui qui les con-
» duit avec bonté et modération. Il faut néanmoins,
» Monseigneur, vous dire que le public vous estime,
» vous respecte, attend de grands biens de vous, et
» sera ravi qu'on lui montre que vous n'avez aucun
» tort. Il croit seulement que vous avez une dévo-
» tion sombre, timide, scrupuleuse, et qui n'est pas
» assez proportionnée à votre place; que vous ne
» savez pas prendre une certaine autorité modérée,
» mais décisive, sans blesser la soumission inviola-
» ble que vous devez aux intentions du Roi. *Eh!*
» *qui est-ce sur la terre qui n'a point de défauts, et*
» *qui n'a pas commis de grandes fautes? qui est-ce*
» *qui est parfait à vingt-six ans pour le très-diffi-*

» *cile métier de la guerre, quand on ne l'a jamais*
» *fait de suite?* »

Fénélon lui donne ensuite les conseils les plus sages et les plus éclairés sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

« Pour votre piété, si vous voulez lui faire hon-
» neur, vous ne sauriez être trop attentif à la ren-
» dre douce, simple, commode, sociable; il faut
» vous attacher à chercher au dehors le bien public,
» autant que vous le pourrez, et retrancher les scru-
» pules sur les choses qui paroissent des minuties; il
» faut, pour ainsi dire, justifier la piété aux criti-
» ques et aux libertins; il faut la pratiquer d'une
» manière simple, noble, forte et convenable à
» votre rang. Il faut aller tout droit aux devoirs
» essentiels de votre état par le principe de l'amour
» de Dieu, et ne rendre jamais la vertu incommode
» par des hésitations scrupuleuses sur les petites
» choses. *Un prince ne peut point à la Cour ou à*
» *l'armée régler les hommes comme des religieux;*
» *il faut en prendre ce qu'on peut, et se propor-*
» *tionner à leur portée.* »

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance; mais, dans le nombre, il en est deux qu'il importe de faire connoître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans les autres pour la partie historique. Fénélon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés ou hasardés, tous les traits de satire ou de blâme que la malignité s'étoit plu à imaginer ou à exagérer pour décréditer le jeune prince dans le cœur du Roi et dans l'opinion publique. Fénélon les avoit recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attiroit à Cam-

brai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portoit à l'en instruire, ou dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmoit avec raison des avantages qu'il pouvoit donner à ses envieux, par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque. L'idée de lui déplaire, ou le danger de le blesser ne se présente pas un seul moment à son esprit; il connoissoit l'ame du duc de Bourgogne, et il savoit que le duc de Bourgogne connoissoit la sienne.

La saison s'avançoit; la citadelle de Lille étoit réduite aux dernières extrémités, et, malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers, il falloit qu'il succombât s'il n'étoit pas secouru; mais les armées alliées avoient su occuper une position si formidable, que l'on voyoit le moment peu éloigné où la place la plus forte du royaume alloit passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille Français. La clameur publique sembloit rejeter cette ignominie sur les sentimens pusillanimes du duc de Bourgogne, et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs qui avoient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse, que Fénélon crut devoir à ce prince la vérité tout entière; mais ce prince étoit le duc de Bourgogne, et celui qui la lui faisoit entendre étoit Fénélon.

XXVI. — Vérités sévères de Fénélon au duc de Bourgogne.

« Monseigneur, quelque grande retenue que je
» veuille garder le reste de ma vie sur toutes les
» choses qui ont rapport à vous, pour ne vous com-

» mettre jamais en rien, je ne puis néanmoins m'em-
» pêcher de prendre la liberté de vous dire encore
» une fois, par une voie très-sûre et très-secrète, ce
» que j'apprends que l'on continue à dire contre
» votre personne. Je suis plus occupé de vous que
» de moi, et je craindrois moins de hasarder de
» vous déplaire en vous servant, que de vous plaire
» en ne vous servant pas. D'ailleurs, je suis sûr
» qu'on ne peut jamais vous déplaire en vous disant
» avec zèle et respect ce qu'il importe que vous
» sachiez.

» 1° On dit, Monseigneur, que vous n'avez pas
» voulu exécuter les ordres du Roi, qui vouloit
» qu'on attaquât le prince Eugène pendant que le
» duc de Marlboroug s'étoit avancé sur le chemin
» d'Ostende, et que, par ce refus, vous avez été la
» cause de la perte de la ville de Lille. C'est un fait
» qui regarde les temps postérieurs à votre campe-
» ment sur la Marque, et qui est des temps de votre
» campement du Saulsoir. Je ne saurois croire qu'il
» soit comme on le raconte avec beaucoup de ma-
» lignité.

» 2° On persiste à dire que vous avez été la vraie
» cause du combat d'Oudenarde, par votre ordre
» précipité de faire attaquer trois bataillons des en-
» nemis par deux brigades, sans aucun concert avec
» M. de Vendôme.

» 3° On prétend que quand vous arrivâtes sur la
» Marque M. d'Artaignan reconnut, dès le lende-
» main, que les passages étoient ouverts, que la
» plaine étoit assez commode pour faire agir toute
» la cavalerie, et que les ennemis n'étoient point alors
» retranchés, comme ils le furent deux jours après.
» On assure que M. d'Artaignan se hâta d'en aver-
» tir, et de répondre du succès, si on vouloit bien

» attaquer; qu'il n'eut aucune réponse; qu'on demeura dans l'incertitude, et que vous voulûtes, » malgré M. de Vendôme, attendre le retour du » courrier envoyé au Roi; ce qui étoit laisser évi» demment échapper l'occasion de sauver Lille. J'ai » vu un homme de service qui m'a dit avoir mené » M. d'Artaignan dans cette plaine, parce qu'il la » connoissoit parfaitement; il soutient qu'il n'y avoit » qu'à se donner la peine de l'aller voir, pour re» connoître que tout étoit uni et ouvert. Il dit » même avoir été jusques auprès des ennemis, et » avoir vu qu'il n'y avoit encore alors, ni retran» chemens commencés, ni défilés, ni bois, ni ombre » de difficulté, pour secourir la place. Il ajoute qu'il » prit la liberté de parler hautement; que personne » ne daigna ni l'écouter ni prendre la peine d'aller » voir; et qu'en un mot presque personne ne vou» loit entendre opiner pour le combat.

» 4° On dit, Monseigneur, qu'encore que vous » ayez infiniment écrit à la Cour pour vous justifier, » vous n'avez jamais mandé rien de clair et de précis » pour votre décharge : que vous vous êtes contenté » de faire des réponses vagues et superficielles, avec » des expressions modestes et dévotes à contre» temps. La Cour et la ville, dit-on, étoient d'abord » pour vous avec chaleur; mais la Cour et la ville » ont changé et vous condamnent. On ne se contente » pas de dire que le public est de plus en plus dé» chaîné contre vous; on ajoute que le mécontente» ment remonte bien plus haut, et que le Roi même » ne peut s'empêcher, malgré toute son amitié, de » sentir vivement votre tort. Il y a déjà quelque » temps qu'il m'a passé par l'esprit que tant de gens, » d'ailleurs fort politiques, n'oseroient point vous » critiquer si librement, si cette critique n'étoit pas

» autorisée par quelque prévention du côté de la » Cour.

» 5° Ce qui est le plus fâcheux est qu'un grand » nombre d'officiers, qui reviennent de l'armée et » qui vont à Paris, ou qui y écrivent, font entendre » que les mauvais conseils des gens foibles et timi- » des, que vous écoutez trop, ont ruiné les affaires » du Roi, et ont terni votre réputation. J'entends » ces discours répandus partout, et j'en ai le cœur » déchiré; mais je n'ose parler aussi fortement que la » chose le mériteroit, parce que le torrent entraîne » tout, et que je ne veux point qu'on puisse croire » que je sache rien de particulier à votre décharge.

» 6° On va jusqu'à rechercher avec une noire » malignité les plus petites circonstances de votre » vie, pour leur donner un tour odieux. On dit, par » exemple, que pendant que vous êtes dévot jus- » qu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans des mi- » nuties, vous ne laissez pas de boire quelquefois » avec un excès qui se fait remarquer.

» 7° On se plaint de ce que votre confesseur est » trop souvent enfermé avec vous; qu'il se mêle de » vous parler de la guerre, et que quand on l'ac- » cusa de vous avoir conseillé de ne rien hasarder » sur la Marque, il écrivit au père de La Chaise » pour faire savoir au Roi qu'il étoit allé recon- » noître le terrain et l'état des ennemis; qu'il avoit » été d'avis qu'on les attaquât, et qu'il avoit trouvé » qu'il étoit honteux de ne le pas faire. On lui im- » pute d'avoir écrit ainsi, pour le tourner en ridi- » cule comme un homme vain, qui se pique d'en- » tendre la guerre, et d'aller reconnoître l'ennemi.

» Je dois ajouter par pure justice que je sais qu'il » n'a point mérité ces plaisanteries, et qu'il n'a rien » écrit que de modeste et de convenable.

» 8° On prétend, Monseigneur, que vous avez
» écrit à des gens indiscrets et indignes de votre confiance les mêmes choses que vous avez écrites au
» Roi avec un chiffre, et que ces gens-là les ont divulguées avant que Sa Majesté eût reçu vos lettres secrètes, où vous mandiez ce qui manquoit
» dans la place assiégée.

» Voilà, Monseigneur, les principales choses qui
» me reviennent par de bons canaux, quoique je
» sois loin de tout commerce du monde. Un hasard
» bizarre fait que je sais là-dessus plus que sur les
» autres affaires. Peut être personne n'osera vous
» dire tout ceci. Pour moi, je l'ose et je ne crains
» que de manquer à Dieu et à vous. Personne n'est
» plus éloigné que moi de croire tous ces discours;
» la peine que je souffre de les entendre est grande;
» il s'agit de détromper le monde prévenu; ceux
» qui vous déchirent, parlent hautement, et ceux
» qui voudroient vous défendre n'osent parler.

» Je suppose que vous avez éclairci chaque point
» en détail avec M. de Chamillart, et que vous lui
» aurez fait toucher les choses au doigt, pour convaincre pleinement Sa Majesté de la fausseté de
» tout ce qu'on vous impute.

» Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de raisonner sur la guerre, aussi n'ai-je garde de le faire;
» mais on a de grandes ressources, quand on est à
» la tête d'une puissante armée, et qu'elle est animée par un prince de votre naissance qui la conduit. Il est beau de voir votre patience et votre
» fermeté pour demeurer en campagne dans une
» saison si avancée. Notre jeunesse impatiente de
» revoir Paris avoit besoin d'un tel exemple. Tandis
» qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose
» d'utile et d'honorable, il faut que ce soit vous,

» Monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les ennemis doivent être affoiblis; vous êtes supérieur en » force; il faut espérer que vous le serez aussi en » projets et en mesures justes, pour en rendre l'exé» cution heureuse. Le vrai moyen de relever la ré» putation des affaires, est que vous montriez une » application sans relâche; votre présence nuiroit » et aux affaires, et à votre réputation, si elle pa» roissoit inutile et sans action dans des temps si » fâcheux. Au contraire, votre fermeté patiente » pour achever cette campagne forcera tout le » monde à ouvrir les yeux et à vous faire justice, » pourvu qu'on voie que vous prévoyez, que vous » projetez, que vous agissez avec vivacité et har» diesse. »

Lorsque Fénélon vit la campagne près de finir, et de finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restoit à suivre pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du Roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avoit si cruellement égarée.

XXVII. — Utiles conseils de Fénélon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.

« Monseigneur (1), l'excès de confiance et de bonté » que vous me témoignez dans les lettres dont vous » avez bien voulu m'honorer, loin de me donner » un empressement indiscret, ne fait qu'augmenter » ma retenue et mon inclination à continuer le pro» fond silence où je suis demeuré pendant tant d'an» nées. Je prends même infiniment sur moi, en me » donnant la liberté de vous écrire sur des matières

(1) 25 octobre 1708.

» très-délicates, qui sont fort au-dessus de moi, et
» qui ne peuvent vous être que très-désagréables;
» mais je croirois manquer à tout ce que je vous
» dois, Monseigneur, si je ne passois pas, dans une
» occasion si extraordinaire, par-dessus toutes les
» fortes raisons qui m'engagent au silence, pour
» achever de vous dire tout ce que j'apprends.

» 1° Le bruit public contre votre conduite croît
» au lieu de diminuer; il est si grand à Paris, qu'il
» n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais dis-
» cours et des lettres malignes de l'armée. Rien
» n'est plus digne de vous, Monseigneur, que la dis-
» position où vous êtes de pardonner tout, de pro-
» fiter même de la critique, dans tous les points où
» elle peut avoir quelques petits fondemens, et de
» continuer à faire ce que vous croyez le meilleur
» pour le service du Roi; mais il importeroit beau-
» coup de voir quelles peuvent être les sources de ces
» discours si injustes et si outrés, pour vous précau-
» tionner contre des gens qui sont peut-être les plus
» empressés à vous encenser, et qui osent néan-
» moins en secret attaquer votre réputation de la
» manière la plus atroce. Cette expérience, Monsei-
» gneur, doit, ce me semble, vous engager à obser-
» ver beaucoup les hommes, et à ne vous confier
» qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoi-
» que vous deviez montrer de la bonté et de l'affa-
» bilité à tous, à proportion de leur rang.

» Personne n'est plus mal informé que moi de ce
» qui se passe à la Cour; mais je ne saurois croire
» que le Roi ignore les bruits qui sont répandus dans
» tout Paris contre votre conduite: ainsi il me paroît
» capital que vous preniez des mesures promptes et
» justes pour empêcher que Sa Majesté n'en reçoive
» quelque impression, et pour lui montrer avec évi-

» dence combien ces bruits sont mal fondés. La voie » des lettres a un inconvénient, qui est que les lettres ne peuvent pas répondre comme les conversations, aux objections qui naissent sur-le-champ, » et qu'on n'a pas prévues ; mais aussi les lettres » ont un grand avantage : on y développe par ordre » les faits, sans être interrompu ; on y mesure tranquillement toutes les paroles; on s'y donne même » une force douce et respectueuse qu'on ne se donneroit pas si facilement dans une conversation. Ce » qui est certain, Monseigneur, c'est que vous avez » un pressant besoin de vous précautionner vers le » Roi, et de faire taire le public, qui est indignement déchaîné. Vous ne sauriez jamais écrire ni » agir avec trop de ménagement, de respect, d'attachement, ni de soumission; mais il importe de » dire très-fortement de très-fortes raisons, et de ne » laisser rien dont on puisse encore douter sur votre » conduite.

» Il me revient encore par le bruit public, qu'on » dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on » vous a donnée; que vous avez une dévotion foible, » timide et scrupuleuse sur des bagatelles, tandis » que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du Roi; » on ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu; que vous n'aimez qu'une vie particulière et » obscure; que votre goût vous éloigne des gens qui » ont de l'élévation et de l'audace; que vous vous » accommodez mieux de donner votre confiance à » des esprits foibles et craintifs, qui ne peuvent vous » donner que des conseils déshonorans; on assure que » vous ne voulez jamais rien hasarder, ni engager » aucun combat, sans une pleine sûreté que votre » armée sera victorieuse, et que cette recherche

» d'une sûreté impossible, vous fait temporiser et
» perdre les plus importantes occasions.

» Je suis très-convaincu, Monseigneur, que la
» vérité des faits est entièrement contraire à ces
» téméraires discours; mais il s'agit de détromper
» ceux qui en sont prévenus. *On dit même que vos*
» *maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir vo-*
» *tre zèle pour la conservation des conquêtes du*
» *Roi; et l'on ne manque pas d'attribuer ce scru-*
» *pule aux instructions que je vous ai données dans*
» *votre enfance. Vous savez, Monseigneur, com-*
» *bien j'ai toujours été éloigné de vous inspirer de*
» *tels sentimens; mais il ne s'agit nullement de moi,*
» *qui ne mérite d'être compté pour rien;* il s'agit
» de l'Etat et des armes du Roi, que je suis sûr que
» vous voulez soutenir avec toute la fermeté et la
» vigueur possible. Je sais que vous n'avez pris au-
» cun parti de sagesse et de précaution, que par le
» conseil des officiers généraux les plus expérimen-
» tés et les plus exempts de timidité; mais c'est là
» précisément ce que le public ne veut pas croire,
» et par conséquent, c'est le point capital qu'il im-
» porte de mettre dans un tel point d'évidence, que
» personne ne puisse l'obscurcir. Vous avez, Mon-
» seigneur, tous les officiers généraux qui sont au-
» tour de vous: rien ne vous est plus aisé que de les
» prendre chacun en particulier, et de les engager
» tous, sous un grand secret, à vous donner par écrit
» une espèce de courte relation de la manière dont
» ils ont opiné dans les principales occasions de cette
» campagne. Ensuite, vous pourrez leur faire en-
» tendre que vous croyez devoir citer au Roi leurs
» témoignages, afin qu'ils soient tous prêts à soute-
» nir de vive voix leur petite relation écrite. Cet
» engagement les liera, et les fera tous parler un

» langage décisif et uniforme; au lieu que, si vous
» ne le faites pas ainsi, chacun pourra, malgré sa
» bonne intention, dire trop ou trop peu, varier et
» obscurcir par des termes foibles ce que vous aurez
» besoin de rendre clair comme le jour. Après avoir
» posé ce fondement, vous pourrez nommer au Roi
» tous vos témoins, en le suppliant de les interroger
» lui-même l'un après l'autre. C'est aller jusqu'à la
» racine du mal, et ôter toute ressource à ceux qui
» veulent vous attaquer dans les points les plus es-
» sentiels.

» Il me semble qu'il convient que vos lettres dès
» à présent tendent à ce but d'une manière très-
» forte, pour les raisons et pour les sentimens, quoi-
» que très-respectueuse et très-soumise par rap-
» port à Sa Majesté. Ensuite, quand vous serez ar-
» rivé à la Cour, il sera capital, si je ne me trompe,
» que vous fassiez, avec des manières également
» fortes et respectueuses, l'éclaircissement à fond
» de tous les faits qui vous justifient, en pressant le
» Roi d'interroger les principaux officiers; après quoi
» je souhaite que vous puissiez, sans perdre un mo-
» ment, dès que les faits seront éclaircis à votre dé-
» charge, obtenir de Sa Majesté des gens qui vous
» conviennent, pour servir sous vous l'année pro-
» chaine. Plus on ose vous attaquer par les endroits
» essentiels, plus il vous importe de continuer à
» commander l'armée avec les secours qui peuvent
» assurer votre gloire et celle des armes de Sa Ma-
» jesté. Il faut que vos lettres commencent cet ou-
» vrage, et que vos discours fermes, touchans et
» respectueux, l'achèvent dès votre première au-
» dience, s'il est possible. Quand vous arriverez à
» la Cour, plus on vous accuse de foiblesse et de
» timidité, plus vous devez montrer par votre pro-

» cédé combien vous êtes éloigné de ce caractère,
» en parlant avec force.

» Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter
» qu'après que vous vous serez bien assuré des té-
» moignages décisifs de tous les principaux officiers,
» pour éviter les discours politiques et ambigus,
» vous les engagiez à parler et à écrire, dans les oc-
» casions naturelles, à leurs amis, la vérité des faits,
» pour détromper toute la France. C'est une chose
» inouie qu'un prince, qui doit être si cher à tous les
» bons Français, soit attaqué dans les discours pu-
» blics, dans les lettres imprimées, et jusque dans
» des gazettes, sans que presque personne ose con-
» tester les faits qu'on avance faussement contre lui.
» Je voudrois que les personnes dignes d'être crues,
» parlassent et écrivissent d'une manière propre à
» redresser le public, et à préparer les voies pour
» rendre votre retour agréable. Ceux qui devroient
» n'oser point parler, parlent hautement, et ceux
» qui devroient crier pour la bonne cause, sont ré-
» duits à se taire. Je ne sais rien de secret ni de par-
» ticulier, mais je sais en gros ce que personne n'i-
» gnore, savoir qu'on vous attaque dans le public
» sans ménagement.

» On ne peut être plus édifié et plus charmé que
» je le suis, Monseigneur, de la solidité de vos pen-
» sées et de la piété qui règne dans tous vos senti-
» mens; mais plus je suis touché de voir tout ce que
» Dieu met dans votre cœur, plus le mien est dé-
» chiré d'entendre tout ce que j'entends. Je donne-
» rois ma vie, non-seulement pour l'État, mais en-
» core pour la personne du Roi, pour sa gloire, pour
» sa prospérité, et je prie Dieu tous les jours sans re-
» lâche, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

» *Je vous crois infiniment éloigné des timidités scru-*

» *puleuses dont on vous accuse, et qu'on m'impute,*
» *sur la défense de Lille, qui est une des principales*
» *conquêtes du Roi.* J'espère que si vous continuez
» à commander les armées, sans être gêné par des
» gens qui ne vous conviennent pas, et ayant sous
» vous des personnes de confiance, vous montrerez à
» la France et à ses ennemis, combien vous êtes digne
» de soutenir la gloire de Sa Majesté et celle de
» toute la nation. »

Cette correspondance si intéressante (1) se termine par une dernière lettre qui achève de peindre l'ame de Fénélon et sa tendre affection pour son élève. M. le duc de Bourgogne venoit de passer plus de six mois en Flandre; il avoit même séjourné longtemps dans le diocèse de Cambrai; et pendant tout cet intervalle il n'avoit osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénéroit et qu'il chérissoit le plus. Telle étoit la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où étoit Fénélon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposoit à retourner à la Cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devoit y tenir. La manière dont il alloit s'y montrer, y parler, y agir, pouvoit décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur, et même de son innocence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'événement; mais il s'empare

(1) Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main de M. le duc de Bourgogne et de Fénélon, par feu M. de Devisse (Augustin-César de Hervilly), évêque de Boulogne, chanoine de Cambrai pendant la vie de Fénélon, et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Devisse lui-même au bas de ces copies.

du jeune prince au moment où il se présentera devant le Roi son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit parler, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

XXVIII. — Lettre de Fénélon au duc de Bourgogne, novembre 1708. (Manuscrits.)

« Monseigneur, j'espère que vous ne jugerez point » de moi par l'empressement où vous m'avez vu sur » la fin de cette campagne. Vous pouvez vous souvenir que j'ai passé plus de dix ans dans une retenue à votre égard, qui m'auroit attiré votre » oubli pour le reste de ma vie, si vous étiez capable d'oublier les gens qui ont eu l'honneur d'être » attachés à votre personne. La vivacité avec laquelle j'ai rompu enfin un si long silence, ne vient » que de la douleur que j'ai ressentie sur tous les » discours publics. Oserois-je, Monseigneur, vous » proposer la manière dont il me semble que vous » devriez parler au Roi, pour son intérêt, pour celui » de l'Etat, et pour le vôtre. Vous pourriez commencer par une confession humble et ingénue de » certaines choses qui sont peut-être un peu sur » votre compte. Vous n'avez peut-être pas assez examiné le détail par vous-même; vous n'êtes peut-être pas monté assez souvent à cheval pour visiter » les postes importans; vous n'avez peut-être pas » marché assez avant pour voir parfaitement les fourrages : c'est ce que j'entends dire à des officiers expérimentés et pleins de zèle pour vous. Vous vous » êtes peut-être laissé trop aller à une je ne sais » quelle complaisance pour M. de Vendôme, qui

» auroit eu honte de ne vous suivre pas, et qui au-
» roit été au désespoir de courir après vous. Vous
» n'avez point assez entretenu les meilleurs officiers
» généraux en particulier, de peur que M. de
» Vendôme n'en prît quelque ombrage. Vous avez
» peut-être été irrésolu, et même, si vous me par-
» donnez ce mot, un peu foible, pour ménager un
» homme en qui le Roi vous avoit recommandé d'a-
» voir confiance; vous avez cédé à sa véhémence et
» à sa roideur; vous avez craint un éclat qui auroit
» déplu au Roi. Vous n'avez pas osé plusieurs fois
» suivre les meilleurs conseils des principaux officiers
» de l'armée, pour ne contredire pas ouvertement
» l'homme en qui le Roi se confioit; vous avez même
» pris sur votre réputation pour conserver la paix.
» Ce qui en résulte est que votre patience est regar-
» dée comme une foiblesse, comme une irrésolution,
» et que tout le public murmure de ce que vous
» avez manqué d'autorité et de vigueur. Après avoir
» avoué au Roi avec naïveté toutes les choses dans
» lesquelles vous croyez de bonne foi avoir manqué,
» vous serez en plein droit de lui développer la
» vérité tout entière. Vous pouvez lui représenter
» tout ce que les plus sages officiers de l'armée lui
» diront, s'il les interroge; savoir : que l'homme qui
» vous étoit donné pour vous instruire et vous sou-
» lager, ne vous apprenoit rien et ne faisoit que vous
» embarrasser; qu'en un mot, celui qui devoit sou-
» tenir la gloire des armes de Sa Majesté, et vous
» procurer beaucoup de réputation, a gâté les af-
» faires, et vous a attiré le déchaînement du public.
» C'est là que vous placerez un portrait au naturel
» des défauts de M. de Vendôme : paresseux, inap-
» pliqué, présomptueux et opiniâtre, il ne va rien
» voir, il n'écoute rien, il décide et hasarde tout;

» nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposi-
» tion, nulle ressource dans les occasions, qu'un
» courage impétueux; nul égard pour ménager les
» gens de mérite, et une inaction perpétuelle de
» corps et d'esprit.

» Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce
» qui peut avoir manqué de votre côté, avec si peu
» de secours et tant d'embarras. Demandez, avec les
» plus vives instances, à avoir votre revanche la
» campagne prochaine, et à réparer votre réputa-
» tion attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de vi-
» vacité sur cet article : il vous siéra bien d'être très-
» vif là-dessus, et cette grande sensibilité fera une
» partie de votre justification sur la mollesse dont on
» vous accuse. Demandez sous vous un général qui
» vous instruise et vous soulage, sans vouloir vous dé-
» cider comme un enfant; demandez un général qui
» décide tranquillement avec vous, qui écoute les
» meilleurs officiers, et qui n'ait point de peine de
» vous les voir écouter; qui vous mène partout où il
» faut aller, et qui vous fasse remarquer tout ce qui
» mérite attention; demandez un général qui vous
» occupe tellement de toute l'étendue de la guerre,
» que vous ne soyez point tenté de tomber dans l'in-
» action et l'amusement. Jamais personne n'eut be-
» soin de tant de force et de vigueur que vous en
» aurez besoin dans cette occasion. Une conversation
» forte, vive, noble et pressante, quoique soumise
» et respectueuse, vous fera un honneur infini dans
» l'esprit du Roi et de toute l'Europe; au contraire,
» si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le
» monde entier, qui attend ce moment décisif, con-
» clura qu'il n'y a plus rien à espérer de vous, et
» qu'après avoir été foible à l'armée, aux dépens de
» votre réputation, vous ne songez pas même à *la*

» relever à la Cour. On vous verra vous renfoncer » dans votre cabinet et dans la société d'un certain » nombre de femmes flatteuses.

» Le public vous aime encore assez pour désirer » un coup qui vous relève; mais si ce coup man- » que, vous tomberez bien bas : la chose est dans » vos mains. Pardon, Monseigneur, j'écris en fou ; » mais ma folie vient d'un excès de zèle dans le be- » soin le plus pressant. Je ne puis que prier, et c'est » ce que je fais sans cesse. »

XXIX. — Réflexions sur la correspondance de Fénélon et du duc de Bourgogne.

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événemens, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres si remarquables. On a souvent exalté avec un enthousiasme factice le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçoient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque et de tous les autres personnages de l'antiquité qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénélon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres en correspondance avec des monarques; mais on ne peut s'empêcher d'observer que, tandis qu'ils s'étudioient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formules de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageoient de cette espèce de contrainte dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite; elle appartient tout entière aux principes religieux de Fénélon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénélon emprunte toute son éloquence et toute son autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées, on les réduit à des réflexions justes et raisonnables; mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner l'excès du courage pour lutter contre l'excès du malheur? A la pensée de ces grandes catastrophes qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque sur la terre à ceux qui occupoient une si grande place sur la terre, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au-dessus de la nature. Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénélon osoit lui adresser : nous avons sa réponse : elle nous montre tout ce que Fénélon étoit parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

XXX. — Réponse du duc de Bourgogne à Fénélon. Douai, 5 décembre 1708. (Manuscrits.)

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de vos » lettres, mon cher archevêque, ce n'est pas que » j'en aie plus mal reçu ce qu'elles contiennent, ni » que mon amitié pour vous en soit moins vive. Je » suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé que

» l'on dit de moi. Vous pouvez interroger le Vi-
» dame (1), qui vous rendra cette lettre, sur la suite
» des faits publics, qu'il me seroit bien long de re-
» prendre ici. Je vous parlerai cependant de quel-
» ques-uns.

» Je n'ai jamais eu ordre du Roi d'attaquer le
» prince Eugène pendant l'éloignement du duc de
» Marlboroug; au contraire, quand il marcha à M. de
» Vendôme, du côté d'Oudembourg, le maréchal
» de Berwick et moi voulions rassembler les diffé-
» rens camps qui étoient le long de l'Escaut, et mar-
» cher au prince Eugène. L'ordre de marche fut
» donné, et je l'aurois exécuté, si nous n'avions trouvé
» tous ceux que j'ai consultés d'un avis contraire, et
» qu'il falloit plutôt fortifier M. de Vendôme du
» côté de Bruges et de Gand. Ceux à qui je parlai
» furent MM. d'Artaignan (2), Gassion (3), Saint-
» Frémont, Cheyladet.

» Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais;
» mais on me les exposa séparés de l'armée enne-
» mie, et il n'y auroit eu nul combat, si l'on s'étoit
» arrêté à l'endroit où l'on disoit qu'ils étoient, et on
» ne les trouva point; du moins les ennemis les fus-
» sent-ils venus chercher.

» Sur La Marque, M. de Vendôme n'étoit point
» pressé d'attaquer; il ne reconnut le côté où étoit
» Artaignan que trois jours après son arrivée, et dès
» lors le retranchement étoit formé; les plaines, il
» est vrai, sont assez grandes; mais les ennemis y
» auroient toujours eu un plus grand front que nous,

(1) Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portoit alors le titre de *vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, nº Ier,

(3) Jean, marquis de Gassion et d'Alluye.

» pour nous envelopper, en débouchant les défilés.

» Je ne me souviens point d'avoir écrit à des gens » indiscrets ce que j'écrivois au Roi, en chiffre, sur » l'état du dedans de la ville de Lille.

» Je vous remets au Vidame sur tout le reste, » dont je ne puis vous faire un plus long détail. » *Je profiterai, avec l'aide de Dieu, de vos avis.* » *J'ai bien peur que le tour que je vais faire en Ar-* » *tois, me faisant finir ma campagne à Arras, ne* » *m'empêche de vous voir à mon retour, comme je* » *l'avois toujours espéré; car de la manière dont* » *vous êtes à la Cour, il me paroît qu'il n'y a que le* » *passage dans votre ville archiépiscopale, qui me* » *puisse procurer ce plaisir. Je suis fâché aussi que* » *l'éloignement où je vais me trouver de vous m'em-* » *pêche de recevoir d'aussi salutaires avis que les* » *vôtres. Continuez-les cependant, je vous en sup-* » *plie, quand vous en verrez la nécessité, et que* » *vous trouverez des voies absolument sûres.* Assis- » tez-moi aussi de vos prières, et comptez que je » vous aimerai toujours de même, quoique je ne » vous en donne pas toujours des marques. »

Louis XIV, convaincu qu'il étoit malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre (1), et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartier d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'auroit récompensé d'une victoire, et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénélon n'attendit pas que le duc de Bourgogne fût arrivé à Versailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on vouloit lui porter.

(1) La capitulation fut signée le 8 décembre 1708.

Ce moment, comme il l'avoit écrit au duc de Bourgogne lui-même, devoit être un *moment de crise;* le jeune prince avoit besoin d'être soutenu par des conseils sages et modérés, et par des inspirations fermes et décidées. Il y avoit un juste milieu à tenir entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avoient dû lui causer, et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénélon écrit au duc de Chevreuse peint avec une effrayante vérité l'état de la Cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels et l'avenir encore plus sinistre dont on étoit menacé.

XXXI. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 31 décembre 1708. (Manuscrits.)

« Je me sers, mon bon duc, d'une occasion sûre » pour répondre à votre dernière lettre. Vous avez » su que la campagne finit par une conclusion très- » honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a point eu, » dit-on, pendant la campagne assez d'autorité ni » d'expérience, pour pouvoir redresser M. de Ven- » dôme. On est même très-mécontent de notre » jeune prince, parce qu'indépendamment des par- » tis pris pour la guerre, à l'égard desquels les fautes » énormes ne retombent point sur lui, on prétend » qu'il n'a point eu assez d'application pour aller » visiter les postes, pour s'instruire des détails im- » portans, pour consulter en particulier les meil- » leurs officiers, et pour connoître le mérite de cha- » cun d'eux. Voilà, si je ne me trompe, la vraie » source de l'indisposition générale des militaires, » qui reviendroient, s'ils voyoient au printemps » prochain ce prince montant plus souvent à che- » val, voulant tout voir et tout apprendre, ques-

» tionnant les gens expérimentés, et décidant avec » vigueur. Mais il faudroit qu'au lieu de M. de » Vendôme, qui n'est capable que de le déshonorer, » et de hasarder la France, on lui donnât un homme » sage et ferme, qui commandât sous lui, qui mé» ritât sa confiance, qui le soulageât, qui l'instruisît, » qui lui fît honneur de tout ce qui réussiroit, qui » ne rejetât jamais sur lui aucun fâcheux événe» ment, et qui rétablît la réputation de nos armes. » Cet homme où est-il? ce seroit M. de Catinat (1), » s'il se portoit bien. Mais ce n'est ni lui ni M. de » Villars, ni la plupart des autres que nous connois» sons. M. de Berwick, qu'on louoit fort en Espagne,

(1) On voit dans toutes les lettres de Fénélon, combien il aimoit et estimoit le maréchal de Catinat. Nous avons celle qu'il écrivit à l'abbé Pucelle, neveu du maréchal, à l'occasion de sa mort; elle peut être rapportée comme un titre honorable pour une mémoire déjà si honorée.

« Cambrai, 24 mars 1712.

» Le mauvais état de ma santé a retardé, Monsieur, le » compliment que je vous dois sur la perte que vous avez faite » de M. le maréchal de Catinat. *On ne peut aimer l'Etat* » *sans regretter un homme qui l'a si dignement servi, ni* » *honorer la vertu sans respecter la mémoire d'un homme qui* » *en a donné tant d'exemples.* Sa retraite lui a fait grand » honneur, mais elle ne sera pas imitée. Sa mort me rap» pelle le souvenir de M. de Croisilles. C'étoit un précieux » ami; je ne puis penser à lui sans m'attendrir et sans m'at» trister: l'amitié coûte cher, car elle cause de grandes dou» leurs. J'espère, Monsieur, que la mémoire de M. de Croi» silles, qui m'a aimé, vous engagera à me donner quelque » petite place dans votre cœur; il y a long-temps que je » vous honore de tout le mien avec tous les sentimens qui » vous sont dus. Personne n'est plus parfaitement que je le » suis pour toujours, Monsieur, votre très-humble et très» obéissant serviteur

» FR., *archev. duc de Cambrai.* »

» n'a pas été fort approuvé en Flandre ; je ne sais si la » cabale de M. de Vendôme n'en a pas été cause. Il » faudroit de plus à notre prince quelque homme » en dignité auprès de lui ; plût à Dieu que vous y » fussiez ; vous auriez pu lui donner plus d'action » pour contenter les troupes. Ce qui est certain, » c'est qu'il demeurera dans un triste avilissement » aux yeux de toute la France et de toute l'Europe, » si on ne lui donne pas l'occasion et les secours » pour se relever, et pour soutenir nos affaires. Si » M. de Vendôme revient tout seul avec un pouvoir » absolu, il court risque de mettre la France bien » bas ; il faut savoir faire ou la guerre ou la paix. » Il faut, dans cette extrémité, un grand courage, ou » contre l'ennemi, pour l'abattre malgré ses prospérités, ou contre soi-même pour s'exécuter sans » mesure, avant qu'on tombe encore plus bas, ou » qu'on ne soit plus à portée de se faire accorder » des conditions supportables.

» Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé et » foible en arrivant à la Cour, il demeurera méprisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut » qu'il parle avec respect et fermeté ; qu'il avoue les » torts qu'il peut avoir ; qu'il peigne M. de Vendôme au naturel ; qu'il mette toute la campagne » devant les yeux du Roi ; qu'il demande à relever » son honneur et celui des armes de Sa Majesté, en » commandant l'année prochaine avec un bon général sous lui. S'il ne presse pas avec une certaine » vigueur, il demeurera dans le bourbier. Il faut » le faire en arrivant. La réputation de ce jeune » prince est sans doute plus importante à la France » qu'on ne s'imagine. Rien ne décrédite tant le Roi » et l'Etat dans les pays étrangers, que de voir son » petit-fils avili à la tête des armées, n'ayant sous

» lui pour général qu'un homme qui ne sait ni pré-
» voir, ni préparer, ni douter, ni consulter, ni aller
» voir; qui se laisse toujours surprendre; qu'aucune
» expérience funeste ne corrige, qui se flatte en tout;
» qui est déconcerté au premier mécompte; enfin,
» qui fait la guerre comme M. le duc de Richelieu
» joue, c'est-à-dire, qui hasarde tout sans mesure dès
» qu'il est piqué. Si les ennemis, au printemps, en-
» tament notre frontière, déjà à demi percée, rien
» ne les pourra arrêter dans la Picardie. Vous con-
» noissez l'épuisement et l'indisposition des peuples;
» Dieu veuille qu'on y pense; mais on ne pourra
» se résoudre ni à changer de méthode pour la
» guerre, ni à s'exécuter violemment pour la paix;
» et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant qu'on ait
» pris de justes mesures. M. de Chamillart me dit
» en passant ici, que tout étoit désespéré pour sou-
» tenir la guerre, à moins qu'on ne pût tenir les
» ennemis affamés dans cette fin de campagne, entre
» le canal de Bruges, l'Escaut, et notre frontière
» d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies;
» mais M. de Chamillart, qui me représentoit très-
» fortement l'impuissance de soutenir la guerre,
» disoit d'un autre côté qu'on ne pouvoit point cher-
» cher la paix avec de honteuses conditions. Pour
» moi, je fus tenté de lui dire: *Ou faites mieux la
» guerre, ou ne la faites plus si vous continuez à
» la faire ainsi*. Les conditions de la paix seront
» encore plus honteuses dans un an qu'aujourd'hui;
» vous ne pouvez que perdre à attendre. Si le Roi
» venoit en personne sur la frontière, il seroit cent
» fois plus embarrassé que M. le duc de Bourgo-
» gne; il verroit qu'on manque de tout, et dans
» les places, en cas de siége, et dans les troupes,
» faute d'argent; il verroit le découragement de

» l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement » de la discipline, le mépris du gouvernement, l'as- » cendant des ennemis, le soulèvement secret des » peuples et l'irrésolution de généraux, dès qu'il » s'agit de hasarder quelque grand coup. Je ne sau- » rois les blâmer de ce qu'ils hésitent dans ces cir- » constances ; il n'y a aucune principale tête qui réu- » nisse le total des affaires, ni qui ose rien prendre » sur soi. Le branle donné du temps de M. de Lou- » vois est perdu ; l'argent et la vigueur du comman- » dement nous manquent ; il n'y a personne qui soit » à portée de rétablir ces deux points essentiels ; » quand même on le pourroit, il faudroit trop de » temps pour remonter tous ces ressorts. On ruine » et on hasarde la France pour l'Espagne. Il ne s'a- » git plus que d'un point d'honneur qui se tourne » en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. Ni le » Roi, ni Monseigneur, ne peuvent venir défendre » la France ; M. le duc de Bourgogne, qui est notre » unique ressource, est malheureusement décré- » dité, et je crains qu'on ne fasse rien de ce qu'il » faut pour relever sa réputation.

» Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'esprit. » Je n'ai point le temps d'en écrire aujourd'hui à » M. le duc de Beauvilliers : mais je vous supplie » de lui communiquer cette lettre ; elle sera, s'il » vous plaît, commune entre vous deux. »

Tel étoit l'état des choses, lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles ; il se conforma exactement aux avis de Fénélon, parla au Roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appela en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talens, et surtout l'opinion de Puységur en particulier. Le témoignage d'un

homme tel que Puységur (1), étoit aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV, qu'imposant pour tout le corps militaire. On savoit qu'il étoit aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du Roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportoient aucun esprit de parti dans une discussion délicate entre un prince qui ne donnoit encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugemens, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eut encore à gémir pendant plusieurs années sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendoit de lui pour reconquérir l'estime générale par un dévouement ardent et sans bornes; il demanda au Roi, avec les plus vives instances, le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible que le duc de Vendôme. Le Roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarets déclara qu'il lui étoit absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigeroit la présence du duc de Bourgogne à l'armée; le jeune prince dit sur-le-champ au Roi son grand-père: « Qu'à cela ne tienne; puisque l'argent manque, j'irai sans suite;

(1) Jacques de Chastenet de Puységur, né à Paris, en 1655, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de 88 ans. (Voyez dans les *Mémoires de Saint-Simon*, un beau portrait du maréchal de Puységur.)

» je vivrai en simple officier; je mangerai, s'il le » faut, le pain du soldat, et personne ne se plaindra de manquer du superflu, lorsque j'aurai à » peine le nécessaire. »

M. de Beauvilliers, qui connoissoit l'ame et le caractère de son élève, prit la parole : « Sire, tout » ce que M. le duc de Bourgogne a dit, il le fera. » Mais Louis XIV, accoutumé depuis tant d'années à cette magnificence extérieure, dont il croyoit que la majesté du sang des rois devoit toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées dans toute la simplicité d'un soldat.

XXXII. — Hiver de 1709.

Le ministre des finances étoit assurément excusable à cette époque de parler du défaut absolu de moyens et d'argent; c'étoit à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venoient de frapper la France, déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avoit détruit les germes de toutes les productions de la terre, et la disette avoit causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avoit été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places frontières étoient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacées de subir leur joug. La paix étoit plus éloignée que jamais. Louis XIV expioit quarante ans de prospérités par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offroit lui-même de souscrire. La paix et le bonheur de tant de nations étoient sacrifiés à

l'ambition du prince Eugène et à l'avarice de Marlboroug. La stupide insolence des Hollandais se vengeoit des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyoient avoir gagné les batailles d'Hoechstædt, de Ramillies, d'Oudenarde, et de Malplaquet, parce qu'ils soldoient les armées commandées par Eugène et Marlboroug. La bataille de Malplaquet (1) avoit cependant rendu le courage aux armées françaises; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille, avoient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

XXXIII. — Noble générosité de Fénélon envers les officiers et les soldats.

Ce fut au milieu de tant de désastres que Fénélon, placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés (2). « Sa maison ouverte, et » sa table de même, avoit l'air de celle d'un gou- » verneur de Flandre, et tout à la fois d'un palais » vraiment épiscopal, et toujours beaucoup de gens » de guerre distingués, et beaucoup d'officiers par- » ticuliers sains, malades, blessés, logés chez lui, » défrayés et servis, comme s'il n'y en eût qu'un » seul, et lui ordinairement présent aux consulta- » tions des médecins et des chirurgiens; il faisoit » d'ailleurs auprès des malades et des blessés les fonc- » tions du pasteur le plus charitable, et souvent il » alloit exercer le même ministère dans les maisons » et les hôpitaux où l'on avoit dispersé les soldats,

(1) Du 11 septembre 1709.

(2) Mémoires de Saint-Simon.

» et tout cela sans oubli, sans petitesse, et toujours
» prévenant avec les mains ouvertes. Une libéralité
» bien entendue, une magnificence qui n'insultoit
» point, et qui se versoit sur les officiers et les sol-
» dats, qui embrassoit une vaste hospitalité, et qui
» pour la table, les meubles, et les équipages, de-
» meuroit dans les justes bornes de sa place; égale-
» ment officieux et modeste, secret dans les assis-
» tances qui pouvoient se cacher, et qui étoient sans
» nombre; leste et délié sur les autres, jusqu'à de-
» venir l'obligé de ceux à qui il les donnoit, et à le
» persuader; jamais empressé, jamais de compli-
» mens, mais d'une politesse qui, en embrassant
» tout, étoit toujours mesurée et proportionnée, en
» sorte qu'il sembloit à chacun qu'elle n'étoit que
» pour lui, avec cette précision dans laquelle il
» excelloit singulièrement; aussi étoit-il adoré de
» tous. L'admiration et le dévouement pour lui
» étoient dans le cœur de tous les habitans des Pays-
» Bas, quels qu'ils fussent, et de toutes les domi-
» nations qui les partageoient, dont il étoit l'amour
» et la vénération. »

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénélon, M. de Saint-Simon ait voulu reposer son imagination et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satire.

XXXIV. — Fénélon nourrit les armées du Roi.

Mais Fénélon ne se bornoit pas à des œuvres de charité envers des particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du Roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénélon, les généraux ennemis avoient épargné

les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenoient que quelque lieu à portée de leur armée, lui appartenoit en propre, ils y mettoient aussitôt des gardes, et en faisoient conserver les grains et les bois avec le même soin qu'ils auroient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandoient les armées; les bourgs et les villages de Fénélon devenoient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité pour tous les habitans des environs.

XXXV. — Trait remarquable du duc de Marlboroug.

Mais le duc de Marlboroug porta la délicatesse de ses soins pour Fénélon, jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention dont il n'est peut-être pas un seul autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliés se trouvoit par sa position à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparoit l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis étoit rempli des grains de l'achevêque, et de ceux que les habitans de la campagne y avoient déposés sous la protection du nom de Fénélon. Marlboroug les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya; mais quand il prévit que la rareté des subsistances, dont sa propre armée commençoit à manquer, ne lui permettroit pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénélon; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvoient; et Marlboroug les fit escorter par ses propres troupes jusque sur la place d'armes de Cambrai devenu le quartier-général de l'armée française.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un

simple particulier, par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France elle-même. Fénélon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se réserva que ce qui étoit strictement nécessaire pour sa consommation et celle des militaires qui venoient lui demander l'hospitalité. Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venoit de fournir avec tant de générosité dans un si pressant besoin. La réponse de Fénélon dut avertir le ministre qu'il avoit trouvé dans l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressembloit peu à ceux avec qui il étoit dans l'habitude de traiter : « Je vous ai abandonné mes » blés, Monsieur, ordonnez ce qu'il vous plaira; » tout sera bon. »

Il écrivoit en même temps au duc de Chevreuse (1) : « Si on manquoit par malheur d'argent » pour de si pressans besoins, j'offre ma vaisselle » d'argent, et tous mes autres effets, ainsi que le » peu qui me reste de blé. Je voudrois servir de » mon argent et de mon sang, et non faire ma » cour. » Tel étoit l'homme qu'on avoit eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

XXXVI. — Sage mesure de Fénélon pour prévenir la famine.

Tant de sacrifices personnels ne suffisoient pas encore à l'immense charité de Fénélon. Il prit une mesure qui déceloit un génie aussi éclairé qu'étendu dans ses vues d'administration. Il avoit observé que de dangereux calculs d'intérêt ou de méfiance avoit porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les sous-

(1) Manuscrits.

traire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avoit arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux qui surpassoit les facultés du plus grand nombre des habitans, et pouvoit amener une crise inquiétante. Fénélon n'avoit ni caractère ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons parmi ses papiers l'ordonnance qu'il rendit, et qu'il avoit droit de rendre comme seigneur du Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province. Par cette ordonnance, il ordonnoit à tous les fermiers et censitaires dépendans de sa juridiction, de faire battre tous leurs grains, et de les porter à un terme fixe aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette ordonnance, qu'il confia à des agens honnêtes et intelligens, fit subitement baisser le prix du blé dans un grand nombre de marchés; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins, dans la crainte d'une diminution encore plus rapide; tous les marchés se trouvèrent successivement approvisionnés; l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs; et la Flandre fut préservée de la famine dont elle étoit menacée par le séjour des armées, et par les malheurs de l'hiver de 1709.

XXXVII. — Intérêt de Fénélon pour le comte de Beauvau et le prince de Tingry.

Au milieu de tant de désastres, de peines et d'embarras, Fénélon trouvoit encore le moyen de satis-

faire le besoin le plus doux de son cœur, celui de servir ses amis par tous les moyens que ses foibles relations à la Cour lui permettoient d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve dans un grand nombre de ses lettres les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvoit le condamnoit souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portoit à ses amis, dans la crainte de leur nuire, au lieu de les servir. Mais aussitôt qu'il apercevoit la plus foible lueur d'espérer en leur faveur la justice qu'ils méritoient, il disposoit de tout son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse pour les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation étoit si généralement établie, que Fénélon s'honoroit, pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappellerons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance que par leurs qualités personnelles.

XXXVIII. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 1er décembre 1709. (Manuscrits.)

» Je vous supplie, mon bon duc, écrivoit Fénélon au duc de Chevreuse, de donner une audience
» commode à M. le comte de Beauvau (1), qui
» s'est chargé de vous rendre cette lettre. Vous
» connoissez sa naissance, mais vous ne connoissez
» peut-être pas son bon sens, son courage infini, sa
» simplicité, sa probité très-rare, ni son expérience

(1) Pierre-Madeleine de Beauvau du Rivan, lieutenant général et gouverneur de Douay, nommé chevalier des ordre en 1724.

» du métier de la guerre. Il vous dépeindra au na- » turel diverses choses très-importantes, si vous » voulez bien le faire parler sans ménagement. » De sa part, il se bornera à vous entretenir sur » ce qui regarde M. le chevalier de Luxembourg, » son ami et son proche parent. Il y a sujet de crain- » dre qu'on ne veuille rendre de mauvais offices » à M. le chevalier de Luxembourg sur la commis- » sion qu'il avoit eue d'aller occuper le poste de » Givry au centre des lignes près de Mons. Il est » fort à désirer que vous et M. le duc de Beauvilliers » soyez au fait, et qu'on y puisse mettre M. Voisin (1), » en cas qu'on voulût le prévenir en mal. La probité, » le bon sens, la bonne volonté et la valeur de M. le » chevalier de Luxembourg méritent qu'on ait at- » tention à lui laisser faire son chemin pour le ser- » vice. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénélon qui atteste l'opinion qu'il avoit du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry.

« On vient de me dire, écrit Fénélon au duc de » Chevreuse, que M. le maréchal de Choiseul doit » être mort. Je prends la liberté de vous conjurer » de servir M. le chevalier de Luxembourg pour le » gouvernement de Valenciennes. Il est aimé ten- » drement des peuples, et c'est par une douceur sou- » tenue de noblesse, de bonté et de désintéressement, » qu'il se rend aimable. Je serai ravi de le voir dans » cette place. Ne pourriez-vous point, mon bon » duc, presser un peu en sa faveur M. Voisin? »

Au reste, il n'étoit pas nécessaire d'être l'ami du chevalier de Luxembourg pour rendre justice à

(1) M. Voisin avoit remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709.

ses grandes qualités. Les ennemis même de la France avoient rendu un hommage honorable à ses talens. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut, après la prise de Namur en 1704, où le chevalier de Luxembourg avoit secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douay. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénélon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg, qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fût que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénélon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvoit que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnoient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénélon.

XXXIX. — État déplorable de la France en 1710.

Cependant la France sembloit toucher à une crise dont l'effet inévitable devoit être sa ruine totale. Nous avons un *mémoire* écrit de la main de Fénélon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvoit alors, que tous les récits des historiens, que les *mémoires* mêmes de quelques comtemporains. Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale, lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré du découragement et du malheur. Fénélon étoit placé au centre des événemens, sur le théâtre même de la guerre. Il con-

noissoit également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse servoit à l'éclairer sur la partie des affaires publiques qui n'étoit pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeoit ce mémoire pour ses deux amis, avec lesquels il étoit dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensoit, tout ce qu'il sentoit. Il n'avoit nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affoiblir l'efficacité des remèdes qui auroient pu l'arrêter : cet écrit n'étoit point destiné à être public; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur, ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à La Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydemberg, qui eut lieu au mois de mars 1710, n'étoit point encore assemblé. Ce mémoire découvre toute la profondeur de l'abîme où la France étoit tombée, puisque les meilleurs citoyens, les ames les plus fortes et les plus généreuses, consentoient à des sacrifices qui inspirent encore, au bout d'un siècle, un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénélon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avoient osé proposer à Louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvoit réduit ce monarque, naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce mémoire ne nous permet pas de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragmens que nous allons en donner, suffiront pour révéler les sentimens de douleur et d'inquiétude qui oppressoient l'ame de Fénélon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport; ils peuvent servir à soutenir le courage dans l'adversité, et at-

tendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine, et de l'héritage des malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

« Comme chacun de nos ministres traite en particulier avec le Roi ce qui regarde sa charge, je » crains que chacun d'eux ne soit guère en état de » rassembler par une vue générale qui soit juste, » toutes ces diverses parties du gouvernement pour » les comparer, pour juger de leur proportion, et » pour les ajuster ensemble.

» Pour moi, si je prenois la liberté de juger de » l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclurois qu'on ne vit plus que par miracles; que » c'est une vieille machine délabrée qui va encore » de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. Je serois tenté » de croire que notre plus grand mal est que personne ne voit le fond de notre mal; que c'est même » une espèce de résolution prise de ne vouloir pas » le voir; qu'on n'oseroit envisager le bout de ses » forces auquel on touche; que tout se réduit à fermer les yeux, et à ouvrir la main, pour prendre » toujours, sans savoir si on trouvera de quoi prendre; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui sera nécessaire demain, et qu'on » ne voudra voir le détail et le total de nos maux, » pour prendre un parti proportionné, que quand » il sera trop tard.

» Voici ce que je vois et que j'entends dire tous

» les jours aux personnes les plus sages et les mieux
» instruites.

» Le prêt manque souvent aux soldats, le pain
» même leur a manqué souvent plusieurs jours; il
» est presque tout d'avoine, mal cuit et plein d'or-
» dures. Ces soldats mal nourris se battroient mal,
» selon les apparences. On les entend murmurer et
» dire des choses qui doivent alarmer pour une oc-
» casion.

» Les officiers subalternes souffrent à proportion
» encore plus que les soldats. La plupart, après avoir
» épuisé tout le crédit de leurs familles, mangent ce
» mauvais pain de munition, et boivent l'eau du
» camp. Il y en a eu un très-grand nombre qui n'ont
» pas eu de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup
» d'autres languissent à Paris, où ils demandent inu-
» tilement quelques secours au ministre de la guerre;
» les autres sont à l'armée, dans un état de découra-
» gement et de désespoir qui fait tout craindre.

» Le général de notre armée ne sauroit empêcher
» le désordre de nos troupes. Peut-on punir des sol-
» dats qu'on fait mourir de faim, et qui ne pillent
» que pour ne pas tomber en défaillance? Veut-on
» qu'ils soient hors d'état de combattre! D'un autre
» côté, en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on
» pas attendre? Ils ravageront tout le pays; les peu-
» ples craignent autant les troupes qui doivent les
» défendre, que celles des ennemis qui veulent les
» attaquer.

» L'armée peut à peine faire quelque mouve-
» ment, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que
» pour un jour.

» Nos places qu'on a crues les plus fortes, n'ont
» rien d'achevé; on a vu même, par les exemples
» de Menin et de Tournai, que le Roi y a été indi-

» gnement trompé pour la maçonnerie qui ne valoit
» rien. Chaque place manque même de munitions;
» si nous perdions encore une bataille, les places
» tomberoient comme un château de cartes.

» Les peuples ne vivent plus en hommes, et il n'est
» plus permis de compter sur leur patience, tant elle
» est mise à une épreuve outrée. Ceux qui ont perdu
» leurs blés de mars n'ont plus aucune ressource;
» les autres un peu plus reculés sont à la veille de
» les perdre. Comme ils n'ont plus rien à espérer,
» ils n'ont plus rien à craindre.

» Les fonds de toutes les villes sont épuisés; on
» en a pris pour le Roi les revenus de dix ans d'a-
» vance, et on n'a point de honte de leur deman-
» der, avec menaces, d'autres avances nouvelles qui
» vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous
» les hôpitaux sont accablés; on en chasse les bour-
» geois, pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et
» on les remplit de soldats. On doit de très-grandes
» sommes à ces hôpitaux, et au lieu de les payer on
» les surcharge de plus en plus chaque jour.

» Les Français qui sont prisonniers en Hollande y
» meurent de faim, faute de paiement de la part du
» Roi. Ceux qui sont revenus en France avec des con-
» gés, n'osent retourner en Hollande, quoique l'hon-
» neur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi faire
» le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils doivent chez
» les ennemis. Nos blessés manquent de bouillons,
» de linge et de médicamens; ils ne trouvent pas
» même de retraite, parce qu'on les envoie dans des
» hôpitaux qui sont accablés d'avances pour le Roi,
» et sont pleins de soldats malades. Qui est-ce qui
» voudra s'exposer dans un combat à être blessé,
» étant sûr de n'être ni pansé ni secouru? On entend
» dire aux soldats, dans leur désespoir, que si les en-

» nemis viennent, ils poseront les armes bas. On peut » juger par là ce qu'on doit craindre d'une bataille » qui décideroit du sort de la France.

» On accable tout le pays par la demande des » chariots; on tue tous les chevaux des paysans : » c'est détruire le labourage pour les années pro- » chaines, et ne laisser aucune espérance pour faire » vivre ni les peuples, ni les troupes. On doit juger » par là combien la domination française devient » odieuse à tout le pays.

» Les intendans font, malgré eux, presque autant » de ravage que les maraudeurs; ils enlèvent jus- » qu'aux dépots publics; ils déplorent hautement la » honteuse nécessité qui les y réduit. Ils avouent » qu'ils ne sauroient tenir les paroles qu'on leur fait » donner. On ne peut plus faire le service qu'en es- » croquant de tous côtés; c'est une vie de Bohêmes, » et non pas de gens qui gouvernent. Nonobstant la » violence et la fraude, on est souvent contraint d'a- » bandonner certains travaux très-nécessaires, dès » qu'il faut une avance de deux cents pistoles pour » les exécuter dans le plus pressant besoin.

» La nation tombe dans l'opprobre; elle devient » l'objet de la dérision publique. Il n'y a plus dans » nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, » ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance » qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité : chacun » ne cherche qu'à éluder les règles, et qu'à atten- » dre que la guerre finisse, à quelque prix que ce » soit.

» Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le duc » de Savoie entreroit dans des pays pleins de Hugue- » nots; il pourroit soulever plusieurs provinces du » royaume. Si on en perdoit une en Flandre, l'en- » nemi pénétreroit jusqu'aux portes de Paris; *quelle*

» ressource vous resteroit-il? Je l'ignore, et Dieu » veuille que quelqu'un le sache!

» Si on peut faire couler l'argent, nourrir les » troupes, soulager les officiers, relever la disci- » pline et la réputation perdues, réprimer l'audace » des ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a » qu'à le faire au plus tôt; en ce cas, il seroit honteux » et horrible de rechercher la paix avec empresse- » ment; en ce cas, rien ne seroit plus mal à propos » que d'avoir envoyé un ministre jusqu'en Hollande » pour tâcher de l'obtenir ; en ce cas, il n'y a qu'à » bien payer, bien discipliner les troupes, et qu'à » battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt un » changement si nécessaire, et que ceux qui disent » qu'on relâche trop pour la paix, viennent au plus » tôt relever la guerre et les finances; sinon qu'ils se » taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on » hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

» On ne manquera pas de me répondre qu'il est » facile de remarquer les inconvéniens de la guerre, » et que je devrois me borner à proposer des expé- » diens pour la soutenir, et pour parvenir à une paix » qui soit honnête et convenable pour le Roi.

» Je réponds qu'il ne s'agit plus que de comparer » les propositions de paix faites à M. de Torcy, avec » les inconvéniens de la guerre. S'il se trouve dans » cette exacte comparaison qu'on ne peut se pro- » mettre aucun succès solide dans la guerre, et qu'on » y hasarde la France, il n'y a plus à délibérer. L'u- » nique gloire que les Français peuvent souhaiter » au Roi, est que dans cette extrémité il tourne » son courage contre lui-même, et qu'il sacrifie tout » généreusement pour sauver le royaume que Dieu » lui a confié. Il n'est pas même en droit de le ha- » sarder, car il l'a reçu de Dieu, non pour l'exposer

» à l'invasion des ennemis, comme une chose dont
» il peut faire tout ce qu'il lui plaît, mais pour le
» gouverner en père, et pour le transmettre comme
» un dépôt précieux à sa postérité. »

Fénélon discute ensuite les différens articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paroît persuadé que les ennemis n'avoient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de détrôner lui-même son petit-fils, mais qu'ils n'avoient fait qu'insinuer cette mesure pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le Roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule foiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageoit la nature, et qui avoit excité une profonde indignation dans le cœur de tous les Français, avoient ensuite affecté de la désavouer. Mais les mémoires de M. de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

M. de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce mémoire, sans laisser soupçonner qu'elles lui étoient inspirées par Fénélon. Le Roi et les ministres n'étoient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se détermina, malgré les hauteurs rebutantes de ses ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydemberg s'ouvrit; et on eut tout lieu de reconnoître que le prince Eugène et Marlboroug étoient trop intéressés à la

continuation de la guerre pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions présentées à ce congrès par les ministres des alliés furent encore plus dures que celles qu'on avoit demandées un an auparavant à M. de Torcy; les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les Français sincérement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragmens d'une admirable lettre de Fénélon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son ame, et les tourmens d'une imagination frappée par la grandeur du péril et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il falloit que Fénélon fût bien convaincu que tout étoit perdu, et qu'on devoit tout risquer pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient, Fénélon ose déclarer que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement qui ne peut plus se soutenir, ni se défendre; en un mot, il pense, et il prononce que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'Etat.

XL. — Fénélon propose une assemblée de notables.

Il est difficile de savoir si le remède n'eût pas été aussi dangereux que le mal lui-même; une triste expérience peut porter à penser qu'une *assemblée*

de notables, en 1710, auroit conduit nécessairement à des *états-généraux*, comme on l'a vu en 1787. Les déplorables effets qui en ont résulté doivent sans doute nous rendre un peu méfians sur l'idée et l'emploi de ces formes extraordinaires qui changent brusquement la marche accoutumée d'un gouvernement. Cependant nous aurons bientôt occasion d'observer combien la différence des circonstances, des mœurs et de l'esprit général de la nation, doit éloigner toute idée de comparaison et de rapprochement entre les temps et les hommes. Le cardinal de Richelieu avoit su, en 1626, faire l'usage le plus utile et le plus heureux d'une *assemblée de notables*, pour faire tomber cette multitude de places fortes qui couvroient l'intérieur de la France, et qui étoient bien moins des remparts contre l'ennemi, que des moyens d'attaque et de défense contre le souverain lui-même, entre les mains de quelques sujets puissans et audacieux. C'étoit en se couvrant du nom et du vœu de cette même *assemblée de notables*, que cet habile ministre avoit dicté ces réglemens sévères qui soumirent le régime militaire à un ordre et à une discipline inconnus en France jusqu'alors. Fénélon étoit sans doute fondé à croire que Louis XIV encore tout-puissant, encore environné de tant de souvenirs de gloire, sauroit se montrer et agir avec autant d'autorité dans une *assemblée de notables*, que le cardinal de Richelieu à peine entré dans le ministère, et qui n'avoit pas encore révélé tous les secrets de son génie et de son caractère. C'est en général une règle peu sûre que celle de juger les hommes et les choses par les événemens. Il est des temps où un seul homme commande aux événemens, et d'autres où les hommes se laissent entraîner par les événemens.

Il ne faut donc pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénélon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui-même, et il est permis de croire que si l'on persiste à réprouver son opinion, on absoudra au moins ses intentions.

« Je ne crois pas qu'on doive se flatter de l'espé- » rance de rétablir le crédit sur la rupture hau- » taine que les ennemis ont faite de la négociation » (à Gertruydemberg). Cette rupture paroîtra in- » juste et odieuse à beaucoup de gens pour les deux » premiers mois; mais quand on verra le Roi acca- » bler les peuples, rechercher les aisés, ne payer » point ce qu'il doit, continuer ses dépenses super- » flues, hasarder la France sans la consulter, et rui- » ner le royaume pour faire mal la guerre, le public » recommencera à crier plns haut que jamais. Il » est impossible que le Roi paie ses dettes, il est » impossible que les peuples paient le Roi, si les » choses sont au point d'extrémité qu'on nous re- » présente; la France est comme une place assiégée; » le refus d'une capitulation irrite le peuple et la » garnison; on fait un nouvel effort pour quatre ou » cinq jours, après quoi le peuple et la garnison affa- » més crient qu'il faut se rendre, et acceptent les » plus honteuses conditions. Tout est fait prisonnier » de guerre; ce sont *les fourches caudines*.

» Je ne vois aucune solide ressource que celle que » vous ne ferez point entrer dans la tête du Roi. » Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été » jusqu'ici que l'affaire du Roi; il faudroit en faire » l'affaire véritable de tout le corps de la nation; » elle ne l'est que trop devenue; car la paix étant » rompue, le corps de la nation se voit dans un pé- » ril prochain d'être subjugué; de ce côté-là, vous

» avez un intérêt clair et sensible à mettre devant
» les yeux de tous les Français; mais pour le faire
» il faut au moins leur parler, et les mettre au fait.
» Mais d'un autre côté la persuasion est difficile;
» car il s'agit de persuader à toute la nation qu'il
» faut prendre de l'argent partout où il en reste, et
» que chacun doit s'exécuter rigoureusement pour
» empêcher l'invasion prochaine du royaume. Pour
» parvenir à ce point, il faudroit que le Roi entrât
» en matière avec un certain nombre de notables
» des diverses conditions et des divers pays; il fau-
» droit prendre leurs conseils, et leur faire cher-
» cher en détail les moyens les moins durs de
» soutenir la cause commune. Il faudroit qu'il se
» répandît dans toute notre nation une persuasion
» intime et constante que c'est la nation entière
» elle-même qui soutient pour son propre intérêt
» le poids de cette guerre; il faudroit que chacun
» crût que, supposé même qu'elle ait été entre-
» prise mal à propos, le Roi a fait dans la suite pour
» la finir et pour débarrasser le royaume tout ce
» qui dépendoit de lui; mais qu'on ne peut plus
» reculer, et qu'il ne s'agit de rien moins que d'em-
» pêcher une totale invasion. En un mot, je vou-
» drois qu'on laissât aux hommes les plus sages et
» les plus considérables de la nation à chercher les
» ressources nécessaires pour sauver la nation même.
» Ils ne seroient peut-être pas d'abord au fait; aussi
» seroit-ce pour les y mettre que je voudrois les
» faire entrer dans cet examen. Alors chacun di-
» roit en soi-même : Il n'est plus question du passé;
» il s'agit de l'avenir; c'est la nation qui doit se
» sauver elle-même; c'est à elle à trouver des fonds
» partout où il y en a pour le salut commun. Il se-
» roit même nécessaire que tout le monde sût à

» quoi l'on destineroit les fonds préparés, en sorte » que chacun fût convaincu que rien n'en seroit em- » ployé aux dépenses de la Cour. *J'avoue qu'un tel » changement pourroit émouvoir trop les esprits, » et les faire passer tout-à-coup d'une extrême dé- » pendance à un dangereux excès de liberté. C'est » par la crainte de cet inconvénient, que je ne pro- » pose point d'assembler les états-généraux, qui, » sans cette raison, seroient très-nécessaires, et qu'il » seroit capital de rétablir; mais comme la trace » en est presque perdue, et que le pas à faire est » très-glissant dans la conjoncture présente, j'y » craindrois de la confusion. Je me bornerois donc » d'abord à des notables que le Roi consulteroit l'un » après l'autre. Je voudrois consulter les princi- » paux évêques et seigneurs, les plus célèbres ma- » gistrats, les plus puissans et expérimentés mar- » chands, les plus riches financiers même, non-seu- » lement pour en tirer des lumières, mais encore » pour les rendre responsables du gouvernement, » et pour faire sentir au royaume entier que les » plus sages têtes qu'on peut y trouver ont part à » ce qu'on fait pour la cause publique. . . . .*
» Pendant que le despotisme est dans l'abondance, » il agit avec plus de promptitude et d'efficacité » qu'aucun gouvernement modéré; mais quand il » tombe dans l'épuisement sans crédit, il tombe » tout-à-coup sans ressource; il n'agissoit que par » pure autorité; le ressort manque; il ne peut plus » qu'achever de faire mourir de faim une populace » à demi morte; encore même en doit-il craindre » le désespoir. Quand le despotisme est notoirement » obéré et banqueroutier, comment voulez-vous » que les ames vénales qu'il a engraissées du sang » du peuple, se ruinent pour le soutenir. C'est vou-

» loir que les hommes intéressés soient sans in-
» térêt........... C'est le temps où il faudroit que
» M. le duc de Bourgogne dît au Roi et à Monsei-
» gneur, avec respect, avec force, et peu à peu,
» d'une manière insinuante, tout ce que d'autres
» n'oseront leur dire ; il faudroit qu'il le dît devant
» madame de Maintenon ; il faudroit qu'il mît dans
» sa confidence madame la duchesse de Bourgogne;
» il faudroit qu'il protestât qu'il parle sans être
» poussé par d'autres; il faudroit qu'il fît sentir que
» tout périt si l'argent manque; que l'argent man-
» quera si le crédit ne se relève, et que le crédit
» ne peut se relever que par un changement de
» conduite, qui mette tout le corps de la nation
» dans la persuasion que c'est à elle à soutenir la
» monarchie penchant à sa ruine, parce que le Roi
» veut agir de concert avec elle. Le prince pourra
» être blâmé, critiqué, rejeté avec indignation;
» mais ses raisons seront évidentes; elles prévau-
» dront peu à peu, et il sauvera le trône de ses pères.
» Il doit au Roi et à Monseigneur de leur déplaire,
» pour les empêcher de se perdre. En même temps
» il pourra demander avec les plus vives instances
» la permission d'aller à l'armée comme volontaire;
» c'est le vrai moyen de relever sa réputation, et de
» lui attirer l'amour et le respect de tous les Fran-
» çais....... Vous me direz que Dieu soutiendra la
» France ; mais je vous demande où en est la pro-
» messe? Avez-vous quelque garant pour des mi-
» racles? Il vous en faut sans doute pour vous sou-
» tenir comme en l'air. Les méritez-vous dans un
» temps où votre ruine prochaine et totale ne peut
» vous corriger, où vous êtes encore toujours prêt
» à vous flatter? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant
» humilié sans humilité, confondu par vos propres

» fautes sans oser les avouer, et prêt à recommen-
» cer, si vous pouviez respirer deux ans........?
» J'espère sans doute que Dieu sauvera la France,
» parce que Dieu aura pitié de la maison de saint
» Louis, et que, dans la conjoncture présente, la
» France est un grand appui de la catholicité. Mais
» après tout, ne nous flattons pas; Dieu n'a besoin
» de personne; il saura bien soutenir son Eglise sans
» ce bras de chair. D'ailleurs, je vous avoue que je
» craindrois autant pour nous les succès que les ad-
» versités. Eh! quel moyen y auroit-il de nous souf-
» frir, si nous sortions de cette guerre sans humi-
» liation complète et finale. Qui est-ce qui pourroit
» nous corriger, après avoir été incurables malgré
» l'usage des violens remèdes? Nous paroîtrions
» abandonnés de Dieu dans la voie de notre propre
» cœur, si Dieu permettoit que nous résistassions
» à une si horrible tempête; nous ne verrions plus
» alors que des torrens de louanges du clergé même.
» Je puis me tromper, et je le suppose sans peine,
» mais il me semble qu'il nous faut ou un chan-
» gement de cœur par grâce, ou une humiliation
» qui ne laisse nulle ressource flatteuse à notre
» orgueil.

» Vous me direz que le changement du cœur ne
» venant point, il faudroit donc une chute totale.
» Je vous réponds que Dieu connoît ce que j'ignore,
» soit pour donner un cœur nouveau, soit pour ac-
» cabler sans détruire; il voit dans les trésors de
» sa providence ce que ma foible raison ne découvre
» pas. J'adore ce qu'il fera sans le pénétrer; j'at-
» tends sa décision. Il sait avec quelle tendresse
» j'aime ma patrie; avec quelle reconnoissance et
» quel attachement respectueux je donnerois ma
» vie pour la personne du Roi; avec quelle affec-

» tion je suis attaché à la maison royale, et surtout
» à M. le duc de Bourgogne ; mais je ne puis vous
» cacher mon cœur ; c'est par cette affection vive,
» tendre et constante, que je souhaite que nos
» maux extrêmes nous préparent une vraie guéri-
» son, et que cette violente crise ne soit pas sans
» fruit.

» Vous jugez bien, mon bon duc, que cette lettre
» est commune pour vous et pour M. de Beauvil-
» liers. J'espère même que vous insinuerez douce-
» cement à M. le duc de Bourgogne tout ce que
» vous croirez utile et incapable de le blesser. Mais
» cette lettre ne doit pas, si je ne me trompe, lui
» être montrée ; il ne convient pas de lui ouvrir jus-
» qu'à ce point les yeux sur le Roi et sur le gouver-
» nement ; il suffit de lui montrer ce qui est né-
» cessaire pour le mettre en état de parler avec
» force ; il faut que Dieu lui mette peu à peu le
» reste dans le cœur ; il faut que les hommes lais-
» sent à Dieu à achever les derniers traits, et que
» la grâce les adoucisse par son onction. Pardonnez,
» mon bon duc, toutes mes imprudences ; je vous
» les donne pour ce qu'elles valent ; si j'aimois moins
» la France, le Roi, la maison royale, je ne parle-
» rois pas ainsi ; d'ailleurs, je sais à qui je parle. »

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques, et déploré avec des accens plus touchans les malheurs de sa patrie ; mais le dirons-nous ? c'est dans ce tableau si lugubre et si effrayant, que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel devoit être ce Roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie sembloient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de gran-

deur et de fermeté, qui commandoit encore le respect à l'Europe et une soumission sans borne à ses sujets? Quelle étoit la force du ressort qu'il avoit donné à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer dans sa main toute-puissante l'inquiétude et la légèreté de sa nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les limites qu'il leur avoit prescrites? Ce fut sans doute ce qui sauva la France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où elle seroit tombée, si, dans une pareille crise, il se fût trouvé des corps assez imprudens, et des sujets assez pervers, pour électriser la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure auroit suffi pour séparer toutes les parties de cette machine affaissée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

XLI. — Fénélon croit que Philippe V doit abdiquer.

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydemberg, avoit été le juste refus de Louis XIV de se charger lui-même de détrôner son petit-fils. Fénélon avoit applaudi, comme tous les Français, à ce refus magnanime, et partagé le désespoir généreux de leur Roi résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénélon pensoit que Philippe V étoit obligé, en conscience et en honneur, de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet deux mémoires très-curieux de Fénélon et du duc de Chevreuse.

Fénélon avoit établi dans son mémoire tous les motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnoissance,

qui défendoient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, et la couronne de son aïeul, de son père, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avoient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes dans un mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés, qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité qui dirige toutes leurs vues, toutes leurs pensées, tous leurs argumens. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire*. Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste et d'immoral.

M. de Chevreuse prétendoit que Louis XIV ne pouvoit conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui, qu'il renonçât à la couronne d'Espagne, parce que Philippe V avoit *un droit légitimement acquis à cette monarchie.*

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénélon discute dans sa réponse (1) à M. de Chevreuse; et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons et d'idées, une simplicité et une clarté qui prouvent qu'il n'étoit pas moins

(1) Mémoires manuscrits de Fénélon sur la succession d'Espagne.

familiarisé avec toutes les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne étoient fondés sur la nullité de la renonciation de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avoit pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas eu d'avantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or, si la renonciation de cette dernière étoit nulle, le duc de Savoie étoit en droit de réclamer en sa faveur la *coutume* de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avoit fait Louis XIV à la mort de Philippe IV. Catherine étoit fille d'un premier lit, au lieu que Philippe III, dont descendoient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'étoit que du second lit. Louis XIV étoit donc obligé, par une conséquence même des principes qu'il avoit établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénélon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces argumens de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels, sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières, plus ou moins obscures, des coutumes locales, qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servoit de fondement au traité des Pyrénées, et assuroit la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question du droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles, mariées dans les pays étrangers, succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'étoit que l'accessoire. Le traité des Pyrénées étoit le principal.

L'esprit du traité des Pyrénées étoit certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On auroit beau dire qu'une renonciation est nulle lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement. La couronne de France étoit un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avoit été jusqu'à alléguer que la dot de Marie-Thérèse n'avoit pas été payée, ce qui devoit annuler sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très-juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, est inapplicable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs de pareilles stipulations de dots entre des têtes couronnées, ne sont que de style. La France n'avoit pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avoit payé celles des infantes mariées en France. Mais au pis aller, le débiteur n'étoit obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagneroit-on à soutenir que Philippe IV n'avoit pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation? Il s'ensuivroit seulement que Louis XIV n'a pas pu faire renoncer M. le Dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que, par conséquent, toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le Dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénélon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvoit jouir Charles II, lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paroissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnoient à Charles II le droit de rappeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnoient pas celui de préférer le cadet à l'aîné; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'auroit-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceroient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V, ou celle du duc de Bourgogne, venoit à manquer.

Les événemens firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénélon, et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il fait observer que Louis XIV, et M. le Dauphin, qui étoit encore en puissance de père, n'avoient pas pu accepter le testament de Charles II, parce que la France se trouvoit déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il auroit fallu, avant tout, sommer l'Empereur d'accéder au

traité de partage, et que ce n'eût été que sur son refus que Louis XIV auroit pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénélon rappelle ce qu'il avoit déjà dit dans un mémoire précédent : Que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnoissance et son propre intérêt ne lui permettoient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avoit d'abord cru que Philippe V avoit un véritable droit à la succession d'Espagne; mais qu'en examinant les choses de plus près, il y avoit aperçu bien des difficultés; que, dans tous les cas, il n'étoit pas douteux que ce prince ne fût obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

XLII. — Grands changemens en Europe.

Tandis que Louis XIV consentoit à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avoient illustré son règne, et qu'il en étoit réduit à désirer que son petit-fils consentît à descendre du trône d'Espagne, une suite d'événemens, que les hommes ne pouvoient ni prévoir ni préparer, *qu'il n'eût pas même été permis d'annoncer, sans passer pour visionnaire* (1), devoit mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

« Dieu connoît les pensées des sages du monde (2),
» et sait combien elles sont vaines. Sa seule puis-
» sance avoit placé Philippe V sur le trône d'Espa-
» gne : elle seule pouvoit l'y maintenir. Les hommes
» n'avoient pas conduit ce grand événement; celui
» de la paix ne devoit pas être attribué à leur habi-

(1) Mémoires de Torcy. — (2) *Ibid.*

» leté; mais avant que d'accorder cette paix à la
» France, que Dieu par sa bonté a toujours protégée,
» le moment devoit en être précédé par les
» humiliations d'un grand Roi. Sa résignation satis-
» fit à la justice divine, et le Dieu de miséricorde re-
» garda favorablement le monarque et ses peuples. »

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (M. de Torcy) qui dirigeoit alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succès inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des événemens, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

XLIII. — Mort de l'empereur Joseph, 17 avril 1711.

Une simple intrigue de Cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlboroug en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfans mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand Ier. A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable; et, dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

XLIV. — Mort du premier Dauphin, 14 avril 1711.

Dans le même temps, un événement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui sembloit devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venoit de se passer dans la famille Louis XIV. Son fils unique, le Dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du Dauphin ne faisoit disparoître qu'un prince sans crédit et sans influence; elle ne changeoit rien au cours des affaires ni à la situation extérieure des courtisans et des ministres; mais elle fixoit tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un Roi de soixante-treize ans.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que l'a fait M. de Saint-Simon, toutes les agitations de la Cour en ce moment. Nous n'extrairons de ce tableau (1) intéressant que celui qui a rapport à Fénélon et à ses amis.

« On peut imaginer quels furent les sentimens » du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être » pour lequel Monseigneur (le premier Dauphin) » avoit conçu une véritable aversion, jusqu'à ne » l'avoir pu dissimuler, laquelle étoit sans cesse » bien soigneusement fomentée. En échange, Beau- » villiers voyoit l'élévation inespérée d'un pupille, » qui se faisoit un plaisir secret de l'être encore, et » un honneur public de le montrer, sans que rien » eût pu le faire changer là-dessus.

» L'honnête homme dans l'amour de l'Etat,

(1) Tableau de la Cour de France en 1711. Mémoires de Saint-Simon, Supplém., tom. IV, p. 170.

» l'homme de bien dans le désir du progrès de la
» vertu, et, sous ce puissant auspice, un autre M. de
» Cambrai dans Beauvilliers, se voyoit à portée de
» servir utilement l'Etat et la vertu, de préparer le
» retour de ce cher archevêque, et de le faire un
» jour son coopérateur en tout. A travers la can-
» deur et la vertu la plus pure, un reste d'huma-
» nité, inséparable de l'homme, faisoit goûter à
» celui-ci un élargissement de cœur et d'esprit im-
» prévu, une aise pour des desseins utiles qui se
» remplissoient comme d'eux-mêmes; une sorte de
» dictature enfin, d'autant plus savoureuse, qu'elle
» étoit plus rare et plus pleine, moins étendue et
» moins contredite, et qui par lui se répandoit sur
» les siens. Persécuté au milieu de la plus éclatante
» fortune, et poussé quelquefois jusqu'au dernier
» bord du précipice, il se trouvoit tout d'un coup
» fondé sur le plus ferme rocher; et peut-être ne
» regarda-t-il pas sans quelque complaisance ces
» mêmes vagues, de la violence desquelles il avoit
» pensé être emporté quelquefois, ne pouvoir plus
» que se briser à ses pieds. Son ame, toutefois,
» parut toujours dans la même assiette : même sa-
» gesse, même modération, même attention, même
» douceur, même accès, même politesse, même
» tranquillité sans le moindre relan d'élévation, de
» distraction, d'empressement. Une autre cause plus
» digne de lui le combloit d'allégresse. Sûr du fond
» du nouveau Dauphin, il prévit son triomphe sur
» les cœurs et sur les esprits, dès qu'il seroit affran-
» chi et en sa place; et ce fut sur quoi il s'aban-
» donna secrètement avec nous à sa sensibilité.

» Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de
» leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie, et y
» en trouva les mêmes motifs; et leurs familles

» s'applaudirent d'un consolidement de fortune et
» d'état qui ne tarda pas à paroître.

» Mais celui de tous à qui cet événement devint
» le plus sensible, fut Fénélon, archevêque de
» Cambrai. Quelle préparation! quelle approche
» d'un triomphe sûr et complet! quel puissant rayon
» de lumière vint à percer tout-à-coup une de-
» meure de ténèbres!

» Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce
» prélat y vieillissoit sous le poids inutile de ses es-
» pérances, et voyoit les années s'écouler dans une
» égalité qui ne pouvoit que le désespérer (1). Tou-
» jours odieux au Roi, à qui personne n'osoit pro-
» noncer son nom, même en choses indifférentes;
» plus odieux encore à madame de Maintenon,
» parce qu'elle l'avoit perdu; plus en butte que
» nul autre à la terrible cabale qui disposoit de
» Monseigneur, il n'avoit de ressource qu'en l'inal-
» térable amitié de son pupille, devenu lui-même
» victime de cette cabale, et qui, selon le cours
» ordinaire de la nature, devoit l'être trop long-
» temps, pour que son précepteur pût se flatter d'y
» survivre. En un clin-d'œil ce pupille devient
» Dauphin, en un autre il parvient à une sorte
» d'avant-règne.....

» Dans ce grand changement de scène il ne
» parut d'abord que deux personnages en posture
» d'en profiter : le duc de Beauvilliers, et, par lui,
» le duc de Chevreuse; et un troisième en éloigne-
» ment, l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux

(1) M. de Saint-Simon n'aimoit que la Cour, ne voyoit que la Cour, et croyoit qu'on ne pouvoit être heureux qu'à la Cour et par la Cour. Il ne connoissoit pas personnellement Fénélon, et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentimens.

» deux premiers tout-à-coup, tout s'empressa au-
» tour d'eux, et chacun avoit été leur ami de tous
» les temps; mais en eux les courtisans n'eurent pas
» affaire à ces *champignons* de nouveaux ministres,
» tirés en un moment de la poussière, et placés au
» timon de l'Etat, ignorans également et d'affaires
» et de cour, également enorgueillis et enivrés, in-
» capables de résister, rarement même de se défier
» de ces sortes de souplesses, et qui ont la fatuité
» d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué
» qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la
» modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement
» de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober, le plus
» qu'il leur fut possible, aux bassesses entassées à
» leurs pieds......

XLV. — Conduite de M. le duc de Bourgogne devenu Dauphin.

» On peut bien croire que MM. de Beauvilliers
» et de Chevreuse ne laissèrent pas refroidir dans
» le cœur du nouveau Dauphin ses vifs sentimens
» pour l'archevêque de Cambrai.

» Leur premier soin fut de porter le jeune prince
» à des mesures encore plus grandes, à un air de
» soumission et de respect encore plus marqué, à
» une assiduité habituelle auprès du Roi, si natu-
» rellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses
» occasions par son petit-fils. Secondé à souhait par
» sa jeune et adroite épouse, il redoubla ses soins
» auprès de madame de Maintenon, qui, dans le
» transport de trouver un Dauphin sur qui sûre-
» ment compter, au lieu d'un autre qui ne l'aimoit
» pas, se livra à lui, et par cela même lui livra le
» Roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible
» à tout ce qui étoit à Marly un changement si ex-

» traordinaire dans le Roi, si réservé pour ses enfans » légitimes, et si roi avec eux.

» Plus libre dans tous ses mouvemens, par un si » grand pas, le nouveau Dauphin s'enhardit avec » le monde, qu'il redoutoit du vivant de Monsei- » gneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en » essuyoit des brocards applaudis. C'est ce qui lui » donnoit cette timidité qui le renfermoit dans son » cabinet, parce que ce n'étoit que là qu'il se trou- » voit à l'abri et à son aise; c'est ce qui le faisoit » paroître sauvage, ce qui le faisoit craindre pour » l'avenir, tandis qu'en butte à son père, peut- » être alors au Roi même, contraint d'ailleurs par » sa vertu, exposé à une cabale audacieuse, étran- » ger enfin au monde en général, comme monde, » il menoit une vie d'autant plus obscure, qu'elle » étoit nécessairement plus éclairée, et d'autant plus » cruelle, qu'il n'en envisageoit point de fin.

» Mais tout-à-coup, la mort d'un père presque » son ennemi, et dont il prend la place, dissipe » une insolente cabale, tient le monde en respect, » en attention, en empressement; les personnages » les plus opposés en air de servitude, le gros même » de la Cour en soumission et en crainte; l'enjoué et » le frivole, partie non médiocre d'une grande Cour, » à ses pieds, par sa jeune et brillante épouse; et on » voit ce prince timide, sauvage, concerté, cette » vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme *en-* » *goncé*, étranger dans sa maison, contraint en tout, » on le voit se montrer par degrés, se déployer peu » à peu, se donner au monde avec mesure, y être » libre, majestueux, gai, agréable, tenir le salon » de Marly dans des temps coupés, présider au » cercle assemblé autour de lui, comme la divinité » du temple, qui sent et qui reçoit avec bonté les

» hommages des mortels auxquels il est accoutumé.
» Une conversation aisée, mais instructive, adressée
» avec choix et justesse, charma le sage courtisan,
» fit admirer aux autres des morceaux d'histoire, con-
» venablement amenés sans art; des occasions natu-
» relles, des applications désirables, mais toujours
» discrètes et présentés sans effort; des traits échappés
» de science, mais rarement et comme involontai-
» rement, firent tout à la fois ouvrir les oreilles, les
» yeux et les cœurs.

» La soif de faire sa cour eut, en plusieurs,
» moins de *part* à l'empressement de l'environner
» dès qu'il paroissoit, que de l'entendre, et d'y pui-
» ser une instruction délicieuse par l'agrément et la
» douceur d'une éloquence naturelle, qui n'avoit
» rien de recherché.

» On goûtoit d'avance la consolation si nécessaire
» et si désirée de servir un maître futur si capable
» de l'être par son fond, et par l'usage qu'il montroit
» qu'il sauroit en faire.

» Gracieux partout, plein d'attention au rang, à
» la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, choses
» depuis si long-temps omises et confondues avec
» le plus vil peuple de la Cour; régulier à rendre à
» chacune de ces choses ce qui leur étoit dû de po-
» litesse, et ce qui s'y pouvoit ajouter avec dignité;
» grave, mais sans rides, et en même temps gai et
» aisé; il est incroyable avec quelle étonnante rapi-
» dité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens, l'a-
» mour du cœur, et toutes les espérances furent en-
» traînées; avec quelle roideur les fausses idées qu'on
» s'en étoit faites et voulu faire, furent précipitées,
» et quel fut l'empressement et l'impétueux tour-
» billon du changement qui se fit à son égard. La
» joie publique fit qu'on ne s'en pouvoit taire, et

» qu'on se demandoit les uns aux autres si c'étoit
» bien là le même homme, ou si ce qu'on voyoit
» étoit songe ou réalité..... »

La duchesse de Bourgogne n'étoit pas aussi portée que son mari pour MM. de Beauvilliers et de Chevreuse : « elle leur étoit même opposée d'inclination
» et de conduite, et elle étoit entretenue dans cette
» prévention par madame de Maintenon. Leur vertu
» trop austère, au gré de la jeune princesse, parce
» qu'elle n'en connoissoit que l'écorce, lui faisoit
» peur par leur influence sur le Dauphin; elle les
» craignoit encore par un endroit plus délicat, qui
» étoit celui-là même qui auroit dû l'attacher véri-
» tablement à eux, si, avec tout son esprit, elle eût
» su discerner les effets de la vraie piété, de la vraie
» vertu, de la vraie sagesse, qui est d'étouffer et de
» cacher avec le plus grand soin et les plus extrêmes
» précautions, tout ce qui peut altérer la paix et la
» tranquillité du mariage. J'ai souvent observé,
» ajoute M. de Saint-Simon, combien les deux ducs
» étoient constamment attentifs à ne laisser rien ar-
» river jusqu'à M. le duc de Bourgogne de tout ce
» qui auroit pu l'alarmer sur un sujet si délicat.
» Ainsi la jeune princesse trembloit des avis fâcheux
» du lieu même de sa plus entière sûreté. »

XLVI. — Louis XIV associe le duc de Bourgogne au gouvernement.

L'admirable conduite du jeune prince porta Louis XIV à déroger tout-à-coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques, à cette jalousie du pouvoir suprême confirmée par une habitude de cinquante ans.

« Toute la Cour fut étrangement surprise (1), lors-
» que le Roi, ayant retenu un matin le nouveau

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» Dauphin seul dans son cabinet, ordonna le même » jour à ses ministres d'aller travailler chez le jeune » prince toutes les fois qu'il les manderoit; et sans » être mandés encore, de lui aller rendre compte de » toutes les affaires, dont, une fois pour toutes, il » auroit ordonné de le faire.

» Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodi» gieux que fit à la Cour un ordre si directement » opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage » du Roi, si constant jusqu'alors; qui par cela même » marquoit une confiance pour le Dauphin qui n'al» loit à rien moins qu'à lui remettre une grande » partie de la disposition des affaires. Ce fut un coup » de foudre sur les ministres, dont ils se trouvèrent » tellement étourdis, qu'ils n'en purent cacher l'é» tonnement ni le déconcertement..... Quelle chute » pour de tels hommes, que d'avoir à compter avec » un prince qui n'avoit plus rien entre lui et le trône, » qui étoit capable, laborieux, éclairé, avec un es» prit juste, supérieur, qui avoit acquis sur un grand » fonds tout fait depuis qu'il étoit dans le conseil, » à qui rien ne manquoit pour les éclairer; qui, avec » ces qualités, avoit le cœur bon, étoit juste, aimoit » l'ordre; qui avoit du discernement, de l'attention, » de l'application à suivre et à démêler; qui savoit » tourner et approfondir; qui ne se payoit que de » choses, et point de langage; qui vouloit détermi» nément le bien pour le bien; qui pesoit tout au » poids de la conscience; qui, par un accès facile et » une curiosité estimable, voudroit être instruit de » tout; qui sauroit comparer et apprécier les choses, » se défier et se confier à propos par un juste discer» nement. »

Tel étoit, et tel apparut tout-à-coup l'élève de Fénélon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de Saint-Simon ;* il a été écrit par un témoin oculaire, un observateur attentif et instruit; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont eu aucune part au sentiment qui l'a dicté ; il sert à expliquer les jugemens contradictoires qu'on a portés sur M. le duc de Bourgogne à des époques différentes; il devoit naturellement entrer dans la vie de Fénélon, puisque Fénélon avoit consacré sa vie à préparer à la France un tel roi; il montre enfin que le duc de Bourgogne étoit digne de concevoir et capable d'exécuter les plans de gouvernement que Fénélon lui proposa, et que nous ferons bientôt connoître.

XLVII. — Conseils de Fénélon au nouveau Dauphin, avril 1711. (Manuscrits.)

Aussitôt que Fénélon fut instruit de la mort du premier Dauphin, et de l'élévation prématurée où cette espèce d'association à l'empire plaçoit le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus *Mentor*, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers sauvages de la petite île d'Itaque; c'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révéler, au nom du Ciel, à l'héritier d'un grand empire, les devoirs redoutables qui lui sont imposés : et tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblans ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénélon, dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obligations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et

religieuse qu'on éprouve en lisant la lettre que Fénélon adresse au duc de Beauvilliers, pour être mise sous les yeux du nouveau Dauphin.

« Dieu vient de frapper un grand coup (1), mais » sa main est souvent miséricordieuse, jusque dans » ses coups les plus rigoureux. Nous avons prié dès » le premier jour, nous prierons encore. La mort est » une grâce en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations : elle épargne la plus redoutable de toutes » les tentations d'ici-bas, quand elle enlève un » prince avant qu'il règne. Ce spectacle affligeant » est donné au monde, pour montrer aux hommes » éblouis combien les princes, qui sont si grands en » apparence, sont petits en réalité. Heureux ceux » qui, comme saint Louis, n'ont jamais fait usage » de leur autorité pour flatter leur amour-propre, » qui l'ont regardée comme un dépôt qui leur est confié pour le seul bien des peuples. *Il est temps de se* » *faire aimer, craindre, estimer.* Il faut de plus en » plus tâcher de plaire au Roi, de s'insinuer, de lui » faire sentir un attachement sans bornes, de le ménager, et de le soulager par des assiduités et des complaisances convenables. Il faut devenir le conseil de » Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, » le défenseur de l'Eglise, l'ennemi de toute nouveauté; il faut écarter les flatteurs, s'en défier; » distinguer le mérite, le chercher, le prévenir, apprendre à le mettre en œuvre, écouter tout, ne » croire rien sans preuve, et se rendre supérieur à » tous, puisqu'on se trouve au-dessus de tous. Celui » qui fit passer David de la houlette au sceptre de » roi, donnera une bouche et une sagesse à laquelle » personne ne pourra résister, pourvu qu'on soit

(1) Manuscrits.

» simple, recueilli, défiant de soi-même, confiant » en Dieu seul. *Il faut vouloir être le père, et non » le maître. Il ne faut pas que tous soient à un seul, » mais un seul doit être à tous pour faire leur bon- » heur.* »

On peut bien croire que Fénélon n'apprit pas, sans la plus douce satisfaction, les succès du duc de Bourgogne à la Cour et dans le public, l'espèce d'autorité que sa sage conduite lui donnoit déjà dans le gouvernement et dans l'opinion, et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offroit de grandes difficultés à côté de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il étoit sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'auroit point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénélon se servoit du duc de Chevreuse, comme de l'intermédiaire le plus utile et le plus naturel pour faire arriver jusqu'au nouveau Dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avoit déjà des années que le duc de Beau- » villiers (1) avoit initié le duc de Chevreuse auprès » du duc de Bourgogne, et qu'il l'avoit accoutumé » à le considérer comme une seule chose avec lui. » Le liant naturel et la douceur de l'esprit de Che- » vreuse, son savoir et sa manière de savoir et de » s'expliquer, ses vues fleuries, quoiqu'un peu su- » jettes à se perdre, furent des qualités faites pour » plaire à ce jeune prince, avec lequel il avoit sou- » vent de longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant » dans sa confiance, que M. de Beauvilliers s'en ser-

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon.

» voit souvent pour des choses qu'il crut plus à pro-
» pos de faire présenter par son beau-frère, que par
» lui-même. Comme ils n'étoient qu'un, tout mar-
» choit en eux par le même esprit, couloit des
» mêmes principes, tendoit au même but, et se ré-
» féroit entre eux deux, en sorte que le prince avoit
» un seul conducteur en deux différentes personnes,
» et qu'il avoit pris beaucoup de goût et de con-
» fiance au duc de Chevreuse, qui, depuis long-
» temps, étoit bien reçu à lui dire tout ce qu'il pen-
» soit de lui, et ce qu'il désiroit sur sa conduite, et
» toujours avec des intermèdes d'histoire, de science
» et de piété. »

Dailleurs, le caractère du duc de Beauvilliers étoit naturellement plus froid, plus circonspect et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimoit mieux attendre la confiance de son élève que la prévenir, et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés, et les consolations les plus pures, venoit entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public que ses instituteurs avoient allumé dans son cœur comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères (1) qu'ils
» n'étoient qu'une ame, et que M. de Cambrai
» en étoit la vie et le mouvement. Leur abandon
» pour lui étoit sans bornes; leur commerce secret
» étoit continuel; il étoit sans cesse consulté sur les
» grandes et les petites choses publiques, politiques,
» domestiques. Leur confiance étoit entre ses mains;
» le jeune prince se consultoit par eux, et c'étoit par
» eux que s'entretenoient cette amitié, cette estime,

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon.

» cette confiance si haute et si connue qu'il eut tou-
» jours pour Fénélon. Il comptoit les entendre tous
» trois, quand il écoutoit l'un d'eux. »

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune Cour n'a peut-être offert un second exemple, donnoit au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau Dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du Roi et de madame de Maintenon, et sans offrir de prétexte à la jalousie des ministres.

M. de Saint-Simon nous a peint l'admirable conduite du jeune Dauphin dans sa nouvelle position, et la lettre suivante de Fénélon nous fait voir qu'elle lui avoit été tracée, jusque dans les plus petits détails, par son sage instituteur.

XLVIII. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. (Manuscrits.)

« Le P. P. (M. le duc de Bourgogne) doit prendre » sur lui plus que jamais, pour paroître ouvert, » prévenant accessible et sociable. *Il faut qu'il dé-* » *trompe le public sur les scrupules qu'on lui impute;* » *qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il* » *ne fasse point craindre à la Cour une réforme* » *sévère, dont le monde n'est pas capable, et qu'il* » *ne faudroit même mener qu'insensiblement, si* » *elle étoit possible; nous allons prier pour lui.* Il » ne sauroit trop s'appliquer à plaire au Roi, à lui » éviter les moindres ombrages; à lui faire sentir » une dépendance de confiance et de tendresse, à » le soulager dans le travail, et lui parler avec une » force douce et respectueuse, qui croisse peu à peu. » *Il ne doit dire que ce qu'on peut porter; il faut* » *avoir préparé le cœur, avant de dire les vérités*

» *pénibles auxquelles on n'est pas accoutumé. Au*
» *reste, point de puérilités ni de minuties en dé-*
» *votion. On apprend plus à gouverner en étudiant*
» *les hommes qu'en étudiant les livres.* »

Déjà la réputation du nouveau Dauphin s'étendoit rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénélon commençoit à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivoient à Cambrai de toutes les parties du royaume, attestoient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livroient aux espérances d'ordre et de bonheur qui alloient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit dans une lettre de Fénélon qu'il ne peut se défendre lui-même de cette espèce d'émotion générale; mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste que l'on conserve toujours lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que le P. P. fait mieux, que sa
» réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité.
» Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires,
» l'accoutumer à voir par lui-même, et à décider.
» Il faut qu'il traite avec les hommes pour décou-
» vrir leurs finesses, pour étudier leurs talens, pour
» savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le
» mettre en train de rendre compte au Roi, de le
» soulager, et de lui aider à décider par une ma-
» nière insinuante de lui proposer son avis; s'il le
» fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun om-
» brage, et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout
» à Dieu, pour n'agir que par son esprit. »

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénélon au nouveau Dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire, et le bien des peu-

ples qu'il étoit appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène, qui devoit naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénélon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux même de ses amis intimes, avec qui il étoit le plus accoutumé à montrer son ame tout entière, à qui il pouvoit au moins laisser apercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, qui offensoit leur amitié. « C'est vous que vous ne regardez jamais, » écrivoit le duc de Chevreuse à Fénélon, que nous » devons néanmoins regarder, non-seulement à cause » de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux » obstacles à l'ordre inconnu de Dieu. »

XLIX. — Empressement des généraux et des courtisans pour Fénélon.

Plus Fénélon apportoit d'attention à se renfermer dans l'obscurité de sa retraite, en ne changeant rien à l'ordre accoutumé de sa vie, et en évitant de réveiller l'inquiétude et la jalousie de ses envieux, plus les ambitions particulières s'agitoient autour de lui, et cherchoient à se ménager d'avance le suffrage et la bienveillance d'un prélat, dont le retour prochain à la Cour et à la faveur paroissoit si clairement annoncé.

« Le printemps (de 1711), qui est la saison de l'as» semblée des armées (1), fit apercevoir bien distinc» tement à Cambrai le changement qui étoit arrivé » à la Cour. *Cambrai devint la seule route de toutes » les différentes parties de la Flandre.* Tout ce qui » y servoit de gens de la Cour, d'officiers généraux,

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» et même d'officiers moins connus, y passèrent
» tous, et s'y arrêtèrent le plus qu'il leur fut possi-
» ble. Fénélon y eut une telle cour, et si empres-
» sée, qu'il y avoit tout à craindre du ressentiment
» et du mauvais effet qui pouvoit en résulter du
» côté du Roi. On peut juger avec quelle affabilité,
» quelle modestie, quel discèrnement il reçut tant
» d'hommages, et le bon gré que lui en surent les
» *raffinés*, qui, de longue main, l'avoient vu et mé-
» nagé dans leurs voyages en Flandre. Cela fit grand
» bruit en effet; mais l'archevêque de Cambrai se
» conduisit si sagement, que le Roi, ni madame de
» Maintenon, ne témoignèrent rien de ce concours,
» qu'ils voulurent apparemment ignorer. »

Fénélon profita de ce concours de tant d'officiers généraux, empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des avantages ou des dangers qui pouvoient naître de la disposition des soldats, et de la présomption des généraux. Il savoit que le cabinet de Versailles étoit parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation, dont on pouvoit espérer un succès prochain (1).

Fénélon pensoit que, dans cette circonstance, le parti le plus sage étoit de temporiser, et d'éviter une bataille qui pouvoit conduire l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris, et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglais montroit pour la paix; il craignoit d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avoient répandu dans l'armée, et le caractère de présomption dont on accusoit le maréchal de Villars,

(1) Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés à Londres au mois d'octobre 1711.

qui la commandoit, ne compromissent la foible et dernière barrière qui protégeoit la défense intérieure du royaume. C'étoit par cette raison qu'il blâmoit la chaleur indiscrète avec laquelle le ministre de la guerre ne cessoit d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille.

L. Lettres de Fénélon au duc de Chevreuse, 19 septembre 1711. (Manuscrits.)

« Je sais que M. Voisin écrit à M. le maréchal de » Villars des lettres trop fortes, pour le piquer, et » pour l'engager à des actions hasardeuses. C'est faire » un grand mal, si je ne me trompe, que d'écrire » ainsi. Ces lettres troublent le maréchal, et ne sont » propres qu'à le rendre inaccessible aux bons con- » seils des gens du métier, qui voient les choses sur » les lieux...... La plupart des places qui nous res- » tent, sont dépourvues. Après la perte d'une ba- » taille, après une déroute, tout tomberoit comme » un château de cartes. Il ne s'agit point de ces per- » tes de petites batailles du temps passé. C'étoit une » armée de vingt mille hommes, qui en perdoit cinq » ou six. Le royaume étoit alors plein de noblesse » guerrière et affectionnée, de peuples riches, nom- » breux et zélés; au contraire, vous n'auriez plus » d'armée, ni de ressources pour en rétablir, si » une déroute vous arrivoit. L'ennemi entreroit en » France avec cent mille hommes qui en feroient » la conquête et le pillage. Ce seroit une invasion de » barbares. Paris est à trente-six lieues de l'armée » ennemie; cette ville est devenue elle seule tout le » royaume; en la prenant, les ennemis prendroient » toutes les richesses de toutes les provinces; ils ti- » reroient par violence tout l'argent des financiers, » que le Roi ne peut en tirer par crédit. Tout le de-

» dans du royaume est épuisé, au désespoir, et plein
» de religionnaires, qui lèveroient la tête...... Je
» crois qu'on peut, en disputant le terrain, éviter
» cette bataille décisive, couvrir les places qui nous
» restent, et lasser les ennemis; mais cette manière
» de faire le *cunctateur*, qui vaut infiniment mieux
» qu'une bataille très-hasardeuse pour l'Etat, de-
» mande de bonnes têtes et des mesures difficiles. »

C'étoit la considération d'un si grand péril qui effrayoit justement Fénélon. Instruit des dispositions de l'armée, et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer dans une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connoissance des hommes pouvoient lui donner de lumières pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvoient avoir ajouté à la vérité des faits et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un mémoire, qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénélon; il étoit destiné au duc de Beauvilliers, et devoit servir à diriger son opinion dans le conseil sur le plan de la campagne.

En lisant ce mémoire, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénélon s'exprime sur le maréchal de Villars; mais les défauts qu'il lui reproche lui étoient reprochés par tous ses contemporains, et on observera que Fénélon apportoit si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avoit à redouter de quelques-uns de nos généraux, il convenoit en même temps qu'on seroit

peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars a de l'ouverture d'es-» prit (1), de la facilité pour comprendre certaines » choses, avec une sorte de talent pour parler noble-» ment quand sa vivacité ne le mène pas trop loin; » il a de la valeur et de la bonne volonté; il n'est » point méchant, il est sans façon et commode dans » la société; mais il est léger, vain, sans application » suivie, et sa tête n'est pas assez forte pour conduire » une si grande guerre. Il fait des fautes, et quand » il se trouve pressé, il rejette, dit-on, sur les gens » qui ont exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul. » Les lieutenans généraux sont persuadés qu'il ne » sait pas bien décider, qu'il craint de décider mal, » et qu'il ne veut jamais faire que des décisions va-» gues, pour avoir toujours de quoi se justifier à » leurs dépens; ce préjugé les rend timides; per-» sonne n'ose rien prendre sur soi; chacun ne songe » qu'à se mettre en sûreté; le service en souffre » beaucoup en toute occasion : c'est ce qui doit faire » craindre une bataille.

» M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus de » fautes en paroles qu'en actions; il est vain; il pa-» roît mépriser les lieutenans généraux : il ne les » écoute pas; il fait entendre qu'ils ont toujours » peur, et qu'ils ne savent rien; il se croit invinci-» ble quand il a le moindre avantage, et il devient » doux comme un mouton dès qu'il se trouve em-» barrassé.

(1) Mémoires de Fénélon sur la campagne de 1711. (Manuscrits.)

» Il ne sait pas même discerner et conduire les » hommes ; il est trop léger, inégal et sans conseil; » il ne connoît ni la Cour, ni l'armée; il n'a que des » lueurs d'esprit ; il fait presque toujours trop ou » trop peu ; il ne se possède pas assez. Une guerre » difficile, où la France est en péril, demanderoit » une plus forte tête ; mais où est-elle ? Si le maré- » chal de Villars demeure à la tête de l'armée, il » est capital de le modérer en secret et de l'auto- » riser en public ; il faut lui donner un conseil, et » lui faire honneur de tout au dehors.

» Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, » dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y faire » mettre un de leurs amis, parce que tous sont très- » incapables de porter un fardeau si accablant ; ces » cabales sont dangereuses.

» M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur » et du sens ; il est exact, laborieux, capable de » prendre une grande autorité ; il sait s'insinuer et » mener des desseins pour parvenir à son but ; mais » il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa » dépense, obscur dans ses avis. S'il commandoit, » tous les autres lieutenans généraux seroient au » désespoir ; il prendroit même, dit-on, des partis » bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses ; il » est haï ; il passe pour faux : je ne sais ce qui en est, » et je n'en juge point ; mais cette réputation dans » un général d'armée nuiroit infiniment aux affaires » dans des temps difficiles.

» Il y a plusieurs bons lieutenans généraux, dont » un général plus régulier que le maréchal de Vil- » lars pourroit faire beaucoup plus d'usage qu'il » n'en fait ; mais il me semble qu'on n'en voit aucun » qu'on pût mettre en sa place.

» Il ne m'appartient pas de raisonner sur la guerre,

» et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule ; mais » j'exposerai simplement, après avoir écouté tous » les discours de part et d'autre, que M. le maré- » chal de Villars, qui peut avoir fait d'autres fau- » tes, n'a point eu tort dans la dernière affaire de » Bourlou.

» J'avoue néanmoins que la prise de Bouchain (1) » change notre frontière, dérange le systême de la » guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous surpren- » dre plus facilement; j'avoue qu'en évitant tou- » jours les batailles on décourage les troupes, on » avilit la nation, on rend la paix plus difficile; j'a- » voue qu'on donne à la longue un avantage infini » à l'ennemi, en reculant toujours, et en lui laissant » oser tout ce qui lui plaît : il hasarde prudemment » des choses qui sont en elles-mêmes très-impru- » dentes ; à la longue il vous acculera, et achèvera » de presser la frontière pour entrer en France.

» Mais c'est un triste état que celui de n'avoir » plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte à » faire : c'est celle de notre armée; perdez-la dans » une déroute, il ne vous restera plus aucune res- » source. Vos places seules ne sont rien; vous n'a- » vez plus au dedans ni peuple aguerri, ni noblesse » en état de montrer la tête; si votre armée étoit » perdue, vous n'auriez plus de quoi la réparer; » vous ne pourriez qu'en ramasser des débris, qui » ne sauroient défendre le dedans, où tout est ou- » vert; une grande armée victorieuse pénétreroit » et subsisteroit partout. Alors vous n'auriez ni le » temps ni les forces d'attendre une négociation de » paix à aucune condition. C'est, ce me semble, ce » qu'il faut bien considérer pour se mesurer sur son

(1) Bouchain venoit d'être pris par les ennemis, le 13 septembre 1711.

» vrai besoin, soit pour les entreprises de guerre, » soit pour les conditions de paix.

» Je crains de me tromper; mais j'avoue que, sans » avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, qu'on » ne diminue en rien le désir d'acheter chèrement » la paix, pourvu que ce soit une paix réelle....

» Si, par malheur, la paix ne se faisoit pas l'hiver » prochain, il faudroit que M. le Dauphin (duc de » Bourgogne) vînt commander l'armée, ayant sous » lui MM. les maréchaux d'Harcourt et de Ber- » wick. Mais il seroit capital que ce jeune prince, » après s'être assuré d'un conseil bien sage, prît » l'autorité nécessaire pour décider. Voilà mes foi- » bles pensées. Je ne fais que bégayer; mais qu'im- » porte? je veux bien paroître parler mal à propos » par un excès de zèle. »

LI. — Plan de gouvernement proposé par Fénélon.

Mais au milieu d'une crise aussi alarmante, il restoit à Fénélon deux motifs de confiance et de consolation. Il savoit que la mort de l'empereur Joseph et le changement du ministère de la reine Anne avoient disposé cette princesse à se rapprocher de la France; quoiqu'il ne fût pas encore instruit des progrès de la négociation, qui étoit déjà établie entre les deux Cours, il étoit fondé à espérer qu'elle pourroit enfin conduire à une paix qu'on ne pouvoit acheter par trop de sacrifices. Fénélon voyoit aussi son ancien élève, devenu Dauphin et héritier nécessaire du Roi son aïeul, à portée de rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avoit un besoin si pressant après tant de guerres brillantes suivies de la guerre la plus malheureuse. Ce fut vers cet objet important qu'il tourna toutes ses pensées, et il crut devoir s'occuper à tracer au duc de

Bourgogne un plan général de gouvernement. Fénélon ne voyoit plus entre ce jeune prince et le trône qu'un Roi de soixante-quatorze ans; il devoit naturellement croire que la Providence avoit réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique auxquelles il attachoit le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan tracé de la main de Fénélon : il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec laquelle Fénélon s'étoit occupé de ce grand travail. Toutes les parties de son système politique étoient si bien liées entre elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup-d'œil ses principes, leurs rapports entre eux, et la facilité d'en faire l'application.

Mais il sentoit qu'il lui étoit impossible, dans la position où il se trouvoit, d'en donner le développement dans des mémoires détaillés, qui auroient exigé trop d'étendue ; de pareilles discussions ne pouvoient guère être traitées que de vive voix. Ce fut par ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse à se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposoit d'aller le joindre.

« Les conversations que je voudrois avoir avec » vous, écrit Fénélon au duc de Chevreuse, peu- » vent être facilement retardées jusqu'à une occa- » sion naturelle. Vous pourrez, sans dérangement » d'affaires, et *sans inconvénient politique*, venir à » Chaulnes; nous démêlerons plus de questions en » une semaine, que je ne pourrois le faire par de » très-longs mémoires, qui me coûteroient plusieurs » mois de travail. Je me bornerai, à Chaulnes, à » mettre dans une espèce de *table*, comme un

» *agenda*, le résultat de chaque conversation. Cette » *table* vous rappelleroit toutes les maximes arrê» tées entre nous, et les maximes arrêtées entre » nous vous mettroient en état de donner la clef des » *tables*.

» Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes » vers la fin de la campagne, comme vous le fîtes » l'année dernière, je suis tenté, en ce cas, de » n'y aller point maintenant, quoique monsieur le » Vidame m'en presse, pour éviter d'y aller deux » fois. J'ai toujours désiré, autant que je le devois, » de ménager monsieur le Vidame, *par rapport à* » *mon état de disgrâce;* mais j'avoue que je le dé» sire à présent beaucoup plus qu'autrefois, *pour* » *ne courir pas risque de lui attirer quelque exclu*» *sion* (1) *ou désagrément*. Ainsi, je conclus que, si » vous devez venir à Chaulnes vers la fin de la cam» pagne, il vaut mieux que je me borne à n'y aller » qu'alors. Je n'ai pas fait cette réponse à monsieur » le Vidame; mais je la garde *in petto*. »

(1) Il étoit alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avoit déjà été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'étoit éteint en 1698, par la mort, sans enfans mâles, de Charles d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étoient passés, par substitution, au vidame d'Amiens, et le duc de Chevreuse obtint en effet au mois d'octobre 1711 une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné le vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de Chaulnes, et mourut maréchal de France, le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénélon, craignant de nuire au succès de la grâce qu'on sollicitoit alors pour le vidame d'Amiens, se refusoit le plaisir d'aller le voir à Chaulnes.

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1711), et ce fut alors que Fénélon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte.

Ces *tables* forment une suite de tableaux où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté. Nous avons cru devoir les faire imprimer à la suite de cet ouvrage, après les avoir copiés sur le manuscrit original.

Le premier tableau, intitulé : *Projet pour le présent* (1), offre les idées de Fénélon sur la paix à faire; il ignoroit alors que les préliminaires venoient d'être signés peu de jours auparavant entre la France et l'Angleterre; mais ce secret étoit encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres. La reine Anne en avoit fait un mystère à ses alliés même, et elle s'occupoit à les disposer à accéder de gré ou de force à ses vues pacifiques. Mais tout pouvoit et devoit encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénélon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure;* il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacrifices nécessaires pour l'obtenir, *Arras* et *Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étoient devenus deux places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « *d'éviter* » *une bataille, en se bornant à couvrir les places,* » *et en laissant même prendre les petites;* mais il » pense en même temps *qu'à toute extrémité, il* » *faut livrer bataille, au hasard même d'être battu,* » *pris, tué avec gloire.* »

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° II.

Il désire qu'on établisse auprès du Roi « un con-
» seil de guerre, composé de maréchaux de France,
» et autres officiers expérimentés, qui sachent ce
» qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir, qui par-
» lent librement sur les inconvéniens et abus, qui
» forment des plans de campagne, de concert avec
» le général chargé de l'exécution, qui donnent leur
» avis pendant la campagne, qui n'empêchent pour-
» tant pas le général en chef de décider, sans atten-
» dre leur avis, parce qu'il est toujours capital de
» profiter du moment. »

Le second tableau présente *un plan de réforme après la paix* (1).

LII. — Réforme militaire.

Fénélon croit « que les garnisons et les ouvrages
» des places de guerre sont une cause de ruine; que
» les fortifications tombent dès qu'on manque d'ar-
» gent, ou dès qu'il vient une guerre civile; que la
» supériorité d'armée fait tout.

» Qu'il faut peu de régimens, mais nombreux en
» hommes et bien disciplinés, sans aucune vénalité,
» sous aucun prétexte; jamais donnés à des jeunes
» gens sans expérience, avec beaucoup de vieux
» officiers. Bien traiter les soldats pour la solde, les
» vivres et les hôpitaux. Bons traitemens aux colo-
» nels et aux capitaines. Ancienneté d'officiers comp-
» tée pour rien, si elle est seule. Ne point laisser
» vieillir dans le service les hommes sans talens;
» avancer les hommes d'un talent distingué.

» Les enrôlemens doivent être libres, avec certi-
» tude de congé après cinq ans, et jamais aucune
» amnistie.

» Au lieu de l'hôtel des invalides, il seroit préfé

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° III

» rable de payer de petites pensions à chaque invalide dans son village. »

LIII. — Politique extérieure.

Fénélon manifeste, sur la *politique extérieure*, des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

» Rien à démêler avec les Anglais. »

LIV. — Ordre de dépense pour la Cour.

On trouve dans le troisième tableau *l'ordre de dépense* (1) que Fénélon propose *pour la Cour*. Il se montre extrêmement sevère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvoit la France après la guerre la plus malheureuse, ne justifioit que trop la nécessité de la plus grande économie.

On remarquera qu'il demande « *la cessation* de » tous les doubles emplois, et qu'on oblige à faire » résider chacun dans sa fonction. Il interdit toutes » les survivances de charges et de gouvernemens. »

LV. — Administration intérieure.

Quant à l'administration intérieure (2), il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et une partie des travaux publics*, la même forme qui étoit établie en Languedoc, et qui étoit connue sous le nom d'*assiettes*.

LVI. — États provinciaux.

Fénélon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devoit à sa sage administration, demande qu'on établisse dans toutes les provinces des *états*

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° IV.
(2) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° V.

provinciaux, sur le même modèle que ceux du Languedoc; et il met en note : « *On n'y est pas moins » soumis qu'ailleurs ; on y est moins épuisé.* » Il règle les gouvernemens des provinces sur le nombre des *états provinciaux*, avec un *lieutenant général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant de roi* sous le *lieutenant général, tous résidans sur les lieux*.

LVII. — Système d'impositions.

Mais pour juger le système d'impositions que Fénélon propose, il faut se replacer à l'époque où il écrivoit. Il auroit voulu qu'on eût supprimé *la gabelle, les grosses fermes, la capitation* et *le dixième*; que les *états de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur auroit paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur auroit été assignée (1). *Les états provinciaux* auroient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur *les sels*.

LVIII. — États généraux.

Dans le tableau suivant (2), Fénélon propose formellement l'établissement des *états généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paroît pas douteux que, s'ils étoient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi affectionnés que ceux du Languedoc, de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Artois*. Il règle leur composition ; il détermine leurs rapports avec les *états provinciaux*, et il fixe leur attribution sur différens objets

(1) Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° VI.

de l'administration publique; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voie de représentation* (1).

LIX. — De la noblesse.

Un tableau particulier, très-étendu, règle tout ce qui a rapport à la noblesse (2). Il propose une recherche rigoureuse dans les provinces, de tous ceux qui usurpoient le titre de nobles, et indique les moyens de remédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la Cour. Il veut que dans chaque famille noble il y ait un *bien fonds substitué à jamais, comme les majorats en Espagne.* Il demande pour la noblesse *la liberté de commerce en gros, sans déroger,* et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances, ainsi que les *anoblissemens, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat.* Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre, qui ne pourra jamais être augmenté, qu'en cas d'extinction d'un titre. Il réserve l'*ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.* Il destine *l'ordre de Saint-Michel* à honorer les services *de la bonne noblesse inférieure,* et propose différens ordres de chevalerie, avec des marques distinguées, pour les lieutenans généraux, les maréchaux de camp, les colonels.

Connoissant tout le prix de ces différentes mon-

(1) L'abbé Fleury observoit avec raison « qu'en France, dès » le temps de Charlemagne, les assemblées de la nation, » quoique fréquentes et ordinaires, ne se faisoient que pour » donner conseil au Roi, *et que lui seul décidoit.* »

(*Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane.*)

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° VII.

noies d'opinion, Fénelon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des priviléges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption des charges publiques.

LX. — De la bâtardise.

Il déploie une très-grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale*. Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois* le rang de *princes*, qu'ils n'avoient jamais eu avant le règne actuel, et aux *bâtards des princes* le nom, les armes et le rang de *gentilshommes*.

LXI. — Religion et Eglise.

Dans un vaste tableau (1) où tous les traits ne sont qu'indiqués, Fénélon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'Eglise. Ce tableau embrasse une multitude de questions; il seroit impossible d'en donner le précis; on ne pourroit en détacher une seule proposition sans affoiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier pour se faire une juste idée de la manière dont Fénélon avoit embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus admirer, c'est l'exacte précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les rapports de la puissance spirituelle et temporelle.

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° VIII.

LXII. — De l'ordre judiciaire.

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire (1), n'avoit point échappé à la prévoyance de Fénélon, et on sera étonné de la multitude des idées qui auroient pu paroître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, sur cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exercent la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservée.

Fénélon désire que les charges *de maîtres des requêtes ne soient plus le prix de l'argent, et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.*

Il veut que, *selon l'ancien usage, on envoie de temps en temps des conseillers d'Etat dans les provinces, pour réformer les abus.*

Quant aux parlemens, Fénélon vouloit qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette;* qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature; *que les offices de judicature fussent à vie sur la tête de juges intègres et suffisamment instruits; que les enfans succédassent à leurs pères, lorsqu'ils s'en montreroient dignes, et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

« *Au reste*, dit Fénélon, *peu de lois. Lois assez*
» *claires pour éviter les difficultés sur les testa-*
» *mens, sur les contrats de mariage, sur les ventes*
» *et échanges, sur les emprisonnemens et décrets;*
» *enfin, peu de dispositions libres.* »

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° IX.

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidens et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles, à mérite égal*. Il exige pour tous les principaux offices de la magistrature l'âge de quarante ans et au-delà.

Point de *présidiaux;* leurs droits attribués aux *bailliages*.

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres; leur conserver la *justice de police*, les *honneurs* de paroisse, et les droits de chasse; tout le reste attribué aux *bailliages*. Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

« *Plus de grand conseil, plus de cour des aides,*
» *plus de trésoriers de France, plus d'élus.* »

Etablissement d'un bureau de jurisconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

LXIII. — Suppression des intendans.

Les *états provinciaux* dispenseroient de la nécessité des *intendans* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps.

LXIV. — Du commerce.

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénelon avoit sur le *commerce* (1), dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'étoit ni connu ni même soupçonné.

Pour prévenir l'*usure*, il croit que le moyen le plus efficace seroit de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de cen-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° X.

sure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile et si délicate dans une multitude de cas particuliers, entre le *gain d'usure* et le *gain de vraie mercature*.

Il renvoie aux états généraux et provinciaux à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume*.

Il regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles.... Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais puissent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane, ni vexation.

Etablir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages; et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont pas de fonds d'avance.

Fénélon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisoit déjà dans toutes les classes de la société, *et qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes*.

Voici l'analyse du dixième tableau.

« Marine médiocre (1), sans chercher à l'élever à » un degré peu proportionné aux besoins d'un Etat » à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des » guerres maritimes contre des puissances qui y » mettent toutes leurs forces.

» Favoriser les relations de commerce avec les » Hollandais, qui peuvent se contenter d'un bénéfice » plus modéré que toute autre nation, par leur tra» vail, par leur austère frugalité, par l'habitude » où ils sont d'employer peu de matelots sur leurs

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XI.

» vaisseaux, par la bonne police de leurs associa-
» tions de commerce, et par la multitude de leurs
» bâtimens pour le fret des marchandises.

» Régler le code des prises, et faciliter le com-
» merce de port à port.

» Permettre à tout étranger de venir habiter en
» France et y jouir de tous les priviléges des régni-
» coles, en déclarant leur intention au greffe du bail-
» liage royal, sur le certificat de vie et de mœurs
» qu'il apporteroit, et le serment qu'il prêteroit. »

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvéniens des institutions existantes, sur la manière de les perfectionner, et de remédier aux abus qui pouvoient s'y être introduits.

LXV. — Réflexions sur les plans de Fénélon.

Rien sans doute ne seroit plus facile que de s'élever contre un grand nombre des dispositions proposées dans un plan aussi étendu, et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénélon. L'expérience a pu nous donner, depuis quelques années, bien des lumières qui manquoient à nos pères, et qui nous manquoient à nous-mêmes.

Mais pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudroit se transporter au temps où vivoit Fénélon; il faudroit se rappeler que, lorsqu'il proposoit des *états généraux* et des *états provinciaux*, Louis XIV vivoit encore; que l'autorité royale étoit dans toute sa force, que la France étoit accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissoient en-

trevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie ; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des Calvinistes avoient plongé la France pendant tant d'années, n'étoit point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominoient encore dans toutes les classes de la société; que l'éducation publique et particulière étoit tout à la fois chrétienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'étoit pas perverti par les doctrines impies et séditieuses qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du dix-huitième siècle.

On doit aussi observer que l'exécution des plans de Fénélon devoit être l'ouvrage d'un prince qui arrivoit au trône dans toute la force et la maturité de l'âge; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions; qui se voyoit déjà environné de toute la considération que de grandes vertus et de grands talens auroient ajoutée à l'éclat et à la puissance du trône; qui se seroit vu secondé par l'opinion publique; dont la fermeté bien connue auroit écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auroient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances n'auroit-il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice!

Enfin il est essentiel de remarquer et de se ressouvenir que la forme que Fénélon proposoit pour la composition des *états généraux*, ne laissoit point à redouter le déchaînement de ces passions haineuses qui ont déchiré la France et mis en pièces la monarchie.

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur, que

de discuter avec une entière impartialité, le sentiment, toujours présent, des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portoit nos lecteurs à penser que Fénélon s'étoit laissé entraîner au mouvement de son cœur, et à la séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable à une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions; nous ne chercherions pas même à établir, par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvoit être tenté avec succès par le duc de Bourgogne devoit nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénélon s'abandonnoit à ses vertueuses illusions, il n'étoit peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement l'idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnoissance publique à l'homme qui manifestoit des intentions si bienfaisantes.

Si de ces considérations générales nous passons à l'examen des détails du plan de Fénélon, on sera du moins forcé de reconnoître qu'il renferme, sur l'administration publique, des vues bien plus étendues qu'il n'appartenoit au temps où il écrivoit.

Ce qu'il dit sur le commerce et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opérations par une influence indirecte, et des réglemens oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits, et même adopté assez généralement.

Les changemens qu'il proposoit dans la magistra-

ture ne tendoient qu'à la suppression d'un grand nombre de places inutiles, que le malheur des temps et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avoient forcé de créer.

L'établissement des *états provinciaux* étoit sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquoit tous les avantages que l'on auroit pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueilloit de son administration avoit laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénélon; et c'est ce qui le faisoit insister constamment à proposer les états de Languedoc pour modèle des *états provinciaux;* il falloit en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration, puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappoient tous les regards, et excitoient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvoient dire avec confiance à leurs détracteurs : *Venez, voyez et jugez.*

L'établissement des *états provinciaux* auroit probablement dispensé Fénélon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *états généraux.* Les *états provinciaux* suffisoient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvoit désirer; et sans doute il auroit hésité à mettre en présence du trône une puissance formidable, dont les moindres mouvemens devoient produire des effets terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur juridiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impos-

sible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnoissoit l'obligation incontestable où étoit le clergé de contribuer aux charges de l'État sur ses revenus. Fénélon n'étoit pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain sur le choix des premiers membres du premier corps de l'Etat.

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénélon paroît accorder au préjugé de la naissance; mais il pensoit, comme Montesquieu a depuis pensé et écrit, qu'il ne peut exister de monarchie sans noblesse; il vivoit dans une monarchie où la noblesse étoit établie, et il travailloit pour un monarque.

Ce qu'il y auroit de plus raisonnable à dire, c'est que Fénélon auroit peut-être renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Providence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus différent de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentimens vertueux, et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public, ou bien de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes; contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs; et c'est de là, pour me servir d'une expression très-familière à Fénélon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien, et déconcertent leurs généreux efforts.

LXVI. — Mort de M. le duc de Bourgogne.

Mais tandis que Fénélon préparoit le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées de l'ambition, étoit prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monumens précieux, où l'ame de Fénélon et celle de son jeune élève semble respirer toute entière, j'aimois à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvois à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'intérêt des peuples, si nécessaire à l'harmonie des sociétés; ce mouvement de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée qui annonçoient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté auroit été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur; je croyois déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire..... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étoient à peine écoulés depuis la mort de Fénélon et du duc de Bourgogne, et des hommes sacriléges ont démoli jusqu'aux fondemens le temple antique et vénérable où Fénélon célébroit les mystères de la religion, ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France, ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix! La paix des morts a été violée: un même jour a vu disperser la cendre des rois qui dormoient dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes (1) qui reposoient à l'ombre du sanctuaire...

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième n° III, sur la découverte récente des restes de Fénélon.

DIEU SEUL EST GRAND, DIEU SEUL EST ÉTERNEL......

Il n'y avoit pas trois mois que Fénélon avoit rédigé les *plans* de gouvernement dont nous venons de donner le précis, qu'une maladie terrible, imprévue, inexpliquable, enleva, dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne, leur fils aîné (1). On auroit pu croire, avant les événemens dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avoit porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge (2) un prince dont la mort fit couler les larmes de toute la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour et de la véneration.

« Quel amour du bien (3) ! quel dépouillement » de soi-même! quelles recherches ! quels fruits! » quelle pureté d'objet! oserois-je le dire, quels effets » de la divinité dans cette ame candide, simple, » forte, qui, autant qu'il est donné à l'homme ici-» bas, en avoit conservé l'image! Grand Dieu! quel » spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il » permis encore d'en révéler des parties si secrètes » et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez » les donner et en connoître tout le prix! Quelle » imitation de Jésus-Christ sur la croix! on ne dit » pas seulement à l'égard de la mort et des souffran-» ces; son ame s'éleva bien au-dessus. Quel surcroît

(1) La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février, le duc de Bourgogne le 18 février, et le duc de Bretagne le 8 mars 1712.

(2) M. le duc de Bourgogne n'avoit que vingt-neuf ans.

(3) Mémoires de Saint-Simon, tom. 1er, pag. 363.

» de détachement! quels vifs élans d'actions de
» grâces d'être préservé du sceptre et du compte
» qu'il en faut rendre! quelle soumission, et combien
» parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel per-
» çant regard sur son néant et ses péchés! quelle
» magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle
» religieuse et humble crainte! quelle tempérée
» confiance! quelle sage paix! quelles lectures!
» quelles prières continuelles! quel ardent désir
» des derniers sacremens! quel profond recueille-
» ment! quelle invincible patience! quelle dou-
» ceur! quelle constante bonté pour tout ce qui l'ap-
» prochoit! quelle charité pure qui le pressoit d'al-
» ler à Dieu! La France enfin tomba sous ce dernier
» châtiment; Dieu lui montra un prince qu'elle ne
» méritoit pas; la terre n'en étoit pas digne; il
» étoit mûr déjà pour l'éternité. »

Tels sont les accens lamentables que le désespoir et la douleur arrachoient à un homme du monde, témoin de ce triste événement; c'étoit dans la solitude, dans ces papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentimens et de ses regrets, que M. de Saint-Simon cherchoit à soulager son ame oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des traits si purs et si attachans. Voilà ce que pensoit de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignoit tellement de flatter, que souvent il étoit injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénélon.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénélon que madame la duchesse de Bourgogne n'étoit plus, lui apprenoient que la vie du jeune prince lui-même

étoit menacée : il paroît que, dès le premier moment, Fénélon prévit qu'on avoit tout à craindre ; il connoissoit cette ame passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'uu monde qu'il méprisoit, et qui ne trouvoit de charme et de consolation que dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

LXVII. — Lettre de Fénélon, 15 février 1712. (Manuscrits.)

Fénélon laisse percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte : « Je suis consterné de la maladie de » M. le Dauphin ; *il y a déjà quelque temps que je* » *crains pour lui un sort funeste.* Si Dieu n'est plus » en fureur contre la France, il reviendra ; mais si » la fureur de Dieu n'est point apaisée, *il y a tout* » *à craindre pour sa vie.* Je ne puis rien demander ; » je tremble sans qu'il me soit permis de prier. Man» dez-moi la suite de sa maladie ; vous savez comme » je m'y intéresse ; hélas ! hélas ! Seigneur, regardez» nous en pitié. »

Quelques symptômes un peu moins alarmans firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénélon. « Je commence à espérer, écrivoit-il » le 16 février (1), que M. le Dauphin ne mourra » point ; mais il me reste au fond du cœur une se» crète appréhension que Dieu ne soit pas apaisé » contre la France. Il y a long-temps qu'il frappe, » comme dit le prophète, et sa fureur n'est point » apaisée. »

Le duc de Chevreuse, trop porté à se flatter par cette sorte de confiance, que des demi-connoissances en médecine (2) inspirent quelquefois aux gens du

(1) Manuscrits.

(2) « M. de Chevreuse, toujours tranquille, toujours espé» rant, toujours voyant tout en beau, essaya de nous prou-

monde, avoit achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince; à cet espoir consolant, Fénélon renaît lui-même à la vie, et, dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandoit.

« On ne peut être plus touché que je le suis de la » perte que le P. P. vient de faire, et de la vive » douleur qu'on dit qu'il en ressent; je suis fort » alarmé pour sa santé; elle est foible et délicate; » rien n'est plus précieux pour l'Eglise, pour l'Etat, » pour tous les gens de bien. Je prie et fais prier Dieu » pour le repos de l'ame de la princesse, pour la santé » et pour la consolation du prince. Vous connoissez » son tempérament; il est très-vif et un peu mélan- » colique. Je crains qu'il ne soit saisi d'une douleur » profonde et d'une tristesse qui tourne sa piété en » dégoût, en noirceur, et en scrupule. Il faut pro- » fiter de ce qui est arrivé de triste pour le tourner » vers une piété simple, courageuse, et d'usage pour » sa place. Dieu a ses desseins; il faut les suivre; il » faut soutenir, soulager, consoler, encourager son » cœur désolé...... J'espère qu'au bout de quelques » jours sa santé se rétablira, et que Dieu lui donnera, » malgré sa juste douleur, la force de rentrer dans » les besoins très-pressans de l'Etat. »

Fénélon envoyoit en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit original de la main de Fénélon; il l'invitoit à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il seroit en

» ver, par ses raisonnemens de physique et de médecine, qu'il » y avoit plus à espérer qu'à craindre, avec une tranquillité » qui m'excéda. »

(*Mém. de Saint-Simon*, tom. 1er, pag. 351.)

état d'entendre la voix douce et puissante de la religion.

LXVIII. — Consolations religieuses de Fénélon au duc de Bourgogne. (Manuscrits.)

« J'ai prié et je prierai ; je fais même prier pour » la princesse que nous avons perdue. Dieu sait si le » prince est oublié. Il me semble que je le vois dans » l'état où saint Augustin se dépeint lui-même (1) : » *Mon cœur est obscurci par la douleur ; tout ce que* » *je vois me retrace l'image de la mort. La maison* » *paternelle me rappelle sans cesse ma douleur et* » *mon malheur. Tout ce qui m'étoit doux, quand* » *je pouvois le partager avec celle que j'aimois, me* » *devient un supplice depuis que je l'ai perdue.* » *Mes yeux la cherchent partout, et ne la trouvent* » *nulle part. Tout ce que je vois m'est en horreur,* » *parce que je ne la vois point. Quand elle vivoit,* » *quelque part que je fusse sans elle, tout me disoit :* » *Vous l'allez voir : rien ne me le dit plus. Je ne* » *trouve de douceur que dans mes larmes ; elles me* » *tiennent lieu de ce qu'elle m'étoit lorsqu'elle* » *vivoit. Je suis malheureux, et on l'est dès qu'on* » *livre son cœur à l'amour des choses qui passent ;*

(1) Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid aspiciebam, mors erat, et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expetebant eum undique oculi mei, et non dabatur mihi, et oderam omnia, quia non haberent eum, nec jam dicere poterant : Ecce veniet, sicut cùm viveret, quando absens erat. Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Miser eram, et miser est omnis animus vinctus amicitià rerum mortalium, et dilaniatur, cùm eas amittit, et tunc sentit miseriam, quâ miser est, et antequam amittat eas. Portabam enim conscissam, et quasi cruentam animam meam, impatientem a me portari, et ubi eam ponerem non inveniebam.

(S. Augustin, *Confess.* lib. 4, cap. 4 et seq.)

» *on est déchiré quand on vient à les perdre; et* » *c'est alors qu'on sent tout son malheur. J'étois* » *loin de m'en former l'idée avant de l'avoir* » *éprouvé. Je ne puis soutenir le poids de mon cœur* » *déchiré et ensanglanté, et je ne sais où le reposer.*

» Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on » doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime que » pour lui, et de son amour (1). *Il nous défend de* » *nous attacher aux objets de nos affections jusqu'à* » *en faire une partie de nous-mêmes, de peur que* » *notre cœur ne soit trop cruellement flétri et dé-* » *chiré, lorsque nous en sommes séparés.*

» Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici-» bas, nous prépare une sensible douleur, parce » qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé. » Nous ne devons point aimer ce qui nous est le plus » cher plus que nous-mêmes; or, nous ne devons » nous aimer nous-mêmes que pour Dieu. Dieu n'af-» flige que par amour; il est le Dieu de toute con-» solation; il essuie les larmes qu'il fait répandre, » il fait retrouver en lui tout ce qu'on croit perdu; » il sauve la personne que la prospérité mondaine » auroit séduite, et il détache celle qui n'étoit pas » assez détachée. »

Au moment même où Fénélon adressoit ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venoit de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince étoit mort le même jour à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible nouvelle, Fénélon laissa échapper ces seuls mots : *Tous mes liens sont rom-*

(1) Et ideo non eis amore agglutinetur, neque velut animi sui membra faciat, quod fit amando, ne cùm resecari cœperint, cum cruciatu ac tabe fœdent.

(S. Augustin, *de Lib. Arb.* lib. 1, cap. 15.)

pus..... rien ne m'attache plus à la terre...... Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie qui alarma ses amis les plus chers; ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son ame.

LXIX. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 27 février 1712. (Manuscrits.)

« Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute » notre espérance pour l'Eglise et pour l'Etat. Il a » formé ce jeune prince, il l'a orné; il l'a préparé » pour les plus grands biens; il l'a montré au monde, » et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur, et » malade de saisissement sans maladie; en pleurant » le prince mort, qui me déchire le cœur, je suis » alarmé pour les vivans. Ma tendresse m'alarme » pour vous et pour le *bon duc* (M. de Beauvilliers); » de plus, je crains pour le Roi; sa conservation est » infiniment importante. On n'a jamais tant dû dé» sirer et acheter la paix. Que seroit-ce si nous allions » tomber dans les orages d'une minorité, sans mère » régente, avec une guerre accablante au dehors; » tout épuisé, poussé à bout. De plus, le Roi est » malheureusement trop âgé pour pouvoir compter » qu'il verra son successeur en âge de gouverner » d'abord après lui. *Quand même on seroit assez » heureux pour éviter une minorité selon la loi, » c'est-à-dire, au dessous de quatorze ans, il seroit » impossible d'éviter une minorité réelle, où un en» fant ne fait que prêter son nom au plus fort.* Il n'y » a aucun remède entièrement sûr contre les dan» gers de cet état des affaires. Mais si la prudence

» humaine peut faire quelque chose d'utile, c'est
» de profiter dès demain, à la hâte, de tous les mo-
» mens pour établir un gouvernement et une édu-
» cation du jeune prince, qui se trouve déjà affermi,
» si par malheur le Roi vient à nous manquer. Son
» honneur, sa gloire, son amour pour la maison
» royale et pour ses peuples, enfin, sa conscience
» exigent rigoureusement de lui qu'il prenne toutes
» les sûretés que la sagesse humaine peut prendre à
» cet égard. Ce seroit exposer au plus horrible péril
» l'Etat et l'Eglise même, que de n'être pas occupé
» de cette affaire capitale par préférence à toutes
» les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâcher de per-
» suader par les instrumens convenables madame
» de Maintenon et tous les ministres, pour les réu-
» nir, afin qu'ils fassent les derniers efforts auprès
» du Roi. Il y auroit des réflexions infinies à faire
» là-dessus; mais vous les ferez mieux que moi; je
» n'en ai ni le temps, ni la force. Je prie Dieu qu'il
» vous inspire; jamais nous n'en eûmes un si grand
» besoin. »

« *P. S.* On m'a dit que madame la duchesse de
» Chevreuse a été malade. J'en suis bien en peine.
» O mon Dieu! que la vraie amitié cause de dou-
» leurs! »

Ce n'étoit qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénélon osoit s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paroît qu'il s'étoit prescrit de renfermer au dedans de lui-même toutes les émotions de son ame si cruellement déchirée; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très-courte et très-mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il entretenoit une correspondance de goût et d'estime. « Dieu pense, Madame, tout au-

» trement que les hommes. Il détruit ce qu'il sem-
» bloit avoir formé tout exprès pour sa gloire ; il
» nous punit, nous le méritons ; je serai le reste de
» ma vie, Madame, avec le zèle et le respect.... »

LXX. — Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le père Martineau, Jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avoit rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers momens, publia un éloge historique de ses *vertus* (1). Il s'étoit adressé à Fénélon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auroient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on vouloit honorer la mémoire. Mais l'ame de Fénélon étoit trop accablée pour pouvoir se livrer à un travail qui auroit si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. Il ne craignit point d'avouer franchement sa foiblesse. « Je ne me sens point capable
» maintenant de faire la recherche des faits que vous
» voudriez recueillir. Je ne saurois assez louer votre
» zèle et la bonté de votre cœur ; mais le courage
» me manque pour me livrer à un travail dont je
» désire passionnément l'exécution. Le malheur qui
» nous afflige a fait une si forte impression sur moi,
» que ma santé en souffre beaucoup. Tout ce qui ré-
» veille ma peine me met dans une espèce d'émotion
» fiévreuse. Je dois m'humilier de cette foiblesse....
» Il y avoit d'ailleurs si long-temps que je vivois loin
» du prince, que je n'ai pu être témoin d'aucun des
» faits arrivés dans un âge mûr, où il pouvoit édi-
» fier le monde. »

Nous sommes portés à croire que des considéra-

(1) Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Recueil des vertus de M. le duc de Bourgogne*, in-12.

tions encore plus importantes ne permettoient pas à Fénélon de révéler tout ce qu'il auroit pu dire sur un pareil sujet. Il n'étoit pas seulement arrêté par le contraste qu'auroit pu offrir le caractère d'un prince qui, sans descendre de son rang, avoit su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un monde » déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de la » religion, que le spectacle des grandes vertus ne » faisoit que l'étonner, le décourager et l'aigrir. »

Mais la véritable difficulté eût été pour Fénélon de rendre compte au public des maximes politiques qu'il avoit inculquées au duc de Bourgogne. C'étoit sous ce point de vue que l'instituteur d'un tel prince auroit pu, et auroit dû représenter son élève à la nation, qui le pleuroit, et qui avoit placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh! comment Fénélon auroit-il pu rappeler, en présence de Louis XIV, qui existoit encore, les mêmes maximes qui l'avoient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque?* C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa réponse au père Martineau : « M. le duc » de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que » moi; ses conseils seront bons, tant sur la recher- » che des faits que sur leur choix, et sur la manière » de les mettre en œuvre. Vous jugez bien qu'il y a » de grandes observations à faire là-dessus : *Peri-* » *culosæ plenum opus aleæ tractas.* Vous connois- » sez le monde et sa maligne critique. »

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se seroit trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénélon lui avoit si souvent adressées. C'étoit surtout dans les lettres où le jeune prince montroit une si tendre reconnoissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix pa-

ternelle qui l'avertissoit de ses fautes, qu'on auroit conçu pour ce jeune prince la juste admiration que méritoit un si grand caractère. Mais Fénélon pouvoit-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années à l'insu de Louis XIV? La vertu et la sagesse des conseils de Fénélon auroient-elles pu le justifier dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé? Heureusement la postérité a recueilli ces monumens précieux; et, s'ils n'ont pas servi, comme on auroit dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

Si Fénélon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition que ses ennemis et ses envieux s'étoient plu à lui supposer pour l'écarter de la Cour, on auroit dû croire qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'auroit eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière au milieu des amis dont il étoit environné, et d'un peuple adorateur de ses vertus.

Mais ce seroit mal connoître Fénélon que de croire qu'une ame telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays et au bonheur de ses concitoyens. C'est lorsque Fénélon ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien public. Cet effort généreux dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paroît le dévouement le plus héroïque d'un cœur qui ne respiroit que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse,

écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la Cour, de la famille royale et du royaume présageoit à la France.

C'est dans ces circonstances critiques qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance, pour aborder madame de Maintenon sur un sujet si délicat et si important; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon, et les services qu'elle lui avoit rendus, pour lui faire oublier les trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avoit donnés dans des temps plus récens. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvoit reprocher à madame de Maintenon : la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant M. de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bornoit à désirer qu'elle ne fût pas un obstacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très-utile et très-actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon annonce que Fénélon avoit su l'observer et l'étudier pendant son séjour à la Cour; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit arriver jusqu'au Roi que par elle. Si nous en croyons M. de Saint-Simon (1), « vouloir et faire sur les choses intérieures, » et qui, par leur nature, pouvoient s'amener de » loin, par degrés, avec adresse, fut toujours pour » madame de Maintenon une seule et même chose. »

(1) Mémoires de Saint-Simon, tom. IV, Supplément, p. 203.

LXXI. — Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 8 mars 1712.

Fénélon écrivit donc au duc de Chevreuse pour représenter de sa part, au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devoit à sa patrie et aux enfans du prince qu'ils pleuroient. « Je donnerois ma vie non-seulement pour l'Etat, mais encore pour les enfans (1) » de notre très-cher prince, *qui est encore plus* » *avant dans mon cœur que pendant sa vie.* Je croirois que le *bon duc* (M. de Beauvilliers) feroit » bien d'aller voir madame de Maintenon, et de lui » parler à-cœur ouvert, indépendamment du refroidissement passé. *Il pourroit lui faire entendre* » *qu'il ne s'agit d'aucun intérêt direct ni indirect,* » mais de la sûreté de l'Etat, du repos et de la conservation du Roi, de sa gloire et de sa conscience, » puisqu'il doit, autant qu'il le peut, pourvoir à » l'avenir. Ensuite il pourroit lui dire toutes ses » principales vues, et concerter avec elle ce qu'il » diroit au Roi. *Je ne propose point ceci sur l'espérance qu'elle soit l'instrument de Dieu pour faire* » *de grands biens; je ne crains que trop qu'elle sera* » *occupée des jalousies, des délicatesses, des ombrages, des aversions, des dépits et des finesses de* » *femme. Je ne crains que trop qu'elle n'entrera* » *que dans des partis foibles, superficiels, flatteurs,* » *pour endormir le Roi et pour éblouir le public,* » *sans aucune proportion avec les besoins de l'Etat;* » mais enfin Dieu se plaît à se servir de tout. Il faut » au moins tâcher d'apaiser madame de Maintenon, » afin qu'elle n'empêche pas les résolutions les plus nécessaires; le *bon duc* lui doit même ces égards dans

(1) Le duc de Bourgogne avoit laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou : mais le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

» cette conjoncture unique, après toutes les choses
» qu'elle a faites autrefois pour son avancement. »

Fénélon, craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, ajoute : « Si on fait un conseil de régence, vous se-
» riez coupable devant Dieu et devant les hommes
» si vous refusiez d'en être. Vous vous trouvez le
» plus ancien duc d'âge et de rang qui puisse secou-
» rir l'Etat; vous savez tout ce que les autres igno-
» rent; vous devez infiniment au Roi et à la maison
» royale. Vous devez encore plus à notre cher prince
» mort et à ses deux enfans, que vous ne deviez à
» lui vivant et en pleine prospérité. Vos soins et vos
» négociations ne seroient rien en comparaison du
» poids de votre suffrage dans un corps ignorant et
» foible; il faut se sacrifier sans ménagement. Vous
» manquerez à Dieu, si, par votre scrupuleuse mo-
» destie ou humilité à contre-temps, vous prenez un
» autre parti. »

LXXII. — Papiers de M. le duc de Bourgogne.

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénélon étoit inquiet sur sa correspondance avec le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y étoit exprimé avec une grande sincérité sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devoit infiniment déplaire à Louis XIV; elle lui offroit la conviction qu'il avoit inutilement cherché à rompre les liens qui unissoient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y auroit-il point
» dans les papiers de notre très-cher prince quelque
» écrit de moi? n'y auroit-il point de mes lettres,
» que je lui écrivois pendant le siége de Lille? Le
» Roi a-t-il tous les papiers du P. P.? »

Parmi ces papiers, il en étoit un surtout qui pouvoit causer un juste sujet d'inquiétude à Fénélon, par l'impression qu'il devoit naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV. Si ce prince avoit été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se seroit-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi ;* il auroit cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu qu'il avoit en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auroient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avoit su triompher de tous ses penchans.

Heureusement ce manuscrit n'étoit point resté entre les mains du duc de Bourgogne ; le jeune prince n'avoit voulu conserver des écrits de son précepteur, que ceux qui avoient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devoit porter sur le trône. Il avoit eu la sage attention de brûler, ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers tous les autres écrits de Fénélon qui auroient pu déplaire au Roi son grand-père, si quelque malheur imprévu les faisoit tomber entre ses mains ; c'est ainsi que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénélon (1).

(1) Nous avons déjà rapporté comment ce manuscrit a été imprimé vers 1734. (*Voy*. tom. III, p. 348.)

LXXIII. — Lettre de madame de Maintenon au duc de Beauvilliers, à Saint-Cyr, 15 mars 1712. (Manuscrits.)

L'événement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remît à lui-même tous les papiers qui se trouvoient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. M. de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai; madame de Maintenon lui répondit (1) : « Pour vous mettre » l'esprit en repos, j'ai tiré des copies de tous vos » écrits, et je vous renvoie tout, sans exception. » *On vous auroit gardé le secret;* mais il peut arri» ver des occasions qui découvrent tout; nous ve» nons d'en faire une triste expérience. *Je voulois* » *vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous* » *et de M. de Cambrai, mais le Roi a voulu le* » *brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu un* » *grand regret, car jamais on ne peut écrire rien* » *de si beau et de si bon; et si le prince que nous* » *pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas pour* » *avoir reçu des conseils trop timides, ni qu'on l'ait* » *trop flatté. On peut dire que ceux qui vont droit* » *ne sont jamais confus.* »

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénélon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie; et l'on sait assez que lorsqu'un de ces sentimens succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa

(1) Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées, mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également de la main du duc de Chevreuse.

prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

On voit que madame de Maintenon affecte dans cette lettre une grande estime pour la franchise courageuse de Fénélon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venoit de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets furent sincères.

Fénélon avoit fait sentir au duc de Chevreuse (1) combien il étoit à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon, pour disposer le Roi à adopter, de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devoient suivre sa mort. Il ne se flattoit pas sans doute que madame de Maintenon (2) « agît ni par grâce, » ni même avec une certaine force de prudence » élevée, mais il désiroit qu'on pût s'en servir, » comme Dieu se sert des plus foibles instrumens, » au moins pour empêcher de certains malheurs. »

Il exhortoit M. de Beauvilliers à tâcher de lui persuader (3) « que ce n'étoit point en épargnant » chaque jour au Roi la vue de quelques détails épi- » neux et affligeans, qu'on travailleroit solidement » à le soulager et à le conserver; que les épines re- » naîtroient sur ses pas à toutes les heures; qu'il ne » pouvoit se soulager qu'en s'exécutant d'abord à » toute rigueur. »

Fénélon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de Madame de Maintenon contre lui, demandoit à M. de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeoit de

(1) Par sa lettre du 8 mars 1712. (Manuscrits.)
(2) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, nº XII.
(3) *Ibid.*

lui qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon (1), « qu'il lui parloit sans intérêt, ni pour lui, » ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale; » que, pour ses sentimens de religion, il n'en vouloit » avoir d'autres que ceux du saint Siége; qu'il ne » tenoit à rien d'extraordinaire, et qu'il auroit hor» reur de ses amis mêmes, s'il apercevoit en eux » quelque entêtement ou artifice, ou goût de nou» veautés. »

LXXIV. — Disposition de madame de Maintenon.

M. de Beauvilliers eut en effet un entretien avec madame de Maintenon; il parut satisfait de ses dispositions et de son désir de concourir avec lui pour inspirer au Roi les mesures les plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paroissoit en effet annoncer de sa part un retour à ses anciens sentimens de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avoit d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus; et il étoit assez naturel que, dans l'état de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venoient de plonger le Roi, la famille royale et la Cour, elle eût désiré sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étoient jamais démenties. Elle se trouvoit elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui, qui dévoroit cette existence si enviée. Elle avoit perdu l'évêque de Chartres; elle étoit mécontente du cardinal de Noailles, et elle n'étoit pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XII.

cardinal de Bissy). Elle voyoit le Roi appesanti par l'âge, attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaîté, les grâces, la complaisance et la douce séduction de madame la duchesse de Bourgogne, apportoient au cours uniforme de ses journées et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroy, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendoit d'autant plus agréable, qu'il n'avoit pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatigante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, auroit pu faire une utile diversion à ces longues soirées que madame de Maintenon ne pouvoit plus remplir, malgré tout l'intérêt de sa conversation; mais le maréchal avoit cru punir Louis XIV de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la Cour, et en n'y paroissant plus que très-rarement.

Enfin madame de Maintenon savoit mieux que personne que le Roi avoit toujours eu autant de goût que d'estime pour M. de Beauvilliers; elle avoit même éprouvé que l'opinion qu'il avoit de sa fidélité et de sa probité, avoit résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir à M. de Beauvilliers, et à entrer dans ses vues, pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénélon de cet heureux début, et l'invita, au nom de M. de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

LXXV. — Nouveaux mémoires politiques de Fénelon.

C'est à cette occsaion que Fénelon rédigea plusieurs mémoires, que nous avons écrits de sa main, et qui peuvent aujourd'hui être rendus publics sans danger et sans inconvénient. Nous croyons qu'ils inspireront un grand intérêt, par le nom de leur auteur, et par l'importance des matières qui en font l'objet (1).

Lorsque Fénelon s'étoit occupé, au mois de novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'étoit question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration; la succession au trône étoit assurée; elle arrivoit paisiblement et directement à un prince parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison et à un degré de considération qui ajoutoient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine; il ne s'agissoit que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées; l'intention de les réaliser étoit dans son cœur, et tous les moyens d'exécution auroient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711, au mois de mars 1712, tout avoit changé de face; les destinées de la France ne reposoient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans, et d'un enfant de deux ans.

Il étoit contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez long-temps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité.

Dans le cours ordinaire des choses, la régence étoit dévolue au duc de Berri, oncle du jeune Roi.

(1) Nous avons placé ces mémoires parmi les *Pièces justificatives* du livre septième, sous les nos. XII, XIII, XIV.

Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existoit à l'époque où Fénélon écrivoit ses mémoires.

C'est ce qui rendoit encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent étoit aussi incontestable que ses moyens pour en remplir les fonctions étoient bornés, et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avoit jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissoit au défaut d'instruction, de talens et d'aptitude, une extrême foiblesse de caractère; il étoit entièrement asservi aux caprices, aux emportemens, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée, par la voix publique, de vivre avec son père dans un commerce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'étoit la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans son père.

Malheureusement ce prince se trouvoit alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière, consternée de la mort rapide et imprévue d'un jeune prince qui étoit devenu les délices de la nation; d'une princesse enlevée à la fleur de son âge, et chère à toute la Cour par sa bonté, ses grâces et ses agrémens; d'un fils porté au tombeau le même jour que son père et sa mère, accusoit le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissoient plus entre le trône et lui qu'un enfant prêt à rendre le dernier soupir.

Telles étoient les sombres pensées qu'offroient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crimes et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers mémoires se

fait sentir en lisant les mémoires dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénélon traçoit un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offroit l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur; mais en ce moment tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France : une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un Roi près de descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner, et asservi à une femme coupable; la possibilité d'une guerre civile, des sectaires inquiets et turbulens; un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir; telle est l'analyse du premier mémoire de Fénélon, intitulé *le Roi* (1).

LXXVI. — Conseil de régence.

Dans une pareille crise une seule ressource se présente à Fénélon : c'est l'établissement prématuré d'un *conseil de régence,* mis en activité par Louis XIV lui-même de son vivant. « Il n'en seroit pas moins le maître » de tout, observe Fénélon; il accoutumeroit toute » la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouve» roit chaque conseiller; il les uniroit, les redresse» roit, et affermiroit son œuvre. S'il faut, le lende» main de sa mort, commencer une chose qui est » devenue si extraordinaire, elle sera d'abord ren» versée. Depuis long-temps la nation n'est plus ac» coutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître; » tout le monde courra au nouveau régent. Il ne » faut pas perdre un moment pour faire établir ce

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XII.

» conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public,
» la crainte d'un dernier malheur, peuvent ébranler;
» mais si, sous prétexte de n'affliger pas le Roi,
» on attend qu'il rentre dans son train ordinaire,
» on n'obtiendra rien; *il n'y a aucun jour où on ne
» soit menacé ou d'une mort naturelle et soudaine,
» ou d'un accident funeste.* »

Mais, en proposant ses idées sur la composition de ce conseil, Fénélon se sent tout-à-coup arrêté par une considération qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la foiblesse de dissimuler, ni la force d'écarter (1): « *Si on met dans le conseil de
» régence N.....* (le duc d'Orléans), *on livre l'Etat
» et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la
» plus noire scélératesse; si on l'exclut pour ce soupçon,
» on prépare le renversement de ce conseil,
» qui paroîtra fondé sur une horrible calomnie
» contre un petit-fils de France.* »

Pour adoucir cette exclusion, Fénélon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang (2), tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le Roi comme leur souverain; il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénélon indique, dans un mémoire séparé, qu'il convient « de mettre dans le conseil de régence des
» prélats recommandables par leur naissance ou leur
» vertu, ou leur réputation de capacité soutenue de
» droiture. Les prélats sont le premier corps de
» l'Etat et les premiers seigneurs de la nation. Il im-

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XIII.

(2) Presque tous ceux qui existoient alors étoient mineurs.

» porte de donner cette forme solennelle à un con-
» seil qui aura tant de besoin d'autorité, et dont la
» puissance pourra être si contestée. De plus, il s'a-
» gira souvent des matières de religion, que les pré-
» lats doivent soutenir. Enfin, ce seroit les dégrader
» que de les exclure de cette assemblée. »

Au reste, Fénélon ne se dissimule pas « que l'éta-
» blissement de ce conseil (1) de régence peut faire
» craindre de terribles inconvéniens; mais dans l'é-
» tat présent on ne peut plus rien faire que de très-
» imparfait, et il seroit encore pis de ne rien faire.
» On ne peut point se contenter de précautions or-
» dinaires et médiocres. »

Dans un troisième mémoire (2) il fait connoître ses sentimens sur l'éducation de l'enfant encore au berceau qu'un instant pouvoit placer sur le trône; il indique les différentes personnes qui lui paroissent les plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observerons à ce sujet que parmi les différens évêques que Fénélon propose pour précepteur, il ne parle point de celui (3) que son heureuse destinée devoit conduire à cette place, et élever ensuite au rang de premier ministre; il insiste « pour qu'on
» nomme immédiatement le gouverneur, le pré-
» cepteur, et les autres personnes attachées à l'édu-
» cation. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire;
» le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut man-
» quer tout-à-coup; il faut mettre pendant sa vie
» cette machine en train, et l'avoir affermie avant
» qu'il puisse manquer. On peut laisser l'enfant dans
» les mains des femmes, et lui donner des hommes
» qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutume-

(1) Voy. les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XIII.
(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n° XIV.
(3) Le cardinal de Fleury.

» ront à eux, et qui commenceront insensiblement » son éducation. »

LXXVII. — Du duc d'Orléans.

Le quatrième mémoire (1) de Fénélon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent offrir les annales de l'histoire; il avertit à jamais les princes du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard du mépris qu'ils montrent pour l'opinion publique. Quand on voit un prince, tel que le duc d'Orléans, naturellement humain et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur; qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs, aussitôt qu'il en eut le pouvoir; qui porta même la clémence à un degré très-remarquable; lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchaînement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant il est certain que le duc d'Orléans n'avoit point d'ennemis; son seul, son plus dangereux ennemi, étoit lui-même; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectoit de se montrer; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et, comme le dit Fénélon, *il rendit croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire.*

Il falloit que les horribles soupçons qui accu-

(1) Ce mémoire est intitulé : *Recherches de....* Fénélon n'ose achever; il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

soient le duc d'Orléans du plus grand des crimes, fussent bien généralement répandus, et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions conseillées dans ce mémoire.

Ni Fénélon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse, n'étoient prévenus contre ce prince. On voit même, dans les *Mémoires de Saint-Simon*, qu'ils l'avoient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne avoit déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat. C'étoit le généreux intérêt du duc de Bourgogne qui l'avoit alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénélon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenoit même avec lui une correspondance intéressante sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'étoit donc que malgré leur penchant naturel que Fénélon et ses amis se voyoient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle à le présumer coupable. Le mémoire de Fénélon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce mémoire excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire sur cet amas de soupçons atroces et de suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la douleur semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

« Ce seroit une grande injustice (1), dit Fénélon, » et un grand malheur, que de soupçonner, sur des » imaginations populaires, sans un solide fondement.

» S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte » une guerre civile, en le tenant pour suspect, et en » l'excluant.

» S'il est coupable, il est capital de mettre en sû» reté la vie du Roi et du jeune prince, qui est à » toute heure en péril.

» S'il n'est pas coupable, et s'il est bien inten» tionné, il seroit convenable de le traiter avec con» fiance, et de l'engager par honneur.

» Ce qui me frappe, est que sa fille (la duchesse » de Berri), qui est dans l'irréligion la plus impu» dente, dit-on, ne sauroit y être sans lui, et qu'é» tant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux » de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie » seul avec elle. *Cette irréligion, ce mépris de toute » diffamation, cet abandon à une si étrange per» sonne, semblent rendre croyable tout ce qu'on a » le plus de peine à croire. Il est ambitieux et cu» rieux de l'avenir.*

» Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer » de prouver judiciairement, qu'après l'entière in» struction du procès. Il est terrible de commencer » celui-ci dans l'incertitude.

» La preuve est encore bien plus difficile contre » une personne d'un si haut rang. Qui est-ce qui ne » craindra point de succomber dans une si odieuse » accusation ?

» Chacun craindra une prompte mort du Roi, ou » une indulgence de sa part pour sauver l'honneur » de la maison royale. Chacun craindra un ressenti» ment éternel de cette maison. Les espérances de

(1) Manuscrits.

» récompenses ou de protection ne sont nullement » proportionnées à de telles craintes; dès qu'on viendra à chercher les témoins en détail, chacun reculera.

» Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit-on » mourir avec infamie un petit-fils de France, qui » peut parvenir bientôt par droit de succession à la » couronne? Pourroit-on avec sûreté le tenir en pri- » son perpétuelle? n'en sortiroit-il point quand son » gendre et sa fille auroient l'autorité?

» Supposé même qu'on eût la force de le déclarer » exclu de la succession, quelles guerres n'y auroit- » il pas à craindre, si le cas arrivoit? De plus, on ne » pourroit pas exclure son fils, qui est innocent. Que » n'y auroit-il pas à craindre du père du Roi, lequel » père auroit été exclu avec infamie de la royauté?

» Toute recherche, ou molle, ou superficielle, » ou rigoureuse, et sans un entier succès pour ache- » ver de le perdre, produiroit à pure perte des maux » infinis. D'un côté, il seroit implacable sur une re- » cherche infamante; de l'autre, il seroit triom- » phant, sur ce qu'on n'auroit pas pu le convaincre.

» Il seroit exclu de la régence, et il en auroit » néanmoins toute l'autorité effective sous le nom » de son gendre, qu'il gouverneroit par sa fille.

» *Il ne faut point compter sur l'indignation pu-* » *blique; l'horreur du spectacle récent excite cette* » *indignation; elle se ralentira tous les jours. Un* » *petit-fils de France, calomnié si horriblement, et* » *sans preuves claires, exciteroit bientôt une autre* » *indignation. De plus, les mœurs présentes de la* » *nation jettent chacun dans la plus violente ten-* » *tation de s'attacher au plus fort par toutes sor-* » *tes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de* » *trahisons.*

» Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit » de grandes ressources par la foiblesse présente, » par le déclin d'un règne près de finir, par son es- » prit violent, quoique léger, par ses grands reve- » nus, par l'appui de son gendre, par l'irréligion » de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne » lui manqueroient pas.

» Si on l'exclut du conseil de régence, il paroîtra » que le Roi le tient pour suspect. Cette exclusion » sera regardée par là comme très-flétrissante. En » ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche » où l'on succombe; alors, il reviendra après la mort » du Roi contre cette exclusion flétrissante et calom- » nieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le plus » fort, pour renverser ce qui paroît odieux et ir- » régulier.

» Dans la recherche, on ne pourroit guère décou- » vrir le crime de N...... sans trouver que sa fille a » été complice de son action; en ce cas que feroit- » on d'elle? Elle peut devenir reine; sa condamna- » tion pourroit mettre M. le duc de Berri, devenu » roi, hors d'état d'avoir jamais des enfans.

» Si le jeune Dauphin venoit à manquer après un » éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit venir » en France pour monter sur le trône, et les Espa- » gnols pourroient bien refuser de recevoir en sa » place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille » et par ce beau-père, qui leur est si odieux.

» En ce cas, il y auroit facilement une guerre » entre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant » les conseils de la reine son épouse et de la nation » espagnole, soutiendroit que la renonciation de feu » Monseigneur et de feu M. le Dauphin étoit aussi » nulle que celle de la reine Marie-Thérèse d'Es- » pagne; ils voudroient réunir les deux monarchies

» pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et
» si diffamées.

» Malgré toutes ces raisons de ne point faire une
» recherche avec éclat, je voudrois qu'on en fît une
» très-secrète pour assurer la vie du Roi et du jeune
» prince, supposé qu'on trouve des indices qui mé-
» ritent cet approfondissement; mais le secret est éga-
» lement difficile et absolument nécessaire.

» Ne pourroit-on point examiner en grand secret le
» chimiste de ce prince, et voir le détail des drogues
» qu'il a composées? Il faudroit en prendre et en
» faire des expériences sur des criminels condamnés
» à mort.

» Si par malheur le prince est coupable, et s'il
» voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera-
» t-il point entreprendre? »

Ce mémoire de Fénélon ne fait que trop connoître jusqu'à quel point l'opinion publique étoit déclarée contre le duc d'Orléans.

LXXVIII. — Situation de Louis XIV.

Quelle devoit être la douloureuse perplexité de Louis XIV au récit de tant d'horreurs! Les cris de l'indignation populaire avoient retenti jusqu'à son trône; toutes les accusations étoient sous ses yeux; les rapports des médecins auxquels il se confioit le plus, attestoient le crime, et toutes les bouches nommoient le coupable. Quelle situation pour un Roi si long-temps heureux? Il se voyoit seul dans son palais désert et abandonné; la nombreuse postérité dont il s'étoit vu environné avoit disparu, et la solitude de ses vastes appartemens n'étoit plus animée que par la présence d'un foible enfant luttant contre la mort. A peine arrêtoit-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri; un pa-

reil appui ne pouvoit ni assurer sa couronne, ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvoit la France au dedans et au dehors, à toutes les incertitudes, non moins cruelles, d'un avenir prochain, se joignoit la profonde émotion d'une ame qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce Roi si noble, si honnête, dont tous les sentimens étoient si généreux et si délicats, étoit condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'étoit un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille, qu'on lui dénonçoit comme les auteurs de tant d'attentats.

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère que dans ces affreux momens; seul il opposa la conviction de son ame vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu que ne l'avoient jugé la Cour, Paris et la France entière; Louis XIV, qui d'un seul trait avoit peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de vices*, sentit qu'il étoit plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paroître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui en présence de sa Cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la Cour de se taire, et détrompa la prévention populaire; la postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

On voit, par les mémoires dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénélon pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri,

et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, étoit la formation d'un conseil de régence ; mais ce conseil n'auroit pu atteindre l'objet qu'on se proposoit, qu'autant qu'il auroit été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque auroit eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte pour garantir un pouvoir précaire et passager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance dont la nation avoit contracté l'habitude, les principes de soumission dans lesquels tous les ordres de la magistrature étoient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formoit l'esprit du clergé, les préventions mêmes du public contre les mœurs et la licence du duc d'Orléans, auroient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort, et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté on peut croire avec autant de vraisemblance qu'un prince habile et adroit, qui n'avoit entre le trône et lui qu'un enfant, auroit eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser ces foibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un temps où, comme l'observoit » Fénélon, les mœurs de la nation jetoient chacun » dans la plus violente tentation de s'attacher au » plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâche» tés, de noirceurs et de trahisons. »

Ce sont là de ces questions problématiques sur lesquelles on peut faire valoir, avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles.

Elles ne sont ordinairement résolues que par l'événement, et par un concours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénélon avoit fait passer ces *mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1812, et il paroît qu'ils étoient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivoit à Fénélon le 14 mars suivant (1) : « M. de Beauvilliers a suivi votre avis; il » a parlé à madame de Maintenon, et il l'a trouvée » bien intentionnée. »

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie; elle devoit nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très-douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avoit concentrée depuis si long-temps dans sa main. Fénélon sembloit avoir prévu que ce seroit de ce côté-là que viendroit le plus grand obstacle; il s'étoit en vain efforcé de l'écarter, ou plutôt de l'éluder, en faisant observer dans son mémoire « que le Roi » n'en seroit pas moins le maître de tout; » il se réduisoit même à désirer « que dans le cas où l'on ne » pût persuader au Roi une chose si nécessaire, on » obtînt au moins de lui à toute extrémité d'assem» bler ce conseil cinq ou six fois l'année. »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devoit effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistoit pas moins que celui de Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue

(1) Manuscrits.

connoissance qu'elle avoit eue des maximes de gouvernement de Fénélon, pendant leur ancienne liaison, lui en auroit fait reconnoître l'auteur, d'autant plus facilement qu'elle n'ignoroit pas l'abandon de confiance de M. de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai; il n'en falloit pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

On doit même douter que M. de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le mémoire sur la formation du conseil de régence, dont un des principaux articles portoit l'exclusion formelle des princes légitimés. On connoissoit son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avoit déjà élevé si haut, et qu'elle se proposoit d'élever encore plus.

Dailleurs Fénélon jugeoit très-bien madame de Maintenon, en la représentant, lorsqu'il s'agissoit des grands intérêts de l'Etat (1), « livrée à des jalousies, » à des délicatesses, à des ombrage, à des aversions, » à des dépits, à des finesses de femme; ne proposant que des partis foibles, superficiels, flatteurs, » pour endormir le Roi et éblouir le public, sans » aucune proportion avec les besoins du moment. »

On voit en effet que jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement; elle sembloit se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du Roi, et qui pouvoit la dispenser de s'associer à des événemens dont elle ne devoit pas être témoin; elle s'étoit préparée, dans sa retraite de Saint-Cyr, un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune; elle consentoit d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle étoit bien sûre qu'on consentiroit à l'oublier par un juste égard pour sa vieillesse,

(1) Manuscrits.

pour sa modération, et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs les événemens rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux, qui n'existoient et qui ne respiroient que pour la gloire de la religion et le bien de leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la Cour, depuis que ce qui faisoit à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la Cour n'existoit plus, ne fit que traîner une existence languissante, et mourut le 31 août 1714. Fénélon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les pensées de Fénélon durent se renfermer en lui-même Tous les papiers qui nous restent de lui depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'Eglise, qui occupèrent tous ses momens jusqu'à son dernier soupir.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

HISTOIRE

DE FÉNÉLON.

LIVRE HUITIÈME.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE HUITIÈME.

Tandis que Fénélon s'employoit avec tant de zèle et de sollicitude à détourner, par la salutaire influence de ses conseils, les malheurs qui menaçoient l'Eglise et l'Etat, il eut à remplir un devoir d'un genre différent. L'académie française s'occupoit à donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire*, et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénélon ses vues et ses pensées sur le plan qu'elle devoit suivre. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu d'une compagnie célèbre dont il étoit membre : il imagina même de profiter d'une occasion si naturelle pour donner plus d'étendue aux vues de l'académie, et pour lui proposer un plan utile aux progrès des bonnes études et digne de la gloire littéraire de la nation.

I. — Lettre de Fénélon à l'Académie francaise.

Fénélon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon (1), qui paroissoit attacher assez peu d'importance aux travaux de l'académie française. Madame de Maintenon, qui écrivoit avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement jamais ouvert le dictionnaire de l'académie, étoit peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour

(1) *Voyez* tom. 1er, pag. 179.

fixer la tradition des usages et des règles, consacrés par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains; mais le public étoit bien plus injuste encore que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardoit quelquefois sur l'espèce de stérilité dont paroissoit frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oublioit trop légèrement que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein, appartenoient en quelque sorte à l'académie elle-même.

On pouvoit en effet, on devoit même supposer, que le génie naturel des grands écrivains qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de Louis XIV, avoit été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avoient puisée dans une association née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et de sa protection. Mais la malignité se plaisoit à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches que deux autres compagnies littéraires publioient dans leurs mémoires, et le travail sec et pénible d'un dictionnaire d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage de ses estimables collègues dans cet ingrat emploi de leurs talens, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénélon proposa à l'académie un plan dont l'exécution auroit rempli le véritable objet de son institution, et auroit servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à littérature du dix-huitième siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie française.*

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont ou rappelées ou indiquées. Mais Fénélon ne l'avoit point écrite pour qu'elle devînt publique; sa modestie ne lui auroit point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire qui rendoit un hommage honorable à son goût et à ses lumières. La persuasion où il étoit qu'il parloit à des collègues et à des amis dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'académie une occupation véritablement digne d'elle; mais, comme il le déclare lui-même, « ce n'est qu'avec » la plus grande défiance de ses pensées, et une sin- » cère déférence pour ceux qui daignoient le con- » sulter. »

Il est facile de s'apercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénélon, qu'il s'étoit fait, sur l'utilité d'un dictionnaire, une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paroîtra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

II. — Du Dictionnaire.

Il convient « que le dictionnaire auquel l'académie » travaille, mérite sans doute qu'on l'achève; mais » il ne dissimule pas que l'usage, qui change si sou- » vent pour les langues vivantes, pourra changer ce » que ce dictionnaire aura décidé. »

Il croit bien que les Français les plus polis peuvent avoir quelquefois besoin de recourir à ce dic-

tionnaire, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent; mais, ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers, curieux de notre langue, ou pour aider la postérité à expliquer nos meilleurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe, avec raison, combien nous devons regretter de n'avoir point de dictionnaires grecs et latins, faits par les anciens mêmes.

On voit, dès ce début, combien Fénélon désiroit que l'académie ne se renfermât point dans un sujet aussi circonscrit et aussi variable qu'un *dictionnaire*, et il l'invite à joindre au *dictionnaire* une *grammaire française*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

III. — De la rhétorique.

Fénélon propose également à l'académie de joindre à la *grammaire* une *rhétorique :* mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique sous la forme d'un systême sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassembleroit tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeroient les principaux ornemens de cette rhétorique, et offriroient les plus beaux modèles de l'éloquence. « En ne prenant que la fleur la plus pure de l'anti» quité, on feroit un ouvrage court, exquis et dé» licieux. »

Mais il ne se borne pas à inviter l'académie française à faire entrer dans le plan de ses travaux le projet d'une *grammaire* et d'une *rhétorique;* il désire

qu'elle s'occupe également du projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire*.

IV. — De la poétique.

La partie de cette lettre qui concerne la *poétique* est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature française, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe, avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénélon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presque uniquement occupé depuis trente ans des études les plus graves de la religion, et des discussions les plus épineuses de la théologie, étoit encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charme sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie quelques vers de Virgile et d'Horace, et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout dans ces fragmens de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité, qui étoit l'impression dominante de son ame et de toutes ses affections; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocens de la campagne, pour le bonheur d'une condition privée; c'est toujours la simplicité de mœurs antiques qu'il fait contraster avec les orages des Cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher de sourire de l'aimable dépit avec lequel il dit anathême à ceux qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile :

Fortunate senex, hic, inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

On voit que Fénélon ne pouvoit avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés, que le spectacle

de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ses délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il étoit pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avoit tant de conformité, par le goût, l'ame et le caractère.

V. — De l'histoire.

Fénélon propose enfin à l'académie française un projet qui seul auroit pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *traité sur l'histoire*.

« Il y a très-peu d'historiens, selon lui, qui » soient exempts de grands défauts. L'histoire est » néanmoins très-importante; c'est elle qui nous » montre les grands exemples; qui fait servir les » vices mêmes des méchans à l'instruction des bons; » qui débrouille les origines et qui explique par » quel chemin les peuples ont passé d'une forme de » gouvernement à une autre. Le bon historien n'est » d'aucun temps, ni d'aucun pays; quoiqu'il aime » sa patrie, il ne la flatte jamais en rien; il évite » également la panégyrique et les satires; il ne mérite d'être cru qu'autant qu'il se borne à dire sans » flatterie et sans malignité le bien et le mal. La » principale perfection d'une histoire consiste dans » l'ordre et l'arrangement. Pour parvenir à ce bel » ordre, l'historien doit embrasser et posséder toute » son histoire. Il doit la voir tout entière comme » d'une seule vue. L'historien qui a un vrai génie, » choisit sur vingt endroits celui où un fait sera » mieux placé pour répandre la lumière sur tous les » autres. Souvent un fait montré par avance de » loin, débrouille tout ce qu'il prépare; souvent un

» autre fait sera mieux dans son jour, étant mis en » arrière ; en se présentant plus tard il viendra » plus à propos pour faire naître d'autres événe- » mens. Une circonstance bien choisie, un mot bien » rapporté, un geste qui a rapport au génie, ou à » l'humeur d'un homme, est un trait original et » précieux dans l'histoire. Il peut mettre devant les » yeux cet homme tout entier. C'est ce que Plutar- » que et Suétone ont fait parfaitement; c'est ce » qu'on trouve avec plaisir dans le cardinal d'Ossat; » vous croyez voir Clément VIII qui lui parle tan- » tôt à cœur ouvert, et tantôt avec réserve. »

Il est sans doute à regretter que l'académie française n'ait pas suivi le plan si sage et si utile que Fénélon ne lui proposoit qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermoient dans le cercle naturel des occupations et des connoissances d'une compagnie littéraire, telle que l'académie française, et s'accordoient avec l'objet de son institution.

VI. — Dispute des anciens et des modernes.

Mais le moment n'étoit pas favorable; cette compagnie étoit alors divisée par une question de littérature; la dispute *des anciens et des modernes* commençoit à exciter une controverse très-vive et très-animée parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avoient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'académie; et cette question assez frivole produisoit des écrits très-passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchoient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénélon. Il n'en épousa aucun; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensoit à la gloire *des anciens et des*

modernes, sans dissimuler les justes reproches qu'on avoit le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa lettre à l'académie française par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auroient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvoit jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre étoit adressée directement à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'académie française, et partisan exagéré *des anciens.* Il paroît qu'elle ne ramena point M. Dacier à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'antiquité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisoit encore que de naître, lorsque Fénélon écrivit sa Lettre à l'académie; il se flatta que Lamotte, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendroit plus facilement son langage et ses sentimens. Lamotte faisoit profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénélon, qu'il avoit d'estime et de respect pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'étoit dans l'Eglise par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsqu'après la mort de Fénélon Lamotte fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même dans l'*avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, « *qu'il aimoit à se faire honneur devant le public de l'amitié d'un homme si respectable.* »

Dans le temps même où l'académie française consultoit Fénélon sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vices hon-

teux (1), le consultoit sur les questions les plus importantes de la philosophie; car dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avoit toujours un caractère religieux, et ceux mêmes que leurs passions invitoient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyoient obligés de l'interroger et de l'entendre avant que de la condamner.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'auroit jamais permis à cette époque d'agiter une question de philosophie, sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu; c'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne (2), « que la religion entre dans toute bonne » philosophie, et c'est par cette raison que la phi» losophie du siècle de Louis XIV fut souvent su» blime; si elle s'égara quelquefois, ce fut presque » sans danger, et toujours sans scandale. »

Fénélon s'étoit occupé, dès sa première jeunesse, de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre ame et de ses destinées; questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales! Une ame qui sent et qui réfléchit ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatigantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité est inséparable de la raison hu» maine, et c'est parce que celle-ci a des bornes et » que l'autre n'en a pas. Cette curiosité en elle» même n'est point un mal; elle tient à ce qu'il y a » de plus excellent dans notre nature; car s'il n'est

(1) M. le duc d'Orléans. — (2) M. de Laharpe.

» donné de tout savoir qu'à celui qui a tout fait, » l'homme s'en rapproche du moins autant qu'il le » peut, en désirant de tout connoître. On sait que » ce grand et beau désir a été dans les sages de tous » les temps le sentiment de leur noblesse et le pres» sentiment de leur immortalité.

» Sans doute ce désir qui ne peut être rempli que » dans un autre ordre de choses, sera toujours trom» pé dans celui-ci; mais du moins nous lui devons » ce que nous avons pu acquérir de connoissances » spéculatives; et les illusions qui ont dû s'y mêler » sont celles de l'amour-propre, et prouvent seule» ment que la raison a besoin d'un guide supérieur » qui lui trace la carrière hors de laquelle elle ne » peut que s'égarer. »

Des motifs moins purs inspirent également un grand intérêt pour ces questions aux esprits déréglés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience et s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénélon n'ont paru qu'après sa mort (1); il ne les avoit composés que pour répondre à la confiance de ceux qui aimoient à interroger l'ame de Fénélon; une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

VII. — Traité de l'*Existence de Dieu.*

La première partie de son traité de *l'Existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant; il paroît même par quelques réflexions du père de Tournemine, dans la préface qu'il plaça à la tête de *la Démonstration de l'existence de Dieu,*

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, nº Ier.

que ce fut sans l'aveu de Fénélon. Mais ceux entre les mains de qui elle étoit tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie étoit traitée étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvoit être excusable de ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Le deux parties du traité de *l'Existence de Dieu* n'étoient que l'ébauche d'un grand ouvrage que Fénélon avoit entrepris dans sa jeunesse, et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la Cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme, et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il auroit pu lui donner, s'il avoit eu l'intention de le rendre public (1).

Mais, malgré l'état d'imperfection où Fénélon l'a laissé, « on y retrouve toujours, dit M. de Laharpe, » le mérite le plus rare et le plus précieux, celui de » joindre naturellement, et par une sorte d'effu- » sion spontanée, le sentiment à la pensée, même » en traitant des sujets qui exigent toute la rigueur » du raisonnement; et c'est l'attribut distinctif de » la philosophie de Fénélon; c'est ce qui répand sur

(1) C'est au sujet de cet ouvrage de Fénélon, que Leibnitz écrivoit : « J'ai lu avec plaisir le beau livre de M. de Cambrai » sur l'*Existence de Dieu.* Il est fort propre à toucher les es- » prits, et je voudrois qu'il fît un ouvrage semblable sur » l'immortalité de l'ame. S'il avoit vu ma *Théodicée*, il au- » roit peut-être trouvé quelque chose à ajouter à son bel » ouvrage. »

(Lettre de Leibnitz à M. Grimaret, 1712. *OEuvres de Leibnitz*, tom. v, pag. 71.)

» cet ouvrage une éloquence si affectueuse et si persuasive. La première partie est un magnifique développement de cette grande et première preuve d'un être créateur, tirée de l'ordre et de l'harmonie de l'univers ; preuve d'autant plus admirable qu'elle est à la portée du commun des hommes, qui la conçoit par le plus simple bon sens, en même temps qu'elle épuise la méditation du philosophe ; cette preuve, saisie en elle-même par le sens intime, étonne et confond dans les détails la plus haute intelligence. Fénélon n'a fait qu'étendre et analyser ces paroles si souvent citées : *Cœli enarrant gloriam Dei ; Les cieux racontent la gloire de l'Eternel*. Mais c'est en développant cette idée que l'on sent mieux combien elle est juste et féconde. Les plus savans scrutateurs des choses semblent n'avoir travaillé que pour remplir l'étendue de cette idée ; mais aucun d'eux, ni aucun de ceux qui les ont dévancés ou suivis, ni aucun de ceux qui les suivront, ni tous les hommes ensemble, s'ils pouvoient se réunir pour creuser cette idée immense, ne parviendroient à en trouver le terme. Les ouvrages de Dieu ne sont finis que pour lui, et seront toujours infinis pour nous. Fénélon ne fait que suivre Cicéron dans la brillante esquisse où il a tracé l'économie du monde ; mais il l'emporte sur lui dans la décomposition anatomique des différentes parties du corps humain, beaucoup mieux connues des modernes que des anciens. Il sait revêtir de couleurs brillantes tous ces détails scientifiques par eux-mêmes, mais dont le résultat offre le plus merveilleux spectacle. »

On reproche à Fénélon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Epicure et de Lucrèce sur la formation du monde,

et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances et les absurdités; mais quelle sagacité il montre en même temps dans ses raisonnemens, et quelle richesse il étale dans sa diction! que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'ame et du corps (1)! « *Comme l'Ecriture nous » représente Dieu qui dit : Que la lumière soit, et » elle fut; de même la seule parole intérieure de » mon ame, sans effort et sans préparation, fait ce » qu'elle dit. Je dis en moi-même, par cette parole » si intérieure, si simple et si momentanée : Que » mon corps se meuve, et il se meut. A cette simple » et intime volonté toutes les parties de mon corps » travaillent; déjà tous les nerfs sont tendus, tous » les ressorts se hâtent de concourir ensemble, et » toute la machine obéit, comme si chacun de ses » organes les plus secrets entendoit une voix souve- » raine et toute-puissante. Voilà sans doute la puis- » sance la plus simple et la plus efficace que l'on » puisse concevoir; il n'y en a aucun exemple dans » tous les êtres que nous connoissons; c'est précisé- » ment celle que tous les hommes, persuadés de la » divinité, lui attribuent dans tout l'univers. L'at- » tribuerois-je à mon foible esprit ou à la puissance » qu'il a sur mon corps, qui est si différent de lui? » Croirai-je que ma volonté a cet empire suprême » par son propre fond, elle qui est si foible et si » impuissante? Mais d'où vient que parmi tant de » corps elle n'a ce pouvoir que sur un seul? Nul » autre corps ne se remue selon les désirs de ma » volonté. Qui lui a donné sur un seul corps ce » qu'elle n'a sur aucun autre?* »

Si Fénélon a suivi Cicéron dans la première partie de son Traité, dans la seconde il suit Des-

(1) Fénélon, *Démonstration de l'Existence de Dieu*.

cartes (1). « Il se sert de son doute méthodique pour » parvenir à la connoissance d'une première vérité, » et bientôt il arrive, comme lui, à cette proposi- » tion fondamentale, base de toute certitude : *Je* » *pense*, *donc je suis*. Il s'élève ensuite comme lui » de conséquence en conséquence, jusqu'à l'idée de » l'être nécessairement infini, que nous appelons » Dieu. Cette idée exalte son imagination sensible, » et il prouve que rien ne caractérise mieux la Di- » vinité que ce mot vraiment sublime : *Celui qui* » *est*. Il ne veut pas qu'on y ajoute rien, pas même » le mot d'infini. »

Fénélon réfute en passant ce qu'on nomme le *spinosisme*, mais en peu de mots : « On voit, ajoute » M. de Laharpe, qu'il dédaigne de s'occuper long- » temps d'un système en général si obscur et si » monstrueux dans ce qu'on en peut comprendre. » C'est en effet une peine bien perdue que de cher- » cher à entendre un homme qui probablement ne » s'est pas entendu lui-même. Fénélon fait ce qu'il » peut pour l'interpréter, et résume son inintelli- » gible livre en quatre pages qui contiennent tout » ce qu'il est possible d'y apercevoir. Il est vrai que » l'obscurité même de Spinosa est ce qui a le plus » contribué à sa réputation; on l'a cru profond, » parce qu'il falloit le deviner, et quelques gens se » sont piqués d'en venir à bout. Mais si l'écrivain » qu'il faut deviner exerce quelques curieux, il re- » bute la plupart des lecteurs, et si la philosophie, » comme on n'en peut douter, a l'évidence pour » but, quoi de moins philosophique que l'obscu- » rité? »

(1) Laharpe.

VIII. — Correspondance de Fénélon avec le duc d'Orléans.

L'estime universelle dont jouissoit Fénélon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avoit traité ces grandes questions de philosophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étoient élevées avec tant de chaleur contre ce prince à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avoient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étoient les amis les plus vertueux du duc de Bourgogne, qui avoient le plus contribué par leur conduite et leurs discours à dissiper de funestes préventions, qu'ils se reprochoient peut-être d'avoir partagées dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisoit des rares qualités que la nature lui avoit données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendoient beaucoup de ses lumières et de ses talens pour le salut de la France, et aimoient à se confier à sa générosité naturelle pour la conservation de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avoit senti tout le mérite d'une conduite si estimable, et sa reconnoissance pour les deux amis de Fénélon s'étoit portée sur Fénélon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit étoit si étendu, dont le caractère étoit si foible; qui avoit tous les sentimens d'un ame généreuse et toutes les passions d'un cœur corrompu; que son génie appeloit à gouverner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir; qui commanda les armées avec la valeur la plus

brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance; qui réunissoit les connoissances les plus rares, et n'avoit pas une notion de morale; qui ambitionnoit tous les genres de gloire, excepté celle que donne la vertu; qui se refusoit à croire à la religion, et croyoit à l'astrologie; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, étoit cependant forcé de rendre hommage à la vertu, en retrouvant dans Fénélon tout ce qui fait aimer et respecter la vertu.

Il avoit d'ailleurs trop d'esprit pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence, et *il étoit trop curieux de l'avenir* (1), pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénélon ses questions et ses doutes sur le culte de la divinité, sur l'immortalité de l'ame et sur le libre arbitre.

On a la réponse de Fénélon, et elle est imprimée, « avec ses admirables lettres sur la religion, faites, » dit M. de Laharpe, pour plaire à ceux mêmes qui » n'aiment pas Fénélon. »

Ces questions, presque aussi anciennes que le monde, ont excité dans tous les temps l'inquiète curiosité des humains; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse; elles ont exercé la religieuse résignation de ces ames pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui, passe et qui fuit, ont transporté leurs pensées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés, et où toutes les énigmes seront expliquées.

(1) Expression de Fénélon sur ce prince.

De nos jours, toutes ces questions se sont renouvelées et ont été agitées avec une espèce de frénésie; ce n'est plus comme obscures et comme difficiles qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de foiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée; elle a prononcé sans examen et sans discussion sur des questions que les plus grands génies n'avoient abordées qu'en tremblant; il n'est pas étonnant qu'elle ne se soit pas rencontrée avec eux dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne de savoir comment Fénélon a considéré des objets si importans pour tous les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion, et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt, et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénélon, lui avoit demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'étoit point l'évêque qu'il consultoit, ce n'étoit point une règle de doctrine qu'il demandoit; c'étoit à la raison supérieure de Fénélon que sa raison foible et incertaine consentoit à soumettre ses doutes et ses anxiétés. Ainsi toute cette discussion devoit rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive; l'existence de Dieu étoit la seule vérité qu'il consentît à reconnoître; tous les raisonnemens devoient découler de ce seul principe fondamental, et toutes les conséquences devoient s'y rallier par des rapports nécessaires et incontestables.

Fénélon considère le culte religieux sous le rapport de Dieu et de l'homme.

Dieu a dit : « *Je ne donnerai point ma gloire à » un autre.* Tout vient de lui ; il faut que tout re- » tourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres intel- » ligens, qu'en voulant que ces êtres emploient leur » intelligence à le connoître et à l'admirer, et leur » volonté à l'aimer et à lui obéir. Nous sommes, » non à nous, mais à celui qui nous a faits. Dieu, en » créant l'homme, s'est proposé, comme fin de son » ouvrage, de se faire connoître comme vérité infi- » nie, et de se faire aimer comme bonté universelle. » Dès qu'on suppose que Dieu seul doit avoir d'a- » bord tout notre amour, comme auteur de notre » existence, et par conséquent notre premier bien- » faiteur, il ne reste plus aucune question sur le » culte divin, parce qu'il n'y a point d'autre culte » que l'amour, dit saint Augustin, *nec colitur nisi » amando;* c'est l'adoration en esprit et en vérité; » c'est l'unique fin pour laquelle Dieu nous a faits; » il ne nous a donné de l'amour qu'afin que nous » l'aimions. Faites que les hommes soient pénétrés » de l'amour qu'ils doivent à Dieu comme créateur » et comme conservateur, tous les doutes sont dissi- » pés, toutes les révoltes du cœur humain sont apai- » sées, tous les prétextes d'irréligion et d'impiété » s'évanouissent. Je ne raisonne point; je ne demande » rien à l'homme; je l'abandonne à son amour : qu'il » aime de tout son cœur celui à qui il doit tout, et » qu'il fasse ce qu'il lui plaira ; ce qui lui plaira ne » sera que la plus pure religion ; voilà le culte par- » fait ; il ne fera qu'aimer et obéir. *La nation des » justes*, dit l'Ecriture, *n'est qu'obéissance et amour.*

» Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur; mais » le culte extérieur où le trouvera-t-on? Pourquoi

» supposer que Dieu le demande? mais ne voit-on
» pas que le culte extérieur suit nécessairement le
» culte intérieur de l'amour? Qu'on suppose une
» société d'hommes qui se regardent comme n'étant
» tous ensemble sur la terre qu'une seule famille,
» dont le père est au ciel; n'est-il pas vrai que dans
» cette divine société, la bouche parlera sans cesse
» de l'abondance du cœur? Ils admireront sans cesse
» l'auteur de leur existence; ils aimeront sa bonté
» qui le porte à veiller sur eux comme ses enfans;
» ils chanteront ses louanges; ils le béniront pour
» tous ses bienfaits; il s'établira une généreuse ému-
» lation pour célébrer sa gloire, et une tendre com-
» passion pour ceux d'entre eux qui méconnoîtroient
» les devoirs que la reconnoissance leur impose.
» Qu'appelez-vous un culte extérieur si celui-là
» n'en est pas?

» Il faudroit, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour
» et les vertus, qui en sont inséparables, l'homme
» doit à Dieu des cérémonies réglées et publiques;
» mais ces cérémonies ne sont point l'essentiel de
» la religion, qui consiste dans l'amour et dans les
» vertus; ces cérémonies sont instituées, non comme
» étant l'effet essentiel de la religion, mais seule-
» ment pour être les signes qui servent à la montrer,
» à la nourrir en soi-même, à la communiquer aux
» autres. Ces cérémonies sont à l'égard de Dieu ce
» que les marques de respect sont pour un père, ce
» que les honneurs et les hommages extérieurs sont
» pour un roi. N'est-il pas évident que les hommes
» attachés aux sens, et dont la raison est foible, ont
» encore plus de besoin d'un spectacle pour impri-
» mer en eux le respect d'une majesté invisible et
» contraire à toutes leurs passions. Ce sentiment
» est si naturel à l'homme, que tous les peuples

» qui ont adoré quelque divinité, ont fixé leur
» culte à quelques démonstrations extérieures qu'on
» nomme des cérémonies. Dès que l'intérieur y est,
» il faut que l'extérieur l'exprime et le communique
» à toute la société. Le genre humain, jusqu'à Moïse,
» faisoit des offrandes et des sacrifices; Moïse en a in-
» stitué dans l'Eglise judaïque; l'Eglise chrétienne en
» a reçu de Jésus-Christ. Quand Dieu n'a point réglé
» ces cérémonies par des lois écrites, les hommes
» ont suivi la tradition dès l'origne du genre hu-
» main; quand Dieu a réglé ces cérémonies par des
» lois écrites, les hommes ont dû les observer invio-
» lablement; les Protestans mêmes, qui ont tant
» critiqué nos cérémonies, n'ont pu s'empêcher d'en
» retenir beaucoup; tant il est vrai que les hommes
» en ont besoin.

» On n'a qu'à comparer maintenant ces deux di-
» vers plans : dans l'un, chacun reconnoissant le vrai
» Dieu, l'honoreroit intérieurement à sa mode, sans
» en donner aucun signe au reste des hommes : dans
» l'autre, on a un culte commun par lequel chacun
» se recueille, nourrit son amour, édifie ses frères,
» annonce Dieu aux hommes qui l'ignorent ou l'ou-
» blient, s'entretient dans le goût de toutes les ver-
» tus que la charité religieuse, bien plus active que
» la simple bienfaisance, inspire pour le bonheur et
» l'ordre de la société, et pour le soulagement de
» toutes les misères humaines. N'est-il pas clair que
» le second plan est mille fois plus digne de plaire
» à l'auteur de la nature, et plus accommodé au be-
» soin des hommes que le premier?

» On objecte que Dieu est infiniment au-dessus
» de l'homme; qu'il n'y a aucune proportion entre
» eux; que Dieu n'a pas besoin de notre culte;
» qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne

» de l'Être infini en perfection : il est vrai que Dieu » n'a aucun besoin de notre culte ; mais il peut vouloir ce culte qui n'est pas indigne de lui quoique » imparfait, et ce ne peut être que pour ce culte » qu'il nous a créés.

» Quand il s'agit de savoir ce qui convient ou ce » qui ne convient pas à l'Être infini, il ne faut pas » vouloir le pénétrer par notre foible et courte raison. » Nous sentons nous-mêmes que Dieu ne peut point » avoir eu, en nous créant, une fin plus noble et » plus haute que celle de se faire connoître et aimer » par nous. Cette action de connoître et aimer Dieu » est la plus parfaite opération qu'il puisse tirer de » sa créature, et qu'il puisse se proposer comme la » fin de son ouvrage. Si Dieu ne pouvoit tirer du » néant aucune créature qu'à condition d'en tirer » quelque opération aussi parfaite que la Divinité, » il ne pourroit jamais tirer du néant aucune créature, car il n'y en a aucune qui puisse produire » aucune opération aussi parfaite que Dieu. L'opération la plus parfaite et la plus noble que la nature bornée et imparfaite du genre humain puisse » produire, est la connoissance et l'amour de Dieu. » Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'imparfait comme l'homme même ; mais Dieu en tire » ce que l'homme peut produire de plus parfait, et » il suffit, pour l'accomplissement de l'ordre, que » Dieu tire de sa créature ce qu'il en peut tirer de » meilleur dans les bornes où il la fixe ; alors il est » content de son ouvrage ; sa puissance a fait ce que » sa sagesse demande.

» Nous ne saurions douter que les hommes ne » connoissent Dieu, et que plusieurs d'entre eux ne » l'aiment ou du moins ne désirent de l'aimer. Il est » donc vrai que Dieu a voulu se faire connoître et

» se faire aimer; car si Dieu n'avoit pas voulu nous » communiquer sa connoissance et son amour, nous » ne pourrions jamais ni le connoître ni l'aimer. J'a- » voue que nous ne pouvons ni connoître ni aimer » infiniment l'infinie perfection. Notre plus haute » connoissance demeurera toujours infiniment im- » parfaite, en comparaison de l'Être infiniment par- » fait. En un mot, quoique nous connoissions Dieu, » nous ne pouvons jamais le comprendre; mais nous » le connoissons tellement, que nous disons tout ce » qu'il n'est point, et que nous lui attribuons les per- » fections qui lui conviennent, sans aucune crainte » de nous tromper. Il n'y a aucun être dans la nature » que nous confondions avec Dieu. Rien n'est si éton- » nant que l'idée de Dieu, que je porte au fond de » moi-même; c'est l'infini contenu dans le fini. Je » ne comprends pas comment je puis l'avoir dans » mon esprit; je l'y ai néanmoins. Il est inutile » d'examiner comment je puis l'avoir, puisque je » l'ai; le fait est clair et décisif. L'homme qui con- » noît et qui aime Dieu, selon toute sa mesure de » connoissance et d'amour, est incomparablement » plus digne de cet être parfait que l'homme qui » seroit comme sans Dieu dans ce monde, ne son- » geant ni à le connoître, ni à l'aimer.

» Voilà deux divers plans de l'ouvrage de Dieu : » l'un est aussi digne de sa sagesse et de sa bonté » qu'on le peut concevoir; l'autre n'en est nullement » digne et n'a aucune fin raisonnable : il est facile » d'en conclure celui que Dieu a suivi.

» Il est des hommes qui, par une humilité trom- » peuse et hypocrite, affectent de s'exagérer leur » bassesse, leur néant, et la disproportion infinie qui » est entre Dieu et l'homme, pour secouer le joug » de la Divinité, et contenter toutes leurs passions

» déréglées. Ils imaginent un Dieu si éloigné de la » terre, si hautain, et si indifférent dans sa hauteur, » qu'il ne daigne pas veiller sur les hommes, et que » chacun, sans être gêné par ses regards, peut vivre » sans règle, au gré de son orgueil et de ses passions. » En faisant semblant d'élever Dieu de la sorte, on » le dégrade, car on en fait un Dieu indifférent sur » le bien et sur le mal, sur le vice et la vertu de ses » créatures, sur l'ordre et le désordre du monde » qu'il a formé.

» Mais comparez ces deux plans : dans l'un, on » nous présente un Dieu sage, bon, vigilant, qui ar-» range, qui corrige, qui récompense, qui veut être » connu, aimé, obéi : dans l'autre, on nous offre un » Dieu insensible à notre conduite, qui n'est touché » ni de la vertu ni du vice, qui abandonne l'homme » au gré de son orgueil insensé et de ses honteuses » passions, qui le néglige après l'avoir créé, et qui » ne se soucie d'en être connu ni aimé, quoiqu'il lui » ait donné une intelligence pour le connoître, et une » ame pour l'aimer. Comparez ces deux plans dans » le calme de la raison, dans le silence des passions, » dans un sentiment de vertu et de bonne foi, et » je vous défie de ne pas préférer le premier au » second. »

C'est avec la même clarté d'idées et la même simplicité de langage que Fénélon traite la question de l'immortalité de l'ame.

« Il est très-vrai que l'ame n'a point une exis-» tence nécessaire. Dieu n'auroit besoin d'aucune » action pour anéantir l'ame de l'homme; il n'au-» roit qu'à laisser cesser un moment l'action par la-» quelle il continue sa création en chaque moment, » pour la replonger dans l'abîme du néant, d'où il » l'a tirée.

» Mais il s'agit de savoir si l'ame a en soi des » causes naturelles de destruction qui fassent finir » son existence après un certain temps, et si on peut » démontrer philosophiquement que l'ame n'a point » en soi de telles causes.

» En voici la preuve négative. Dès qu'on a sup- » posé la distinction très-réelle de l'ame et du corps, » on est tout étonné de leur union, et ce n'est que » par la seule puissance de Dieu qu'on peut conce- » voir comment il a pu unir et faire opérer de con- » cert ces deux natures si dissemblables. Les corps » ne pensent point; les ames ne sont ni divisibles, » ni étendues, ni figurées, ni revêtues des proprié- » tés corporelles. La distinction réelle et l'entière » dissemblance de nature de ces deux êtres étant » ainsi établies, on ne doit nullement s'étonner que » leur union, qui ne consiste que dans une espèce » de concert ou de rapport mutuel entre les pen- » sées de l'un et les mouvemens de l'autre, puisse » cesser sans qu'aucun de ces deux êtres cesse d'exis- » ter. Il faut au contraire s'étonner de ce que » deux êtres de nature si dissemblable peuvent » demeurer quelque temps dans ce concert d'opé- » rations. A quel propos concluroit-on que l'un de ces » deux êtres seroit anéanti, dès que leur union, qui » leur est si peu naturelle, viendroit à cesser? Il y » a plus : représentons-nous deux corps absolument » de même nature; séparez-les, vous ne détruisez » ni l'un ni l'autre. L'existence même de l'un ne » peut jamais prouver l'existence de l'autre; et l'a- » néantissement du second ne peut jamais prouver » l'anéantissement du premier : quoiqu'on les sup- » pose semblables en tout, leur distinction réelle » suffit pour démontrer qu'ils ne sont jamais l'un à » l'autre une cause d'existence ou d'anéantissement.

» Si l'on doit raisonner ainsi de deux corps qu'on » sépare et qui sont entièrement de même nature, » à combien plus forte raison doit-on raisonner de » même d'un esprit et d'un corps, dont l'union n'a » rien de naturel, tant leurs natures sont dissem- » blables en tout !

» L'union de l'ame et du corps ne consistant que » dans un concert, ou rapport mutuel entre les pen- » sées de l'un et les mouvemens de l'autre, il est » facile de voir ce que la cessation de ce concert doit » opérer. Ce concert n'est point naturel à ces deux » êtres si dissemblables et si indépendans l'un de » l'autre. Il n'y a même que Dieu qui ait pu, par » une volonté purement arbitraire et toute-puis- » sante, assujettir deux êtres, si divers en nature et » en opérations, à ce concert pour opérer ensemble. » Faites cesser la volonté purement arbitraire et » toute-puissante de Dieu; ce concert, pour ainsi » dire si forcé, cesse aussitôt, comme une pierre » tombe par son propre poids dès qu'une main ne » la tient plus en l'air. Chacune de ces deux parties » rentre dans son indépendance naturelle d'opéra- » tions à l'égard de l'autre. Il doit arriver de là que » l'ame, loin d'être anéantie par cette désunion, » qui ne fait que la remettre dans son état naturel, » est alors libre de penser indépendamment de tous » les mouvemens du corps. La fin de cette union » n'est qu'un dégagement et qu'une liberté, comme » l'union n'est qu'une gêne et un pur assujettisse- » ment. Alors l'ame doit penser indépendamment » de tous les mouvemens des corps, comme on sup- » pose dans la religion chrétienne que les anges, qui » n'ont jamais été unis à des corps, pensent dans le » ciel.

» De son côté, le corps n'est point anéanti; il n'y

» a pas le moindre atome qui périsse. Il n'arrive, » dans ce qu'on appelle la mort, qu'un simple dé- » rangement d'organes. Les corpuscules les plus sub- » tils s'exhalent, la machine se dissout et se décon- » certe; mais en quelque endroit que la corruption » ou le hasard en écarte les débris, aucune parcelle » ne cesse jamais d'exister; et tous les philosophes » sont d'accord pour supposer qu'il n'arrive jamais » dans l'univers l'anéantissement du plus vil et du » plus imperceptible atome.

» A quel propos craindroit-on l'anéantissement de » cette autre substance noble et pensante, que nous » appelons l'ame? Comment pourroit-on supposer » que le corps, qui ne s'anéantit nullement, anéan- » tisse l'ame qui est plus noble que lui, qui lui est » étrangère, et qui en est absolument indépendante.

» Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout-puis- » sant pour anéantir l'ame; mais il n'y a aucune rai- » son de croire qu'il le veuille faire dans le temps » de la désunion du corps, plutôt que dans le temps » de l'union. Dès qu'on suppose la distinction de » l'ame et du corps, il faut conclure sans hésiter » que l'ame n'a ni composition, ni divisibilité, ni » figure, ni situation de parties, ni par conséquent » arrangement d'organes. Pour le corps qui a des » organes, il peut perdre cet arrangement de par- » ties; il peut changer de figure, et être déconcerté; » mais pour l'ame, elle ne sauroit jamais perdre » cet arrangement qu'elle n'a pas, et qui ne con- » vient point à sa nature.

» On pourroit dire que l'ame n'étant créée que » pour être unie avec le corps, elle est tellement bor- » née à cette société, que son existence empruntée » cesse dès que sa société avec le corps finit. Mais c'est » parler sans preuve que de supposer que l'ame n'est

» créée qu'avec une existence entièrement bornée
» au temps de sa société avec le corps. De quel droit
» le suppose-t-on au lieu de le prouver ? On sait, et
» tous les philosophes conviennent que l'existence
» du corps n'est point bornée à la durée de la société
» avec l'ame. Après que la mort a rompu cette so-
» ciété, le corps existe encore jusque dans les moin-
» dres parcelles. On voit seulement deux choses :
» l'une, que le corps se divise et se dérange; c'est
» ce qui ne peut arriver à l'ame, qui est simple, in-
» divisible, et sans arrangement; l'autre est que le
» corps ne se meut plus avec dépendance des pen-
» sées de l'ame. Ne faut-il pas en conclure que l'ame
» continue à exister de son côté, et qu'elle com-
» mence alors à penser indépendamment des opéra-
» tions du corps ? L'opération suit l'être, comme
» tous les philosophes en conviennent; la nature de
» l'ame et celle du corps sont indépendantes l'une
» de l'autre, tant en nature qu'en opérations. La fin
» de leur société passagère les laisse opérer libre-
» ment, chacun selon sa nature, qui n'a aucun rap-
» port à celle de l'autre.

» Enfin, il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui est
» le maître d'anéantir l'ame de l'homme ou de con-
» tinuer sans fin son existence, a voulu cet anéan-
» tissement ou cette conservation. Il n'y a nulle ap-
» parence de croire qu'il veuille anéantir les ames,
» lui qui n'anéantit pas le moindre atome dans
» l'univers......

» Il faut néanmoins avouer que nous devrions
» croire cet anéantissement si extraordinaire et si
» difficile à comprendre, supposé que Dieu lui-même
» nous l'apprît par sa parole. Ce qui dépend de sa
» volonté arbitraire ne peut nous être découvert que
» par lui. Ceux qui veulent croire la mortalité de

» l'ame, contre toute vraisemblance, doivent nous » prouver que Dieu a parlé pour nous en assurer. » Ce n'est nullement à nous à leur prouver que Dieu » ne veut point faire cet anéantissement; il nous » suffit de supposer que l'ame de l'homme, qui est » le plus parfait des êtres que nous connoissons après » Dieu, doit sans doute beaucoup moins perdre son » existence que tous les êtres qui nous environnent, » et qui sont si inférieurs à l'ame. Voilà un préjugé » raisonnable, constant, décisif; c'est à nos adver- » saires à venir nous en déposséder par des preuves » claires et décisives. Or, ils ne peuvent jamais le » prouver que par une déclaration positive de Dieu » même; qu'on se taise donc ou qu'on nous montre » une déclaration de Dieu pour cette exception à la » loi générale qu'il a établie pour les êtres même » physiques.

» Mais nous produisons un livre qui porte toutes » les marques de divinité, puisque c'est lui qui nous » a appris à connoître et à aimer souverainement le » vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu parle si » bien en Dieu, quand il dit: *Je suis celui qui est.* Nul » autre livre n'a peint Dieu d'une manière digne » de lui. Le livre que nous avons en main, après » avoir montré Dieu tel qu'il est, nous enseigne le » seul culte digne de lui. Il ne s'agit point de l'a- » paiser par le sang des victimes; il faut l'aimer » plus que soi-même; il faut renoncer pour lui et » préférer sa volonté à la nôtre; il faut que son » amour opère en nous toutes les vertus, et n'y souffre » aucun vice. C'est ce renversement total du cœur » de l'homme que l'homme n'auroit jamais pu ima- » giner; il n'auroit jamais inventé une telle religion, » qui ne lui laisse pas même sa pensée et sa volonté; » lors même qu'on lui propose cette religion avec

» la plus suprême autorité, son esprit ne peut la » concevoir, sa volonté se révolte, et tout son fond » est irrité. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il » s'agit de démonter tout l'homme, de dégrader » ce *moi* qui lui est si cher, de briser cette idole, » de former un homme nouveau, et de mettre Dieu » en la place de ce *moi*. Toutes les fois que l'homme » inventera une religion, il la fera bien différente; » l'amour-propre la dictera : il la fera toute pour » lui, celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néan- » moins si juste, que ce qui nous soulève le plus » contre elle est précisément ce qui doit le plus » convaincre de sa vérité. Dieu tout, à qui tout est » dû; et la créature rien, à qui rien ne doit de- » meurer qu'en Dieu et pour Dieu. Toute religion » qui ne va pas jusque là est indigne de Dieu, ne » redresse point l'homme, et porte un caractère de » fausseté tout manifeste. Il n'y a sur la terre qu'un » seul livre original qui fasse consister la religion » à aimer Dieu plus que soi et à se renoncer pour » lui. Les autres, qui répètent cette grande vérité, » l'ont tirée de celui-ci. Le livre qui a fait ainsi » connoître au monde la grandeur de Dieu, la mi- » sère de l'homme, et un culte fondé sur l'amour, » ne peut être que divin. Ou il n'y a aucune reli- » gion, ou celle-là est la seule véritable. Ce livre a » fait tout ce qu'il a dit : il a changé la face du » monde; il a peuplé les déserts de solitaires, qui » ont été des anges dans des corps mortels; il a fait » fleurir, jusque dans le monde le plus impie et le » plus corrompu, les vertus les plus pénibles et les » plus aimables. Un tel livre doit être cru comme » s'il étoit descendu du ciel sur la terre; c'est ce » livre où Dieu nous déclare une vérité déjà si vrai- » semblable par elle-même. Le même Dieu tout

» bon et tout-puissant, qui pourroit seul nous ôter
» la vie éternelle, nous la promet; c'est par l'at-
» tente de cette vie sans fin qu'il a appris à tant de
» martyrs à mépriser la vie courte, fragile et misé-
» rable des corps. N'est-il pas naturel que Dieu, qui
» éprouve dans cette courte vie chaque homme
» pour le vice et pour la vertu, et qui laisse souvent
» les impies achever leur cours dans la prospérité,
» pendant que les justes vivent et meurent dans le
» mépris et dans la douleur, réserve à une autre
» vie le châtiment des uns et la récompense des
» autres : c'est ce que ce livre divin nous enseigne.
» Merveilleuse et consolante conformité entre les
» oracles de l'Ecriture et la vérité que nous portons
» empreinte au fond de nous-mêmes. »

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eû besoin de consulter Fénélon sur l'existence du libre arbitre. Ce prince, qui offroit en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle on est condamné lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, vouloit peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égaremens, en paroissant croire qu'il étoit entraîné par une espèce de fatalité, ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénélon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords.

« Il ne s'agit point, lui écrivoit Fénélon, d'exa-
» miner si Dieu n'auroit pas pu créer l'homme sans
» lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir
» toujours le bien, comme on suppose dans le chris-
» tianisme que les bienheureux dans le ciel sont né-
» cessités sans cesse à aimer Dieu. Qui est-ce qui

» peut douter que Dieu n'ait été le maître absolu
» de créer d'abord les hommes dans cet état, et de
» les y fixer à jamais ?

» Mais ce qui décide est la conviction intime où
» nous sommes sans cesse de notre liberté. Notre
» raison ne consiste que dans nos idées claires; nous
» ne pouvons que les consulter attentivement pour
» conclure qu'une proposition est vraie ou fausse;
» il ne dépend pas de nous de croire que le *oui* est
» le *non*, et qu'un cercle est un triangle. D'où vient
» qu'il nous est absolument impossible de confondre
» ces choses? c'est que l'exercice de la raison se
» réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un
» cercle est absolument différente de celle d'un
» triangle. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je vous
» défie de former jamais aucun doute sérieux contre
» aucune de vos idées claires. Vous ne jugez jamais
» d'aucune d'elles; mais c'est par elles que vous ju-
» gez, et elles sont la règle immuable de tous vos
» jugemens; vous ne vous trompez qu'en ne les
» consultant pas avec assez d'exactitude. Si vous
» n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne
» rejetiez que ce qu'elles excluent avec clarté, vous
» ne tomberiez jamais dans la moindre erreur, vous
» suspendriez votre jugement dès que l'idée que
» vous consulteriez ne vous paroîtroit pas assez
» claire, et vous ne vous rendriez jamais qu'à une
» clarté invincible. Ceux qui rejettent spéculative-
» ment cette règle ne s'entendent pas eux-mêmes,
» et suivent sans cesse par nécessité dans la prati-
» que ce qu'ils rejettent dans la spéculation.

» Le principe fondamental de toute raison étant
» posé, je soutiens que notre libre arbitre est une
» de ces vérités dont tout homme qui n'extravague
» pas a une idée si claire, que l'évidence en est in-

» vincible. Tout homme sensé qui se consulte et » qui s'écoute, porte au dedans de soi une décision » invincible en faveur de sa liberté. Cette idée nous » représente qu'un homme n'est coupable que quand » il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-à- » dire ce qu'il fait par le choix de sa volonté, sans » y être déterminé inévitablement et invinciblement » ment par quelque autre cause distinguée de sa » volonté.

» Le doute ne sauroit être plus sincère et plus » sérieux sur la liberté que sur l'existence des corps » qui vous environnent. Raisonnez tant qu'il vous » plaira sur vos idées claires, il faut ou les suivre » sans crainte de se tromper, ou être absolument » pyrrhonien. Mais les Pyrrhoniens, comme on a » eu raison de le dire, étoient une secte de men- » teurs, et non pas de philosophes; ils se vantoient » de douter, quoiqu'il ne fût pas plus en leur pou- » voir, qu'en celui des autres hommes, de douter » des vérités claires. D'ailleurs le doute universel » est insoutenable; quand même nos idées claires » devroient nous tromper, il est inutile de délibérer » pour savoir si nous les suivrons ou ne les suivrons » pas; leur évidence est invincible, elle entraîne » notre jugement; et si elles nous trompent, nous » sommes dans une nécessité invincible d'être trom- » pés; en ce cas, nous ne nous trompons pas nous- » mêmes; c'est une puissance supérieure à la nôtre » qui nous trompe, et qui nous dévoue à l'erreur. » Nous pouvons bien suspendre notre conclusion » quand les idées sont obscures, et quand leur obs- » curité nous laisse en suspens; mais quand elles » sont claires comme cette vérité : *deux et deux* » *font quatre*, le doute seroit, non un usage de la » raison, mais un délire.

» Au reste, il est assez inutile de raisonner et de
» disputer avec les hommes qui nient le libre arbi-
» tre; il suffit de les mettre à l'épreuve dans les plus
» communes occasions de la vie, et où ils ont un
» intérêt personnel, pour les confondre par eux-
» mêmes.

» Il est vrai qu'il y a certaines actions que nous
» ne sommes pas libres de faire, et que nous évitons
» par nécessité. Alors nous n'avons aucun motif de
» vouloir qui puisse toucher notre entendement,
» le mettre en suspens, et nous faire délibérer. C'est
» ainsi qu'un homme sain de corps et d'esprit, ver-
» tueux et plein de religion, n'est pas libre de se
» jeter par les fenêtres, de courir tout nu par les
» rues, et de tuer ses enfans. Il ne pourroit y avoir
» qu'une mélancolie folle, ou un désespoir sembla-
» ble à celui de divers Païens, qui pourroit jeter un
» homme dans de telles extrémités. Mais comme
» nous sentons en nous une vraie impuissance de
» faire des actions si insensées pendant que nous
» avons l'usage de notre raison, nous sentons au con-
» traire que nous sommes libres à l'égard de tous les
» partis sur lesquels nous délibérons sérieusement.

» Il faut encore avouer que l'homme n'est libre
» ni à l'égard du bien, pris en général, ni à l'égard
» du souverain bien clairement connu. La liberté
» consiste dans une espèce d'équilibre de la vo-
» lonté entre deux partis; l'homme ne peut choisir
» qu'entre des objets dignes de quelque choix et
» de quelque amour en eux-mêmes, et qui font une
» espèce de contre-poids entre eux. Il faut de part
» et d'autre des raisons vraies ou apparentes de vou-
» loir; c'est ce qu'on appelle des motifs; or il n'y
» a que des biens vrais ou apparens qui excitent la
» volonté.

» Si le bien suprême venoit à se montrer tout-à-» coup avec évidence, avec son attrait infini et » tout-puissant, il raviroit d'abord tout l'amour de » la volonté, et il feroit disparoître tout autre bien, » comme le grand jour dissipe les ombres de la nuit.

» Il est aisé de voir que, dans le cours de cette vie, » la plupart des biens qui se présentent à nous sont » ou si médiocres en eux-mêmes, ou si obscurcis, » qu'ils nous laissent en état de les comparer; c'est » par cette comparaison que nous délibérons pour » choisir, et quand nous délibérons, nous sentons » par conscience intime que nous sommes les maî-» tres de choisir. C'est dans le contre-poids des » biens opposés que la liberté s'exerce.

» Otez cette liberté, toute la vie humaine est » renversée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre » dans la société. Si les hommes ne sont pas libres » dans ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est » plus bien, et le mal n'est plus mal. Otez la li-» berté, vous ne laissez sur la terre ni vice, ni » vertu, ni mérite. Les récompenses sont ridicules, » et les châtimens sont injustes ou odieux. Chacun » ne fait que ce qu'il doit, puisqu'il agit selon la » nécessité.

» On demande comment est-ce que l'Être infini-» ment parfait, qui tend toujours, selon sa nature, » à la plus haute perfection de son ouvrage, a pu » créer des volontés libres, c'est-à-dire, laissées à » leur propre choix, entre le bien et le mal, entre » l'ordre et le désordre? Pourquoi les auroit-il » abandonnées à leur propre foiblesse, prévoyant » que l'usage qu'elles en feroient seroit celui de » se perdre, de dérégler tout l'ouvrage divin?

» Je réponds 1° que ce qu'on veut nier est in-» contestable. D'un côté, on avoue qu'il y a un

» être infiniment parfait qui a créé les hommes;
» d'un autre côté, la nature entière crie que nous
» sommes libres. Si l'homme borné ne peut pas
» comprendre comment cette liberté, source de
» tout désordre, peut s'accorder avec l'ordre su-
» prême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à croire
» humblement ce qu'il ne comprend pas. Quand
» même il ne pourroit pas comprendre par sa rai-
» son une vérité dont sa raison ne lui permet pas de
» douter, il faudroit regarder cette vérité comme
» tant d'autres de l'ordre naturel, qu'on ne peut
» ni éclaircir, ni révoquer sérieusement en doute,
» comme, par exemple, la vérité de la matière,
» qu'on ne peut supposer ni composée d'atomes, ni
» divisible à l'infini, sans des difficultés insurmon-
» tables.

» 2° Il n'y a que Dieu seul qui puisse être infiniment
» parfait; rien ne peut être égal à lui; rien ne peut
» même qu'être infiniment au-dessous de lui. De là
» il faut conclure que, nonobstant sa toute-puis-
» sance, il ne peut rien produire hors de lui, qui ne
» soit infiniment imparfait. Pour concevoir ce que
» Dieu peut produire hors de lui, il faut se le re-
» présenter comme voyant des degrés infinis de per-
» fection au-dessous de la sienne. En quelque degré
» qu'il s'arrête, il en trouve d'infinis, en remontant
» vers lui et en descendant au-dessous de lui. Ainsi
» il ne peut fixer son ouvrage à aucun degré, qui
» n'ait une infériorité infinie à son égard. Il est vrai
» que Dieu auroit pu créer l'homme impeccable,
» bienheureux, et dans l'état des esprits célestes;
» en cet état, les hommes auroient été, je l'avoue,
» plus parfaits et plus participans de l'ordre su-
» prême. Mais l'objection qu'on fait resteroit tou-
» jours tout entière, puisqu'il y a encore au-dessus

» des esprits célestes qui sont bornés, des degrés in-
» finis de perfection, en remontant vers Dieu, dans
» lesquels le Créateur auroit pu créer des êtres su-
» périeurs aux anges. Si Dieu n'a pas fait l'homme
» plus parfait, en le faisant impeccable, c'est qu'il
» ne l'a pas voulu; son infinie perfection ne l'assu-
» jettit point à donner un degré de perfection, sans
» qu'il y en ait d'autres à l'infini au-dessus de ce
» degré nécessairement limité par rapport à Dieu.
» Chaque degré a un ordre et une perfection re-
» lative digne du Créateur, quoique les degrés
» supérieurs en aient davantage. L'homme libre
» est bon en soi, conforme à l'ordre, et digne de
» Dieu, quoique l'homme impeccable soit encore
» meilleur.

» 3° Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point
» abandonné à lui-même; il l'éclaire par la raison;
» il est lui-même au-dedans de l'homme pour lui
» inspirer le bien, pour lui reprocher jusqu'au
» moindre mal, pour l'attirer par ses promesses,
» pour le retenir par ses menaces, pour l'attendrir
» par son amour. Il nous pardonne, il nous redresse,
» il nous attend, il souffre nos ingratitudes et nos
» mépris, il ne se lasse point de nous inviter jus-
» qu'au dernier moment, et la vie entière est une
» continuelle grâce. J'avoue que quand on se repré-
» sente des hommes sans liberté pour le bien, à qui
» Dieu demande des vertus qui leur sont impossi-
» bles, cet abandon de Dieu fait horreur; il est
» contraire à son ordre et à sa bonté : mais il n'est
» point contraire à l'ordre que Dieu ait laissé au
» choix de l'homme, secouru par sa grâce, de se
» rendre heureux par la vertu, ou malheureux par
» le péché. En cet état, l'homme ne souffre aucun
» mal que celui qu'il se fait à lui-même, étant

» pleinement maître de se procurer le plus grand
» des biens.

» 4° Dieu, en faisant l'homme libre, lui a donné
» un merveilleux trait de ressemblance avec la Divi-
» nité, dont il est l'image. C'est une merveilleuse
» puissance dans l'être dépendant et créé, que sa
» dépendance n'empêche point sa liberté, et qu'il
» puisse se modifier comme il lui plaît; il se fait
» bon ou mauvais à son choix, il tourne sa volonté
» vers le bien ou vers le mal; et il est, comme Dieu,
» maître de son opération intime. Il a même, comme
» Dieu, un mélange de liberté pour certains biens,
» et de nécessité pour d'autres. Aucun des biens que
» l'homme connoît ici bas ne surmonte sa volonté;
» aucun ne le détermine invinciblement, tous le
» laissent à sa propre détermination; il est à lui, il
» délibère, il décide, et il a un empire suprême sur
» son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans
» cet empire sur soi un caractère de ressemblance
» avec la Divinité, qui étonne.

» 5° N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette
» l'homme, par cette liberté, en état de mériter?
» Qu'y a-t-il de plus grand pour une créature, que
» le mérite? Le mérite est un bien qu'on se donne
» par son choix, et qui rend l'homme digne d'autres
» biens d'un ordre supérieur. Par le mérite, l'homme
» s'élève, s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu à
» lui donner de nouveaux biens proportionnés, qu'on
» nomme récompense. N'est-il pas conforme à toutes
» les idées d'ordre et de justice, que Dieu n'ait voulu
» lui donner la béatitude qu'après la lui avoir fait
» mériter? Il est vrai que l'homme ne peut point
» mériter sans être capable de démériter; mais ce
» n'est point pour produire le démérite que Dieu
» donne la liberté; il ne la donne qu'en faveur du

» mérite; et c'est pour le mérite, qui est son unique
» fin, qu'il souffre le démérite auquel la liberté ex-
» pose l'homme. C'est contre l'intention de Dieu, et
» malgré son secours, que l'homme fait un mauvais
» usage d'un don si excellent et si propre à le per-
» fectionner.

» 6° Dieu, en donnant la liberté à l'homme, a
» voulu faire éclater sa bonté, sa magnificence et
» son amour, en sorte néanmoins que si l'homme,
» contre son intention, abusoit de cette liberté pour
» sortir de l'ordre en péchant, Dieu le feroit rentrer
» dans l'ordre par le châtiment de son péché. Ainsi
» toutes les volontés sont soumises à l'ordre; les
» unes, en l'aimant et en persévérant dans cet amour;
» les autres, en y rentrant par le repentir de leurs
» égaremens; les autres, par le juste châtiment de
» leur impénitence finale. Ainsi l'ordre prévaut en
» tous les hommes. Il est inviolablement conservé
» dans les innocens, réparé dans les pécheurs con-
» vertis, et vengé par une éternelle justice, qui est
» elle-même l'ordre souverain dans les pécheurs
» impénitens. En permettant le mal, Dieu ne le fait
» pas. Tout ce qui est de lui dans son ouvrage de-
» meure digne de lui. Si Dieu n'eût pas fait l'homme
» libre, il n'eût pu faire éclater ni sa miséricorde,
» ni sa justice; il n'eût pu ni récompenser, ni punir,
» ni ramener l'homme égaré. Il se devoit en quelque
» façon ces différens genres de gloire; il se les donne
» sans blesser sa bonté, qui ne manque à nul homme.
» Si on regarde la profondeur du conseil de Dieu
» dans la permission du péché, on n'y trouve rien
» d'injuste pour l'homme, puisqu'il ne souffre son
» égarement qu'en lui donnant tous les secours pour
» ne s'égarer jamais. Si on regarde cette permission
» par rapport à Dieu même, elle n'a rien qui altère

» son ordre et sa bonté, puisqu'il n'a fait que souf-
» frir ce qu'il ne fait ni ne procure; il oppose au
» péché tous les secours de la raison et de la grâce;
» il ne reste que sa seule toute-puissance qu'il n'y
» oppose pas, parce qu'il ne peut point violer le libre
» arbitre qu'il a laissé à l'homme en faveur du mé-
» rite; et ce qui échappe à l'ordre, du côté de la
» bonté et de la récompense, y rentre en même
» temps du côté de la justice et du châtiment. Ainsi
» l'ordre, qui a deux parties essentielles, subsiste
» inviolablement par cette alternative de la misé-
» ricorde et de la justice à laquelle chacun doit ap-
» partenir. »

Tel est le résumé de la correspondance de Fénélon avec le duc d'Orléans. Le sujet seul d'une pareille correspondance annonce le siècle où ces deux hommes vivoient, surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offroient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle étoit l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservoient encore pour le génie et la vertu les hommes même qui s'étoient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyoient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposoit des doutes, et ne ressembloit pas à la présomption tranchante et absolue qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénélon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur le sort de la France, en voyant un prince du rang et

de l'esprit du duc d'Orléans, un prince que les événemens avoient approché du trône, et qui n'en étoit plus séparé que par l'existence foible et précaire d'un enfant; un prince élevé à la Cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect pour la religion, dont le monarque, et tout ce qui l'environnoit, donnoient l'exemple, paroître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère pour croire à l'immortalité de son ame et à la liberté de sa volonté.

Fénélon remercia sans doute la Providence de ne l'avoir point réservé à être témoin des événemens sinistres qui devoient marquer un siècle qui s'ouvroit sous de pareils auspices; mais il ne pouvoit être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions, et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux, devoient étendre sur une longue suite de générations.

IX.—Fénélon confie son séminaire à MM. de Saint-Sulpice.

Fénélon eut la consolation, avant de mourir, d'exécuter le projet qu'il avoit eu, dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire, à la congrégation de Saint-Sulpice. C'étoit au sein de cette pieuse institution qu'il avoit reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avoit eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constans n'avoient fait que confirmer les sentimens que la reconnoissance avoit gravés dans son cœur; et lorsque, dans la chaleur de ses controverses avec Bossuet et le cardinal de Noailles, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, pour ne pas attirer

sur elle la malveillance de ses puisssans adversaires, le plus sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il en attendoit pour le clergé de Cambrai.

Mais il étoit trop juste et trop éclairé pour ne pas reconnoître la nécessité des ménagemens extrêmes que les directeurs de Saint-Sulpice devoient avoir pour un prélat tel que le cardinal de Noailles, qui étoit leur premier supérieur, et qui avoit marqué avec tant d'éclat son opposition aux sentimens de l'archevêque de Cambrai.

L'esprit même de leur institut leur prescrivoit d'éviter tout ce qui pouvoit les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisoit une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étoient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de Saint-Sulpice se trouvoit dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques, qui lui demandoient de se charger de leurs seminaires; empressement qui attestoit autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses, que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appeloient à leur secours. Des engagemens antérieurs ne permettoient pas même au supérieur de Saint-Sulpice d'entrevoir l'époque à laquelle il pourroit remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avoit fallu que Fénélon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquoient, et remplissent, pour ainsi dire eux-mêmes, toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai. Mais Fénélon, peu de temps avant sa mort, avoit obtenu de Louis XIV une lettre de cachet, qui enjoignoit à la congrégation de Saint-Sulpice de se

charger du séminaire de Cambrai, et cet ordre avoit été déterminé par la considération de tous les avantages qui devoient en résulter pour un diocèse si important. Il n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement entièrement perfectionné, et ses derniers vœux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai.

X. — Affaire de la constitution *Unigenitus.*

Fénélon vécut encore assez long-temps pour voir naître les orages qui menacèrent l'Eglise de France d'une espèce de schisme.

On peut se rappeler que Louis XIV s'étoit borné à demander au cardinal de Noailles qu'il consentît, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du père Quesnel; ce prélat s'étoit constamment refusé à donner au Roi un témoignage de condescendance qui auroit probablement suffi pour calmer les esprits, et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avoient fait perdre.

Louis XIV estimoit et respectoit sincèrement les vertus du cardinal de Noailles; et madame de Maintenon, qui tenoit à sa famille par des liens qui lui étoient chers, auroit su faire valoir auprès du Roi un acte de déférence auquel ce prince attachoit le plus grand prix. Dailleurs le cardinal avoit sous les yeux un exemple bien récent du mérite et de la gloire qu'un évêque peut recueillir, en sacifiant ses sentimens personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'Eglise. Il avoit dû sans doute être bien plus pénible pour Fénélon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il étoit lui-même l'auteur, et qu'il avoit défendu par des raisons assez spécieuses

pour tenir long-temps en suspens le jugement du saint Siége, qu'il ne pouvoit l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple approbation qu'il avoit accordée à un ouvrage dont il n'étoit ni l'auteur ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvoit avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénélon, bien loin d'avoir altéré l'estime publique, avoit ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devoit toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénélon avoit mis tout-à-coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avoit excitées; elle ne comptoit déjà plus aucuns partisans; et une dispute, qui avoit allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, étoit déjà entièrement oubliée.

XI. — Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, 20 décembre 1711.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du père Quesnel, avoit demandé lui-même que l'examen en fût renvoyé au Pape; il avoit même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porteroit le saint Siége. Il venoit de renouveler cet engagement de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avoit donné la plus grande publicité. « Je n'ai pas balancé, écrivoit-il à ce pré- » lat, à dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, » *qu'on ne me verroit jamais ni mettre, ni souffrir* » *la division dans l'Eglise, pour un livre dont la* » *religion peut se passer; que si notre saint père le*

» *Pape juge à propos de censurer celui-ci dans les*
» *formes, je recevrai sa constitution et sa censure*
» *avec tout le respect possible, et que je serai le pre-*
» *mier à donner l'exemple d'une parfaite soumis-*
» *sion d'esprit et de cœur.* »

Il est assez vraisemblable que lorsque le cardinal de Noailles avoit pris cet engagement, il étoit dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvoit donc encore mériter la même gloire que Fénélon, en marchant sur ses traces, et en donnant à l'Eglise un témoignage heureux et éclatant de la pureté de ses motifs, et des sentimens de piété dont sa vie entière offroit le modèle le plus édifiant. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avoit-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir.

Il savoit avec quelle sage circonspection le saint Siége est dans l'usage de procéder dans les jugemens dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables dans l'examen d'un livre très-étendu offroient encore au cardinal de Noailles l'espérance de quelque changement favorable dans les dispositions de Louis XIV ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer, dans toute la conduite de ce prélat, qu'il étoit presque toujours plus occupé d'éluder les difficultés du moment, que capable de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des événemens.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avoit pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile, et sur le dénouement de la malheureuse discussion dans laquelle il s'étoit engagé. Elle lui écrivoit avec ce mélange de politesse et de raison, dont

elle ne s'écartoit jamais : « Vous savez, Monseigneur,
» combien le Roi souhaite la fin de toutes ces divi-
» sions; *il n'est plus possible de vous disculper de*
» *les entretenir*. Vos défenses sont solides; mais elles
» viennent dans un temps malheureux. La vérité est
» pour vous, les circonstances contre vous; vous voyez
» que je ne vous flatte point. Je veux bien croire que
» les erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent
» ceux qui en poursuivent la condamnation; mais
» enfin ce sont des erreurs, et tout finira à la gloire
» du père Letellier. Je souhaite avec ardeur que
» votre conduite soit aussi prudente qu'elle est
» ferme, et que vos intentions soient aussi sages
» qu'elles sont droites. »

Le cardinal de Noailles ne s'étoit pas trompé lorsqu'il avoit prévu que la Cour de Rome apporteroit beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision; elle eut même besoin d'une grande force et d'une grande sagesse pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendoient à accélérer un jugement qu'il croyoit nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais plus Clément XI observoit que les esprits étoient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenoit ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de père commun des fidèles. Comme il n'ignoroit pas que l'on accusoit les Jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du père Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptoit parmi eux qu'un seul Jésuite, depuis longtemps théologien en titre du saint Siége, tandis qu'on y voyoit deux Dominicains, deux Cordeliers,

un Bénédictin, un Augustin; il prit lui-même la connoissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paroîtra s'accorder bien peu avec toutes les relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire; trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources, pour rechercher la vérité avec cette impartialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. Mais nous trouvons, parmi les manuscrits de Fénélon, la lettre d'un de ses correspondans, qui étoit alors à Rome, et que son état et ses rapports habituels mettoient à portée d'être exactement instruit de tout ce qui s'y passoit.

XII. — Lettre à Fénélon, du 16 septembre 1713. (Manuscr.)

Voici ce qu'on écrivoit à Fénélon : « Jamais peut-» être aucun livre n'a été examiné, ni plus long-» temps, ni avec plus de précaution (que celui du » père Quesnel). On a employé à cet examen, *pen-» dant près de trois ans*, les plus habiles théolo-» giens de Rome, tirés de toutes les écoles les plus » fameuses et de tous les corps religieux qui font » une étude particulière de la théologie. On comp-» toit parmi les examinateurs deux Dominicains, » deux Cordeliers, un Augustin, un Jésuite, un Bé-» nédictin, un Barnabite et un prêtre de la congré-» gation de la Mission. Après dix-sept conférences de » quatre à cinq heures chacune, tenues entre ces » théologiens, en présence des cardinaux Ferrari et » Fabroni, on examina encore toutes les proposi-» tions en présence du Pape et de neuf cardinaux » de la congrégation du Saint-Office, dans vingt-

» trois congrégations, où se trouvèrent tous les théo-
» logiens qui avoient été chargés de l'examen préli-
» minaire, ainsi que tous les consulteurs ordinaires
» du Saint-Office. Le commissaire du Saint-Office,
» qui est toujours un Dominicain, et le général des
» Dominicains, s'y trouvoient également, ainsi qu'un
» grand nombre de prélats. On commençoit dans
» ces congrégations par examiner si la proposition
» latine étoit fidèlement traduite du français; puis
» on examinoit le sens et la qualité de la proposi-
» tion; il n'y a aucune proposition qui n'ait coûté
» au Pape trois ou quatre heures d'étude particu-
» lière. »

Nous trouvons, dans une autre lettre écrite à Fénélon par la même personne, trois ou quatre mois avant la promulgation de la constitution *Unigenitus,* un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel.

« Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer
» ce qu'elle a écrit de sa propre main sur chacune
» des quatre-vingt-quatre propositions qui ont été
» examinées jusqu'ici devant elle. C'est un prodi-
» gieux travail, et il y auroit de quoi faire un gros
» volume. Aussi les cardinaux et les qualificateurs
» du Saint-Office sont étonnés de l'application du
» Pape dans l'examen que l'on fait des propositions,
» et de la grande capacité qu'il y fait paroître. On a
» interrompu cet examen pendant la quinzaine de
» Pâques; on recommencera les congrégations mardi
» prochain. On en tient deux par semaine, le mardi
» et le jeudi, et dans chacune on examine huit pro-
» positions; il en reste encore plus de soixante à
» examiner. Vous ne pouvez vous imaginer les efforts
» que le parti fait pour intimider le Pape et le dé-
» tourner de donner la bulle. On lui écrit, ainsi

» qu'aux cardinaux, des lettres sans nombre pour » leur représenter le péril où le Pape exposera son » autorité, la mauvaise disposition des évêques de » France et du parlement; mais le Pape est ferme » et ne changera pas. »

Enfin Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la constitution *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions extraites des *Réflexions morales du P. Quesnel sur le nouveau Testament*.

Il paroît qu'en France Fénélon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes qu'il conviendroit d'adopter, et où il donne la préférence à celle qui fut suivie.

XIII. — Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du père Quesnel.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* fut arrivée en France, ou du moins, avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques et revêtue du sceau de l'autorité royale, le cardinal de Noailles fit de lui-même ce qu'il avoit si long-temps refusé aux instances de Louis XIV; il publia, le 28 septembre 1713, un mandement par lequel il révoquoit l'approbation qu'il avoit autrefois donnée au livre du père Quesnel : « *Il en condamnoit la doctrine, il en défen-* » *doit la lecture à tous les fidèles de son diocèse.* » Nous ne pouvons souffrir, ajoutoit-il dans son man- » dement, que notre nom paroisse davantage à la » tête d'un ouvrage que Sa Sainteté condamne. » Ainsi, nous ne voulons pas perdre un moment à » révoquer l'approbation que nous lui avons donnée » dans un autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qu'il consentoit à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se seroit épargnés ! de combien de malheurs il auroit préservé la religion, l'Eglise et l'Etat, en évitant de prêter, par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchoient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières ! Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision, dont il est si difficile de se garantir lorsque la douceur est trop voisine de la foiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paroissoit lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avoit fait attendre si long-temps, alloit écarter tout prétexte de division; mais ces espérances furent cruellement trompées.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'Eglise de France sur la réception des bulles dogmatiques des Papes, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *Unigenitus ;* il enjoignit aux évêques qui se trouvoient alors à Paris ou à la suite de la Cour, de s'assembler pour procéder à l'examen et à l'acceptation de la bulle.

XIV. — Assemblée du clergé de 1713 et 1714.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombreuse ; elle étoit composée de deux cardinaux, de neuf archevêques et de trente-

huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions pour convaincre tous les membres de l'assemblée qu'il ne prétendoit gêner ni directement, ni indirectement la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les moyens de douceur, d'estime et de confiance, pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener, par un chemin facile et glorieux, à cette unanimité du corps épiscopal qui étoit l'objet de tous ses vœux; il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvoit alors le doyen des cardinaux français, à s'abstenir de paroître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider; il fit plus, il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé, et il permit que les séances se tinssent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on étoit éloigné d'affliger son amour-propre ou de manquer envers lui aux plus foibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au Roi, quoique les dispositions qu'il avoit déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devoient faire le rappport; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux (1) au nombre des commissaires. Le cardinal de Rohan, le premier en dignité dans l'assemblée après le cardinal de Noailles, se trouvoit naturellement appelé à présider cette commission, et ce choix offroit encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens d'union et de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de dou-

(1) Depuis cardinal de Bissy.

ceur et de conciliation, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards même qu'il avoit toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettoient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs qu'il supposoit acharnés à sa perte par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux (1) et d'Auch (2), et des évêques de Soissons (3), de Meaux et de Blois (4). Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours, chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très-souvent aux séances.

Il est évident par cet exposé qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la constitution *Unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur avec ce qui s'étoit passé quelques années auparavant, pour la réception du bref qui condamnoit le livre de Fénélon, on sera forcé de reconnoître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagemens que pouvoit suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité et même sa susceptibilité. Le livre de Fénélon traitoit de matières encore plus abstraites que celui du père Quesnel; le livre de Fénélon étoit l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation; et celui du père Quesnel étoit l'ouvrage d'un prêtre déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées, et déjà flétri par des censures ecclésiastiques; cependant les assemblées métropolitaines de France n'a-

(1) Bazin de Bezons. — (2) Jacques Desmarêts. — (3) Fabio Bruslart de Sillery. — (4) David Nicolas de Berthier.

voient employé que deux ou trois séances à l'examen du bref qui condamnoit Fénélon. Mais Fénélon avoit été le premier à se condamner lui-même, et ses collègues s'étoient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader ou de le combattre. On n'observoit pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles, et on désiroit avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvoient soulager ses scrupules. On aimoit à se flatter qu'un archevêque aussi pieux s'arrêteroit de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'Église et avec la presque universalité de ses collègues. L'indécision naturelle du cardinal de Noailles laissoit quelquefois espérer qu'il céderoit à la voix de l'amitié qui lui parloit pour l'intérêt de son propre bonheur, à celle de la raison qui lui défendoit de préférer ses lumières personnelles à celles du saint Siége et de tout le corps épiscopal, à la voix plus auguste encore de la religion qu'il pouvoit exposer à de grands malheurs et à de grands dangers par un entêtement inexcusable.

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnoit, les commissaires firent leur rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portoit la parole au nom de la commission, et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portoit qu'ils avoient reconnu dans la constitution du Pape la doctrine de l'Église, et que l'assemblée devoit l'accep-

ter avec soumission et respect. On pouvoit encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avoit dit, quelques années auparavant, en acceptant le bref qui condamnoit le livre de Fénélon : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, n'hésiteroit pas à prononcer également : *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*, en condamnant le livre du père Quesnel; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions; il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursît à délibérer sur le fond de l'acceptation de la bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'instruction pastorale que les commissaires avoient proposé de publier au nom de l'assemblée avec l'acceptation de la constitutiion.

L'avis du cardinal de Noailles avoit évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions sur la forme d'acceptation des jugemens dogmatiques du saint Siége, et de remettre aux prises l'Eglise gallicane et la Cour de France avec le Pape et la Cour de Rome. Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que : « reconnoissant dans la constitution de Clément XI, » la doctrine de l'Eglise, ils l'acceptoient avec sou- » mission et respect; qu'ils condamnoient le livre » des *Réflexions morales*, et les cent une proposi- » tions qui en avoient été tirées, de la manière et » avec les mêmes qualifications que le Pape les avoit » condamnées. »

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avoient adopté, n'étoit pas encore un refus décidé et formel; il laissoit même, jusqu'à un certain point, l'espérance de parvenir à une entière unanimité, lorsque l'instruction pastorale, préparée

par la commission, auroit éclairci toutes les difficultés que l'on affectoit d'élever sur le sens et la qualification de quelques-unes des propositions condamnées.

C'étoit dans cette vue que les commissaires s'étoient attachés à donner à cette instruction la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable; ils en avoient écarté avec soin tout ce qui auroit pu choquer ceux de leurs collègues qui ne partageoient pas entièrement leur opinion; toutes les expressions en étoient pleines de mesure et de modération; elle fixoit avec autant de sagesse que de précision et de clarté la juste interprétation que l'on devoit donner à celles des propositions condamnées, qui, dans leur acception vague et indéfinie, ne présentoient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure; ces propositions se trouvoient renfermées, par l'instruction, dans les véritables limites que leur assignoient l'esprit même de la constitution, les sentimens connus de l'auteur du livre, et la nature des circonstances et des controverses qui agitoient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette instruction, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer de la part du cardinal de Noailles et des huit évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions.

Mais on reconnut bientôt qu'il avoit arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposoit de suivre, et que lorsqu'il avoit demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'instruction pastorale qui devoit en accompagner l'acceptation, ils étoient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étoient uniquement proposé d'élever quelque prétexte

de division entre l'assemblée du clergé et le Pape.

En effet, lorsque, dans la séance du premier février 1714, les commissaires eurent lu l'instruction qu'ils avoient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopteroit, le cardinal de Noailles déclara en son nom, et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvoient accepter ni la bulle, ni l'instruction : « Qu'ils se croyoient obligés » de recourir au Pape, de lui proposer leurs peines » et leurs difficultés...... *qu'ils croyoient ce parti le* » *plus régulier, le plus canonique, le plus respec-* » *tueux pour le Pape, et le plus utile pour conser-* » *ver la paix de l'Eglise.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire dans une matière aussi grave. Comment en effet pouvoit-il penser sérieusement *qu'il fût plus respectueux pour le Pape* de ne pas recevoir un jugement qu'il avoit prononcé après un examen de trois ans; *et plus utile à la paix de l'Eglise* de se mettre directement en opposition avec le chef de l'Eglise et la presque unanimité du corps épiscopal ?

On doit bien croire qu'une opposition, fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avoient déjà accepté la bulle; ils adoptèrent l'instruction rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offroit les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenoit les interprétations abusives qu'on prétendoit donner à quelques propositions du livre condamné.

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au Roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la

constitution *Unigenitus* par ses lettres-patentes en date du 14 février 1714; et elles furent enregistrées au parlement de Paris dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra cette bulle, le jour même que les lettres-patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermoit rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On étoit encore loin de prévoir qu'on en feroit, sous le règne suivant, le prétexte des plus violens débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure que cet enregistrement se fit sans examen, et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du Roi. Louis XIV, en interdisant aux parlemens le droit de remontrances, n'avoit pas prétendu se priver des secours et des lumières de ses magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avoit eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditieuse des *remontrances* le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'étoit par cette sage correspondance qu'on apportoit à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent pour l'intérêt public (1). Tous les actes de législation étoient concertés d'avance entre les membres du conseil et les principaux membres des compagnies souveraines;

(1) L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si long-temps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observoit souvent, à ce sujet, que celles de nos lois les plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité, avoient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avoit interdit aux parlemens le droit de *remontrances*. (*Voyez* l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard.)

et c'étoit par des discussions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étoient également écartés, qu'on prévenoit et les abus d'autorité, et les abus, non moins dangereux, de la résistance et de l'opposition.

On pourroit également observer que le chancelier de Pontchartrain, qui avoit une grande influence dans le conseil, étoit encore à la tête de la magistrature, et que M. d'Aguesseau étoit procureur-général. Ces deux grands magistrats étoient excités par leurs principes personnels, autant que par le devoir de leur ministère, à apporter une surveillance inquiète à tous les actes émanés de la Cour de Rome, et Louis XIV ne se refusoit jamais à déférer à leurs avis, lorsqu'ils lui paroissoient conformes aux maximes du royaume. On doit bien croire que deux magistrats aussi éclairés, et qui portoient même quelquefois jusqu'au scrupule leur vigilante susceptibilité, se seroient élevés avec force contre la constitution *Unigenitus*, si elle eût renfermé ces dangereuses conséquences, que l'esprit de parti a cherché à attribuer à ce décret du saint Siége.

Il y avoit déjà près de cinq mois que la constitution *Unigenitus* étoit connue en France; elle avoit été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris; c'étoit de concert avec eux que les lettres-patentes avoient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur-général, avoient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly de Fleury, avocat-général, avoit été rédigé.

XV. — La bulle *Unigenitus* est enregistrée au parlement de Paris.

Aussi M. Joly de Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle et à la piété de Louis XIV contre les erreurs anciennes et nouvelles, fit observer au parlement que la forme extérieure de la constitution *Unigenitus* ne présentoit aucune de ces clauses familières à la Cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux français étoient dans l'usage de réclamer; il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes;* il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au-devant des fausses conséquences que l'on pourroit induire de la condamnation des propositions sur les *excommunications*, pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette condamnation, « *ou refuser aux évêques le pouvoir* » *des clefs, ou que les excommunications injustes* » *pussent suspendre l'accomplissement des devoirs* » *les plus essentiels et les plus indispensables.* » L'instruction publiée par l'assemblée du clergé avoit déjà enlevé aux esprits inquiets ce prétexte d'opposition par des explications si claires et si précises, qu'elles avoient satisfait tous ceux qui apportoient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

Le cardinal de Noailles auroit pu absolument se borner à ne pas accepter la constitution; mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il étoit sorti des bornes de sa circonspection naturelle, et se laissoit asservir par le parti dont il s'étoit rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un mandement par lequel il renouveloit la condamnaqu'il avoit déjà portée contre le livre du père Ques-

nel, le 28 septembre précédent, et défendoit en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la bulle *Unigenitus* sans son autorité. Il offroit peut-être le premier exemple dans l'Eglise d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le saint Siége, accepté par la presque universalité des évêques, revêtu de l'autorité du Roi, et enregistré dans tous les parlemens.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuoit à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montroit à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avoit vu en deux ans ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du père Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le Pape en porteroit; et ensuite condamner ce même livre et rejeter le jugement que le Pape en avoit porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, son mandement du 25 février 1714, par lequel il avoit défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, et il déclara le lendemain qu'il n'avoit pas entendu les comprendre dans son ordonnance.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* eût été acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue des lettres-patentes enregistrées, le Roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusoient de la

recevoir, à l'exception d'un seul (1), prononcoient en même temps la condamnation du livre du père Quesnel. On pouvoit s'étonner avec raison d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisoit que condamner un livre qu'ils condamnoient eux-mêmes. En supposant même qu'ils aperçussent de bonne foi des difficultés dans quelques dispositions de la bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvoient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques. On demande à tous les esprits sages et raisonnables si de pareils motifs pouvoient mériter que des évêques exposassent l'Eglise aux dangers d'un schisme, et l'Etat à des divisions interminables.

XVI. — Mandement de Fénélon sur la constitution *Unigenitus.*

Parmi les mandemens que publièrent les évêques de France pour accepter la constitution *Unigenitus,* celui qui obtint, sans aucune comparaison, l'approbation la plus générale et la plus éclatante, fut le mandement de Fénélon. Il fut même obligé d'en publier deux, l'un pour la partie de son diocèse soumise à la France, et l'autre pour la partie du diocèse de Cambrai que le traité d'Utrecht (2) venoit de placer sous la domination de l'Empereur.

C'est dans ce second mandement (3) que Fénélon s'abandonne, avec la plus touchante effusion, à tous ses sentimens de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'Eglise romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de saint Pierre.

« O Eglise romaine! ô cité sainte! ô chère et

(1) L'évêque de Mirepoix. — (2) Conclu en 1713. — (3) Du 9 juin 1714.

» commune patrie de tous les vrais Chrétiens! il n'y » a en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, » ni Juif, ni Gentil; tout est fait un seul peuple dans » votre sein, tous sont concitoyens de Rome, et tout » Catholique est romain. La voilà cette grande tige » qui a été plantée de la main de Jésus-Christ. Tout » rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche » et tombe. O mère! quiconque est enfant de Dieu » est aussi le vôtre; après tant de siècles vous êtes » encore féconde. O épouse! vous enfantez sans cesse » à votre époux dans toutes les extrémités de l'uni- » vers; mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés » méconnoissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent » contre elle, et la regardent comme une marâtre? » D'où vient que son autorité leur donne tant de » vains ombrages? Quoi! le sacré lien de l'unité, » qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau, » et de tous les ministres un seul pasteur, sera-t-il » le prétexte d'une funeste division? Serions-nous » arrivés à ces derniers temps *où le Fils de l'Homme* » *trouvera à peine de la foi sur la terre?* Tremblons, » mes très-chers Frères, tremblons que le *règne de* » *Dieu*, dont nous abusons, *ne nous soit enlevé*, et » ne passe à d'autres nations *qui en porteront les* » *fruits.* Tremblons, humilions-nous, de peur que » Jésus-Christ ne transporte ailleurs *le flambeau* de » la pure foi, et qu'il ne nous laisse dans les ténèbres » dus à notre orgueil. O Eglise! d'où Pierre *con-* » *firmera à jamais ses frères*, *que ma main droite* » *s'oublie elle-même, si je vous oublie jamais! Que* » *ma langue se sèche et devienne immobile si vous* » *n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir de ma vie, le* » *principal objet de ma joie et de mes cantiques!* »

Lorsque Fénélon exhaloit, avec ces expressions touchantes, les sentimens de son ame oppressée par

la perspective des malheurs qui menaçoient l'Eglise de France; lorsqu'il consignoit, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il auroit pu adresser aux fidèles confiés à ses soins le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire : « Agréez ces derniers efforts » d'une voix qui vous fut connue..... C'est au trou- » peau que je dois nourrir de la parole de vie que » je consacre les restes d'une voix qui tombe, et » d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce mandement de Fénélon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Fénélon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'Eglise; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV.

Ce prince avoit employé tous les moyens de persuasion qui étoient en son pouvoir pour ramener le cardinal de Noailles à des sentimens et à une conduite plus conformes au caractère dont il étoit revêtu dans l'Eglise, et à la haute piété dont il faisoit profession (1). Les cardinaux de Rohan et de

(1) Si on veut savoir jusqu'à quel point Louis XIV porta les égards, les ménagemens, la condescendance, et même les plus tendres supplications, pour vaincre l'entêtement du cardinal de Noailles, on pourra s'en faire une idée, en lisant une lettre de madame de Maintenon, du 24 février 1715, à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, avec qui elle entretenoit une correspondance habituelle. Nous la transcrivons sur l'original que nous avons en ce moment sous les yeux, et qu'on a eu la bonté de nous confier, en nous permettant d'en faire usage. M. Languet, curé de Saint-Sulpice, s'étoit flatté un moment de pouvoir ramener le cardinal de Noailles à se réunir de principes et de sentimens à l'Eglise de France presque

Bissy (1), qu'il avoit chargés de cette négociation, étoient portés par inclination à seconder ses vues de douceur et de ménagement; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisoit encore leurs dispositions naturelles; ils se flattèrent assez long-temps de fixer les éternelles variations du cardinal; mais, soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissoient assez entrevoir, il échappoit sans cesse à ses propres engagemens et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse jusqu'aux derniers momens de sa vie; il la finit par accepter cette même constitution *Unigenitus*, qu'il avoit si souvent contredite et rejetée.

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs dé-

tout entière. Il se proposoit surtout de réveiller dans le cœur du cardinal de Noailles le souvenir de toutes les anciennes bontés du Roi pour lui, et des obligations infinies qu'il avoit à madame de Maintenon, pour l'éclairer, puisqu'il en étoit encore temps, sur la honte et le danger d'un schisme, auquel il ne craignoit pas d'attacher son nom. Madame de Maintenon répond à M. Languet :

« Que pourroit mon intérêt auprès de M. le cardinal, » puisqu'il résiste au Roi son maître, son bienfaiteur, pré- » venu d'estime et d'inclination pour lui; *qui a tout em-* » *ployé pour le faire revenir, jusques à ses larmes et à ses* » *conjurations, à la mort de nos jeunes princes.* Il a résisté » à tout, et s'en sait bon gré; il est sans cesse encensé là- » dessus. Il est certain qu'il abrégera les jours du Roi, qui » a le cœur serré entre sa religion et les droits de son » royaume. Dites tout ce qu'il vous plaira, Monsieur, je » ne vous désavouerai pas; mais je crois que vous parlerez » inutilement. »

(1) Ce dernier n'étoit encore qu'évêque de Meaux.

marches, Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'Eglise et de l'Etat mettoient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique, et qui n'étoit pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

XVII. — Différens plans pour réduire les réfractaires à la constitution *Unigenitus.*

Mais il restoit de grandes difficultés dans le choix de ces moyens. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénélon, où il discute, avec beaucoup de détail et de sagesse, les avantages et les inconvéniens des formes usitées jusqu'alors dans l'Eglise pour le jugement des évêques.

Il rejette d'abord la voie des *commissaires du Pape*, toujours odieuse à l'Eglise de France, et qui auroit éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume.

Celle des *conciles provinciaux* étoit plus canonique et plus analogue à l'esprit des libertés de l'Eglise gallicane; mais elle présentoit par la nature des circonstances des difficultés presque insurmontables.

Fénélon finissoit son mémoire par se décider pour un *concile national* qui auroit réuni le grand avantage de rappeler l'ancienne discipline ecclésiastique, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les priviléges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

Nous ne savons pas si ce mémoire fut demandé à Fénélon de l'aveu du gouvernement, et s'il influa sur sa décision; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préférence à l'avis qui y étoit indiqué; il envoya même M. Amelot à Rome, pour concerter avec le Pape tous les arrangemens nécessaires pour la convocation d'un *concile national* en

France; cette négociation éprouva de longs délais, et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome au sujet du *concile national*, que Fénélon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avoient placé. Le rang qu'il tenoit dans l'Eglise de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avoit joué dans les controverses qui devoient être le principal objet du concile national, ne permettoient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France, et qu'il n'y obtînt l'influence que ses vertus et ses talens devoient lui assurer. Nous avons même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissy qui attestent toute la confiance qu'ils plaçoient dans le secours de son intervention.

Mais moins Fénélon pouvoit se dissimuler à lui-même combien sa voix auroit de prépondérance dans le concile national, plus il se sentoit retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissoient une extrême répugnance à prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avoient fait un grand éclat dans l'Eglise, dans la France, dans toute l'Europe, et il prévoyoit que la haine et l'envie se plairoient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentimens l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénélon écrivoit à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des anxiétés où le plongeoit ce combat douloureux d'un ministère forcé, avec ces sentimens de délicatesse dont une ame telle que celle de

Fénélon ne pouvoit s'affranchir sans de violens efforts.

XVIIII. — Lettre de Fénélon à l'abbé de Beaumont, 26 novembre 1714. (Manuscrits.)

« Le concile national pourra bien manquer ; mais » si on le tenoit, et si j'étois convoqué selon la règle, » comme tous les autres, qu'est-ce que je devrois » faire ? Je serois sensiblement affligé d'être l'un des » exécuteurs dans un homme qui m'a exécuté autant » qu'il l'a pu. Ce personnage auroit un air de ven- » geance et seroit un prétexte de m'imputer une con- » duite très-odieuse. D'un autre côté, je me dois à » l'Eglise dans un si pressant besoin. Si je croyois que » tout allât bien, je serois ravi que tout se fît sans » moi ; mais si le concile se trouvoit dans un grand » péril de trouble et de partage, où je pusse n'être » pas tout-à-fait inutile, je me livrerois, supposé » qu'on me désirât véritablement ; après quoi je re- » viendrois ici par le plus court chemin. Raisonnez » là-dessus avec le très-petit nombre de personnes » dignes de la plus intime confiance. Pour moi je » vais bien prier Dieu. »

Il écrivoit sur le même sujet à un de ses amis : « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai » une joie secrète et maligne de ce qui se passe ; mais » je me croirois un démon si je goûtois une joie si » empoisonnée, et si je n'avois pas une véritable » douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise. Je vous dirai » même, par une simplicité de confiance, ce que » d'autres que vous ne croiroient pas facilement ; » c'est que je suis véritablement affligé pour la per- » sonne de M. le cardinal de Noailles. Je me repré- » sente ses peines ; je les ressens pour lui ; je ne me » ressouviens du passé que pour me rappeler toutes

» les bontés dont il m'a honoré pendant tant d'années.
» Tout le reste est effacé, Dieu merci, de mon cœur ;
» rien n'y est altéré; je ne regarde que la seule main
» de Dieu qui a voulu m'humilier par miséricorde.
» Dieu lui-même est témoin des sentimens de res-
» pect et de zèle qu'il met en moi pour ce cardinal.
» La piété que j'ai vue en lui me fait espérer qu'il
» se vaincra lui-même pour rendre le calme à l'E-
» glise et pour faire taire tous les ennemis de la reli-
» gion. Son exemple ramèneroit d'abord les esprits
» les plus indociles et les plus ardens; ce seroit pour
» lui une gloire singulière dans tous les siècles. Je
» prie tous les jours pour lui à l'autel avec le même
» zèle que j'avois il y a vingt ans. »

Il paroît que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençoit à s'établir dans l'Eglise de France, s'étoient persuadées qu'aucun évêque n'étoit plus capable que Fénélon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus, et la supériorité de son génie; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne seroit pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenoient encore éloigné de la Cour, et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devoit le combler de gloire, en assurant la paix de l'Eglise et de l'Etat; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénélon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle auroit pu éblouir : « J'avoue, écrivoit-il, qu'un
» homme qui auroit le goût des affaires accepteroit
» plus facilement les propositions que vous me pres-

» sez d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne opinion » de moi pour oser espérer de rétablir la paix dans » l'Eglise, comme vous voulez que je l'entreprenne. » Je ne veux point faire le grand personnage que vous » me proposez; c'est M. le cardinal de Noailles qui doit » rétablir la paix dans l'Eglise. Je ne sais aucun secret; » mais j'ose espérer qu'il la rétablira quand il vou» dra y réussir; elle est encore dans ses mains. Je » lui en souhaite la gloire et le mérite devant Dieu » et devant les hommes. Je mourrois content si je » l'avois vu de loin achever ce grand ouvrage. »

Il est difficile de croire que Fénélon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avoit refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissoit tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avoit conçue depuis long-temps contre Fénélon, et que les derniers événemens avoient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi c'étoit plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés, qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paroît même peu vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la Cour. Madame de Maintenon avoit alors donné toute sa confiance pour les affaires de l'Eglise à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy; et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissy ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auroient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissi ne fît profession de la plus grande estime pour Fénélon, et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offrent des preuves fréquentes;

mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissi aimoit mieux consulter Fénélon fixé à Cambrai, que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué; il suffisoit d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles; elles étoient toujours aussi peu favorables à Fénélon qu'à l'époque où les affaires du quiétisme avoient aigri madame de Maintenon, et où le *Télémaque* avoit ulcéré Louis XIV contre ce prélat.

Il est vrai que dans les derniers temps on avoit eu le courage extrême de prononcer quelquefois son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi profondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissoit d'abord apercevoir; mais jamais on n'en avoit obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou le plus foible désir de le rapprocher lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques mémoires, et même dans des histoires de Fénélon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'étoit écrié avec un sentiment de regret : *Il nous manque bien au besoin.* Mais nous ne voyons rien dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et qui se rapportent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs cette expression assez vague et assez générale pouvoit indiquer le regret de perdre un évêque qui servoit utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la Cour, et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'Eglise. Nous trouvons, au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition très-décidée de Louis XIV et de madame de Main-

tenon à le laisser seulement approcher de Paris.

Madame de Chevry, nièce de Fénélon, et à laquelle il étoit tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du ministre, pour obtenir de la bonté du Roi qu'un oncle pût venir rendre des soins à une nièce chérie, dans une circonstance aussi touchante. On étoit d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissoit que d'un voyage très-court à Paris, et que les ennemis de Fénélon n'avoient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avoient été suivies, mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avoit hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnoître par la lettre que Fénélon se crut obligé d'écrire au ministre, pour désavouer une démarche indiscrète à laquelle il n'avoit aucune part; on voit même qu'elle ne venoit point de ses amis; ils étoient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposoient à son retour, pour ne pas s'interdire des sollicitations qui ne convenoient, ni aux principes de Fénélon, ni à cette sorte de dignité qu'il avoit su répandre sur sa disgrâce.

XIX. — Lettre de Fénélon à M. Voisin, ministre de la guerre, 4 août 1713. (Manuscrits.)

« Je viens d'apprendre, Monsieur, mandoit Fé» nélon au ministre, *qu'une personne inconnue* » vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous sup» plier de parler au Roi, *afin que je pusse aller à*

» *Paris voir ma nièce, qui étoit alors très-malade.*
» Je comprends bien qu'on pourra ne me croire point sur ma parole, quand je dirai que je n'ai eu aucune connoissance de cette demande, et que j'aurois tâché de l'empêcher si j'en avois été averti. On pourra même penser que je ne la désavoue maintenant qu'à cause qu'elle n'a pas réussi; mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser de moi. Dieu sait combien je suis éloigné de tous ces détours. De plus, j'ose dire, Monsieur, que ma conduite ne ressemble guère à ces empressemens indiscrets. Je sais, Dieu merci, demeurer en paix et en silence, sans faire une tentative si mal mesurée. Personne, sans exception, n'a jamais poussé plus loin que moi la vive reconnoissance pour les bienfaits du Roi, le profond respect qui lui est dû, l'attachement inviolable à sa personne, et le zèle ardent pour son service. Mais personne n'a jamais été plus éloigné que moi de toute inquiétude et de toute prétention mondaine. Je prie Dieu tous les jours pour la précieuse vie de Sa Majesté; je sacrifierois avec plaisir la mienne pour prolonger ses jours; que ne ferois-je point pour lui plaire! Mais je n'ai ni vue ni goût pour me rapprocher du monde; je ne songe qu'à me préparer à la mort, en tâchant de servir l'Eglise, le reste de ma vie, dans la place où je me trouve. Au reste, je ne prends point, Monsieur, la liberté de vous rendre compte de tout ceci, dans l'espérance que vous aurez la bonté de vous en servir pour faire ma cour; vous pouvez le supprimer si vous le jugez à propos : je ne désire rien dans ce monde plus fortement que de remplir tous mes devoirs envers Sa Majesté avec un zèle à toute épreuve; j'ai toujours été également dans cette disposition; mais

» je n'y suis excité par aucun intérêt humain. Les » bienfaits passés, dont je suis comblé, me suffisent, » sans chercher pour l'avenir aucun agrément dont » je puisse être flatté. C'est avec un vrai dévoue- » ment que je suis, Monsieur...... »

XX. — Fénélon pense à se donner un coadjuteur.

Fénélon étoit devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profane, et à la pensée d'aller se re- jeter au milieu des orages et des intrigues des Cours, qu'il n'étoit plus alors occupé que de se séparer pres- que entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinoit sensiblement, et ses forces ne pouvoient plus suffire aux devoirs indispensables de son mi- nistère. Il écrivoit à l'abbé de Beaumont : « J'ai de » quoi me tuer par les confirmations innombrables, » et par les visites continuelles des paroisses de mon » diocèse. » C'est ce qui lui avoit fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. « Mais il préféroit de » quitter sa place, plutôt que de se laisser donner » un coadjuteur qu'il ne connût pas à fond, et qu'il » n'eût pas éprouvé pendant un temps assez considé- » rable en le faisant travailler avec lui. C'est une » épreuve difficile, ajoutoit-il, et qui renvoie peut- » être la conclusion un peu loin. Quant à ma démis- » sion absolue, les temps orageux où nous sommes » m'en éloignent, et ceux dont nous sommes me- » nacés pourront ne m'en rapprocher pas. Il fau- » droit avoir les noms et les qualités des sujets sur » lesquels on pourroit jeter les yeux pour la coadju- » torerie. »

Les informations qu'il avoit prises, et qu'il avoit fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'a- voient à peu près décidé à fixer son choix sur le

jeune abbé de Tavannes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen, et cardinal. Le nom que portoit l'abbé de Tavanes, les qualités qu'il annonçoit, et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenoient en effet à un siége aussi important que celui de Cambrai, et pouvoient le rendre un digne succeseur de Fénélon. Fénélon avoit mis un tel secret dans ses démarches, que l'abbé de Tavanes ignora lui-même le vœu honorable qu'on avoit formé pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénélon publia (en 1734) un précis de la vie de son oncle.

XXI. — Fénélon perd en peu de temps tous ses amis.

Mais la Providence avoit décidé que Fénélon ne verroit ni la fin des troubles de l'Eglise, ni les commencemens d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auroient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commencoient à prévaloir. D'ailleurs, il étoit peut-être dans l'ordre de la nature qu'un homme qui n'avoit vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avoient fait le bonheur et la consolation de sa vie.

Dans le court intervalle de quelques années, Fénélon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron (1). Ils avoient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avoient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé; appelés l'un et l'autre à la Cour pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils étoient

(1) Le 10 novembre 1710.

parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature sembloit lui avoir refusées, et ils avoient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres de connoissances qui devoient en faire le roi le plus accompli. Fénélon et l'abbé de Langeron avoient trouvé dans le cœur de leur jeune élève la douce récompense de leurs travaux; et après M. de Beauvilliers et Fénélon, l'abbé de Langeron étoit celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissoit avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénélon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil et s'associa tout entier à ses destinées; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une Cour trop peu reconnoissante; mais jamais il n'accusa son injustice par des regrets ou des plaintes; il n'avoit vécu à Versailles que pour Fénélon; il vivoit avec Fénélon à Cambrai; il ne manquoit rien à son cœur; plus heureux que Fénélon, il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

XXII. — Lettre de Fénélon sur la mort de l'abbé de Langeron.

La religion pouvoit seule adoucir, dans le cœur de Fénélon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir dans la lettre qu'il écrivit à une amie de l'abbé de Langeron : « Je n'ai point la force que vous m'at-» tribuez, Madame; j'ai ressenti la perte irrépa-» rable que j'ai faite avec un attachement qui mon-» tre un cœur bien foible; maintenant mon imagi-» nation est un peu apaisée, et il ne me reste » qu'une amertume et une espèce de langueur in-» térieure; mais l'adoucissement ne m'humilie pas » moins que la douleur; tout ce que j'ai éprouvé » dans ces deux états n'est qu'imagination et amour-

» propre. J'avoue que je me suis pleuré en pleurant » mon ami, qui faisoit la douceur de ma vie, et dont » la privation se fait sentir à tout moment. Je me » console comme je me suis affligé, par la lassitude » de la douleur et par besoin de soulagement. L'ima- » gination, qu'un coup si imprévu avoit saisie et » troublée, s'y accoutume et se calme. Hélas! tout » est vain en nous, excepté la mort à nous-mêmes, » que la grâce y opère. Au reste, ce cher ami est » mort avec une vue de sa fin, qui étoit si simple, » si paisible, que vous en auriez été attendrie. Lors » même que sa tête se brouilloit un peu, ses pensées » étoient toutes de foi, de docilité, de patience et » d'abandon à Dieu; je n'ai rien vu de plus édifiant » et de plus aimable. Je vous raconte tout ceci, pour » ne vous représenter point ma tristesse, sans vous » parler de cette *joie de la foi*, dont nous parle saint » Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en cette oc- » casion. Dieu a fait sa volonté, il a préféré le bon- » heur de mon ami à ma consolation. Je manque- » rois à Dieu et à mon ami même, si je ne voulois » pas ce que Dieu a voulu : dans ma plus vive dou- » leur, je lui ai offert celui que je craignois de » perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappeloit toujours au cœur de Fénélon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restoient surprenoient souvent les larmes qui s'échappoient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venoit à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentoient trop souvent, lui retraçoient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

Les larmes que la mort de l'abbé de Langeron avoient fait répandre à Fénélon couloient encore, lors-

que quinze mois après il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'étoit pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les momens qu'il perdoit; mais c'étoit l'enfant de ses soins et de sa tendresse; c'étoit le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre; c'étoit l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénélon; c'étoit le bonheur de plusieurs générations; c'étoient les destinées de la France, et peut-être celles d'une auguste famille, ensevelies pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénélon furent rompus*, et il sentit qu'il restoit étranger sur la terre.

Il avoit encore deux amis bien chers; et quoiqu'il en fût séparé depuis tant d'années, ils étoient toujours présens à sa pensée et necessaires à son cœur, par cette tendre union que l'estime et le goût avoient formée, et que la religion avoit cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

XXIII. — Mort du duc de Chevreuse.

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse, et de ses relations intimes avec Fénélon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénélon dut être accablé de douleur en perdant un ami que rien ne pouvoit remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connoissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguoit, une patience que rien ne rebutoit, une confiance sans bornes; tout contribuoit à faire du duc de Chevreuse l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénélon étoit pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle; il

n'avoit pas un sentiment, une pensée, un vœu, qu'il ne soumît à ses inspirations; il le consultoit sur ses affaires domestiques, comme sur les affaires publiques; sur ses relations de société, comme sur les controverses religieuses; il étoit le correspondant habituel de Fénélon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers.

On a vu par les mémoires politiques et ecclésiastiques que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendoit cette confiance, et tous les objets importans qu'elle embrassoit. Le duc de Chevreuse ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne; il mourut le 5 novembre 1712.

» J'ai le cœur toujours malade (1), » (écrivoit Fénélon à M. de Beauvilliers (2), quelques semaines après la mort du duc de Chevreuse), « j'ai le cœur » toujours malade depuis la perte irréparable du » P. P. (le duc de Bourgogne); et celle du cher tu» teur (le duc de Chevreuse) a rouvert toutes mes » plaies. Dieu soit béni! adorons ses desseins impé» nétrables. Je mourrai, comme je vis, vous étant » dévoué avec une reconnoissance et un zèle sans » bornes. »

Fénélon s'efforçoit en vain de soulever le poids accablant qui oppressoit son ame flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouoit successivement tous les liens qui l'attachoient encore à la terre;

(1) 26 décembre 1712.

(2) Le dernier historien de Fénélon (le père Querbeuf) a fait une méprise remarquable au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui étoit cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse étoit mort le 5 novembre 1712, et que le duc de Beauvilliers ne mourut que le 31 août 1714

il en étoit quelquefois à désirer que, miséricordieuse dans sa sévérité même, la Providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux.

« Les vrais amis » (écrivoit-il dans ces tristes momens où tout son courage cédoit aux émotions trop légitimes de la nature), « les vrais amis font notre » plus grande douleur et notre plus grande amer- » tume. On seroit tenté de désirer que tous les bons » amis s'attendissent pour mourir ensemble le même » jour. Ceux qui n'aiment rien voudroient enterrer » tout le genre humain, les yeux secs et le cœur con- » tent; *ils ne sont pas dignes de vivre.* Il en coûte » beaucoup d'être sensible à l'amitié; mais ceux qui » ont cette sensibilité seroient honteux de ne l'a- » voir pas; *ils aiment mieux souffrir que d'être in- » sensibles.* »

Fénélon ne retrouvoit de véritables forces que dans ces pensées consolantes que la religion seule peut présenter pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous » (écrivoit-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux dont elle n'avoit pas été séparée un seul jour dans le cours de leur longue et respectable association), « unissons-nous de cœur à celui que nous regrettons; » il ne s'est pas éloigné de nous en devenant invisible. » Il nous voit, il nous aime, il est touché de nos be- » soins. Arrivé heureusement au port, il prie pour » nous, qui sommes encore exposés au naufrage. Il » nous dit d'une voix secrète : Hâtez-vous de nous » rejoindre. Les purs esprits voient, entendent, ai- » ment toujours leurs vrais amis dans leur centre » commun. Leur amitié est immortelle comme sa » source. *Les incrédules n'aiment qu'eux-mêmes ; » ils devroient se désespérer de perdre à jamais leurs » amis;* mais l'amitié divine change la société visi-

» ble dans une société de pure foi; elle pleure, mais
» en pleurant elle se console par l'espérance de re-
» joindre ses amis dans le pays de la vérité, et dans
» le sein de l'amour même. »

XXIV. — Mort du duc de Beauvilliers.

Un ami restoit à Fénélon, et c'étoit celui dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avoient ajouté tant de bonheur à la vie de Fénélon. C'étoit celui qui lui avoit ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions de la fortune, si la fortune avoit pu être comptée pour quelque chose par deux hommes tels que M. de Beauvilliers et Fénélon. C'étoit celui dont l'amitié ferme et courageuse avoit bravé tous les orages de la Cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénélon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre par tous les sentimens d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénélon reçut ordre de quitter la Cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami; ils y avoient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie de M. de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restoient. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avoit pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus ten-

dre et le plus reconnoissant; à la fin de cette même année 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse son beau-frère, à qui il étoit uni par une affection peut-être sans exemple à la Cour, et avec lequel il avoit la douce habitude de passer tous les jours de sa vie. Fénélon lui restoit encore; mais il ne pouvoit pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son ame dans la sienne. Il n'étoit pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étoient succédé si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé foible et délicate.

XXV.—Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 25 décembre 1712. (Manuscrits.)

Fénélon n'étoit que trop averti du danger qui menaçoit l'existence d'un ami sur lequel étoient venues se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avoit frappé tout ce qui lui étoit le plus cher. Sa tendre sollicitude pour M. de Beauvilliers le portoit à lui recommander les soins et les ménagemens les plus délicats. Il lui écrivoit : « Je vous conjure, » mon bon duc, de ménager votre foible santé. Il » vous faut du repos d'esprit et de la gaîté, avec de » l'air et de l'exercice du corps. Je serois charmé si » j'apprenois dans la belle saison que vous montas» siez quelquefois à cheval pour vous promener à » Vaucresson. J'espère que la bonne duchesse vous » pressera de le faire; rien n'est meilleur. Que ne » donnerois-je point pour votre conservation ! »

Mais rien ne pouvoit distraire Fénélon de ses tristes pressentimens. Il les laisse percer jusque dans celle de ses lettres où il ne nomme pas M. de Beauvilliers.

« *Je ne vis plus que d'amitié*, écrivoit-il à l'abbé

» de Beaumont; *et ce sera l'amitié qui me fera mou-*
» *rir*. Je sens combien je vous aime, et c'est ce qui
» m'alarme le plus; car Dieu m'ôte les personnes
» que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal,
» puisque Dieu tourne sa miséricorde ou sa jalousie
» à m'en priver. »

Les inquiétudes de Fénélon n'étoient que trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres qui devoient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba le 31 août 1714, à l'âge de 66 ans; et Fénélon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut, dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnoit quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort de M. de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'accabler l'ame trop sensible de Fénélon; sa foible complexion ne put résister à l'impression d'une perte aussi douloureuse. Il ne vit, il ne voulut voir dans ces scènes lugubres, que l'ordre de la Providence, qui brisoit tous ses liens pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restoient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers madame de Beauvilliers; mais il s'efforçoit en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avoit plus pour lui-même; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un pressentiment secret qu'il devoit bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

La religion ne pouvoit sans doute emprunter une

voix plus touchante auprès de madame de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettoit, de celui qui avoit été pendant trente ans son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avoit partagé avec tant d'abandon la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son mari pour Fénélon, n'auroit-elle pas reconnu dans ses lettres cette même voix qu'elle étoit accoutumée à écouter depuis si long-temps comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel? Fénélon exhortoit madame de Beauvilliers « à élever ses regards vers » celui qui peut seul apaiser la nature désolée; en » qui nous retrouvons tout ce que nous avons perdu; » qui nous le rend présent par la foi et par l'amour; » qui nous montre que nous suivrons de près ceux » qui nous précèdent; qui essuie nos larmes de sa » propre main. »

« Dieu veuille mettre, Madame, au fond de votre » cœur blessé sa consolation! La plaie est horrible; » mais la main du consolateur a une vertu toute-puis- » sante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination » qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pou- » vons plus voir est plus que jamais avec nous; nous » le trouvons sans cesse dans notre centre commun; » il nous y voit; il nous y procure les vrais secours; » il y connoît mieux que nous nos infirmités, lui » qui n'a plus les siennes, et il demande les remèdes » nécessaires pour notre guérison. Pour moi, qui » étois privé de le voir depuis tant d'années, je lui » parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver » devant Dieu; et, quoique je l'aie pleuré amère- » ment, je ne puis croire que je l'aie perdu. Oh! » qu'il y a de réalité dans cette société intime! »

Mais combien madame de Beauvilliers dut être

profondément touchée en recevant la dernière lettre que Fenélon ait peut-être écrite de sa main (1), et en y lisant ces paroles remarquables qui annonçoient sa mort prochaine! « *Nous retrouverons bientôt ce » que nous n'aurons point perdu; nous en appro- » chons tous les jours à grands pas; encore un peu, » et il n'y aura plus de quoi pleurer.* » Le premier janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénélon tomba malade, et mourut (2).

Il nous reste à considérer Fénélon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails avec cette fidélité et ce respect religieux que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

XXVI. — Maladie et mort de Fénélon.

La douleur dont Fénélon étoit accablé depuis la mort de M. de Beauvilliers, n'avoit pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère.

« Peu de semaines avant sa maladie (3), il fit un » court voyage de visites épiscopales; il versa dans » un endroit dangereux; personne ne fut blessé; » mais il aperçut tout le péril, et eut dans sa foible » machine toute la commotion de cet accident; il » arriva incommodé à Cambrai; la fièvre survint, » et Fénélon vit que son heure étoit arrivée. Soit » dégoût du monde, si continuellement trompeur

(1) Le 28 décembre 1704.

(2) Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez long-temps à leurs maris, « et continuèrent » dans leur viduité les mêmes œuvres de piété et de charité » qu'elles avoient partagées avec eux. » Madame de Chevreuse mourut en 1732, âgée de 82 ans, et madame de Beauvilliers mourut au même âge, en 1736.

(3) Mémoires de Saint-Simon.

» pour lui, et de sa figure qui passe; soit plutôt que » sa piété, entretenue par un long usage, et ranimée » encore plus par les tristes considérations de tous » les amis qu'il avoit perdus, il parut insensible à » tout ce qu'il quittoit, et uniquement occupé de » ce qu'il alloit trouver, avec une tranquillité et » une paix qui n'excluoit que le trouble, et qui em- » brassoit la pénitence, le détachement, le soin uni- » que des choses spirituelles de son diocèse; enfin » une confiance qui ne faisoit que surnager à la » crainte et à l'humilité. »

Voilà l'impression générale que la mort de Fénélon laissa à Paris et à la Cour. M. de Saint-Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde; mais le témoin oculaire dont nous avons annoncé le récit entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénélon.

Ce fut dans la soirée du 1er janvier 1715, que Fénélon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie (1), qui ne dura que six jours et demi » avec des douleurs très-aiguës, étoit une fièvre con- » tinue dont la cause étoit cachée. Pendant ces six » jours entiers, il ne voulut être entretenu que de » la lecture de l'Ecriture sainte; pendant les premiers » jours on ne déféroit que par intervalle à ses in- » stances. On craignit que l'application qu'il por- » toit à cette lecture n'empêchât l'effet des remèdes, » et n'aigrît son mal; on ne lui lut d'abord que le » livre de Tobie, et peu à la fois; on y ajoutoit, » suivant les occasions, quelques textes sur la fra- » gilité des biens qui passent, et sur l'espérance de » ceux qui durent à jamais. Nous lui récitions sou-

(1) Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénélon, par son aumônier. (Manuscrits.)

» vent, et il paroissoit charmé d'entendre les der-
» niers versets du chap. IV, et les neuf premiers du
» chap. V de la seconde épître de saint Paul aux Co-
» rinthiens. *Répétez encore cet endroit*, me dit-il
» en deux occasions. Dans les intervalles on lui parla
» de quelques expéditions pressantes pour les affaires
» de son diocèse, et il les signa. On lui demanda s'il
» n'avoit rien à changer à son testament (qui étoit
» de 1705), et il fit un codicille pour substituer l'abbé
» de Fénélon à l'abbé de Langeron, qu'il avoit pré-
» cédemment nommé son exécuteur testamentaire.
» Je lui demandai en mon particulier ses derniers
» ordres par rapport aux deux ouvrages qu'il fai-
» soit imprimer (1).

» Les deux derniers jours et les deux dernières
» nuits de sa maladie, il nous demanda avec in-
» stance de lui réciter les textes de l'Ecriture les
» plus convenables à l'état où il se trouvoit. *Répé-*
» *tez, répétez-moi*, disoit-il de temps en temps, *ces*
» *divines paroles;* il les achevoit avec nous, autant
» que ses forces le lui permettoient. On voyoit dans
» ses yeux et sur son visage qu'il entroit avec ferveur
» dans de vifs sentimens de foi, d'espérance, d'amour,
» de résignation, d'union à Dieu, de conformité à
» Jésus-Christ, que ces paroles exprimoient. Il nous
» fit répéter plusieurs fois les paroles que l'Eglise a
» appliquées à saint Martin, et met dans la bouche
» de ce grand évêque de l'Eglise gallicane. *Seigneur,*
» *si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne*
» *refuse point le travail; que votre volonté soit faite.*
» *O homme qu'on ne peut assez louer! il n'a pas*
» *été surmonté par le travail; il ne devoit pas même*
» *être vaincu par la mort; il ne craignit pas de*

(1) Son Instruction pastorale, en forme de dialogues, sur les controverses du temps.

» *vivre, il ne refusa pas de mourir.* L'archevêque » de Cambrai paroissoit plein du même esprit d'a» bandon à la volonté de Dieu. En cette même occa» sion, et à l'imitation des disciples de saint Mar» tin, je pris la confiance de lui demander : *Mais » pourquoi nous quittez-vous? Dans cette désola» tion, à qui nous laissez-vous? Peut-être que les » loups ravissans viendront ravager votre troupeau.* » Il ne répondit que par des soupirs.

» Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant » de chanter la messe de minuit, il se confessa de » nouveau dès le second jour de sa maladie. Le troi» sième jour au matin, il me chargea de lui faire » donner le viatique; une heure après, il me de» manda si j'avois tout disposé pour cette cérémo» nie. Comme je lui représentois que le danger ne » paroissoit pas assez pressant : *Dans l'état où je me » sens,* dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée.*

» Il se fit porter aussitôt, de la petite chambre » qu'il occupoit habituellement, dans sa grande » chambre. Il désira que tous les membres de son » chapitre pussent y entrer, et être présens à cet » acte de religion. Avant de recevoir le viatique, » il adressa à tous les assistans quelques paroles d'é» dification, que je ne pus entendre que confusé» ment, me trouvant alors trop éloigné de son lit.

» Dans l'après-midi du quatrième jour de sa ma» ladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis » de Fénélon, ses neveux, arrivèrent en poste de » Paris; il éprouva une sensible consolation en les » revoyant; il leur demanda qui leur avoit donné » l'alarme; la douleur ne leur permit pas d'articu» ler un seul mot; ils se contentèrent de montrer » M. l'abbé de Fénélon, qui se trouvoit à Cambrai » lorsque la maladie se déclara.

» Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort
» de M. l'abbé de Langeron, son ami intime, et à
» celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, il vit
» sans pleurer, dans sa dernière maladie, l'affliction
» et les larmes de toutes les personnes qu'il aimoit
» le plus tendrement.

» M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de
» Fénélon avoient pris la précaution d'amener avec
» eux de Paris le célèbre Chirac (1), qui conféra im-
» médiatement avec les médecins du pays qui
» avoient suivi et traité la maladie; ils convinrent
» de le faire saigner une seconde fois, et de lui don-
» ner l'émétique; l'effet en fut prompt, et parut
» d'abord le soulager; on conçut même d'abord
» quelque espérance; mais on reconnut bientôt que
» le mal étoit plus fort que les remèdes. Dieu vou-
» loit retirer à lui un des évêques qui auroient pu
» servir le plus utilement l'Eglise dans ces temps de
» schisme et d'indocilité.

» Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné
» le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte
» messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son in-
» tention. Pendant ce court intervalle il parut s'af-
» foiblir notablement, et on lui donna l'extrême-
» onction.

» Immédiatement après il me fit appeler, et ayant
» fait sortir tout le monde de sa chambre, il me
» dicta la dernière de ses lettres, qu'il signa (2),
» m'ordonnant de la montrer ici à quatre personnes,
» et de la faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux
» fermés. C'est en me dictant cette lettre que, rap-
» pelant toutes ses forces, sentant qu'il étoit près de

(1) Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans.

(2) C'est celle au père Letellier, que nous rapporterons.

» paroître devant Dieu, il voulut s'y préparer,
» en exposant ses véritables sentimens. Quelque
» courte que soit cette lettre, on ne peut marquer
» ni un plus grand désintéressement pour sa fa-
» mille, ni plus de respect et d'attachement pour
» son roi, ni plus d'affection pour son diocèse,
» ni plus de zèle pour la foi contre les erreurs des
» Jansénistes, ni une docilité plus absolue pour l'E-
» glise mère et maîtrese.

» Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant
» sa dernière nuit; mais il se réjouissoit d'être sem-
» blable à Jésus-Christ souffrant. *Je suis*, disoit-il,
» *sur la croix avec Jésus-Christ; Christo confixus*
» *sum cruci.* Nous récitions alors les paroles de l'E-
» criture qui regardent la nécessité des souffrances,
» leur brièveté et leur peu de proportion avec le
» poids immense de gloire éternelle dont Dieu les
» couronne. Ses douleurs redoublant, nous lui di-
» sions ce que saint Luc rapporte de Jésus-Christ, que
» dans ces occasions il redoubloit ses prières, *Fac-*
» *tus in agonia prolixiùs orabat.* Jésus-Christ, ajouta-
» t-il lui-même, réitéra trois fois la même prière.
» *Oravit tertiò, eumdem sermonem dicens;* mais la
» violence du mal ne lui permettant pas d'achever
» seul, nous continuâmes avec lui : *Mon père, s'il*
» *est possible, que ce calice s'éloigne de moi; cepen-*
» *dant que votre volonté soit faite et non la mienne.*
» *Oui, Seigneur*, reprit-il en élévant autant qu'il
» put sa voix affoiblie, *votre volonté, et non la*
» *mienne.* La fièvre redoubloit par intervalles, et
» lui causoit des transports dont il s'aperçut lui-
» même, et dont il étoit peiné, quoiqu'il ne lui
» échappât jamais rien de violent ni de peu conve-
» nable. Lorsque le redoublement cessoit, on le
» voyoit aussitôt joindre les mains, lever les yeux

» vers le ciel, se soumettre avec abandon, et s'unir » à Dieu dans une grande paix. Cet abandon plein » de confiance à la volonté de Dieu avoit été dès » sa jeunesse le goût dominant de son cœur, et il y » revenoit sans cesse dans tous ses entretiens fami- » liers. C'étoit, pour ainsi dire, sa nourriture et » celle qu'il aimoit à faire goûter à tous ceux qui » vivoient dans son intimité.

» Je suis encore attendri quand je pense au spec- » tacle touchant de cette dernière nuit. Toutes les » personnes de sa pieuse famille, qui étoient réu- » nies à Cambrai, M. l'abbé de Beaumont, M. le » marquis de Fénélon, M. l'abbé de Fénélon, les » chevaliers de Fénélon, M. de l'Eschelle, autrefois » attaché à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, » M. l'abbé de l'Eschelle son frère, et M. l'abbé » Devisse leur neveu (1), vinrent tous l'un après » l'autre dans ces intervalles de pleine liberté d'es- » prit, demander et recevoir sa bénédiction, lui » donner le crucifix à baiser, et lui adresser quel- » ques mots d'édification. Quelques autres person- » nes de la ville qu'il dirigeoit se présentèrent aussi » pour recevoir sa dernière bénédiction. Ses domes- » tiques vinrent ensuite tous ensemble, en fondant » en larmes, la demander, et il la leur donna avec » amitié. M. l'abbé Le Vayer (de la congrégation » de Saint-Sulpice), supérieur du séminaire de Cam- » brai, qui l'assista particulièrement à la mort cette » dernière nuit, la reçut aussi pour le séminaire et » pour le diocèse. M. l'abbé Le Vayer récita ensuite » les prières des agonisans, en y mêlant de temps en » temps des paroles courtes et touchantes de l'Ecri- » ture, les plus convenables à la situation du ma- » lade, qui fut environ une demi-heure sans donner

(1) Depuis évêque de Boulogne.

» aucun signe de connoissance; après quoi il expira » doucement à cinq heures et quart du matin (7 jan» vier 1715).

» Nous croyons que notre pieux et saint archevê» que est mort saintement comme il a vécu; cha» cun de ceux qui l'ont connu plus particulièrement » s'empresse de recueillir quelque chose qui lui ait » appartenu. On ne trouva point chez lui d'argent » comptant; les pertes et les grandes dépenses que » lui avoit causées le voisinage des armées pendant » les trois dernières campagnes, sans qu'il eût rien » absolument retranché des aumônes qu'il faisoit » aux couvens de cette ville, aux pauvres ordinands » de son séminaire, aux filles de la Charité pour » les pauvres malades, aux paroisses qu'il visitoit, » aux étudians de son diocèse qu'il entretenoit dans » les universités, et à une multitude d'autres per» sonnes, avoient absolument épuisé ses revenus. Il » n'a rien laissé à sa famille du prix de son mobilier, » ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers; il » institue par son testament M. l'abbé de Beaumont » son neveu, son héritier universel, pour exécuter » ses pieuses intentions, dont il a fait connoître le » secret à lui seul; et M. l'abbé de Beaumont con» tinue jusqu'à l'arrivée du successeur les mêmes » aumônes que M. l'archevêque faisoit aux pauvres.

» Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions de » notre saint archevêque, les derniers jours de sa » vie. MM. ses neveux, et les autres personnes qui » ne l'ont presque point quitté pendant sa maladie, » auront pu remarquer d'autres circonstances qui » m'ont échappé, ou que je ne me rappelle pas en » ce moment.

» Je ne puis qu'être vivement touché de votre sou» venir dans cette triste occasion; quoique je perde

» mon bienfaiteur, mon maître, et j'ose dire, mon » père, je suis pourtant beaucoup plus sensible à la » perte que l'Eglise fait en lui, du plus pieux, du » plus zélé et du plus savant défenseur de la foi; de » celle que fait ce diocèse et notre séminaire en par» ticulier, dont il alloit commencer les bâtimens, » pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le successeur » pourra-t-il continuer cet ouvrage si utile, si né» cessaire? Le voudra-t-il? Priez pour ce diocèse et » pour nous. »

La lettre que dicta Fénélon immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que l'auteur de cette relation avoit eu ordre de faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés, fit la plus grande sensation lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestoit les véritables sentimens de Fénélon, dans un moment où aucune considération humaine ne pouvoit plus influer sur son langage ou sur ses dispositions.

C'est en parlant de cette lettre que M. de Saint-Simon, témoin de l'effet qu'elle avoit produit à la ville et à la Cour, a dit :

« Dans cet état (1) Fénélon écrivit au Roi une » lettre sur le spirituel de son diocèse, qui ne di» soit pas un mot sur lui-même, qui n'avoit rien que » de touchant et qui ne convînt au lit de la mort » à un grand évêque. »

Elle étoit adressée au père Le Tellier, et conçue en ces termes :

XXVII. — Lettre de Fénélon mourant à Louis XIV.

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est » dans cet état, mon révérend père, où je me pré» pare à aller paroître devant Dieu, que je vous

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» prie instamment de représenter au Roi mes vé-
» ritables sentimens.

» Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et
» qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées.
» J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la
» simplicité la plus absolue.

» Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie
» sans avoir pour la personne du Roi la plus vive
» reconnoissance, le zèle le plus ingénu, le plus pro-
» fond respect et l'attachement le plus inviolable.

» Je prends la liberté de demander à Sa Majesté
» deux grâces, qui ne regardent ni ma personne, ni
» aucun des miens.

» La première est qu'il ait la bonté de me don-
» ner un successeur pieux, régulier, bon et ferme
» contre le jansénisme, lequel est prodigieusement
» accrédité sur cette frontière.

» L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever
» avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé
» avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois
» à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne
» peut rien de plus apostolique et de plus vénéra-
» ble. Si Sa Majesté veut bien faire entendre à mon
» successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec
» ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose
» sera bientôt finie.

» Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont
» l'Église, aussi bien que l'État, ont infiniment be-
» soin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demande-
» rai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend
» père, avec quelle vénération.... »

Signé Fr. achev. de Cambrai.

A Cambrai, ce 6 janvier 1715.

XXVIII. — Conjectures sur les dispositions de Louis XIV.

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV lorsque le père Le Tellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret du long et profond ressentiment qu'il avoit conservé contre un évêque dont les dernières paroles exprimoient avec tant de vérité la reconnoissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connoître que nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénélon, s'écria avec amertume : « *Il nous manque bien au besoin.* » Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus, et il est peu vraisemblable qu'un témoignage si honorable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres qui suivirent la mort de Fénélon. M. de Saint-Simon, qui recueilloit avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passoit et tout ce qui se disoit à la Cour, n'auroit pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable dans les détails si intéressans qu'il nous a laissés sur Fénélon. Il est vrai qu'il paroît croire que l'archevêque de Cambrai seroit revenu à la Cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue. Mais il fait entièrement dépendre ses conjectures sur ce retour, de la supposition que Fénélon survécût à Louis XIV, tant il étoit éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. M. de Saint-Simon croyoit seulement entrevoir que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avoit pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des services que lui avoient rendus MM. de

Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettroit une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration, en appelant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénélon est le premier qui ait consigné ces paroles vraies ou fausses de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1734. M. de Ramsai lui-même n'en parle point dans la Vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avoit publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avait fournis (1). On observa même, avec peine, que Louis XIV ne donna pas, après la mort de Fénélon, le plus foible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avoient pas permis de les appeler par son testament à partager les foibles débris d'une succession ecclésiastique, et il avoit la douleur de les laisser dans un état de gêne peu assorti à la noblesse de leur origine, et à l'éclat qu'il avoit ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans tous ses sentimens, s'empressa de l'instruire, avec une vive et touchante émotion, de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénélon : « M. de Cambrai est bien mal, écrivit

(1) Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénélon, offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures, plus ou moins raisonnables, que nous avons exposées. D'ailleurs, Louis XIV a pu très-bien penser et dire, dans la crise où étoient alors les affaires ecclésiastiques, que l'*archevêque de Cambrai manquoit bien au besoin*, sans être dans la disposition de le rappeler à la Cour, ni de lui rendre sa confiance.

» madame de Caylus à madame de Maintenon; je » suis assurée qu'on prie bien Dieu pour lui à Saint- » Cyr, *et que vous ne vous y oubliez pas.* » Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre; mais, depuis la première édition de cette histoire, on a eu la bonté de nous communiquer une lettre que madame de Maintenon écrivit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, le 10 janvier 1715, trois jours après la mort de Fénélon. On y lit : « *Je suis fâchée de la mort de M. de Cambrai; c'est un ami que j'avois perdu par le quiétisme. Mais on prétend qu'il auroit pu faire du bien dans le concile, si on pousse les choses jusque là.* » Ce langage, dans une pareille circonstance et sur la mort d'un ancien ami, paroîtra sans doute bien froid, et n'annonce que trop clairement combien madame de Maintenon étoit peu disposée à se rapprocher de Fénélon. Cependant les dernières expressions de sa lettre pourroient expliquer jusqu'à un certain point comment Louis XIV a pu dire, en apprenant la mort de l'archevêque de Cambrai : *Il nous manque bien au besoin.* Mais dans cette supposition même, il est bien évident que les regrets de Louis XIV ne portoient que sur l'utilité des services que pouvoit encore rendre Fénélon, dans la crise où se trouvoient alors les affaires de l'Église.

Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de croire que madame de Maintenon ait été entièrement indifférente à un événement qui lui rappeloit tant de souvenirs qui avoient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénélon devoit au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venoient de disparoître successivement à ses yeux, et qui avoient long-temps et exclusivement formé la société intime dans la-

quelle elle avoit passé les premières années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même pouvoit en même temps l'avertir qu'elle approchoit de ce terme redoutable, où toutes les petites passions qui ont agité la vie paroissent mériter bien peu d'intérêt.

Nous croyons devoir rapporter les dispositions les plus importantes du testament de Fénélon; elles montrent toute son ame et tous ses principes. On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions, et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité, qui fait encore mieux connoître l'ame de Fénélon, que tant d'ouvrages qui ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie qui doit accompagner les funérailles des évêques; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux qui préférèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce à tous les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoute je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourans. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les cœurs sensibles et religieux.

XXIX. — Testament de Fénélon, du 5 mai 1705.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'or-
» dinaire, je dois me préparer à la mort. C'est dans
» cette vue que je fais et que j'écris de ma propre
» main le présent testament, révoquant et annulant
» par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

» Je déclare que je veux mourir entre les bras de » l'Église catholique, apostolique et romaine, ma » mère. Dieu, qui lit dans les cœurs et qui me ju- » gera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma vie » où je n'aie conservé pour elle une soumission et » une docilité de petit enfant; et que je n'ai jamais » eu aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. » Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des* » *Maximes des Saints*, je ne songeois qu'à séparer » les véritables expériences des saints, approuvées » de toute l'Église, d'avec les illusions des faux » mystiques, pour justifier les unes et pour rejeter » les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil » des personnes les plus opposées à l'illusion, et je » ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent exa- » miné. Comme cet ouvrage fut imprimé en mon » absence, on y mit les termes de *trouble involon-* » *taire*, par rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étoient » point dans le corps de mon texte original, comme » certains témoins oculaires d'un très-grand mérite » l'ont certifié, et qui avoient été mis à la marge, » seulement pour marquer une petite addition, » qu'on me conseilloit de faire en cet endroit-là, » pour une plus grande précaution. D'ailleurs, il » me sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les » correctifs inculqués dans toutes les pages de ce pe- » tit livre, écartoient avec évidence tous les sens » faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs, » que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pen- » dant qu'il m'a été libre de le faire; mais je n'ai » jamais voulu favoriser aucune des erreurs en » question, *ni flatter aucune personne, que je con-* » *nusse en être prévenue. Dès que le pape In-*

» *nocent XII a eu condamné cet ouvrage, j'ai* » *adhéré à ce jugement du fond de mon cœur et* » *sans restriction, comme j'avois d'abord promis* » *de le faire. Depuis le moment de la condamna-* » *tion je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier* » *ce livre. Je n'ai songé à ceux qui l'avoient atta-* » *qué, que pour prier avec un zèle sincère pour eux,* » *et que pour demeurer uni à eux dans la charité* » *fraternelle.*

II.

» Je soumets à l'Église universelle et au Siége » apostolique tous les écrits que j'ai faits, et j'y » condamne tout ce qui pourroit m'avoir échappé » au-delà des véritables bornes. Mais on ne doit » m'attribuer aucun des écrits que l'on pourroit faire » imprimer sous mon nom; je ne reconnois que ceux » qui auront été imprimés par mes soins, et recon- » nus par moi pendant ma vie. Les autres pourroient, » ou n'être pas de moi, ou m'être attribués sans fon- » dement, ou être mêlés avec d'autres écrits étran- » gers, ou être altérés par des copistes.

» A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions » par une vaine délicatesse pour ma personne. Je » crois seulement devoir au caractère épiscopal, » dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on » ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni au- » cun ouvrage suspect. »

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses à ses domestiques.

IV.

« Je souhaite que mon enterrement se fasse dans » l'église métropolitaine de Cambrai (1), en la ma-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n°s II, III et IV.

» nière la plus simple, et avec le moins de dépense
» qu'il se pourra. *Ce n'est point un discours modeste*
» *que je fasse ici pour la forme; c'est que je crois*
» *que les fonds qu'on pourroit employer à des fu-*
» *nérailles moins simples, doivent être réservés pour*
» *des usages plus utiles, et que la modestie des fu-*
» *nérailles des évêques doit apprendre aux laïques*
» *à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les*
» *leurs.*

V.

» Je nomme et constitue pour mon héritier uni-
» versel, Léon de Beaumont mon neveu, fils d'une
» de mes sœurs, en qui j'ai reconnu dès son enfance
» des sentimens dignes d'une singulière amitié, et
» qui n'a jamais cessé, pendant tant d'années, d'être
» pour moi, comme le meilleur des fils pour son
» père. Je ne lui marque rien, et je laisse tout à sa
» dévotion, parce que je suis pleinement persuadé
» qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs
» testamentaires, le meilleur usage qu'il pourra de
» ce qu'il trouvera de liquide dans ma succession.

VI.

» Je nomme pour exécuteurs du présent testa-
» ment, M. l'abbé de Chanterac mon parent, qui a
» été mon conseil dans ce diocèse, qui m'a témoi-
» gné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai
» une grande vénération. Je dénomme aussi M. l'abbé
» de Langeron, ami précieux, que Dieu m'a donné
» dès notre première jeunesse, et qui a fait une des
» plus grandes consolations de ma vie. J'espère que
» ces deux amis, si chrétiens, ne refuseront pas leurs
» soins et leurs conseils à mon héritier.

VII.

» Quoique j'aime tendrement ma famille, et que » je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je » ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succes- » sion. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés » aux besoins des familles, et ils ne doivent point » sortir des mains des personnes attachées à l'Église. » J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai » élevés auprès de moi, et que j'aime avec ten- » dresse, à cause des principes de probité et de re- » ligion dans lesquels ils me paroissent s'affermir. »

Signé Fr., archev. duc de Cambrai.

Fait à Cambrai le 5 mai 1705.

Dès le jour même de la mort de Fénélon (7 janvier 1715), on fit lecture au chapitre de Cambrai de son testament (1), et le chapitre arrêta qu'il se-

(1) L'abbé de Chanterac se trouvoit à Cambrai à l'époque de ce triste événement. On lit dans les registres du chapitre métropolitain de cette ville, sous la date du 7 janvier 1157: « Il est fait lecture au chapitre du testament de monseigneur » l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin. » M. de Lacropte de Chanterac, archidiacre, et M. l'abbé » de Fénélon, écolâtre, désignés exécuteurs testamentaires » par le prélat, font serment de bien remplir cet office, et » d'en rendre bon compte. » L'abbé de Chanterac ne survécut pas long-temps à une perte aussi accablante; il ne put même prendre sur lui de continuer à habiter des lieux où tout lui rappeloit l'objet de sa douleur. Il se retira dans sa famille à Périgueux, où il mourut le 20 août 1715, environ sept mois après la mort de Fénélon. C'est ce que nous apprennent les registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 2 septembre 1715: « Ce jour, M. de Beaumont, ar- » chidiacre, annonce au chapitre que M. de Lacropte de » Chanterac, archidiacre, est décédé le 20 du mois d'août » précédent, à Périgueux. »

roit fait part de cette mort au chancelier Voisin, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre, qui avoit le Cambrésis dans son département.

La lettre du chapitre à ce ministre, atteste la profonde impression qu'une perte aussi imprévue avoit laissée dans tous les cœurs, et l'union qui avoit toujours régné entre l'archevêque de Cambrai et son chapitre.

« MONSEIGNEUR,

» C'est dans les sentimens d'une très-vive douleur » que nous sommes obligés de donner part à Votre » Excellence de la perte que nous venons de faire » de Monseigneur notre archevêque, décédé hier à » cinq heures du matin. L'édification avec laquelle » il a rempli pendant toute sa vie les devoirs de » l'épiscopat, et la parfaite union qu'il nous a fait » l'honneur d'entretenir avec nous jusqu'au dernier » moment, nous rendent si sensibles à sa mort, que » nous ne pouvons, Monseigneur, assez témoigner à » Votre Excellence à quel point nous en sommes af- » fligés. Nous trouverons, Monseigneur, dans notre » malheur un véritable sujet de consolation, si vous » daignez nous honorer de votre protection auprès » de Sa Majesté; nous tâcherons de la mériter par » nos prières et nos vœux. A Cambrai, 8 jan- » vier 1715. »

Le chapitre adressa le même jour de pareilles lettres, avec les modifications prescrites par les convenances, aux chefs civils et militaires de la province de Flandre.

Dans celles qu'il écrivit aux évêques suffragans de la métropole de Cambrai, le chapitre leur demandoit « *le secours de leurs prières pour obtenir* » *de la bonté du Ciel un successeur qui imitât par-*

» *faitement toutes les vertus du prélat qui venoit*
» *d'être enlevé à la religion et à l'Eglise* (1). »

Ces témoignages du chapitre de Cambrai n'étoient que l'expression fidèle des sentimens d'amour, de respect et de concorde, qui avoient toujours uni Fénélon et le premier corps ecclésiastique de son diocèse; les registres du chapitre nous en offrent les preuves les plus touchantes et les plus invariables pendant un épiscopat de vingt ans. Un simple malentendu dans une seule circonstance, donna lieu à une légère discussion; « *mais une seule conférence*
» *entre Monseigneur l'archevêque et son chapitre,*
» *avoit suffi pour concilier tous les intérêts et tou-*
» *tes les parties* (2). »

Ces mêmes registres nous apprennent, à l'époque de la mort de Fénélon, un fait bien remarquable. L'usage constamment suivi vouloit qu'on prononçât une oraison funèbre. Le chapitre de Cambrai, craignant sans doute de déplaire au Roi, n'osa décider s'il y en auroit une: « *Il arrêta que MM. les exé-*
» *cuteurs testamentaires examineroient s'il conve-*
» *noit de faire l'éloge du prélat, ou, vu les circon-*
» *stances, de déroger en ce point à la coutume;*
» *qu'ils seroient libres de prendre tel parti qui leur*
» *paroîtroit le plus sage* (3); » et il n'y eut point de discours.

Ces exécuteurs testamentaires étoient l'abbé de Chanterac, cet ancien et fidèle ami de Fénélon, dont nous avons si souvent parlé, et l'abbé de Fénélon son petit-neveu. On doit bien penser que les considérations les plus puissantes purent seules les porter à refuser à la douleur publique ces tristes et derniers honneurs, que tant de vertus réclamoient. Mais ils pensèrent, avec raison, que la gloire de Fé-

(1) Registres du chapitre de Cambrai. — (2) Ibid. — (3) Ibid.

nélon n'avoit pas besoin du vain appareil d'une cérémonie; et que, privé de la liberté de dire tout ce que l'on pensoit et tout ce que l'on sentoit, un silence absolu étoit préférable à un langage contraint et glacé.

Ne seroit-il pas aussi permis de présumer que l'abbé de Chanterac, dépositaire de toutes les pensées de Fénélon, né fit que se conformer en cette circonstance aux intentions de Fénélon lui-même, dans la vue d'éviter de réveiller d'anciens souvenirs, ou de laisser sa famille exposée à des ressentimens toujours actifs et toujours redoutables.

Nous avons déjà observé que ni M. de Boze, successeur de Fénélon à l'académie française, ni M. Dacier, directeur de l'académie, n'osèrent prononcer le nom de *Télémaque* dans l'éloge de Fénélon.

Ainsi, Fénélon a été le seul archevêque de Cambrai dont il n'y a point eu d'oraison funèbre à Cambrai; et la première compagnie littéraire du royaume se condamna au silence sur un des plus beaux monumens de la littérature française.

Mais l'attendrissement que le nom seul de Fénélon excite encore dans tous les cœurs après plus d'un siècle, sera toujours la plus belle et la plus durable de toutes les oraisons funèbres.

XXX. — Regrets universels de la mort de Fénélon.

La mort de Fénélon excita des regrets sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas; et malgré les combats des partis qui divisoient l'Eglise, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avoit conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit que, malgré son opposition à la doctrine des Jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec

éclat par de nombreux écrits, il avoit toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avoit préservés par son zèle même des dangers personnels auxquels ils auroient pu être exposés (1). *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portoient à Fénélon*, ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoroient quelles seroient à leur égard les dispositions de son successeur, et qu'ils ne pouvoient guère, dans les circonstances où ils se trouvoient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénélon, on n'a pas besoin de dire *qu'ils tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère* (2).

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie qu'en France même, où tous les esprits étoient aigris et divisés; où une paix récente laissoit encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse; où tous les corps étoient impatiens du joug de l'autorité, et où l'amour du changement tournoit toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avoit illustré son siècle par un grand caractère, des vertus éclatantes et des ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De tels hommes commençoient à devenir rares dans tous les pays, et le nom de Fénélon étoit peut-être le seul alors qui jouît de la vénération universelle.

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon. — (2) Ibid.

XXXI. — Regrets de Clément XI.

Le pape Clément XI donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'étoit le vœu de son cœur, et il l'avoit laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvoit encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avoit eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénélon n'existoit plus. « *Eos* » *de doctrina et pietate Fenelonii sensus e sanctissimo pectore deprompsit; unde facilè mihi innotesceret cogitationem de illo præsule ad cardinalatum evehendo pontificiâ mente jam repositam* » *manere* (1). »

XXXII. — Lettre de J.-B. Rousseau sur la mort de Fénélon.

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnoit partout à la mémoire de Fénélon. Il écrivoit à un Protestant distingué par des ouvrages estimables (2) : « Les grands talens sont de tous les pays et de toutes » les communions, et je ne suis point surpris de » vous voir si touché de la perte que l'Eglise et la » république des lettres ont faite en la personne de » M. l'archevêque de Cambrai. Dans un siècle où » le mérite véritable est si rare, il n'y a point d'hon» nête homme qui ne doive regretter un si vérita» blement grand personnage. Sa réputation vivra » autant qu'il y aura sur la terre des hommes sen» sibles au vrai mérite et à la vraie vertu; et, soit

(1) Quirini, Commentaire histor., 2e partie, liv, I, ch. IV.
(2) M. Crousaz.

» dit à la honte de notre nation, peut-être sera-ce » chez nous que sa mort sera le moins pleurée! »

Il parut si difficile de donner à Fénélon un successeur digne de le remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai.

XXXIII. Caractère de la figure de Fénélon.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon, étoit un grand » homme, maigre, bien fait, avec un grand nez, des » yeux dont le feu et l'esprit sortoient comme un » torrent, et une physionomie telle que je n'en ai » vu qui y ressemblât, et qui ne pouvoit s'oublier, » quand on ne l'auroit vue qu'une fois.

» Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y » combattoient point; elle avoit de la gravité et de » l'agrément, du sérieux et de la gaîté; elle sen- » toit également le docteur, l'évêque et le grand » seigneur. Tout ce qui y surnageoit, ainsi que dans » toute sa personne, c'étoit la finesse, l'esprit, les » grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fal- » loit faire effort pour cesser de le regarder; tous » ses portraits sont parlans, sans toutefois avoir pu » attraper la justesse de l'harmonie qui frappoit » dans l'original, et la délicatesse de chaque carac- » tère que ce visage rassembloit: ses manières y ré- » pondoient dans la même proportion, avec une ai- » sance qui en donnoit aux autres, et cet air et ce » bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meil- » leure compagnie et du grand monde, qui se trou- » voit répandu de soi-même dans toutes ses con- » versations. »

Fénélon n'étoit âgé que de soixante-quatre ans et cinq mois; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employoit tous ses jours et la plus

grande partie de ses nuits; une sobriété portée peut-être à l'excès; les grandes traverses qui avoient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avoient entièrement détruit sa santé.

M. de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paroît pas douter que ce prince, à son avénement à la régence, n'eût rappelé Fénélon à la Cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la Providence, que Fénélon fut préservé de l'embarras de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince qui professoit le mépris de la religion et de la morale. Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénélon ne se seroit-il pas trouvé déplacé dans une Cour où l'on s'étoit affranchi de tout respect pour les mœurs et les bienséances ? Comment Fénélon auroit-il pu se flatter de fixer, par l'ascendant de sa vertu, un prince dont les grandes qualités étoient effacées par la plus honteuse foiblesse, et qui s'étoit laissé dominer par un ministre dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire ? On vit sous cette même régence le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette Cour si peu digne de lui; il fallut qu'il survécût trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat.

Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénélon auroit eu à remplir dans un temps où l'Eglise étoit menacée d'un schisme, et l'Etat d'un bouleversement total; où une politique coupable signoit des traités qui préparoient une guerre civile à la France; où chaque

jour voyoit éclore des lois qui portoient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles; où l'on auroit peut-être proposé à Fénélon d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, son élève.

Ah! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénélon ne regrettent point pour lui une mort peut-être prématurée! Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénélon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur; avec Fénélon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire (1).

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n° V.

FIN DU LIVRE HUITIÈME ET DERNIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME QUATRIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SEPTIÈME.

No I. — PAGE 83.

Les services que le comte d'Artaignan rendit l'année suivante (1709) à la bataille de Malplaquet, où il commandoit sous les ordres des maréchaux de Villars et de Boufflers, lui méritèrent le titre de maréchal de France, et il prit alors le nom de maréchal de Montesquiou : ce fut en cette qualité qu'il commanda en 1712 avec le maréchal de Villars à la bataille de Denain; on peut même dire qu'il décida, par une utile opiniâtreté, le gain de cette bataille qui sauva la France.

Le maréchal de Montesquiou avoit observé « *que les ennemis, alors occupés au siége de Landrecy, tiroient tous » leurs vivres de Marchiennes, et que la sûreté de leurs » convois n'étoit protégée que par un gros corps de troupes, » qu'ils avoient mis à Denain. Le maréchal de Montesquiou, » sentant l'importance d'enlever ce poste, pour ôter les vivres » aux ennemis, proposa au maréchal de Villars d'aller l'attaquer par une marche secrète. Le maréchal de Villars ne » goûta point son avis.* Cependant le Roi ordonna à ses généraux de secourir Landrecy à quelque prix que ce fût. Le » maréchal de Villars étoit fort indéterminé sur l'attaque des » lignes, qu'il trouvoit trop hasardeuse. Le maréchal de Montesquiou saisit ce moment pour lui proposer encore d'attaquer Denain, *ce qu'il n'approuva pas d'abord; mais » après qu'il eut réfléchi une demi-heure sur cette proposition, il vint au maréchal de Montesquiou, et lui dit qu'il » adoptoit son plan. Le maréchal de Montesquiou lui fit » observer que le seul moyen d'en assurer le succès étoit de » garder le secret le plus absolu; qu'il ne falloit le confier à » qui que ce fût, pas même à un officier général, parce que » tout tenoit à dérober huit heures de marche à l'ennemi. » Après avoir répondu à quelques difficultés que le maréchal » de Villars lui opposoit encore, l'affaire fut résolue*, et on » adopta absolument et dans tous les détails le plan et la

» marche tracés par le maréchal de Montesquiou. Le prince » Eugène, trompé par cette manœuvre inattendue, ne put » arriver au secours de Denain; il en étoit encore à une demi-» lieue lorsque le maréchal de Montesquiou résolut de le pré-» venir, en attaquant Denain, sans attendre même le corps » d'armée du maréchal de Villars. Dans le temps qu'il se » mettoit en mouvement, le maréchal de Villars, qui avoit » vu l'armée du prince Eugène marcher en grande hâte vers » Denain, *envoya MM. de Nangis et de Contades au ma-» réchal de Montesquiou, pour lui dire de retarder, et qu'on » lui conseilloit de se retrancher; mais ne pouvant approuver » ce sentiment, le maréchal de Montesquiou persista dans » son projet d'attaquer Denain, voyant qu'il n'y avoit pas » un seul moment à perdre. Sur quoi M. de Contades le sol-» licita si vivement d'amitié de ne point attaquer sans parler » encore au maréchal de Villars qui n'étoit point éloigné, » l'assurant qu'il étoit un homme perdu si l'attaque ne réus-» sissoit pas, que le maréchal de Montesquiou y consentit, » et fut trouver le maréchal de Villars qui n'étoit plus qu'à » cinq cents pas de lui, et qui lui demanda s'il étoit encore » d'avis d'attaquer, malgré l'arrivée du prince Eugène qui » accouroit avec toute son armée. Le maréchal de Montes-» quiou eut encore à combattre quelques objections du maré-» chal de Villars, qui se rendit enfin, en lui disant : Puisque » vous êtes d'avis d'attaquer, marchons.* »

La bataille de Denain fut gagnée; tout le monde sait quelles en furent les suites pour le salut de la France.

Ces détails sont tirés du rapport fait au chapitre du Saint-Esprit par les maréchaux de Tallard et d'Huxelles, en présence du maréchal de Villars, lorsque le maréchal de Montesquiou fut nommé chevalier des ordres du Roi, en 1724.

N° II. — PAGE 146.

Mémoires particuliers de Fénélon pour un plan de gouvernement, copié sur le manuscrit original écrit de sa main, sous la date de novembre 1711.

Projet pour le présent.

La paix à faire. — Doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très-chers à la France.

Si, par malheur extrême, la paix étoit impossible à tout autre prix, il faudroit sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt à la fin de mars; fourrages, grains, voitures; point de rivières contre les ennemis.

Guerre à soutenir. — Choix de général qui ait l'estime et la confiance; qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France; ils ne seroient ni plus habiles, ni plus autorisés, et ce seroit une mortification pour les bons lieutenans-généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenans-généraux unis au général.

Présence de la personne de M. le Dauphin, pernicieuse sans un général habile et zélé; un second général bien uni; lieutenans-généraux bien choisis; autorité pour décider d'abord; fermeté d'homme de cinquante ans.

Eviter bataille en couvrant nos places, laissant même perdre les petites.

A toute extrémité bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux. — Villeroy, laborieux, avec de l'ordre et de la dignité;

Villars, vif et peu aimé, par conséquent méprisé;

Harcourt, malade, peu d'expérience, bon esprit;

Berwick, arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, roide, homme de bien;

Bezons, irrésolu, borné, mais sensé et honnête homme.

Officiers-généraux. — N'engagez point tous les courtisans à continuer le service.

Dégoût, inapplication, maux qui en résultent.

Bon traitement aux vieux officiers de réputation.

Conseil de guerre réglé.

Officiers-généraux, bons à écouter, non toujours à croire. Beaucoup de très-médiocres.

Conseil de guerre à la Cour. — Composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés;

Qui sachent ce qu'un secrétaire d'État ne peut savoir;

Qui parlent librement sur les inconvéniens et abus;

Qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution.

Qui donnent leurs avis pendant la campagne;

Qui n'empêchent pourtant pas le général de décider sans attendre leur avis, parce qu'il est capital de profiter du moment.

Nº III. — PAGE 147.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Plan de réforme après la paix, novembre 1711. (Manuscrits.)

Corps militaire. — Réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe; rien à démêler avec les Anglais; facilité de paix avec les Hollandais; on aura facilement les uns contre les autres; alliance facile avec la moitié de l'Europe.

Peu de places. — Les ouvrages et les garnisons ruinent; elles tombent dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile; la supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.

Médiocre nombre de régimens, — mais grands et bien disciplinés, sans aucune vénalité sous aucun prétexte; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers; bon traitement des soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux; élite d'hommes; bons appointemens aux colonels, aux capitaines; ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule; ne point laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talens, avancer les hommes d'un talent distingué.

Projet de réforme. — Ecouter MM. les maréchaux d'Harcourt et de Tallard, et M. de Puységur.

Fortifications. — Par les soldats, par les paysans voisins, bornées à de médiocres garnisons.

Milice par tout le royaume. — Enrôlemens très-libres, avec certitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie; au lieu de l'hôtel des Invalides, petite pension à chaque invalide dans son village.

Nº IV. — PAGE 148.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Ordre de dépense à la Cour.

Retranchement de toutes les pensions de Cour non nécessaires;

Exclusion de toutes les femmes inutiles;

Modération dans les meubles, équipages, habits, tables;
Lois somptuaires comme les Romains;
Renoncement aux bâtimens et jardins;
Diminution de presque tous les appointemens;
Cessation de tous les doubles emplois;
Faire résider chacun dans sa fonction;
Supputation exacte des fonds pour la maison du Roi;
Nulle augmentation sous aucun prétexte;
Retranchement de tous nouveaux ouvrages pour le Roi;
Laisser fleurir les arts par les riches particuliers, par les étrangers;

Supputation exacte de tous les appointemens des gouverneurs, lieutenans-généraux, des états-majors, des pensions inévitables, des gages d'offices, des parlemens et autres cours.

Dettes. — Supputation exacte de toutes les dettes du Roi; distinguant celles qui portent intérêt d'avec celles qui n'en doivent point porter; comptant avec chaque créancier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres; avec réduction générale au denier trente, avec exception de certains cas privilégiés; nettoyant chaque compte s'il se peut; finissant par cote mal taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du Roi et de la Cour, de tous les appointemens, gages et pensions nécessaires, de l'intérêt des dettes, de la subsistance de tout le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

No V. — PAGE 148.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Administration.

Établissement d'Assiettes, qui est une petite assemblée de chaque diocèse comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers-état, qui règle la levée des impôts suivant le cadastre qui est subordonné aux états de la province.

Établissement d'états particuliers, dans toutes les provinces

comme en Languedoc; on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs, on y est moins épuisé; composés des députés des trois états de chaque diocèse; avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds, écouter les représentations des députés des *assiettes*, mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, du commerce qui y fleurit.

Impôts. — Suppression de gabelle, grosses fermes, capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les états lèveroient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'État. Ordre des états, toujours plus soulageant que celui des fermiers du Roi ou traitans; sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux; de les rendre arbitraires; par exemple, impôts sur les états du pays, sur les sels, sans gabelle; plus de financiers.

Augmenter le nombre des gouvernemens de provinces, en les fixant à une moindre étendue, sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant-général et le lieutenant de roi. Vingt au moins en France seroient la règle du nombre des états particuliers. Résidence des gouverneurs et officiers.

Point d'intendans; des *missi dominici* seulement de temps en temps.

N° VI. — PAGE 149.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Etablissement d'Etats-Généraux.

États du royaume entier. — Seront paisibles et affectionnés comme ceux de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, de Provence, d'Artois.

Conduite réglée et uniforme, pourvu que le Roi ne l'altère pas; députés intéressés par leurs biens, leurs espérances à contenter le Roi; députés intéressés à ménager leur propre pays où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir.

Députés voient de près la nature des terres, le commerce de la province.

Composition. — De l'évêque de chaque diocèse,

D'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles;

D'un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état.

Election libre, nulle recommandation du Roi, qui se tourneroit en ordre.

Nul député perpétuel, mais capable d'être continué.

Nul député ne recevra avancement du Roi avant trois ans, après sa députation finie.

Supériorité des états-généraux sur ceux des provinces. — Correction des choses faites par les états des provinces sur les plaintes et preuves.

Révision générale des comptes des états particuliers pour fonds et charges ordinaires.

Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires.

Entreprise de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissans.

Autorité des états-généraux. — Pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le Roi n'en propose quelque autre.

Pour continuer les délibérations aussi long-temps qu'ils le jugeront nécessaire.

Par voie de représentation. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce.

Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque assiette, revu par les états particuliers et rapporté aux états-généraux, avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et doit tant.

Pour punir les seigneurs violens.

Pour ne laisser aucune terre inculte, réprimer l'abus des grands parcs nouveaux, fixer le nombre d'arpens, s'il n'y a labour, l'abus des capitaineries dans les grands pays de chasses, à cause de l'abondance des bêtes fauves, lièvres, qui gâtent les grains, vignes et prés.

Pour abolir tous privilégiés, toutes lettres d'Etat abusives, tout commerce d'argent sans marchandise, excepté les banquiers nécessaires.

N° VII. — PAGE 150.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la Noblesse.

Nobiliaire. — Fait en chaque province sur une recherche rigoureuse.

Etats des honneurs et des preuves certaines de chaque famille.

Etat de toutes les branches, dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, qui paroissent bâtardes ; chaque enfant enregistré.

Registre général à Paris.

Nulle branche reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartes, des chambres des comptes des provinces , avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

Education. — Cent enfans de haute noblesse, pages du Roi, choisis d'un beau naturel; études, exercices.

Moindres nobles ou de branches pauvres, cadets dans les régimens, parens, amis de colonels, de capitaines.

Maison du Roi remplie des seuls nobles choisis, gardes, gendarmes, chevau-légers.

Nulle place militaire vénale ; nobles préférés.

Maîtres d'hôtels, gentilshommes ordinaires, tous nobles vérifiés.

Chambellans ou gentilshommes de la chambre, au lieu de valets de chambre et huissiers ; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service; toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

Soutien de la noblesse. — Toute maison aura un bien substitué à jamais, *majorat* comme en Espagne pour les maisons de haute noblesse. Le bien sera plus petit pour la noblesse médiocre

Liberté de commercer en gros sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliances défendues aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles de prendre ces noms du nom des familles nobles subsistantes.

Anoblissemens défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat.

Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.

Ordre de Saint-Michel pour honorer les services de la bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans noblesse proportionnée.

Nul duché, au-delà d'un certain nombre; ducs de haute naissance; faveur insuffisante; nul duc non pair; cérémonial réglé. On attendroit une place vacante pour en obtenir. On ne seroit admis que dans les états-généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour les ducs.

Honneurs séparés pour les militaires.

Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour les lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, colonels.

Priviléges purement honorifiques.

La bâtardise. — La déshonorer, pour réprimer le vice et le scandale.

Oter aux enfans bâtards des rois le rang de princes; ils ne l'avoient point.

Oter à tous les autres le rang de gentilshommes, le nom et les armes.

Princes étrangers. — Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paroît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs que quand le Roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons, charges, gouvernemens, bénéfices.

Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain que l'aîné de leur maison.

Bouillon et Rohan, les aînés ducs, les cadets comtes.

Nulle autre famille, avec aucune distinction que celle de ducs.

Nº VIII. — PAGE 151.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Eglise.

Puissance temporelle. — *Définition.* Autorité *coactive* pour faire vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté de mœurs.

Exemples. Ainsi ont vécu les Grecs et les Romains.

Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

Puissance spirituelle. — *Définition.* Autorité *non coactive* pour enseigner la foi, administrer les sacremens, faire pratiquer les vertus évangéliques par persuasion pour le salut éternel.

Exemple. Ancienne Eglise jusqu'à Constantin.

Exenple. Eglise protestante en France.

Elle faisoit ses pasteurs; elle assembloit les fidèles; elle administroit, prêchoit, décidoit, corrigeoit, excommunioit; elle faisoit tout cela sans autorité temporelle.

Exemples. Eglise catholique en Hollande, en Turquie.

Eglise permise et autorisée dans un pays y devroit être encore plus libre dans ses fonctions.

Nos rois laissoient les Protestans en France libres pour élire et déposer leurs pasteurs; ils se contentoient d'envoyer des commissaires aux synodes.

Le Sultan laisse les Chrétiens libres pour élire et déposer leurs pasteurs.

Mettant l'Eglise en France au même état, on auroit liberté qu'on n'a pas d'élire, déposer, assembler.

Protection du prince, doit appuyer, faciliter, et non pas gêner ni assujettir.

Indépendance réciproque des deux puissances. — *La temporelle* vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation.

La spirituelle vient de Dieu par la mission de son fondateur et des apôtres.

La temporelle est en un sens plus ancienne; elle a reçu librement *la spirituelle.*

La spirituelle en un sens est aussi plus ancienne ; le culte du Créateur avant l'institution des lois humaines.

Les princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales, qui consistent au droit de décider sur la foi, d'enseigner, d'administrer les sacremens, de faire les pasteurs, d'excommunier.

Les pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle.

Les deux puissances se prêtent un mutuel secours.

Le prince punit les novateurs contre *l'Eglise.*

L'Eglise affermit *le prince*, en exhortant les sujets, en excommuniant les rebelles.

Les deux puissances séparées pendant trois cents ans de persécution ;

Unies et de concert, mais non confondues, depuis la paix.

Elles doivent demeurer distinctes et libres de part et d'autre dans ce concert.

Le prince est laïque ; il est soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien.

Les pasteurs sont soumis au *prince* pour le temporel, comme les derniers sujets ; ils doivent l'exemple.

Donc *l'Eglise* peut excommunier *le prince,* et le prince peut faire mourir le pasteur.

Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité ; mais c'est un vrai droit.

Eglise mère des rois.—Elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience.

Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu.

Elle travaille à unir les rois entre eux.

Mais elle n'a aucun droit d'établir, de déposer les rois. L'Ecriture ne le dit point ; elle marque seulement soumission volontaire pour le spirituel.

Rois protecteurs des canons.—*Protection* ne dit ni décision, ni autorité sur l'Eglise.

C'est appui pour elle contre ses ennemis, contre ses enfans rebelles.

Protection est secours pour suivre ses décisions, et non pour les prévenir. Nul jugement, nulle autorité.

Comme *le prince* est le maître pour le temporel, comme s'il n'y avoit point *d'Eglise*, *l'Eglise* est maîtresse pour *le spirituel*, comme s'il n'y avoit point de prince.

Le prince ne fait qu'obéir en protégeant les décisions.

Le prince n'est *évêque du dehors* qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement la police reglée par l'Eglise.

Qui dit simple *protecteur* des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun *canon* ou *règle*, mais qui les fait exécuter quand l'Eglise les a faits.

De là il s'ensuit que *le prince* ne devroit jamais dire en ce genre : *voulons*, *enjoignons*, *ordonnons*.

Nota. Ce n'est que depuis François Ier que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.

Mélange des deux puissances. — *Assemblées mixtes*. *Conciles* où les princes et ambassadeurs étoient avec les évêques.

Conciles particuliers de Charlemagne, *capitulaires*, règles de discipline ecclésiastique, de police séculière.

Chrétienté, devenue comme une république chrétienne, dont le Pape étoit le chef.

Exemples : Amphictyons, Provinces-Unies.

Pape devenu souverain. Couronnes, fiefs du saint Siége.

Race royale. — Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'Etat; reçue librement dans l'Etat, mais plus ancienne que race royale, qui a reçu et autorisé race royale. *Exemples :* Pepin, Hugues Capet.

Reste ou image d'élection. Rois sacrés du vivant de leurs pères jusqu'à saint Louis.

Le sacre consommoit tout, parce que le peuple ne vouloit qu'un roi chrétien et catholique.

Contrat et serment dont la formule reste encore.

De Pierre le Cruel.

De Jean-sans-Terre.

De L'empereur Henri IV.

De Frédéric II.

Du comte de Toulouse Albigeois.

De Henri IV, roi de France.

Des Grecs en Italie du temps de Grégoire II.

Rome. — Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer ses fréres tous les jours jusqu'à la consommation.

Il faut être tous les jours dans la communion de ce siége, principalement pour la foi.

La personne du Pape, de l'aveu des Ultramontains, peut devenir hérétique; alors n'est point pape.

Présidence au concile de Nicée, par Osius, évêque de Cordoue, au nom du Pape : légats aux autres conciles.

Nécessité d'un centre d'unité, indépendant des princes particuliers, des Eglises des nations.

Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'Etat pour leurs revenus.

Libertés gallicanes sur le spirituel.—Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troubloit l'ordre des églises particulières par les expectatives, par les appellations frivoles, par les taxes odieuses, par les dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées.

Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non de celle de Rome. Le Roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le Pape en France.

Libertés à l'égard du Pape, servitudes envers le Roi.

Autorité du Roi sur l'Eglise, dévolue aux juges laïques. Les laïques dominent les évêques. Tiers-état domine présentement les seigneurs.

Abus énormes de l'appel comme d'abus des cas royaux à réformer.

Abus de ne souffrir les conseils provinciaux ; les nationaux dangereux.

Abus de vouloir que les laïques demandent et examinent les bulles sur la foi.

Autrefois l'Eglise, sous prétexte du serment des contrats, jugeoit de tout ; aujourd'hui les laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle seroit que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques ; que le Roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement selon leur désir.

Libertés de l'Eglise gallicane sur le temporel.—Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du Pape, pour le Roi et le peuple, pour le clergé même.

Droit du Roi pour rejeter les bulles qui usurperoient le temporel.

Moyens de réforme à procurer.—Mettre quelques évêques pieux, savans, modérés, dans le conseil, non pour la forme, mais pour toute affaire mixte.

Se souvenir qu'ils sont tout naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'Etat.

Faire un bureau de magistrats laïques et pieux, et de bons évêques, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitres et de monastères non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifians. *Exemples :* Clugny, Cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer tous curés et autres ecclésiastiques.

Laisser aux évêques liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au Pape pour le cardinalat que des hommes doctes et pieux.

Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander nonces savans et zélés, point politiques ni profanes.

Avoir un conseil de conscience pour choisir des évêques pieux et capables; le composer, non par les places, mais par le mérite.

No IX. — PAGE 152.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la Justice.

Chancelier. — Doit veiller sur tous les tribunaux, et régler leurs bornes entre eux.

Doit savoir les talens et la réputation de chaque magistrat principal des provinces.

Procurer à chacun de l'avancement selon ses talens, sa vertu, ses services.

Faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Conseil. — Composé, non de maîtres de requêtes, introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume.

Etabli pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers d'Etat envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

Parlemens. — Oter peu à peu la paulette; charges fort

diminuées; charges à diminuer encore par réforme; laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits; faire succéder *gratis* leurs enfans dignes; attribution de gages honnêtes sur les fonds publics. Exemples d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de lois. Lois qui évitent les difficultés sur les testamens, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnemens et décrets; peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidens, des procureurs-généraux; préférence des nobles aux roturiers, à mérite égal, pour les places de présidens et de conseillers; magistrats d'épée et avec l'épée, au lieu de robe, quand on pourra.

Bailliages. — Point de présidiaux; leurs droits attribués aux bailliages; rétablir le droit du bailli d'épée pour y exercer ses fonctions; lieutenant-général et criminel nobles, s'il se peut. Nombre de conseillers, réglé non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public. L'âge de quarante ans et au-delà.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres; leur conserver la justice de police, les honneurs de paroisse, les droits de chasse, tout le reste immédiatement au bailliage voisin.

Conservation aux seigneurs de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, ainsi que de garde et de service militaire sur leurs paysans.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

Bureaux pour la jurisprudence.—Assembler des jurisconsultes choisis pour corriger et revoir toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil d'Etat. Examen à fond pour faire un bon code.

Suppression de tribunaux. — Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers de France, plus d'élus.

Conseil d'Etat, où le Roi est toujours présent.

Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume.

Nulle survivance de charges, de gouvernemens.

N° X. — PAGE 153.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon

Novembre 1711. Manuscrits.

Du Commerce.

Liberté. — Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé.

Espèce de censure pour autoriser gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir les moyens dont chacun s'enrichit.

Délibérer dans les états-généraux et particuliers s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles.

Ce qu'elle achètera des Anglais et Hollandais sont épiceries et curiosités nullement comparables. Laisser liberté.

Règle constante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandais profit de leur austère frugalité et travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtimens, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtimens pour le fret.

Bureau de commerçans que les états-généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du Roi, consulteront sur toutes les dispositions générales.

Espèce de mont-de-piété pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont de quoi avancer.

Manufactures à établir pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir pour débiter, non au Roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers et riches Français.

Lois somptuaires pour chaque condition. On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe; on corrompt par ce luxe toute la nation dans ses mœurs. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

Nº XI. — PAGE 154.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la Marine.

Marine médiocre sans pousser à l'excès, proportionnée au besoin de l'État, à qui il ne convient pas seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler le code des prises; commerce de port à port.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France, et y jouir de tous les priviléges des naturels et des régnicoles, en déclarant leur intention au greffe du bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporteroit et le serment qu'il prêteroit; le tout sans frais.

Nº XII. — PAGES 177, 182.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Le Roi.

ART. Ier.

Je crois qu'il est très-important de redoubler, sans éclat et sans affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

II.

Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre Sa Majesté très-facile à acheter très-chèrement la paix; c'est l'unique moyen pour le débarrasser pour le reste de sa vie, et de la prolonger.

III.

Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience; il ne doit point s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

IV.

On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouveroit,

s'il tomboit dans un état de langueur où il ne pourroit rien décider et où nul ministre n'oseroit rien prendre sur soi.

V.

On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

VI.

On peut lui laisser voir le cas où la France auroit le malheur de le perdre; alors on auroit tout à craindre du parti huguenot, des mécontens de divers états, des princes exclus de la régence, des dettes payées ou non payées, des troupes très-nombreuses sans discipline; le remède est d'établir sans aucun retardement un conseil de régence, que tout le monde s'accoutume à respecter.

VII.

On peut lui représenter la consolation, la gloire, la confiance pour son salut, qu'il tirera d'une prompte paix, si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples, après les maux de tant de longues guerres.

VIII.

On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plus tôt la réforme de ses troupes, qui ne pourroit s'exécuter qu'avec un très-grand péril dans le désordre d'une minorité.

IX.

Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plus tôt quelque ordre dans les finances, sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples, avec les troubles d'une minorité; pendant une régence, un prince qui voudroit troubler l'État, auroit un moyen facile d'y réussir. Si le conseil de régence paie les dettes, il ne sauroit soulager les peuples, et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant, quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil; si au contraire le conseil retranche ou suspend le paiement des dettes pour soulager les peuples, les rentiers, qui sont en si grand nombre, et si appuyés, feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X.

On peut en dire autant des courtisans et des militaires qui ont de grosses pensions; si ce conseil de régence les paie, il accable les peuples; s'il leur refuse ou leur retarde leur paiement, le voilà devenu odieux. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

XI.

Si M. le duc de Berri, livré à son épouse et à son beau-père, se trouvoit, à la mort du Roi, à portée de gouverner, sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité, les peuples et les troupes, accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître, ne s'accoutumeroient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience, et peut-être fort divisé, aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France, réunis ensemble avec un grand parti.

XII.

Si le prince mineur venoit à mourir dans une telle conjoncture, M. le duc d'Orléans pourroit empêcher le retour du roi d'Espagne, surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berri.

XIII.

Il n'y auroit personne qui fût à portée de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile; au moins un conseil déjà affermi travailleroit à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV.

Il me paroît fort à propos que le B. D. (le bon duc, M. de Beauvilliers) aille voir madame de M. (Maintenon), qu'il lui parle à cœur ouvert pour la rapprocher de lui, et qu'il lui représente toutes ces choses, afin qu'elle concoure efficacement à cet ouvrage.

XV.

C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière; c'est travailler au repos, à la gloire et au salut du Roi; que n'auroit-elle point à déplorer, si le Roi manquoit dans cette confusion?

XVI.

Ce n'est point en épargnant chaque jour au Roi la vue de quelques details épineux et affligeans, qu'on travaille solidement à le soulager et à le conserver; les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures; il ne peut se soulager qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur. C'est une prompte paix, c'est l'ordre mis dans les finances, c'est la réforme des troupes faite avec règle, c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plus tôt, qui peuvent mettre le Roi en repos pour durer long-temps, et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. (Maintenon) si elle y dispose le Roi.

XVII.

Le B. D. (bon duc, M. de Beauvilliers) peut parler avec toute la reconnoissance due aux bons offices que madame de M. (Maintenon) lui a rendus autrefois; il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt, ni pour lui ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale; il peut ajouter que, pour ses sentimens sur la religion, il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du saint Siége; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire, et qu'il auroit horreur de ses amis mêmes, s'il apercevoit en eux quelque entêtement, ou artifice, ou goût de nouveauté.

XVIII.

Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée; mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire? Il se sert quelquefois des plus foibles instrumens, au moins pour empêcher certains malheurs; il faut tâcher d'apaiser madame de M., et lui dire la vérité; Dieu fera sa volonté en tout.

No XIII. — PAGES 183, 184.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Projet de conseil de régence,

ART. Ier.

Faites un conseil nombreux, vous y mettrez le désordre, la division, le défaut de secret et la corruption; faites-en un

moins nombreux, il en sera plus envié, plus contredit, plus facile à decréditer, surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II.

Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil qu'en y admettant les gens de la faveur présente; autrement ils vous traverseroient, chose facile à faire; c'est le rendre très-nombreux, si vous voulez leur donner un contre-poids nécessaire par des gens droits et fermes.

III.

Mettey-y N..... vous livrez l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse; excluez N..... pour ce soupçon, vous préparez le renversement de ce conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV.

A tout prendre, je n'oserois dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse, qui se trouveroit le maître de tout ce qui se trouveroit entre lui et l'autorité suprême.

V.

De plus, indépendamment de ce soupçon, on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille, il contribuât à la bonne éducation du jeune prince, au bon ordre pour rétablir l'Etat.

VI.

Pour adoucir cette exclusion, je voudrois qu'on ne donnât à M. le duc de Berri que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres; et, pour conclure à la pluralité des suffrages, il faudroit qu'on élût un sujet à la pluralité des voix si un des conseillers venoit à mourir.

VII.

J'exclurois autant que N..... tous les princes du sang, tous les princes naturels, tous les princes étrangers qui ne regardent pas le Roi comme leur souverain.

VIII.

J'exclurois aussi les seigneurs auxquels on a donné un rang de prince; c'est un embarras pour le rang à éviter; il

n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre ; on peut très-bien s'en passer.

IX.

Les seigneurs ambitieux, souples et brouillons, chercheroient avec ardeur à entrer dans ce conseil ; mais tous les honnêtes gens craindroient et fuiront cet emploi comme un affreux embarras ; peu à espérer, tout à craindre le lendemain de la mort du Roi ; chacun des conseillers droits et fermes auroit à craindre au dehors l'autorité de M. le duc de Berri avec celle de M. le duc d'Orléans, et la division au dedans avec le déchaînement des cabales ; on auroit une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X.

Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes de ce conseil.

XI.

Pour les seigneurs, on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse, de Villeroy, de Beauvilliers, de Saint-Simon, de Charost, de Harcourt, de Chaulnes ; sur MM. les maréchaux d'Huxelles, de Tallard.

XII.

Il est naturel que la faveur y mette MM. les ducs de Guiche, de Noailles, d'Antin, d'Estrées. Il faut songer au contre-poids.

XIII.

On ne sauroit exclure de ce conseil aucun des ministres ; pour les secrétaires d'Etat, on pourroit les appeler seulement pour les expéditions.

XIV.

Il faudroit que le Roi autorisât au plus tôt ce conseil de régence dans une assemblée de notables qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV.

De plus, il faudroit que le Roi, dans son lit de justice, le fît enregistrer au parlement de Paris ; semblable enregistrement dans tous les autres parlemens, cours souveraines, bailliages.

XVI.

Le Roi, dans l'assemblée des notables, pourroit faire prêter serment à tous les notables pour maintenir ce conseil, et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle; M. le duc de Berri même prêteroit ce serment.

XVII.

Il seroit infiniment à désirer que le Roi mît dès à présent ce conseil en fonction; il n'en seroit pas moins le maître de tout. Il accoutumeroit toute la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouveroit chaque conseiller; il les uniroit, les redresseroit et affermiroit son œuvre; s'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose qui est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis long-temps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître; tout le monde courra au seul M. le duc de Berri.

XVIII.

Si on ne peut point persuader au Roi une chose si nécessaire, il faudroit, au moins, à toute extrémité, que Sa Majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année, qu'il consultât de plus en particulier chacun des conseillers, et qu'il les mît dans le secret des affaires, afin qu'ils ne fussent pas tout-à-fait neufs au jour du besoin.

XIX.

Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement de spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur, peuvent ébranler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas le Roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX.

De plus, il n'y a aucun jour où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N.

XXI.

Chaque jour on doit craindre un affoiblissement de tête plus dangereux que la mort même de Sa Majesté; alors tout se trouveroit tout-à coup, et sans remède, dans la plus horrible confusion.

XXII.

Sa Majesté ne peut ni en honneur, ni en conscience, se mettre en péril de laisser le royaume et le jeune prince, son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII.

J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvéniens; mais dans l'état présent on ne peut plus rien faire que de très-imparfait, et il seroit encore pis de ne faire rien; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

N° XIV. — PAGE 184.

Suite des mémoires particuliers de Fénélon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Education du jeune prince.

ART. Ier.

Si M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier et s'abandonner les yeux fermés, sans s'écouter lui-même. Le cas est singulier; quand il ne feroit qu'exclure un mauvais sujet, il feroit un grand bien; il doit ce sacrifice à l'Etat, à l'Eglise, au Roi et au prince qu'il a tant aimé.

II.

S'il étoit nommé, il pourroit obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charost. Il seroit fort soulagé par un ami de confiance, et la succession seroit mise en sûreté.

III.

Il faut un gouverneur, non-seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé et ferme à soutenir, en cas de minorité, une si précieuse édcation contre les cabales.

IV.

Il faut que le précepteur soit ecclésiastique; il enseignera mieux la religion, il posera mieux ses fondemens contre les entreprises des laïques, il sera plus révéré; mais comme je ne

connois presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet; il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V.

Il me paroît que, dans ce cas particulier, il faudroit choisir un évêque. Ce caractère lui donnera d'autant plus d'autorité sur les princes et sur le public; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourroit faire approuver par le Pape qu'un évêque se chargeât de cet emploi dans un cas si extraordinaire pour la religion.

VI.

Les sujets de l'ordre épiscopal que je considère de loin, et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connoître à fond, sont MM. de Meaux (1), de Soissons (2), de Nîmes (3), d'Autun (4), de Toul (5).

VII.

M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivroit la faveur; d'ailleurs il a l'esprit et les connoissances acquises. Je ne le souhaite point.

VIII.

Il faut un sous-gouverneur qui ait du sens, de la probité, une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

IX.

Il faut un sous-précepteur et un lecteur qui soient intimement unis au précepteur.

X.

Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche et pour le premier valet de chambre; aucun de contrebande; aucun de douteux sur la doctrine : MM. Duchesne et de Charmon.

(1) Henri de Thyard de Bissy, depuis cardinal.

(2) Fabius de Brûlard de Sillery, mort en 1714.

(3) Jean-César Rousseau de La Parisière, nommé à Nîmes en 1710.

(4) Charles-François d'Hallencourt de Drosmenil, nommé à Autun en 1710, transféré à Verdun en 1721.

(5) François de Blouet de Camilly, nommé à Toul en 1704, transféré à l'archevêché de Tours en 1721; mort en 1723.

XI.

Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire; le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer tout-à-coup; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux, et qui commenceront insensiblement son éducation.

XII.

Le Roi pourroit mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation seroit enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriseroit le conseil de régence pour la minorité future.

XIII.

Sa Majesté pourroit même faire promettre au prince qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE HUITIÈME.

N° I. — PAGE 208.

En parlant des ouvrages littéraires de Fénélon, nous n'avons point fait mention d'un *Abrégé des Vies des anciens philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes*, qui parut pour la première fois sous le nom de l'archevêque de Cambrai, en 1726. Dès le moment où il parut, il s'éleva au sujet de son authenticité une discussion qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. M. de Ramsay, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avoit rapport à Fénélon, par le bonheur qu'il avoit eu de vivre dans la société intime de ce prélat les six dernières années de sa vie, par la connoissance qu'il avoit de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parens les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage, et il fit insérer à ce sujet une lettre dans le *Journal des Savans*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Étienne, qui avoit imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des Savans*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Beaudoin, chanoine de Laval, qui avoit passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre montroit tant d'assurance sur l'authenticité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée que Fénélon en étoit véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Beaudoin fut aussi insérée dans la *Bibliothèque française*, tome IX, page 34, et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, page 150.

M. de Ramsay crut devoir répliquer par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans le *Journal des Savans*, du mois de février 1727, et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paroissent avoir fixé toutes les incertitudes.

Il est au moins certain que les parens, les amis de l'arche-

vêque de Cambrai, et tous ceux qui ont été successivement dépositaires de ses manuscrits, ont pensé comme M. de Ramsay, et nous devons déclarer que nous n'avons rien trouvé, parmi les papiers de Fénélon, qui puisse indiquer qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs assez imparfait.

No II. — PAGE 296.

Le marquis de Fénélon, ambassadeur de France auprès des États-Généraux, fit placer en 1724, sur le tombeau de son grand-oncle, à Cambrai, l'inscription suivante, composée par le père Sanadon, Jésuite, et gravée par Lemoine, sculpteur :

Hìc jacet sub altari principe
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNÉLON,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti Imperii romani princeps.
SÆCULI LITTERATI DECUS,
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dum sapientiam, Homerus alter, spirat,
Se suosque mores inscius retexit.
UNICÈ PATRIÆ BONO INTENTUS,
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet Iberia Philippo;
Hinc religio, Gallia, Europa, extincto illacrymant Delphino.
VERI DEFENSOR,
Ut Hipponensis olim fortis et suavis,
Libertatem cum gratia eo feliciùs conciliavit,
Quo debitum Ecclesiæ decretis obsequium firmiùs astruxit.
ASCETICÆ VITÆ MAGISTER,
De casto amore ita disseruit,
Ut Vaticano obsequens oraculo,
Simul sponso et sponsæ placuerit.
IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS.
In prospera, aulæ favores nedum prensaret, adeptos etiam abdicavit;
In adversa, Deo magìs adhæsit.
ANTISTITUM NORMA,
Gregem sibi creditum assiduâ fovit præsentiâ,
Verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.
EXTERIS PERINDE CARUS AC SUIS,
Gallos inter et hostes cùm esset medius,
Hos et illos ingenii famâ et comitate morum sibi devinxit.
MATURUS COELO,
Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus,
Meliore vitâ commutavit
SEPTIMO JANUARII ANNO M. DCCXV, ÆTATIS LXIV.
Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris nepotes posuere.

N° III. — PAGE 296.

On avoit tout lieu de craindre que les précieux restes de Fénélon n'eussent été exposés aux mêmes outrages que ceux de tant d'évêques et de bienfaiteurs de l'humanité dont on a violé la sépulture. On ne doit pas croire cependant que son tombeau ait été plus respecté que le leur; si on se rappelle les temps et les personnes, une pareille exception en faveur de Fénélon, dans de tels temps et par de tels hommes, seroit une espèce de tache à sa gloire. Mais il semble que la Providence ait voulu, d'une manière spéciale, conserver à la ville de Cambrai, contre toute espérance et contre toute apparence, les cendres de celui de ses archevêques dont la mémoire y sera le plus long-temps en bénédiction. Les procès-verbaux relatifs à cette découverte en paroissent constater la vérité.

Procès-verbaux constatant l'exhumation des cendres de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, né le 6 *août* 1651, *et décédé le* 7 *janvier* 1715.

L'an douzième de la république française, le 15 messidor, à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte et maire de la ville de Cambrai, étant informé par le commissaire nommé par notre arrêté du 8 de mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial près le tribunal civil, étoit au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau qui se trouvoit placé au-dessous du maître-autel de la métropolitaine de cette ville, étoient désencombrés, nous nous sommes empressé d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement et de cette ville : et nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu, en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent :

Le sieur Bernard Canonne, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an deux il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint, de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, lequel ordonnoit le transport à Douay, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb qui

existoient dans la ville de Cambrai; que par suite de cette mission il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître-autel, où se trouvoient déposés dans différens fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différens cercueils qu'il a trouvés intacts; mais qu'il se rapelle parfaitement que, parvenu au troisième four, à main droite en descendant, où se trouvoit renfermé le corps de Fénélon, comme l'indiquoit l'épitaphe inscrite sur la pierre qui servoit de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommés Antoine Noreux, de Cambrai; Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canonniers en garnison en cette ville, il remarqua, à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb étoit en son entier et se trouvoit dessoudé; de sorte que le dessus étoit détaché des côtés et tombé dans le fond, ce qui occasionna une exhalaison méphitique qui l'obligea de se retirer pour un moment; mais que l'instant d'après, étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames de plomb qui avoient formé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénélon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture; de sorte qu'il n'est demeuré dans tout le caveau que les seuls restes de Fénélon, et a signé avec nous.

Signé Bernard Canonne, Douay fils.

Antoine Noreux, boucher à Cambrai, lequel a déclaré qu'en l'an deux, au mois de pluviôse, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvoient, pour les envoyer à l'arsenal de Douay; que, s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet et un autre, dont il a oublié le nom, tous deux canonniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvoit six à sept cercueils de plomb, lesquels furent chargés sur des voitures, en bon état,

à l'exception de celui de Fénélon, lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossemens de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Noreux, qui l'a signée avec nous.

Signé ANTOINE NOREUX, DOUAY fils.

Et à l'instant, MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque de Cambrai; Burgairolles, colonel commandant d'armes; Boileux, président du tribunal d'arrondissement; Defoy, juge; Farèz, procureur impérial; Cacheux, magistrat de sûreté; Béthune-Hourier, adjoint du maire; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce; Servois, chanoine vicaire-général; Boquet, commissaire de police; Delcroix, receveur de la commune; Defremery-Déhollain, secrétaire-greffier de la mairie; Palombini, colonel du deuxième régiment de hussards italiens, stationné à Cambrai; Demaidy, capitaine commandant le quatrième bataillon du train d'artillerie; Deneufien, colonel retiré du corps du génie; Defranqueville, propriétaire, membre du conseil des secours; Alexandre Frémicourt, *idem;* Béthune de l'Offre, *idem;* Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement; Demadre, membre du conseil des secours; Canonne, membre du conseil d'arrondissement; Raparlier, juge de paix; Lemoine et Leroi, notaires publics; Bruneau et Aimé Bris, membres du conseil municipal; Goussaut, juge suppléant; Piquet-Bris, contrôleur des contributions; Liénard, receveur de l'arrondissement; Réné Marchand, bibliothécaire; Lepère, chef de bureau; Pierre-Fleury, marchand menuisier;

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite, les restes de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville, le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermée à vis, et sur laquelle le scel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux.

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté sus-daté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, les jour, mois et an que dessus.

(*Suivent les signatures.*)

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demie du soir,

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis à nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération étoit terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnoître, constater les restes précieux de l'immortel Fénélon, nous nous sommes rendus audit caveau, où étant, il nous a été représenté,

1° La partie inférieure de la tête, se rapprochant très-bien du crâne;

2° Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs;

3° Les os des bras;

4° Les vertèbres;

5° Les côtes;

6° L'omoplate;

7° Une partie du sternum;

8° Les phalanges des pieds;

9° Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée;

10° Un tunicaire de même étoffe, et dans le même état;

11° Enfin, la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit :

Hic jacet
Franciscus de Salignac de la Mothe de Fénélon,
Archiepiscopus Cameracencis. defunctus die septimâ
Januarii 1715, e priori tumulo translatus
Die 28 martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénélon.

Nous avons en conséquence fait reconnoître les scellés apposés le 15 de ce mois sur le cercueil renfermant le crâne et les os recueillis ledit jour, et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de le mairie y a été apposé avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque; Burgairolles, commandant d'armes; Boileux, président du tribunal civil, et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que messieurs les fonctionnaires publics présens et messieurs les docteurs ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénélon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transporté au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avoient pris leur écoulement, et s'élevoient dans le souterrain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres; nous avons examiné le cercueil dans lequel sont renfermés les ossemens de Fénélon; nous nous sommes aperçus que les bandes de papier servant de scellés étoient dans un état de moiteur qui en faisoit craindre la rupture; et considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourroient continuer, que l'arrêté du préfet suspend la cérémonie de la translation pour un temps indéterminé; déclarons qu'à l'instant le procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenables.

Signé BÉTHUNE-HOURIER.

A Cambrai, le 27 thermidor an 12, deux heures de relevée.

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police,

Considérant qu'on ne pourroit sans danger laisser plus long-temps le tombeau de Fénélon dans l'endroit où il se trouve;

Considérant qu'il n'existe dans l'anceinte de l'ancienne cathédrale aucun local pour recevoir ce tombeau;

ARRÊTE:

Que le cercueil de Fénélon sera porté demain vers quatre heures du matin, à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois;

Que cette translation se fera sans pompe, en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. Fénélon, par notre arrêté du 8 messidor dernier;

Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres pour recevoir le tombeau, reconnoître l'état des scellés y apposés, et se rendre responsables du dépôt;

Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt, et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé DOUAY fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an 12.

L'an 12 de la république française, le 28 thermidor, cinq heures du matin.

Nous Pierre-Joseph Douay fils, maire de la ville de Cambrai, accompagné de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fénélon, en présence du sieur Bocquet, commissaire de police, et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transporté au caveau servant à la sépulture

des ci-devant archevêques de Cambrai, où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossemens de Fénélon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très-humides, et déjà couvertes de moisissure, mais encore entières; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendu par MM. de Neufien et Frémicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville.

Après leur avoir fait reconnoître que les scellés étoient entiers, lesdits sieurs nous ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état.

A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt.

De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé. A Cambrai, les jour, mois et an que dessus.

Signé Béthune-Hourier, Bocquet, Delcoix, Lacassagne, Douay fils.

Arrêté du préfet du département, du 21 thermidor an 12.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque,

Après avoir reçu les ordres de sa majesté l'Empereur, arrête :

Art. Ier.

Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de sa majesté l'Empereur, un monument ou mausolée pour recevoir les cendres de l'immortel Fénélon, mort en cette ville en l'année 1715.

II.

Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et devis estimatifs de la dépense à faire; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis.

III.

En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénélon, recueillies par les soins et la sollicitude des autorités constituées de la ville de Cambrai, seront transférées

de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV.

La translation prescrite par l'article précédent sera faite avec la pompe, la décence et la vénération que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talens et les vertus de l'illustre prélat dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V.

Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI.

Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé DIEUDONNÉ.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an 12.

N° IV. — PAGE 296.

Nous n'avions pas fait mention dans la première édition de cette histoire d'une tradition assez généralement répandue sur un ostensoir d'or massif donné par Fénélon à son église métropolitaine. On prétendoit *que cet ostensoir d'or étoit porté par deux anges qui fouloient aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels étoit le titre du livre des Maximes des Saints.* C'est ainsi que M. d'Alembert l'a écrit dans son *Eloge* de Fénélon (*Histoire des membres de l'académie française*, I. 298).

Cette tradition étoit devenue, pour ainsi dire, populaire. Elle étoit également chère aux ames pieuses, qui se plaisoient à y retrouver un témoignage édifiant de l'humble soumission de Fénélon, et à ceux qui aiment ces actes éclatans qui supposent quelque effort extraordinaire.

Ces considérations ne nous avoient point paru assez décisives pour nous déterminer à rapporter comme certain et constant un fait sur lequel nos manuscrits ne nous offroient aucune lumière, et qui n'étoit appuyé sur aucun témoignage propre à inspirer une entière confiance. Nous nous sommes

cru obligé à faire prendre à Cambrai même des éclaircissemens qui pussent fixer notre opinion et celle du public.

Nous voyons d'abord par les extraits des registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 1er juin 1714, que le chapitre *nomma une députation pour remercier monseigneur l'archevêque de Cambrai du riche présent qu'il a fait à la métropole, en lui donnant un ostensoir en or et d'un excellent travail* (1). *Deputantur...... ad agendas gratias amplissimas illustrissimo domino Archiepiscopo pro dono magnifico, sive pro remonstrantia ex auro purissimo confecta, ab eo huic ecclesiæ donata.*

On doit d'abord observer que ce magnifique présent de Fénélon à son église ne date que de 1714, c'est-à-dire, plus de quinze ans après la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, et dans un temps où la controverse du Quiétisme étoit presque entièrement oubliée, dans un temps où rien ne pouvoit obliger ni même engager Fénélon à renouveler les témoignages de la profonde soumission qu'il avoit montrée à l'Eglise lorsque l'intérêt de la religion et l'édification publique lui en avoit fait un devoir.

On peut encore observer que si l'intention de Fénélon eût été de renouveler d'une manière aussi solennelle et aussi inusitée les actes de son humble adhésion au décret du saint Siége, il est vraisemblable que le chapitre de Cambrai auroit cherché à correspondre aux vues qui avoient inspiré son archevêque; qu'il n'auroit pas borné sa reconnoissance à l'expression *de la richesse et de la magnificence du présent*, et qu'il auroit cru devoir entrer dans l'esprit de Fénélon lui-même, en transmettant à la postérité la tradition d'un fait aussi remarquable.

Les registres du chapitre de Cambrai parlent encore de cet ostensoir après la mort de Fénélon; et c'est à l'occasion de la réduction des droits dus au chapitre et à la fabrique de la métropole par la maison mortuaire du prélat. On y lit, en effet, sous la date du 25 septembre 1717, « que, vu les ser-
» vices signalés et les bons offices sans nombre rendus au
» chapitre métropolitain de Cambrai par feu monseigneur
» l'archevêque François de Salignac de La Mothe-Fénélon;
» vu pareillement les preuves non interrompues d'une bien-
» veillance toute particulière que ce prélat a données jusqu'à

(1) Extrait des registres du chapitre de Cambrai.

» sa mort à son chapitre, messieurs se contentent de deux » mille florins, offerts par monsieur l'évêque de Saintes » (l'abbé de Baumont), légataire universel, pour les droits » dus par la maison mortuaire de feu le susdit prélat; comme » en reconnoissance du superbe ostensoir d'or massif donné » par le même archevêque, peu de temps avant sa mort, à » l'église métropolitaine, messieurs se contentent de la somme » de 1200 florins, offerts par le même légataire, pour droits » dus à la fabrique de l'église....(1) *Attentâ donatione magnificâ remonstrantiæ ex auro purissimo confectæ ab illustrissimo domino Archiepiscopo, paulò ante mortem huic ecclesiæ factâ.* »

On voit que, dans cette seconde délibération, il n'est pas plus question, que dans la première, de l'intention que l'on a prêtée à Fénélon. Il eût été cependant assez naturel de la rappeler dans ces deux circonstances, si elle eût eu quelque fondement.

S'il nous est permis d'exprimer notre opinion personnelle, que nous ne présentons cependant qu'avec méfiance, parce que des motifs estimables peuvent faire regretter à plusieurs personnes de voir s'évanouir une tradition chère à leur piété, nous pensons que l'idée que l'on a supposée à Fénélon ne paroît pas ressembler à la simplicité habituelle de son caractère et de sa conduite.

Nous convenons cependant que nos conjectures sur le silence gardé dans les deux délibérations du chapitre n'offrent qu'un argument négatif, qui ne suffit pas pour opérer une entière conviction. C'est ce qui nous engage à faire connoître une lettre adressée récemment à un chanoine de Cambrai, et dont on nous a permis de faire usage.

Lettre de M. d'Egricourt, ancien officier au régiment du Roi, à M. de Muyssart, chanoine de Cambrai, du 11 *juillet* 1808.

« Monsieur,

» En 1790, M. de Montreuil étant chez moi, à Douai, » nous formâmes la partie d'aller voir les monumens de Cambrai, avant que les vandales en eussent fait des ruines. » J'avois pris le volume de d'Alembert, qui contient l'éloge

(1) Extrait des registres du chapitre de Cambrai.

» de Fénélon, afin de voir avec mon ami ce qu'il disoit de ce » grand homme. Nous allâmes voir votre belle métropole, » la sacristie, les richesses qu'elle renfermoit, et le *magni-* » *fique ostensoir* que ce prélat avoit donné. On nous montra » aussi un beau calice d'un travail admirable, qu'on nous dit » également être un présent de ce bon archevêque; et voici » ce que M. de Montreuil et moi avons vu, et ce dont nous » nous souvenons parfaitement. *C'étoit la Foi voilée, qui* » *portoit un grand soleil au centre duquel, selon l'usage* » *ordinaire, étoit renfermée la sainte hostie. Il y avoit* » *ces paroles d'Isaïe :* Tu verè es Deus absconditus *La Foi* » *avoit les pieds posés sur deux volumes fermés de manière* » *qu'on lisoit très-distinctement sur le dos de l'un :* Biblia » sacra, *et sur celui de l'autre* : Novum Testamentum. *Vous* » *pouvez, Monsieur, communiquer cette note à M. l'ancien* » *évêque d'Alais, pour qu'il en fasse usage, s'il le juge con-* » *venable, dans une nouvelle édition de son histoire.*

» Signé C. D'EGRICOURT. »

Cette lettre peut offrir le sujet d'une légère difficulté. Les mots de *Biblia sacra* expriment toujours *l'ancien et le nouveau Testament*. Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'il suffit que l'un des deux livres fût l'ancien ou le nouveau Testament, pour ne pas permettre d'imaginer que l'autre pût être le livre des *Maximes des Saints*.

Mais ce qui est vraiment singulier, c'est que l'éloge de Fénélon par M. d'Alembert ayant paru en 1779, personne n'ait eu l'idée à Cambrai de vérifier un fait qui étoit alors sous les yeux de tous ses habitans, pour détruire ou pour confirmer une tradition à laquelle le nom de Fénélon attachoit de l'intérêt.

On peut reconnoitre par cet exemple, assez peu important en lui-même, combien il est quelquefois difficile d'éclaircir les faits les plus simples, lorsqu'on veut porter la vérité de l'histoire jusqu'à la plus scrupuleuse exactitude.

No V. — PAGE 306.

Sur les dépenses en bâtimens, reprochées à Louis XIV.

On a pu observer, dans le cours de l'*Histoire de Fénélon*, combien les maximes politiques de l'archevêque de Cambrai

paroissent avoir été en opposition avec celles de Louis XIV. Les succès et l'éclat de la plus grande partie de son règne, la force et l'activité qu'il sut conserver dans toutes les parties de son gouvernement, à l'époque même où des revers accablans pouvoient offrir le prétexte d'accuser les vices et les méprises de son système politique, durent le confirmer dans l'opinion que ses maximes de gouvernement étoient les seules qui convinssent à la position géographique de la France, ainsi qu'au génie, au caractère, aux mœurs et aux habitudes des Français.

Il ne nous appartient point de nous ériger en juges et en censeurs de deux hommes tels que Louis XIV et Fénélon, sur des questions si délicates. L'étude de l'histoire nous révèle sans cesse que les événemens et les circonstances amènent successivement dans la science de gouverner les peuples des exceptions et des modifications qui sont encore plus commandées par la loi impérieuse de la nécessité, que par les théories assez insignifiantes des publicistes.

Nous nous bornerons à observer qu'on ne voit jamais Fénélon accuser Louis XIV d'avoir *ruiné sa nation par le faste de ses bâtimens*, comme tant d'écrivains n'ont cessé de le répéter depuis soixante ans.

Ce fut presque au moment où Fénélon arriva à la Cour que Louis XIV suspendit les travaux de tout genre qu'il avoit entrepris depuis vingt-sept ans, et qui ont valu à la France tant de monumens utiles et glorieux; ainsi, en supposant même que ce prince eût excédé les bornes qu'une sage économie prescrit à la magnificence des princes, l'effort qu'il faisoit sur lui-même pour renoncer à des goûts qui lui étoient chers méritoit de justes éloges, et devoit interdire aux censeurs les plus chagrins tout retour sur le passé.

Mais on verra que Louis XIV, loin d'avoir mérité des reproches pour ce qu'il a fait, a droit à notre admiration, pour avoir tant fait avec des moyens aussi bornés.

Ce n'est que depuis la mort de ce prince qu'on a imaginé tous ces calculs exagérés, dont on s'est servi pour égarer l'opinion publique, et en former un titre d'accusation contre le trône et la monarchie.

Il paroîtra toujours extraordinaire que dès le premier moment où quelques écrivains, peu à portée d'être instruits hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans

l'idée d'aucun des ministres qui ont eu part au gouvernement sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreur qui n'étoient pas sans danger, parce qu'on étoit parvenu à les rendre populaires.

Tous les titres, toutes les pièces justificatives des dépenses de Louis XIV pour des bâtimens, les états de toutes les sommes qui leur avoient été affectées, et de leur emploi pour chaque nature de dépense, étoient conservés avec la plus régulière exactitude dans les archives de l'administration. Il suffisoit d'en publier le simple résultat pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avoient pénétré jusque dans les classes les plus élevées de la société.

Mais un citoyen estimable, et à portée d'être instruit par la nature de ses emplois, a fait ce que le gouvernement avoit eu le tort de négliger. Il a eu le courage de faire l'apologie de Louis XIV à une époque où le trône de Louis XIV étoit renversé, où sa postérité étoit proscrite, et où l'oubli de tant de bienfaits sembloit accuser la France entière de la plus coupable ingratitude.

Ce fut en 1801 que feu M. Guillaumot, ancien architecte des bâtimens du Roi, et directeur de la manufacture des Gobelins, lut, dans une séance publique de la Société des sciences et arts de Paris, le mémoire dont nous allons donner le précis littéral, et il le fit imprimer peu de temps après.

Mais ce mémoire est resté presque inconnu, quoique plusieurs journaux en aient rendu compte dans le temps; il est même devenu si rare, qu'à peine existe-t-il dans quelques cabinets.

Il nous a paru si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans tous ses détails, que nous n'avons pu résister au désir de le placer à la suite de l'*Histoire de Fénélon*, quoiqu'il n'ait qu'un rapport très-indirect avec ce qui en fait le principal sujet.

Il est si souvent question de Louis XIV dans l'*Histoire de Fénélon*, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir profité de ce prétexte pour veiller à la conservation d'un écrit si honorable pour la mémoire de ce prince.

M. Guillaumot rapporte d'abord à quelle occasion il se livre aux recherches dont il rend compte dans son mémoire.

Lorsqu'en 1789 on voulut disposer peu à peu les esprits

à abjurer les sentimens d'amour et d'affection que les Français avoient toujours montrés à leurs rois, on imagina les fables les plus insensées pour tromper le peuple.

Le célèbre Mirabeau, dès le mois de juillet 1789, s'exprima en ces termes dans sa dix-neuvième *Lettre à ses commettans :*

« Le maréchal de Belle-Isle s'arrêta d'effroi, quand il eut » compté jusqu'à *douze cents millions*, des dépenses faites » pour Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au fond de cet » abîme. »

On ne sait où Mirabeau avoit puisé cette anecdote, et M. Guillaumot remarque avec raison que le maréchal de Belle-Isle n'étoit point, par son ministère, à portée de prendre une connoissance positive des dépenses d'un département qui lui étoit entièrement étranger.

Un écrivain plus récent porta encore plus loin que Mirabeau l'exagération de tous les calculs. Il évalue à *quatre milliards six cents millions* les seules dépenses du château de Versailles.

M. Guillaumot, plus à portée que l'un et l'autre d'acquérir des notions certaines, voulut les puiser dans la seule source où il pouvoit trouver la vérité. Il compulsa toutes les archives du département des bâtimens, et elles lui offrirent tout ce qu'il cherchoit pour réduire à leur juste valeur tant d'assertions mensongères.

On reste frappé d'étonnement et d'admiration, en apprenant que toutes les dépenses du château et des jardins de Versailles, de la construction des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon, et des travaux de la rivière d'Eure, qui devoit conduire ses eaux à Versailles, enfin des châteaux de Noisy et de Moulineux, ne se sont élevées, dans l'espace de vingt-sept ans, depuis 1664 jusqu'à 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, qu'à la somme de *soixante et onze millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres, deux sous, dix deniers*, valeur d'aujourd'hui à cinquante-deux livres le marc.

Et il faut observer que dans cette somme sont compris le prix de l'indemnité des terres que Louis XIV réunit au parc de versailles, les frais d'achat et d'acquisition des ta-

bleaux anciens et modernes, des statues antiques, des grands ouvrages d'argenterie, des étoffes d'or et d'argent pour les meubles du cabinet des médailles, des cristaux, agates et autres raretés, enfin *deux millions* pour les honoraires des contrôleurs, inspecteurs et autres préposés à la conduite des travaux pendant vingt-cinq années.

Pour plus d'exactitude, M. Guillaumot réunit quelques autres dépenses qui avoient eu lieu pour le château de Versailles, avant 1664, et il en résulte définitivement que toutes les sommes consacrées aux grands travaux dont nous venons de faire la longue énumération, se réduisent à *cent quatre-vingt-sept millions, soixante-dix-huit mille cinq cent trente-sept livres, treize sous, deux deniers.*

M. Guillaumot a porté ses recherches encore plus loin, il a voulu connoître, et il a fait connoître les sommes précises qu'ont coûté un grand nombre de bâtimens élevés par Louis XIV, qui faisoient alors partie de l'administration des bâtimens sous la direction de Colbert et de Louvois, et qui en ont été distraits depuis, tels que le Louvre, les Tuileries, l'Observatoire, les Invalides, la place Vendôme, l'église des Capucines de la même place, le canal de Languedoc, les secours accordés à diverses manufactures des provinces, les ouvrages de tapisserie des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les pensions et gratifications aux savans et gens de lettres.

Or, toutes ces dépenses réunies, qui embrassent tant d'objets divers, si importans à la prospérité d'un royaume tel que la France, ne se sont élevées qu'à la somme de *trois cent sept millions*, monnoie d'aujourd'hui, l'argent à cinquante-deux livres le marc.

C'est avec cette somme de *trois cent sept millions* que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les lettres, les arts et les manufactures, et qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agriculture, et dont une partie a servi à encourager et à récompenser les savans, les gens de lettres et les artistes qui ont le plus honoré la nation par des chefs-d'œuvre en tout genre.

On a dit que Louis XIV avoit brûlé les mémoires de dépenses des travaux qu'il avoit fait exécuter. Cette assertion n'est pas plus fondée en vérité que la fable de *douze cents mil-*

lions de Mirabeau, et celle de *quatre milliards six cents millions* d'un autre écrivain.

C'est sur les mémoires originaux que M. Guillaumot a relevé lui-même tous ses calculs. Ces mémoires existent encore, et sont disseminés dans divers bureaux : rien ne seroit plus facile que de les réunir.

Nous croyons devoir présenter ici le résultat de chaque dépense, article par article, tel que M. Guillaumot l'a copié sur les mémoires originaux.

Dépenses de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr, et les églises de Notre-Dame et des Récollets, depuis 1664 jusqu'en 1690.

	liv.	s.	d.
Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris celle de Trianon, Saint-Cyr, et des églises de Notre-Dame et des Récollets.	42,372,024	8	2
Charpenterie.	5,107,376	2	10
Couvertures.	1,437,359	13	6
Plomberie.	9,116,154	5	»
Menuiserie.	5,332,844	4	»
Serrurerie.	4,578,124	7	6
Vitrerie.	601,757	1	6
Glaces.	443,262	3	»
Peintures, dorures, sans les achats de tableaux.	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques.	5,392,140	13	6
Marbrerie.	10,087,004	11	4
Bronzes.	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly.	4,530,229	11	4
Pavés, carreaux et ciment.	2,534,929	6	»
Jardinage, fontaines et rocaille.	4,677,431	10	»
Fouilles de terre, et convois de glaise.	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée.	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires.	3,598,123	5	8
Le château de Clagny.	4,149,084	18	10
	125,902,001	14	»

	liv.	s.	d.
De l'autre part.	125,902,001	14	»
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles.	7,349,728	17	4
L'aqueduc de Maintenon, et travaux de la rivière d'Eure.	17,225,990	2	»
Le château de Marly.	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres.	11,824,208	3	8
Achat de tableaux anciens et figures antiques.	1,018,146	16	»
Étoffes d'or et d'argent.	2,151,346	5	»
Grands ouvrages d'argenterie. . . .	6,491,518	9	4
Cristaux, agates, etc.	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes.	2,000,000	»	»
Dépenses faites avant 1664.	3,000,000	»	»
Total.	187,078,537	13	2

M. Guillaumot donne ensuite, avec la même exactitude et la même fidélité, l'état détaillé des dépenses que fit Louis XIV dans le cours des mêmes vingt-sept années, pour des monumens, constructions et travaux d'un intérêt général pour son royaume.

	liv.	s.	d.
Au Louvre et aux Tuileries.	21,217,938	8	10
A Saint-Germain-en-Laye.	12,911,123	16	»
A Fontainebleau.	5,547,493	6	10
A Chambord.	2,451,403	12	10
Arc-de-triomphe de Saint-Antoine..	1,027,511	16	2
A l'Observatoire.	1,450,248	9	4
Aux Invalides.	3,420,664	9	»
A la place Vendôme, fonte de la statue, et couvent des Capucines.	4,125,398	18	8
Au Val-de-Grâce.	740,567	5	6
Aux Annonciades de Meulan. . .	176,825	»	2
Au canal de Languedoc.	15,473,111	18	8
Aux Gobelins et à la Savonnerie. .	7,291,886	10	2
Aux manufactures des provinces. .	3,959,980	18	»
Pensions et gratifications aux gens de lettres.	3,414,297	6	8
On a vu que les dépenses de Versailles, Marly et autres montoient á	187,078,537	13	2

Ainsi, dit M. Guillaumot, le total général de ce que Louis XIV a dépensé en bâtimens de tout genre s'est élevé, pendant ces vingt-sept années (monnoie d'aujourd'hui), à . . . . 307,575,654 liv. 10 s. 10 d.

C'est dans les bureaux mêmes de l'administration des bâtimens du Roi, et sur les originaux des états finaux et arrêtés des comptes au vrai, que M. Guillaumot déclare avoir puisé ces précieux détails.

Mais, par un bonheur singulier, il se trouvoit lui-même possesseur d'un manuscrit rédigé par un commis attaché aux bureaux de l'administration des bâtimens, sous les ordres du célèbre Hardouin-Mansart, surintendant des bâtimens.

Ce manuscrit, dont M. Guillaumot lui-même a bien voulu me permettre de prendre connoissance, présente, année par année, l'état des dépenses que Louis XIV affecta aux travaux de tout genre qu'il entreprit depuis 1664 jusqu'en 1690, époque à laquelle tous les travaux furent suspendus.

L'exacte conformité des résultats qu'offre ce manuscrit, avec les autres preuves que M. Guillaumot s'étoit déjà procurées dans les anciens registres de l'administration des bâtimens, donne la démonstration la plus complète des calculs qu'il a présentés.

On y trouve l'état des sommes que Louis XIV affecta chaque année aux bâtimens et aux travaux de tout genre, sans aucune désignation spéciale des objets auxquels elles furent affectées.

État général des dépenses des bâtimens du Roi, pendant les vingt-sept années des grands travaux de 1664 à 1690, suivant les états finaux et arrêtés des comptes au vrai.

	liv.	s.	d.
1664.	6,443,462	4	4
1665.	6,539,447	18	6
1666.	5,653,540	6	10
1667.	7,032,320	7	8
1668.	7,232,972	»	4
1669.	10,385,908	17	»
1670.	13,668,075	12	»
1671.	15,730,486	2	4
	72,586,213	9	»

	liv.	s.	d.
De l'autre part.	72,586,213	9	»
1672.	8,336,709	5	»
1673.	7,100,820	7	4
1674.	7,796,932	11	8
1675.	6,183,175	»	4
1676.	6,390,762	14	4
1677.	6,530,441	15	6
1678.	9,954,507	1	»
1679.	18,747,229	1	4
1680.	17,230,575	17	6
1681.	12,930,619	12	»
1682.	13,971,139	6	10
1683.	11,991,992	5	8
1684.	15,992,236	2	»
1685.	30,816,887	19	2
1686.	18,128,893	11	»
1687.	17,559,053	3	8
1688.	14,695,932	13	»
1689.	7,289,175	6	8
1690.	3,242,357	7	4
Total.	307,175,654	10	10

Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette somme est fixée d'après la valeur actuelle du marc d'argent, à cinquante-deux livres, tandis qu'à l'époque où ces dépenses furent acquittées, le marc d'argent étoit tout au plus à vingt-six livres, ce qui réduiroit ces *trois cent six millions* à environ *cent cinquante millions*.

On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations qu'une génération peu reconnoissante a eu l'indiscrétion de se permettre contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom français.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

SOMMAIRES

DU LIVRE SEPTIÈME.

SOMMAIRES

DU LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

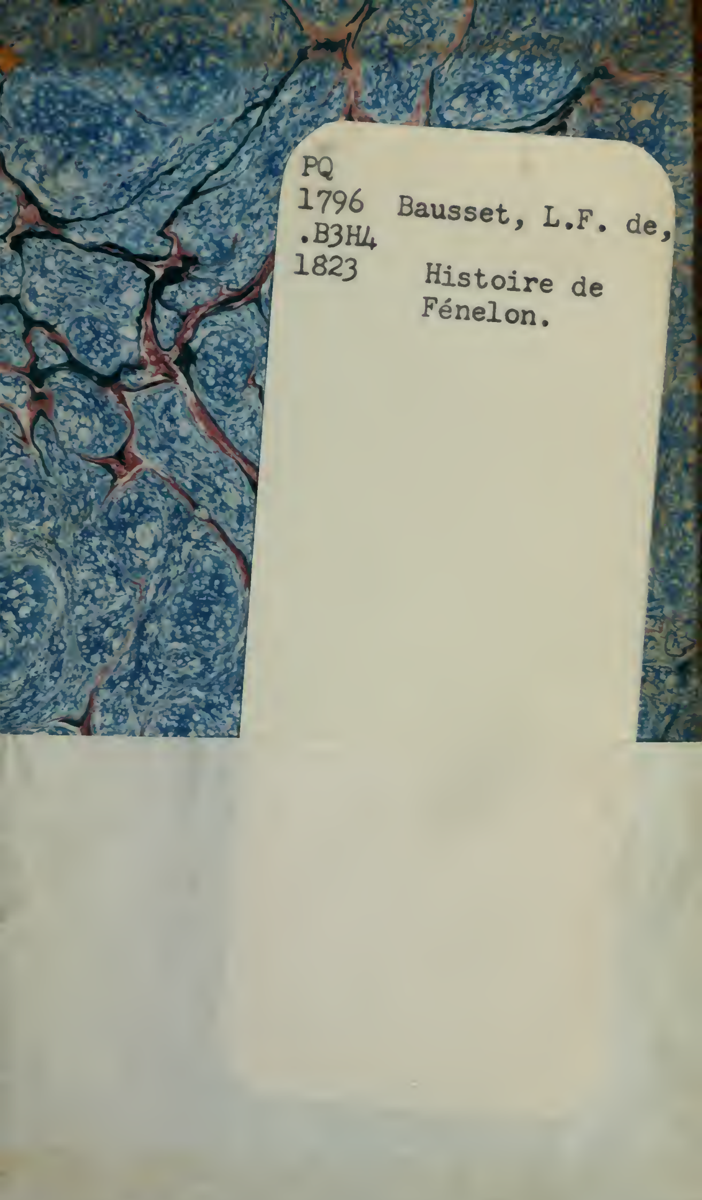
qui rapporte un volume après la
date timbrée ci-dessous devra
e amende de cinq sous, plus un
chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.




PQ
1796 Bausset, L.F. de,
.B3H4
1823 Histoire de
Fénelon.

